Les Trente Glorieuses en Franche-Comté

Ont contribué à cet ouvrage

Les services éducatifs d'Archives de l'académie de Besançon

Les Archives départementales du Doubs, du Jura, de Haute-Saône, et du Territoire de Belfort

Les Archives municipales de Belfort, de Besançon, de Dole, de Montbéliard, de Pontarlier et de Saint-Claude

Les Archives et le Musée de l'Aventure Peugeot

Coordination de l'ouvrage

Archives départementales du Jura

Isabelle Bluet
Archiviste responsable de la coordination patrimoniale

Emmanuel Pauly
Professeur responsable du Service éducatif

Sous la direction de Patricia Guyard
Directrice des Archives départementales du Jura

Conception graphique

Emmanuel Pauly

2017

Usinage d’une pièce chez Alsthom à Belfort

AMBelf, photothèque, 7Fi86-1 (Tous droits réservés)

Introduction

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France compte parmi les puissances victorieuses de l'Allemagne nazie ; cependant, la puissance française est considérablement affaiblie après quatre années d'occupation et de pillage économique, et les destructions liées aux combats de la Libération, combats qui n'ont pas épargné la Franche-Comté, aggravent encore la situation des populations. Pour le gouvernement provisoire dirigé par le Général de Gaulle, la première des priorités est le rétablissement de la République. Cette thématique qui a fait l'objet d'une précédente publication, « *La libération du territoire et le retour à la République (1944-1946)* », ne sera pas abordée ici.

Le redressement démocratique assuré, l'État, qui avait laissé aux structures issues de la Résistance le soin de gérer l'urgence auprès des populations libérées, notamment la question cruciale du ravitaillement, devient l'acteur majeur de la reconstruction économique et sociale du pays selon les nouveaux principes établis au printemps 1944 par le programme du Conseil National de la Résistance. Grâce au programme de nationalisation des secteurs vitaux de l'économie, l'État dispose de moyens puissants pour s'atteler à la tâche immense qui se présente devant lui. À partir de 1946, le commissariat général au Plan oriente de manière indicative l'action de l'État vers les secteurs prioritaires. Les défis à relever sont considérables. Il faut effacer les traces de la guerre, reconstruire, relancer la production agricole et industrielle, satisfaire les aspirations à un mieux-être d'une population qui veut en finir avec les privations. Après le rationnement qui persiste jusqu'en 1949, le parc de logements, vétuste et insuffisant, est une des questions les plus sensibles alors que la France, en plein « baby-boom », connaît un important renouveau démographique.

Grâce à l'aide bienvenue des États-Unis dans le cadre du « Plan Marshall » à partir de 1948, la Reconstruction s'accélère. Elle est considérée comme achevée en 1952. S'amorce alors une période de croissance économique sans précédent. Freinée dans un premier temps par les guerres de décolonisation, l'expansion prend toute sa mesure dans les années 1960. L'outil industriel s'est transformé et se trouve en mesure de satisfaire une demande de plus en plus importante, dopée par des salaires à la hausse et une soif de modernité en provenance des États-Unis. La société de consommation et de loisirs se développe, les mentalités se transforment en profondeur.

Ce sont ces années 1945-1975 que Jean Fourastié a appelées, dès 1979, « Les Trente Glorieuses », que cette publication vous invite à retrouver. Cette période qui a fait entrer définitivement la France dans la « modernité », nous paraît relativement proche, tant nos paysages urbains et ruraux, notre mode de vie… sont marqués par l'héritage de cette époque, au risque même de nous faire oublier combien les bouleversements par rapport à la France de l'immédiat après-guerre ont été importants sur les plans économiques et sociaux, au point de parler de « révolution silencieuse ».

Souvent idéalisées par nostalgie de la croissance économique et du plein emploi, les « Trente Glorieuses » sont aussi une période de crises et de conflits sociaux liés aux mutations considérables que connaissent les différents secteurs de l'économie, à l'image notamment de l'agriculture qui tout en devenant de plus en plus performante, voit sa population active réduite des deux tiers durant cette période. Ce dossier aborde les limites qui apparaissent déjà à l'époque et les critiques, voire la

contestation de ce modèle de développement qui connaît un point culminant avec les évènements de 1968. Il fait également une place à des analyses plus récentes, comme celles de Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux qui n'hésitent pas à qualifier cette période de « Trente Ravageuses » au regard des impacts environnementaux.

Cette brochure que vous allez maintenant parcourir, représente le fruit abondant d'un travail de collaboration entre les services éducatifs des Archives départementales du Doubs, du Jura, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, auxquels se sont associés les services municipaux d'Archives de Belfort, de Besançon, de Dole, de Montbéliard, de Pontarlier et de Saint-Claude, nous permettant de porter un regard sur ces grandes transformations économiques et sociales en Franche-Comté durant cette période. Loin d'être exhaustive, elle ouvre une porte sur la grande richesse des fonds d'archives de ces services et laisse entrevoir les immenses possibilités d'exploitation pédagogique que ces derniers peuvent susciter auprès des enseignants et de leurs élèves, et c'est avec plaisir que les enseignants des services éducatifs les accueilleront et les accompagneront dans leurs projets.

Emmanuel Pauly

Professeur responsable du Service éducatif
des Archives départementales du Jura

Le général de Gaulle en visite dans le Jura à Dole, 15 juin 1962

AMD, Fonds Bignon (Tous droits réservés)

Sommaire

INTRODUCTION 5

SOMMAIRE 7

CHAPITRE 1 : UNE DEMOGRAPHIE DYNAMIQUE 9

1.1 - Le baby-boom 9

1.2 - L'exode rural 11

1.3 - Les rapatriés 12

1.4 - L'immigration 13

CHAPITRE 2 : LE PROGRES SANITAIRE ET SOCIAL 16

2.1 - L'amélioration de la santé 16

2.2 - Le progrès social 21

2.3 - La revendication du partage des fruits de la Croissance 26

CHAPITRE 3 : LES TRANSFORMATIONS DES CAMPAGNES 27

3.1 - Les difficultés de l'après-guerre 27

3.2 -D'une agriculture de subsistance à une agriculture productiviste 29

3.3 - La crise du monde rural 35

CHAPITRE 4 : LA CROISSANCE ECONOMIQUE 39

4.1 - Un phénomène sans précédent 39

4.2 - Des sites et des secteurs emblématiques 41

4.3 - Des secteurs traditionnels s'adaptent... 47

4.4 - D'autres périclitent 49

CHAPITRE 5 : UNE SOCIETE DE CONSOMMATION ET DE LOISIRS 51

5.1 - Une offre de plus en plus abondante 51

5.2 - La transformation des commerces 53

5.3 - L'essor de la consommation de masse 54

5.4 - L'entrée dans la société des loisirs 55

CHAPITRE 6 : URBANISATION, EQUIPEMENT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE . 62

6.1 - La crise du logement 62

6.2 - Les grands programmes de construction de logements 66

6.3- Les débuts de la périurbanisation : vers un nouveau modèle d'habitat ? 70

6.4- Un effort d'aménagement considérable 72

CHAPITRE 7 : UNE NOUVELLE SOCIETE 77

7.1 - La nouvelle condition des femmes 77

7.2 - L'accès massif de la jeunesse à l'enseignement secondaire et supérieur 82

7.3 - Une jeunesse en quête de liberté 84

7.4 - L'Église face au monde moderne 88

CHAPITRE 8 : LES TRANSFORMATIONS CULTURELLES 91

8.1 - L'impact des nouveaux médias 91

8.2- La mise en valeur du patrimoine 92

8.3- Démocratisation de la culture savante, culture populaire et soif de modernité 94

8.4 - De nouvelles manifestations culturelles 99

CHAPITRE 9 : LES LIMITES DES TRENTE GLORIEUSES 100

9.1 - Les « Trente Ravageuses ? » 100

9.2 - Les exclus de la croissance 104

9.3 - La contestation sociale et la crise de 1968 106

9.4 - Vers la fin d'une époque 113

LISTE DES DOCUMENTS PAR SERVICES D'ARCHIVES 117

LISTE DES CONTRIBUTEURS 120

Sigles

AD25 : Archives départementales du Doubs
AD39 : Archives départementales du Jura
AD70 : Archives départementales de Haute-Saône
AD90 : Archives départementales du Territoire de Belfort
AMBelf : Archives municipales de Belfort
AMBes : Archives municipales de Besançon
AMD : Archives municipales de Dole
AMM : Archives municipales de Montbéliard
AMP : Archives municipales de Pontarlier
AMSC : Archives municipales de Saint-Claude

AD39, Préfecture, service de la coordination et de l'action économique, 284W202

Chapitre 1 : Une démographie dynamique

1.1 - Le baby-boom

1. La répartition de la population française, 1954

Cette carte, extraite d'une brochure de l'Alliance nationale contre la dépopulation, dresse l'état de la situation démographique de la France en 1954 en soulignant déjà l'existence d'un « désert français ». En 1954, la population de la France métropolitaine s'élève à 43 millions d'habitants. Le début des Trente Glorieuses est marqué par une forte croissance démographique puisque le territoire gagne 2,3 millions d'habitants par rapport au dernier recensement de 1946. Cette évolution due au baby-boom est cependant contrastée en fonction des départements. L'importante augmentation d'ensemble s'accompagne d'une diminution dans 21 départements. Elle augmente beaucoup dans les départements industriels du nord et du nord–est avec une forte fécondité et une immigration encore importante comme dans le Territoire de Belfort ou le Doubs. Les migrations intérieures restent très fortes en 1954 en direction de ces régions. L'exode rural se poursuit dans les départements ruraux du Massif central. Cette population est aussi de plus en plus urbaine avec 24 villes de plus de 100 000 habitants.

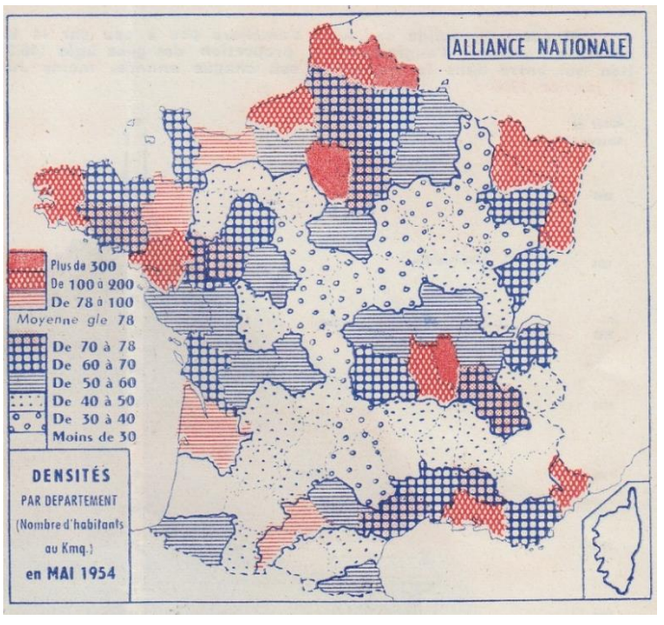

AD70, Préfecture, Cabinet du Préfet, 289W6

2. Population de la Franche-Comté et de ses quatre départements au 1er janvier de 1963 à 1969

Source : I.N.S.E.E. (Direction Générale) Unité : Millier.

	FRANCHE COMTE	DOUBS	JURA	HAUTE-SAONE	TERRITOIRE DE BELFORT
1.1.1963	949,0	398,3	228,6	210,1	112,0
1.1.1964	958,2	404,0	229,8	211,1	113,3
1.1.1965	966,6	409,3	230,8	211,9	114,6
1.1.1966	975,8	415,2	231,9	212,8	115,9
1.1.1967	984,8	420,9	233,0	213,7	117,2
1.1.1968	992,7	426,1	233,8	214,4	118,4
1.1.1969	1.000,9	431,5	234,7	215,1	119,6

AD25 333W56

En 1975, les Francs-Comtois sont un tiers (soit, en valeur absolue, plus de 250 000 habitants) de plus qu'en 1945. Comme le reste des Français, jamais dans l'histoire cette population n'a augmenté aussi rapidement que durant cette période. Cette évolution s'explique par un bilan migratoire positif (22 % de la croissance totale) mais surtout par un vigoureux accroissement naturel qui est lui-même dû à une natalité exceptionnelle jusqu'au milieu des années 1960 (+ 19,8 ‰/an en 1963, bien au-dessus de la moyenne française à + 18 ‰). On observe toutefois une inégale participation des départements à ces changements : durant les années 1960, alors que la croissance nationale est de + 1,1 % par an et celle de la région de + 0,9 %, celle du Doubs frôle + 1,4 % tandis que la Haute-Saône stagne en dessous de + 0,4 % par an.

3. Une maternité à Belfort, 1951-1952

AD90, Cabinet du Préfet, 99W668 (Tous droits réservés)

La Société alsacienne de construction mécanique (SACM) achète un hôtel particulier au 28, Faubourg de Montbéliard à Belfort et y aménage une maternité nommée la clinique des Berceaux qui ouvre en 1924. Durant de longues décennies, elle est la principale maternité de la ville où de nombreux Belfortains naissent, à une époque où la ville gagne 16 000 habitants en une trentaine d'années. Cette clinique a fermé en 1996 lors de l'ouverture d'une maternité à l'hôpital.

4. Propagande de l'Alliance nationale pour la vitalité française, 1959

Au sortir de la Grande Dépression, le 22 août 1896, le docteur Jacques Bertillon fonde l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, qui deviendra plus tard l'Alliance nationale pour la vitalité française. Son siège social local est situé place du palais à Vesoul. Cette association soutenue par les pouvoirs publics milite activement pour remettre le pays sur le chemin de la natalité. C'est dans cette optique que l'Alliance nationale pour la vitalité française édite de nombreuses publications dont le principal objectif est d'interpeller l'État sur sa politique en matière de natalité pour le renouveau de la population française. Ces documents dressent un bilan démographique de la population française à grand renfort de graphiques et de pyramides des âges en soulignant le plus souvent le dynamisme démographique retrouvé durant les Trente Glorieuses, sans oublier d'interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité de soutenir par des incitations financières les familles françaises dans leur effort de repeuplement du pays.

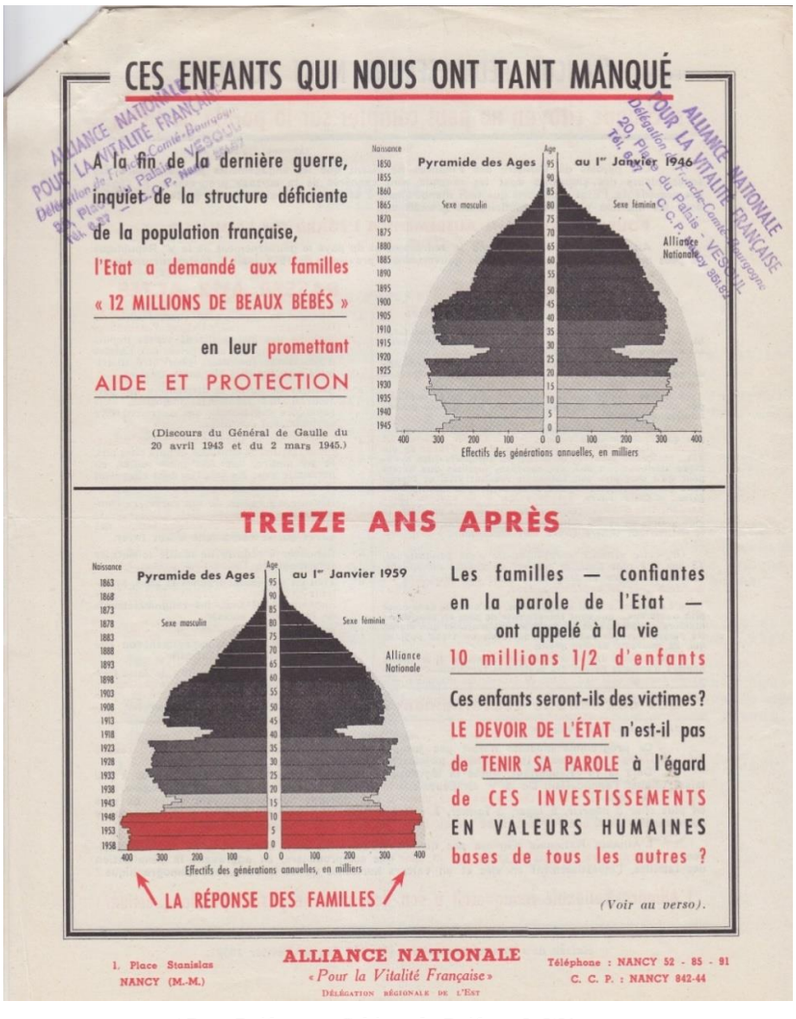

AD70, Préfecture, Cabinet du Préfet, 289W6

1.2 - L'exode rural

5. L'évolution démographique en Franche-Comté de 1954 à 1962

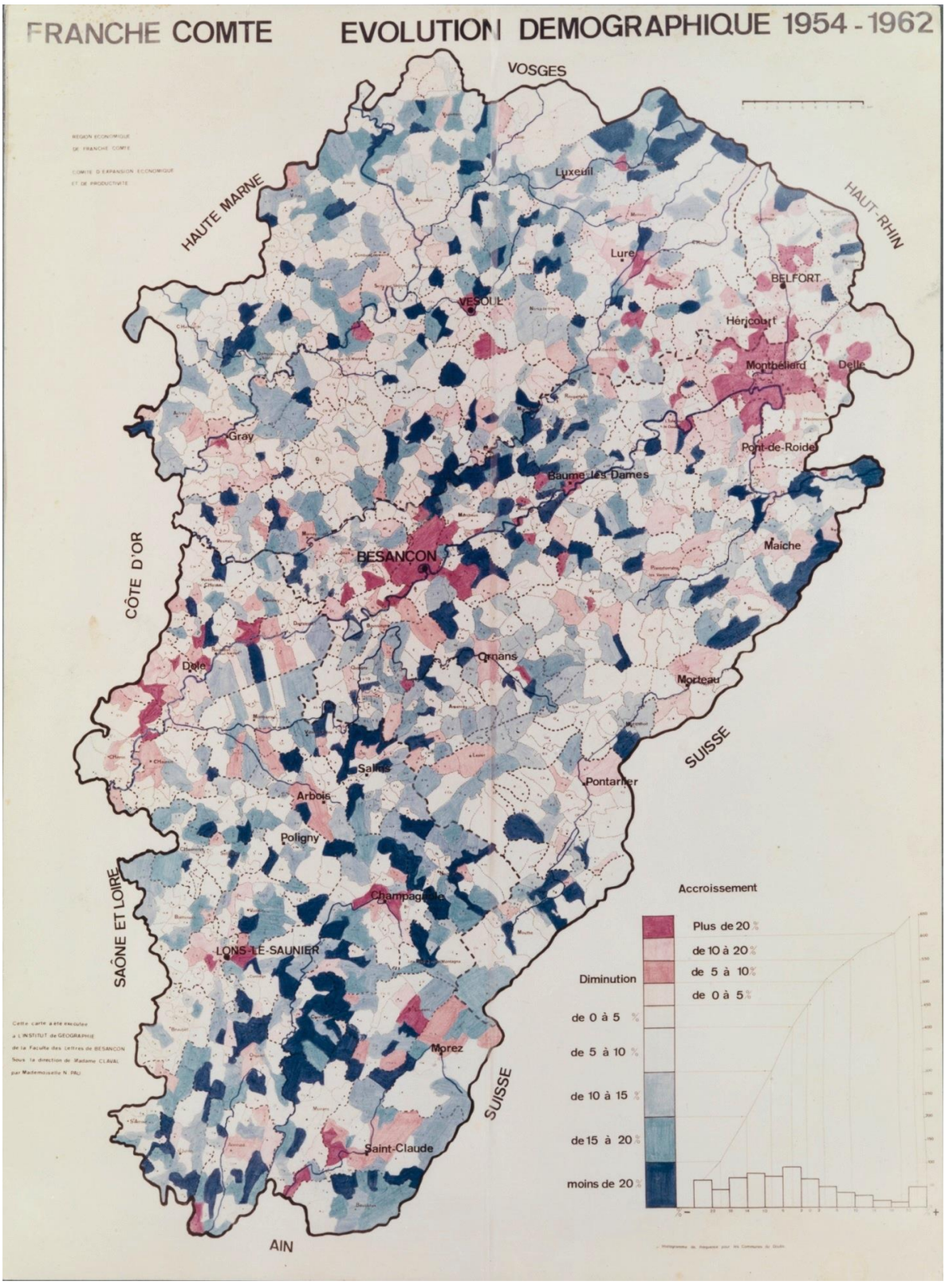

AD25 1213W155

Les mutations du peuplement de la Franche-Comté à la fin des années 1950 se font presque exclusivement à l'avantage des villes, quelle que soit la taille de celles-ci. C'est d'ailleurs au tout début des années 1960, trente ans après les Français, que les Comtois deviennent majoritairement citadins (50,6 % au recensement de 1962). La plupart des campagnes subit l'exode rural, particulièrement les espaces montagneux où l'activité agricole est la plus malaisée. Le glissement des populations vers les villes n'a, pour l'heure, aucun effet d'étalement sur les campagnes périurbaines. Le chapelet des villes situées sur la basse vallée du Doubs se distingue toutefois par une croissance plus forte.

1.3 - Les rapatriés

6. Lettre du Préfet du Jura au Préfet des Bouches-du-Rhône sur les capacités d'accueil des rapatriés dans le Jura, 1962

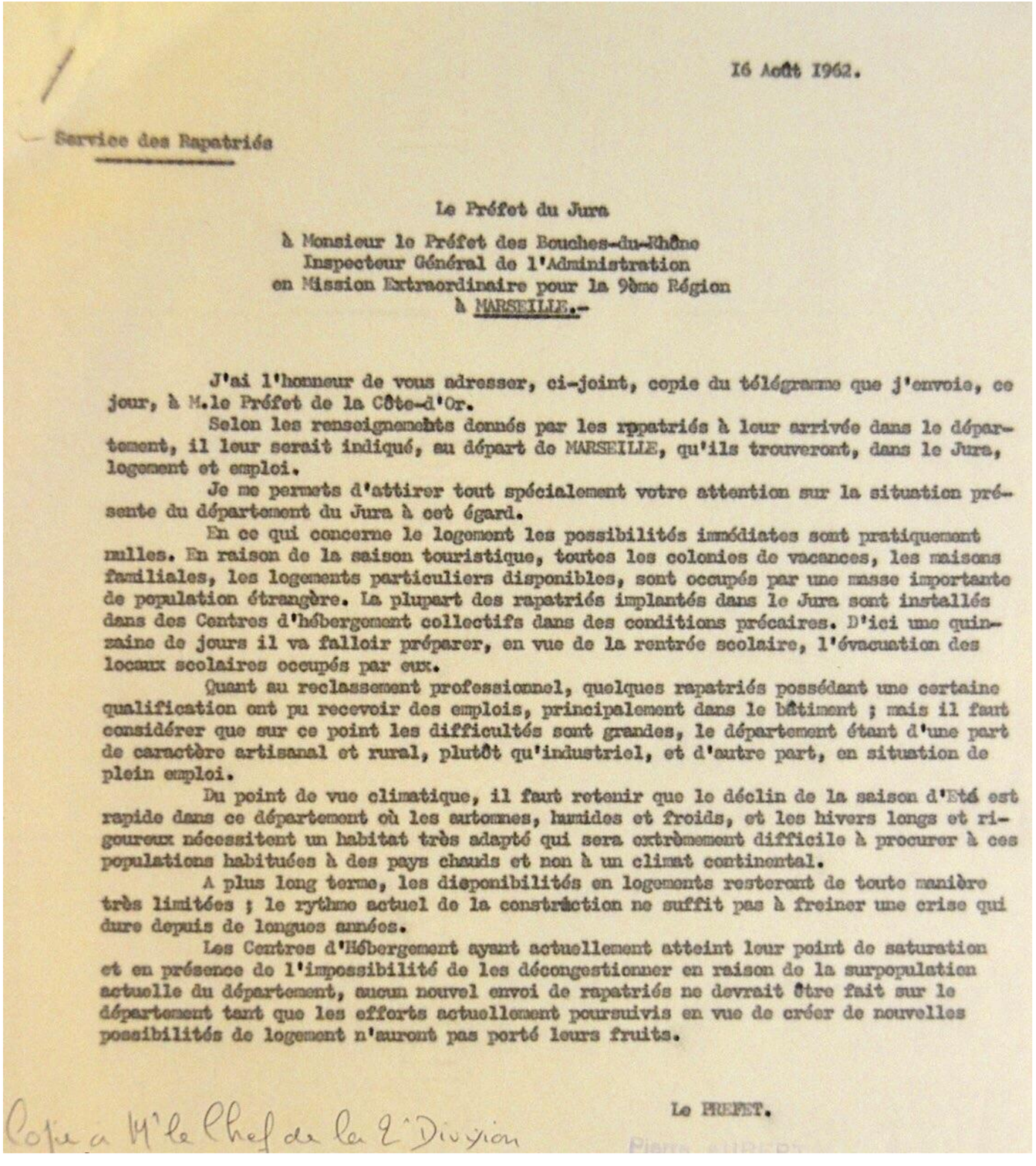

16 Août 1962.

Service des Rapatriés

Le Préfet du Jura

à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
Inspecteur Général de l'Administration
en Mission Extraordinaire pour la 9ème Région
à MARSEILLE.-

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie du télégramme que j'envoie, ce jour, à M.le Préfet de la Côte-d'Or.

Selon les renseignements donnés par les rpatriés à leur arrivée dans le département, il leur serait indiqué, au départ de MARSEILLE, qu'ils trouveront, dans le Jura, logement et emploi.

Je me permets d'attirer tout spécialement votre attention sur la situation présente du département du Jura à cet égard.

En ce qui concerne le logement les possibilités immédiates sont pratiquement nulles. En raison de la saison touristique, toutes les colonies de vacances, les maisons familiales, les logements particuliers disponibles, sont occupés par une masse importante de population étrangère. La plupart des rapatriés implantés dans le Jura sont installés dans des Centres d'hébergement collectifs dans des conditions précaires. D'ici une quinzaine de jours il va falloir préparer, en vue de la rentrée scolaire, l'évacuation des locaux scolaires occupés par eux.

Quant au reclassement professionnel, quelques rapatriés possédant une certaine qualification ont pu recevoir des emplois, principalement dans le bâtiment ; mais il faut considérer que sur ce point les difficultés sont grandes, le département étant d'une part de caractère artisanal et rural, plutôt qu'industriel, et d'autre part, en situation de plein emploi.

Du point de vue climatique, il faut retenir que le déclin de la saison d'Eté est rapide dans ce département où les automnes, humides et froids, et les hivers longs et rigoureux nécessitent un habitat très adapté qui sera extrêmement difficile à procurer à ces populations habituées à des pays chauds et non à un climat continental.

A plus long terme, les disponibilités en logements resteront de toute manière très limitées ; le rythme actuel de la construction ne suffit pas à freiner une crise qui dure depuis de longues années.

Les Centres d'Hébergement ayant actuellement atteint leur point de saturation et en présence de l'impossibilité de les décongestionner en raison de la surpopulation actuelle du département, aucun nouvel envoi de rapatriés ne devrait être fait sur le département tant que les efforts actuellement poursuivis en vue de créer de nouvelles possibilités de logement n'auront pas porté leurs fruits.

Le PREFET.

Copie à M'le Chef de la 2ème Division

AD39, Préfecture, Service des rapatriés, 1010W13

Durant l'été 1962, la préfecture et les municipalités mettent en place des comités d'accueil pour les rapatriés d'Algérie et créent des centres d'hébergement provisoire pour recevoir des familles déracinées qui ont tout perdu et qui arrivent sur un territoire où la plupart n'ont ni connaissances, ni famille. L'hébergement et la réinstallation des ménages restent la difficulté majeure à surmonter dans un contexte de crise du logement. Finalement, ils ne sont que quelques milliers à s'implanter définitivement dans le Jura et les autres départements francs-comtois en raison d'un climat rude peu attractif et d'aides plus importantes accordées dans les départements en pénurie de main d'œuvre.

1.4 - L'immigration

7. Registre de recensement de Montbéliard, 1968

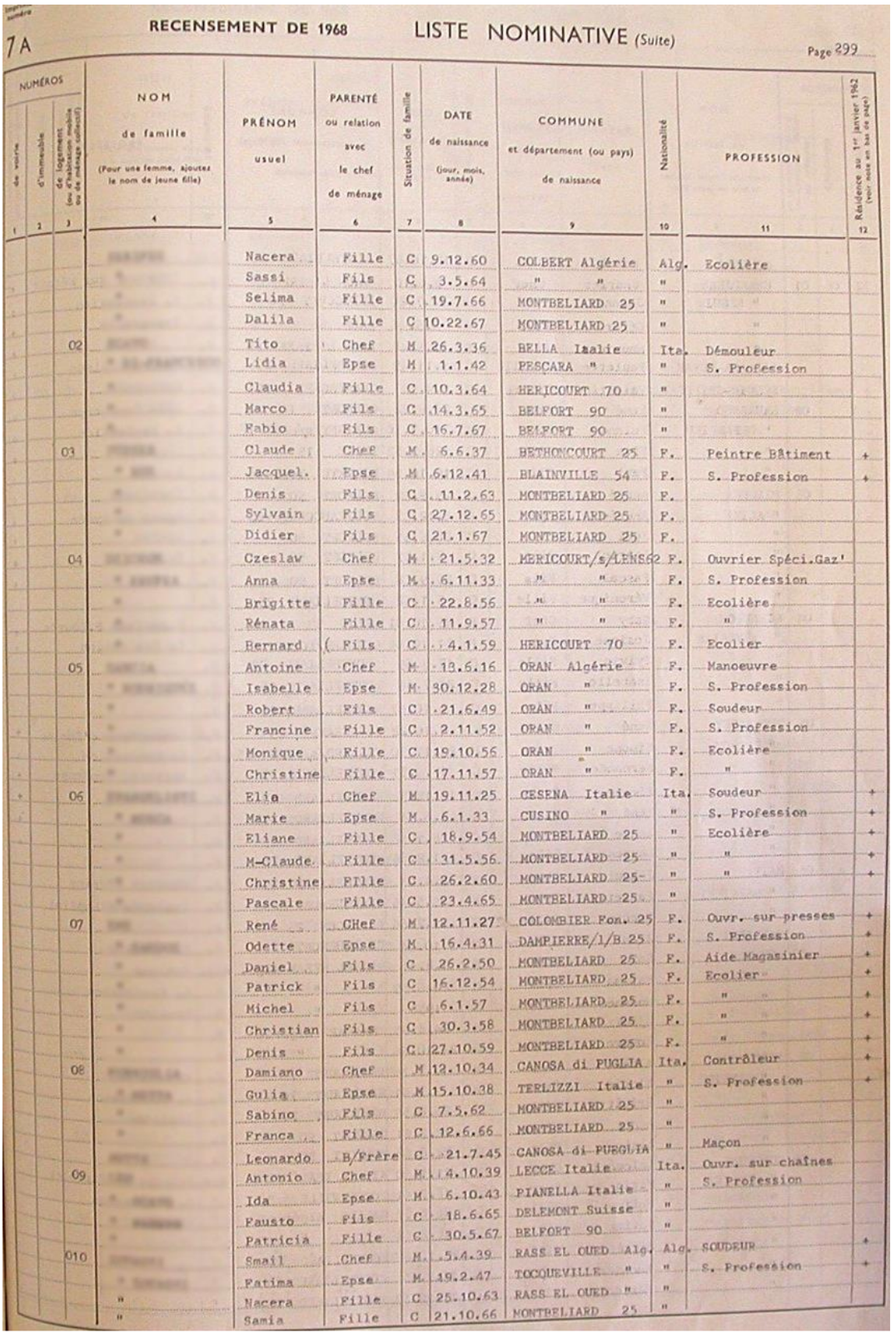

7 A — RECENSEMENT DE 1968 — LISTE NOMINATIVE (Suite) — Page 299

NUMÉROS de voirie (1)	NUMÉROS d'immeuble (2)	NUMÉROS de logement (ou de chambre meublée ou de ménage ordinaire) (3)	NOM de famille (Pour une femme, ajoutez le nom de jeune fille) (4)	PRÉNOM usuel (5)	PARENTÉ ou relation avec le chef de ménage (6)	Situation de famille (7)	DATE de naissance (jour, mois, année) (8)	COMMUNE et département (ou pays) de naissance (9)	Nationalité (10)	PROFESSION (11)	Résidence au 1er janvier 1962 (voir note en bas de page) (12)
				Nacera	Fille	C	9.12.60	COLBERT Algérie	Alg.	Ecolière	
				Sassi	Fils	C	3.5.64	" "	"		
				Selima	Fille	C	19.7.66	MONTBELIARD 25	"		
				Dalila	Fille	C	10.22.67	MONTBELIARD 25	"		
		02		Tito	Chef	M	26.3.36	BELLA Italie	Ita.	Démouleur	
				Lidia	Epse	M	1.1.42	PESCARA "	"	S. Profession	
				Claudia	Fille	C	10.3.64	HERICOURT 70	"		
				Marco	Fils	C	14.3.65	BELFORT 90	"		
				Fabio	Fils	C	16.7.67	BELFORT 90	"		
		03		Claude	Chef	M	6.6.37	BETHONCOURT 25	F.	Peintre Bâtiment	+
				Jacquel.	Epse	M	6.12.41	BLAINVILLE 54	F.	S. Profession	+
				Denis	Fils	C	11.2.63	MONTBELIARD 25	F.		
				Sylvain	Fils	C	27.12.65	MONTBELIARD 25	F.		
				Didier	Fils	C	21.1.67	MONTBELIARD 25	F.		
		04		Czeslaw	Chef	M	21.5.32	MERICOURT/s/LENS62	F.	Ouvrier Spéci.Gaz'	
				Anna	Epse	M	6.11.33	" "	F.	S. Profession	
				Brigitte	Fille	C	22.8.56	" "	F.	Ecolière	
				Rénata	Fille	C	11.9.57	" "	F.	"	
				Bernard	Fils	C	4.1.59	HERICOURT 70	F.	Ecolier	
		05		Antoine	Chef	M	18.6.16	ORAN Algérie	F.	Manoeuvre	
				Isabelle	Epse	M	30.12.28	ORAN "	F.	S. Profession	
				Robert	Fils	C	21.6.49	ORAN "	F.	Soudeur	
				Francine	Fille	C	2.11.52	ORAN "	F.	S. Profession	
				Monique	Fille	C	19.10.56	ORAN "	F.	Ecolière	
				Christine	Fille	C	17.11.57	ORAN "	F.	"	
+		06		Elio	Chef	M	19.11.25	CESENA Italie	Ita.	Soudeur	+
				Marie	Epse	M	6.1.33	CUSINO "	"	S. Profession	+
				Eliane	Fille	C	18.9.54	MONTBELIARD 25	"	Ecolière	+
				M-Claude	Fille	C	31.5.56	MONTBELIARD 25	"	"	+
				Christine	Fille	C	26.2.60	MONTBELIARD 25	"	"	+
				Pascale	Fille	C	23.4.65	MONTBELIARD 25	"		
		07		René	CHef	M	12.11.27	COLOMBIER Fon. 25	F.	Ouvr. sur presses	+
				Odette	Epse	M	16.4.31	DAMPIERRE/1/B 25	F.	S. Profession	+
				Daniel	Fils	C	26.2.50	MONTBELIARD 25	F.	Aide Magasinier	+
				Patrick	Fils	C	16.12.54	MONTBELIARD 25	F.	Ecolier	+
				Michel	Fils	C	6.1.57	MONTBELIARD 25	F.	"	+
				Christian	Fils	C	30.3.58	MONTBELIARD 25	F.	"	+
				Denis	Fils	C	27.10.59	MONTBELIARD 25	F.	"	+
		08		Damiano	Chef	M	12.10.34	CANOSA di PUGLIA	Ita.	Contrôleur	+
				Gulia	Epse	M	15.10.38	TERLIZZI Italie	"	S. Profession	+
				Sabino	Fils	C	7.5.62	MONTBELIARD 25	"		
				Franca	Fille	C	12.6.66	MONTBELIARD 25	"		
				Leonardo	B/Frère	C	21.7.45	CANOSA di PUGLIA	"	Maçon	
		09		Antonio	Chef	M	4.10.39	LECCE Italie	Ita.	Ouvr. sur chaînes	
				Ida	Epse	M	6.10.43	PIANELLA Italie	"	S. Profession	
				Fausto	Fils	C	18.6.65	DELEMONT Suisse	"		
				Patricia	Fille	C	30.5.67	BELFORT 90	"		
		010		Smail	Chef	M	5.4.39	RASS EL OUED Alg.	Alg.	SOUDEUR	+
				Fatima	Epse	M	19.2.47	TOCQUEVILLE "	"	S. Profession	+
			"	Nacera	Fille	C	25.10.63	RASS EL OUED "	"		
			"	Samia	Fille	C	21.10.66	MONTBELIARD 25	"		

AMM 1F26

Des recensements de population ont été effectués périodiquement à partir de 1836. Documents établis par les communes, ils permettent de connaître avec précision la composition de chaque ménage. Celui de 1968 est intéressant pour mesurer les différentes phases de l'immigration en France. La page présentée ici montre la prégnance de l'immigration italienne et algérienne dans la ville, avec des enfants nés en France dans les années 1950-1960. Au logement n°4, on remarque un prénom polonais pour un individu né en France en 1932, ce qui révèle des courants migratoires plus anciens pour l'Europe de l'Est.

8. Tract communiste sur la vie quotidienne d'un travailleur portugais à Saint-Claude, 1971

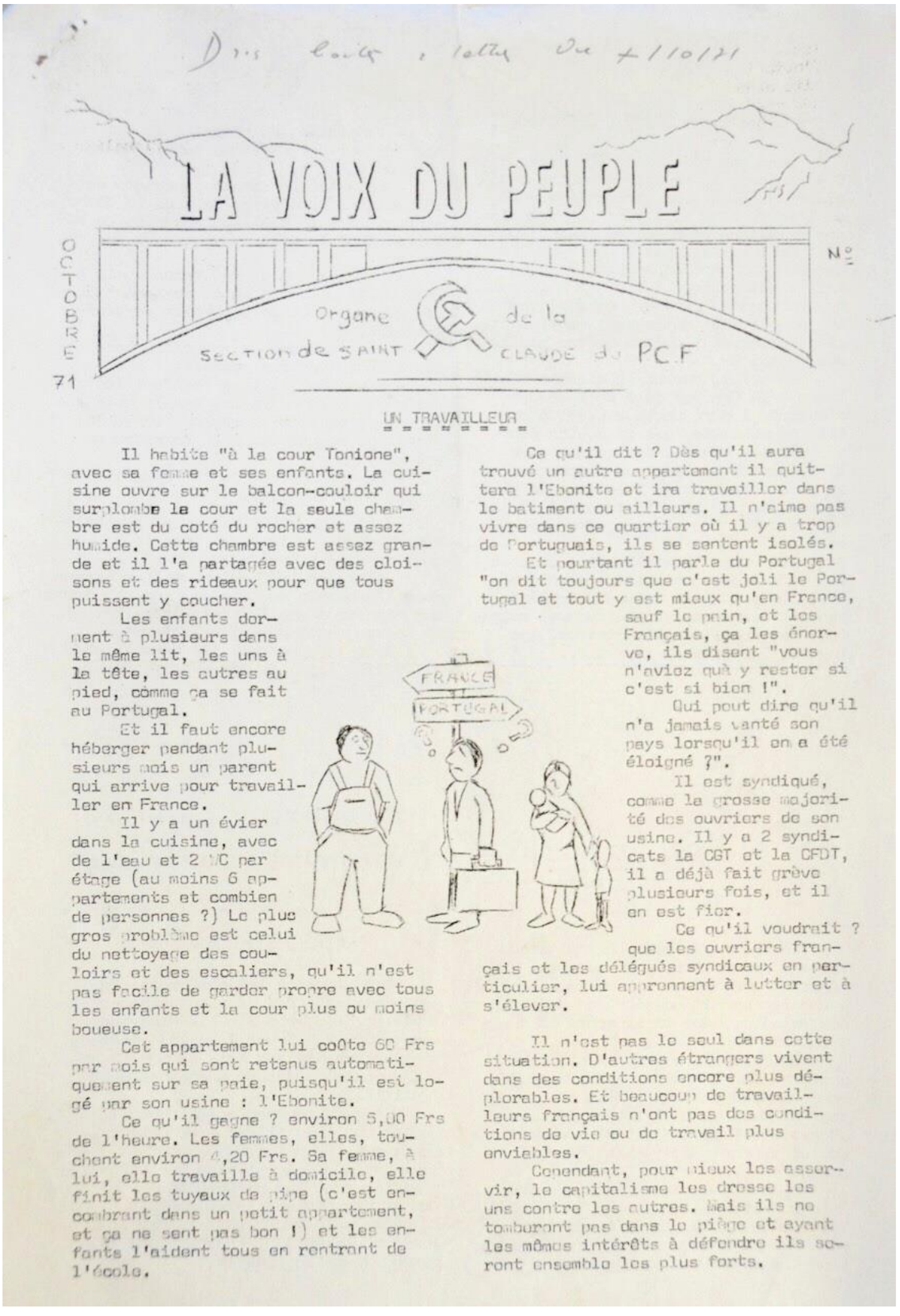

LA VOIX DU PEUPLE

OCTOBRE 71 — N°

Organe de la Section de SAINT CLAUDE du P.C.F

UN TRAVAILLEUR

Il habite "à la cour Tonione", avec sa femme et ses enfants. La cuisine ouvre sur le balcon-couloir qui surplombe la cour et la seule chambre est du coté du rocher et assez humide. Cette chambre est assez grande et il l'a partagée avec des cloisons et des rideaux pour que tous puissent y coucher.

Les enfants dorment à plusieurs dans le même lit, les uns à la tête, les autres au pied, comme ça se fait au Portugal.

Et il faut encore héberger pendant plusieurs mois un parent qui arrive pour travailler en France.

Il y a un évier dans la cuisine, avec de l'eau et 2 WC par étage (au moins 6 appartements et combien de personnes ?) Le plus gros problème est celui du nettoyage des couloirs et des escaliers, qu'il n'est pas facile de garder propre avec tous les enfants et la cour plus ou moins boueuse.

Cet appartement lui coûte 60 Frs par mois qui sont retenus automatiquement sur sa paie, puisqu'il est logé par son usine : l'Ebonite.

Ce qu'il gagne ? environ 5,00 Frs de l'heure. Les femmes, elles, touchent environ 4,20 Frs. Sa femme, à lui, elle travaille à domicile, elle finit les tuyaux de pipe (c'est encombrant dans un petit appartement, et ça ne sent pas bon !) et les enfants l'aident tous en rentrant de l'école.

Ce qu'il dit ? Dès qu'il aura trouvé un autre appartement il quittera l'Ebonite et ira travailler dans le batiment ou ailleurs. Il n'aime pas vivre dans ce quartier où il y a trop de Portuguais, ils se sentent isolés.

Et pourtant il parle du Portugal "on dit toujours que c'est joli le Portugal et tout y est mieux qu'en France, sauf le pain, et les Français, ça les énerve, ils disent "vous n'aviez qu'à y rester si c'est si bien !".

Qui peut dire qu'il n'a jamais vanté son pays lorsqu'il en a été éloigné ?".

Il est syndiqué, comme la grosse majorité des ouvriers de son usine. Il y a 2 syndicats la CGT et la CFDT, il a déjà fait grève plusieurs fois, et il en est fier.

Ce qu'il voudrait ? que les ouvriers français et les délégués syndicaux en particulier, lui apprennent à lutter et à s'élever.

Il n'est pas le seul dans cette situation. D'autres étrangers vivent dans des conditions encore plus déplorables. Et beaucoup de travailleurs français n'ont pas des conditions de vie ou de travail plus enviables.

Cependant, pour mieux les asservir, le capitalisme les dresse les uns contre les autres. Mais ils ne tomberont pas dans le piège et ayant les mêmes intérêts à défendre ils seront ensemble les plus forts.

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W308

Ce tract évoque la population portugaise qui représente la plus importante communauté étrangère résidant en France et celle qui a connu la plus forte croissance entre 1958 et 1975 pour des raisons économiques et politiques. Comme pour la plupart des travailleurs immigrés, la principale difficulté demeure les mauvaises conditions de logement malgré un salaire supérieur au salaire minimum qui s'élevait à 3,69 francs de l'heure en 1971.

9. Conditions pour le rapprochement familial d'un travailleur italien de Pontarlier, 1954

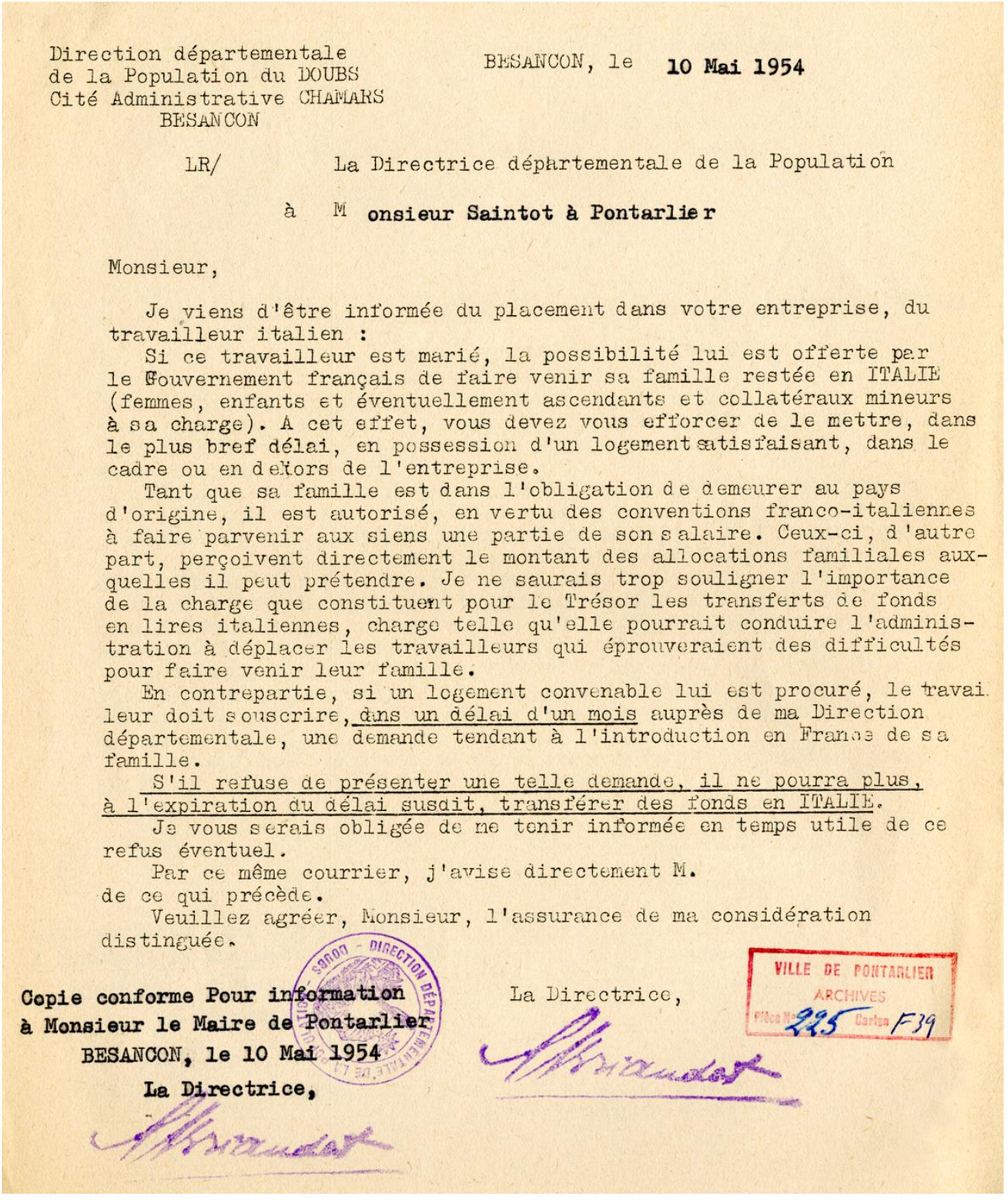

Direction départementale
de la Population du DOUBS
Cité Administrative CHAMARS
BESANCON

BESANCON, le **10 Mai 1954**

LR/ La Directrice départementale de la Population

à M **onsieur Saintot à Pontarlier**

Monsieur,

Je viens d'être informée du placement dans votre entreprise, du travailleur italien :

Si ce travailleur est marié, la possibilité lui est offerte par le Gouvernement français de faire venir sa famille restée en ITALIE (femmes, enfants et éventuellement ascendants et collatéraux mineurs à sa charge). A cet effet, vous devez vous efforcer de le mettre, dans le plus bref délai, en possession d'un logement satisfaisant, dans le cadre ou en dehors de l'entreprise.

Tant que sa famille est dans l'obligation de demeurer au pays d'origine, il est autorisé, en vertu des conventions franco-italiennes à faire parvenir aux siens une partie de son salaire. Ceux-ci, d'autre part, perçoivent directement le montant des allocations familiales auxquelles il peut prétendre. Je ne saurais trop souligner l'importance de la charge que constituent pour le Trésor les transferts de fonds en lires italiennes, charge telle qu'elle pourrait conduire l'administration à déplacer les travailleurs qui éprouveraient des difficultés pour faire venir leur famille.

En contrepartie, si un logement convenable lui est procuré, le travailleur doit souscrire, dans un délai d'un mois auprès de ma Direction départementale, une demande tendant à l'introduction en France de sa famille.

S'il refuse de présenter une telle demande, il ne pourra plus, à l'expiration du délai susdit, transférer des fonds en ITALIE.

Je vous serais obligée de me tenir informée en temps utile de ce refus éventuel.

Par ce même courrier, j'avise directement M. de ce qui précède.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie conforme Pour information à Monsieur le Maire de Pontarlier
BESANCON, le 10 Mai 1954
La Directrice,

La Directrice,

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POPULATION DOUBS

VILLE DE PONTARLIER
ARCHIVES
Pièce 225 Carton F39

AMP 7F75

À la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure, de nombreux immigrés arrivent en France dans les années 1950. Ils participent à la reconstruction du pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ils viennent d'Italie, du Portugal et massivement des anciennes colonies françaises d'Afrique du Nord. Ils occupent les postes les plus pénibles, les moins qualifiés et mal rémunérés et sont majoritairement employés dans le bâtiment et travaux publics (BTP) et l'industrie.
Des mesures sont engagées pour combattre l'insalubrité des logements et assurer le regroupement familial. L'État demande aux entreprises qui recrutent de la main d'œuvre étrangère de trouver des logements décents à leurs ouvriers afin qu'ils puissent accueillir leurs familles. Dans cette correspondance, la Direction départementale de la Population du Doubs avertit un employeur qu'en cas de refus de faire venir sa famille s'il dispose d'un logement décent, ce travailleur italien ne pourra plus transférer d'argent en Italie.

Chapitre 2 : Le progrès sanitaire et social

2.1 - L'amélioration de la santé

10. Élections aux conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales, 1947

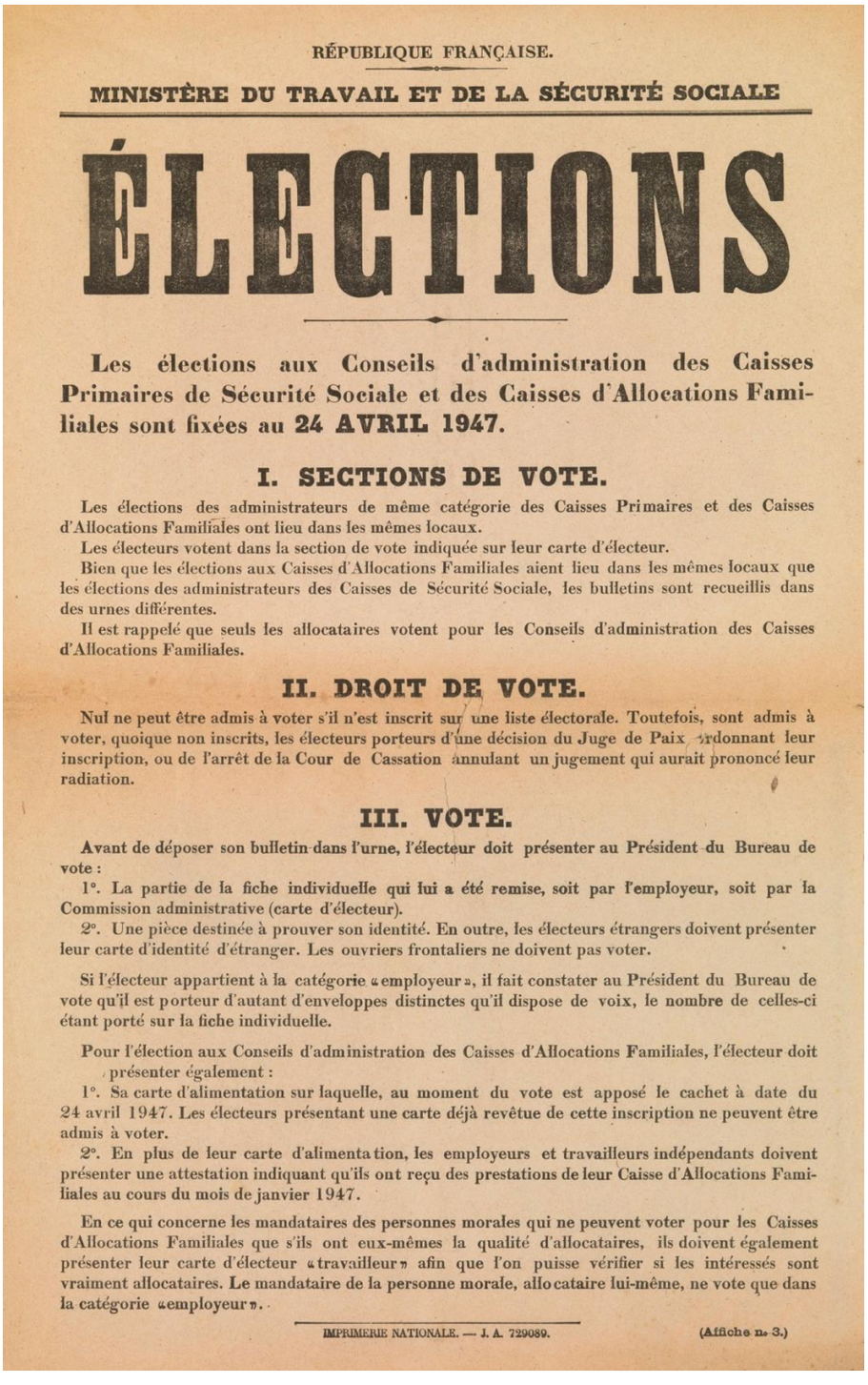

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

ÉLECTIONS

Les élections aux Conseils d'administration des Caisses Primaires de Sécurité Sociale et des Caisses d'Allocations Familiales sont fixées au 24 AVRIL 1947.

I. SECTIONS DE VOTE.

Les élections des administrateurs de même catégorie des Caisses Primaires et des Caisses d'Allocations Familiales ont lieu dans les mêmes locaux.

Les électeurs votent dans la section de vote indiquée sur leur carte d'électeur.

Bien que les élections aux Caisses d'Allocations Familiales aient lieu dans les mêmes locaux que les élections des administrateurs des Caisses de Sécurité Sociale, les bulletins sont recueillis dans des urnes différentes.

Il est rappelé que seuls les allocataires votent pour les Conseils d'administration des Caisses d'Allocations Familiales.

II. DROIT DE VOTE.

Nul ne peut être admis à voter s'il n'est inscrit sur une liste électorale. Toutefois, sont admis à voter, quoique non inscrits, les électeurs porteurs d'une décision du Juge de Paix ordonnant leur inscription, ou de l'arrêt de la Cour de Cassation annulant un jugement qui aurait prononcé leur radiation.

III. VOTE.

Avant de déposer son bulletin dans l'urne, l'électeur doit présenter au Président du Bureau de vote :

1°. La partie de la fiche individuelle qui lui a été remise, soit par l'employeur, soit par la Commission administrative (carte d'électeur).

2°. Une pièce destinée à prouver son identité. En outre, les électeurs étrangers doivent présenter leur carte d'identité d'étranger. Les ouvriers frontaliers ne doivent pas voter.

Si l'électeur appartient à la catégorie « employeur », il fait constater au Président du Bureau de vote qu'il est porteur d'autant d'enveloppes distinctes qu'il dispose de voix, le nombre de celles-ci étant porté sur la fiche individuelle.

Pour l'élection aux Conseils d'administration des Caisses d'Allocations Familiales, l'électeur doit présenter également :

1°. Sa carte d'alimentation sur laquelle, au moment du vote est apposé le cachet à date du 24 avril 1947. Les électeurs présentant une carte déjà revêtue de cette inscription ne peuvent être admis à voter.

2°. En plus de leur carte d'alimentation, les employeurs et travailleurs indépendants doivent présenter une attestation indiquant qu'ils ont reçu des prestations de leur Caisse d'Allocations Familiales au cours du mois de janvier 1947.

En ce qui concerne les mandataires des personnes morales qui ne peuvent voter pour les Caisses d'Allocations Familiales que s'ils ont eux-mêmes la qualité d'allocataires, ils doivent également présenter leur carte d'électeur « travailleur » afin que l'on puisse vérifier si les intéressés sont vraiment allocataires. Le mandataire de la personne morale, allocataire lui-même, ne vote que dans la catégorie « employeur ».

IMPRIMERIE NATIONALE. — J. A. 729089. (Affiche n° 3.)

AD25 34W1

La mise en place de la Sécurité sociale à la Libération (ordonnances des 4 et 19 octobre 1945) est une des réformes emblématiques de l'édification en France d'un État-providence dont les principes découlent directement du programme du Conseil National de la Résistance. Celui-ci prévoit un ensemble de dispositifs et d'institutions « visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ». Financée par les cotisations des actifs, des employeurs et des salariés, la « sécu » est gérée paritairement par l'ensemble des partenaires sociaux représentés par les syndicats de travailleurs et les organismes patronaux. Au printemps 1947 se déroulent les premières élections des administrateurs des caisses, pour remplacer ceux qui avaient été désignés en octobre 1945.

11. La mise en place de la Sécurité sociale critiquée, 1947

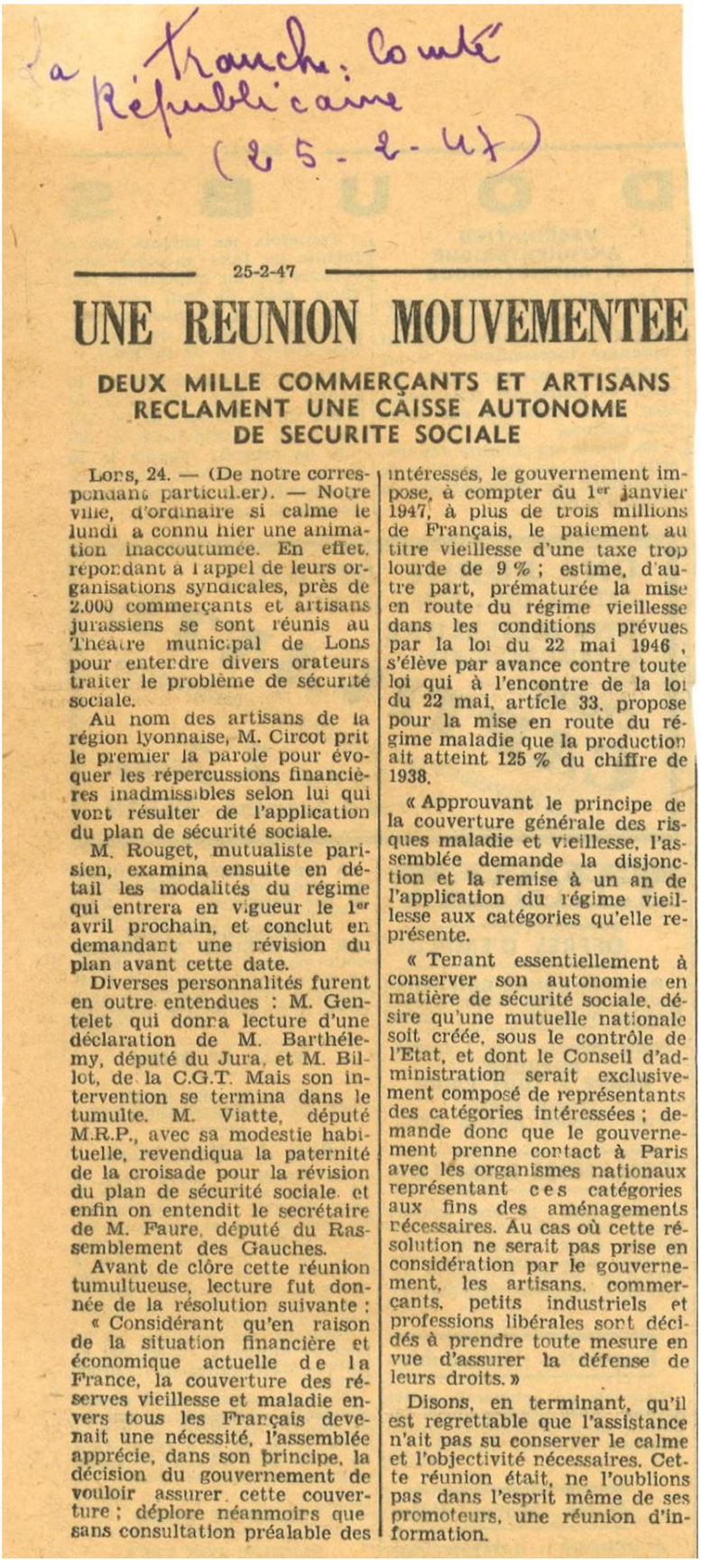

la Franche Comté Républicaine (25-2-47)

25-2-47

UNE REUNION MOUVEMENTEE

DEUX MILLE COMMERÇANTS ET ARTISANS RECLAMENT UNE CAISSE AUTONOME DE SECURITE SOCIALE

Lons, 24. — (De notre correspondant particulier). — Notre ville, d'ordinaire si calme le lundi a connu hier une animation inaccoutumée. En effet, répondant à l'appel de leurs organisations syndicales, près de 2.000 commerçants et artisans jurassiens se sont réunis au Théâtre municipal de Lons pour entendre divers orateurs traiter le problème de sécurité sociale.

Au nom des artisans de la région lyonnaise, M. Circot prit le premier la parole pour évoquer les répercussions financières inadmissibles selon lui qui vont résulter de l'application du plan de sécurité sociale.

M. Rouget, mutualiste parisien, examina ensuite en détail les modalités du régime qui entrera en vigueur le 1er avril prochain, et conclut en demandant une révision du plan avant cette date.

Diverses personnalités furent en outre entendues : M. Gentelet qui donna lecture d'une déclaration de M. Barthélemy, député du Jura, et M. Billot, de la C.G.T. Mais son intervention se termina dans le tumulte. M. Viatte, député M.R.P., avec sa modestie habituelle, revendiqua la paternité de la croisade pour la révision du plan de sécurité sociale et enfin on entendit le secrétaire de M. Faure, député du Rassemblement des Gauches.

Avant de clôre cette réunion tumultueuse, lecture fut donnée de la résolution suivante :

« Considérant qu'en raison de la situation financière et économique actuelle de la France, la couverture des réserves vieillesse et maladie envers tous les Français devenait une nécessité, l'assemblée apprécie, dans son principe, la décision du gouvernement de vouloir assurer cette couverture ; déplore néanmoins que sans consultation préalable des intéressés, le gouvernement impose, à compter du 1er janvier 1947, à plus de trois millions de Français, le paiement au titre vieillesse d'une taxe trop lourde de 9 % ; estime, d'autre part, prématurée la mise en route du régime vieillesse dans les conditions prévues par la loi du 22 mai 1946, s'élève par avance contre toute loi qui à l'encontre de la loi du 22 mai, article 33, propose pour la mise en route du régime maladie que la production ait atteint 125 % du chiffre de 1938.

« Approuvant le principe de la couverture générale des risques maladie et vieillesse, l'assemblée demande la disjonction et la remise à un an de l'application du régime vieillesse aux catégories qu'elle représente.

« Tenant essentiellement à conserver son autonomie en matière de sécurité sociale, désire qu'une mutuelle nationale soit créée, sous le contrôle de l'Etat, et dont le Conseil d'administration serait exclusivement composé de représentants des catégories intéressées ; demande donc que le gouvernement prenne contact à Paris avec les organismes nationaux représentant ces catégories aux fins des aménagements nécessaires. Au cas où cette résolution ne serait pas prise en considération par le gouvernement, les artisans, commerçants, petits industriels et professions libérales sont décidés à prendre toute mesure en vue d'assurer la défense de leurs droits. »

Disons, en terminant, qu'il est regrettable que l'assistance n'ait pas su conserver le calme et l'objectivité nécessaires. Cette réunion était, ne l'oublions pas dans l'esprit même de ses promoteurs, une réunion d'information.

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W487

La loi du 22 mai 1946 généralise la sécurité sociale à toute la population à l'exception des travailleurs non-salariés non agricoles qui s'y opposent car ceux-ci bénéficient d'un régime de Sécurité sociale préexistant. Ils s'opposent également au coût que cela représente pour eux compte-tenu de la situation économique du pays après-guerre. Un régime autonome d'assurance maladie-maternité-invalidité est mis en place pour les exploitants agricoles et pour les professions indépendantes en 1966, et l'assurance vieillesse pour toute la population en 1975.

12. Réalisations et améliorations dans la protection de la santé publique dans le Jura de 1945 à 1950

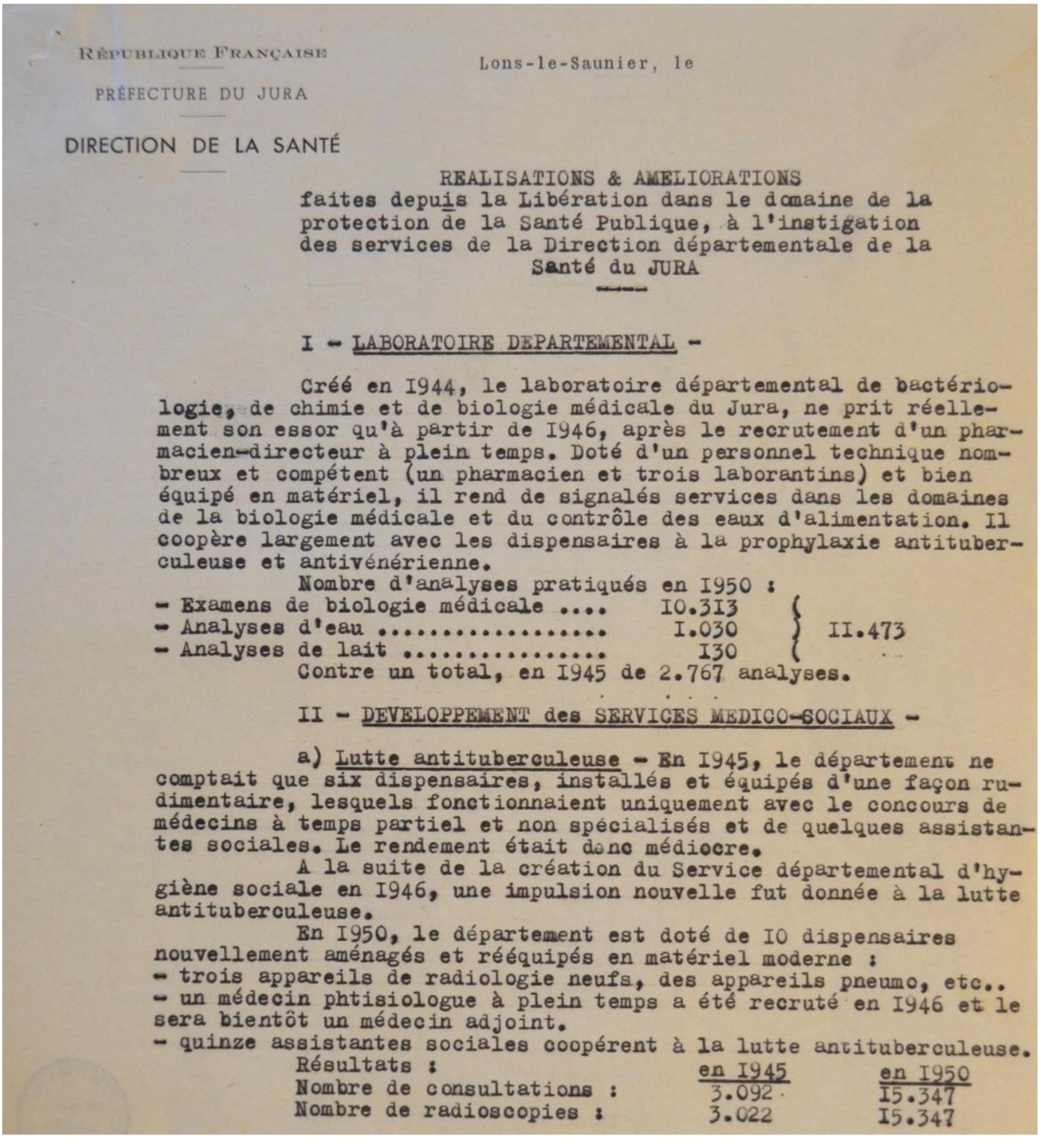

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU JURA

DIRECTION DE LA SANTÉ

Lons-le-Saunier, le

REALISATIONS & AMELIORATIONS
faites depuis la Libération dans le domaine de la protection de la Santé Publique, à l'instigation des services de la Direction départementale de la Santé du JURA

I - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL -

Créé en I944, le laboratoire départemental de bactériologie, de chimie et de biologie médicale du Jura, ne prit réellement son essor qu'à partir de I946, après le recrutement d'un pharmacien-directeur à plein temps. Doté d'un personnel technique nombreux et compétent (un pharmacien et trois laborantins) et bien équipé en matériel, il rend de signalés services dans les domaines de la biologie médicale et du contrôle des eaux d'alimentation. Il coopère largement avec les dispensaires à la prophylaxie antituberculeuse et antivénérienne.

Nombre d'analyses pratiqués en I950 :

- Examens de biologie médicale	I0.3I3	
- Analyses d'eau	I.030	II.473
- Analyses de lait	I30	

Contre un total, en I945 de 2.767 analyses.

II - DEVELOPPEMENT des SERVICES MEDICO-SOCIAUX -

a) Lutte antituberculeuse - En I945, le département ne comptait que six dispensaires, installés et équipés d'une façon rudimentaire, lesquels fonctionnaient uniquement avec le concours de médecins à temps partiel et non spécialisés et de quelques assistantes sociales. Le rendement était donc médiocre.

A la suite de la création du Service départemental d'hygiène sociale en I946, une impulsion nouvelle fut donnée à la lutte antituberculeuse.

En I950, le département est doté de I0 dispensaires nouvellement aménagés et rééquipés en matériel moderne :

- trois appareils de radiologie neufs, des appareils pneumo, etc..
- un médecin phtisiologue à plein temps a été recruté en I946 et le sera bientôt un médecin adjoint.
- quinze assistantes sociales coopérent à la lutte antituberculeuse.

Résultats :	en I945	en I950
Nombre de consultations :	3.092	I5.347
Nombre de radioscopies :	3.022	I5.347

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W584

Après la guerre, l'État renforce son rôle de garant de la santé publique en développant des moyens prophylactiques importants et modernes qui permettent à la population de bénéficier de meilleures conditions d'existence, de mesures de prévention, de suivi médical, de soins et de voir son espérance de vie s'allonger. La création des « Gouttes de lait » dès 1944 à Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude, contribuent à une meilleure alimentation des nourrissons en distribuant près de 683 000 biberons de lait pasteurisé en 1950. Fonctionnant dans les principales communes du département, les centres de protection maternelle et infantile, où praticiens, sages-femmes et assistantes sociales travaillent main dans la main, améliorent le suivi des femmes enceintes et veillent à la santé des nourrissons.

13. La mortalité infantile en France, 1954

La population de l'Europe occidentale augmente de près de 56 millions d'habitants entre 1951 et 1975. La France gagne, quant à elle, environ 10 millions d'habitants. L'espérance de vie augmente. Elle était en 1946 de 59 ans pour les hommes et de 65 ans pour les femmes. Elle atteint respectivement 69 et 76 ans en 1975. Les progrès de la médecine, de l'hygiène et une meilleure alimentation font aussi fortement reculer la mortalité infantile passant de 77,8 ‰ en 1946 à 13,8 ‰ en 1975. La revue de l'Alliance nationale pour la vitalité française d'où est extraite la carte figurée ici, s'adresse à tous les Français qui souhaitent le maintien du redressement démographique de la France. L'auteur compare la mortalité infantile de la France à d'autres états européens, notamment à l'aide d'un graphique, en précisant que celle-ci se situe dans la moyenne européenne malgré des progrès. Elle rejoint ainsi les préoccupations de l'Institut national d'études démographiques (INED). Sa mission principale est d'informer le pouvoir et l'opinion publique par le biais de ses publications.

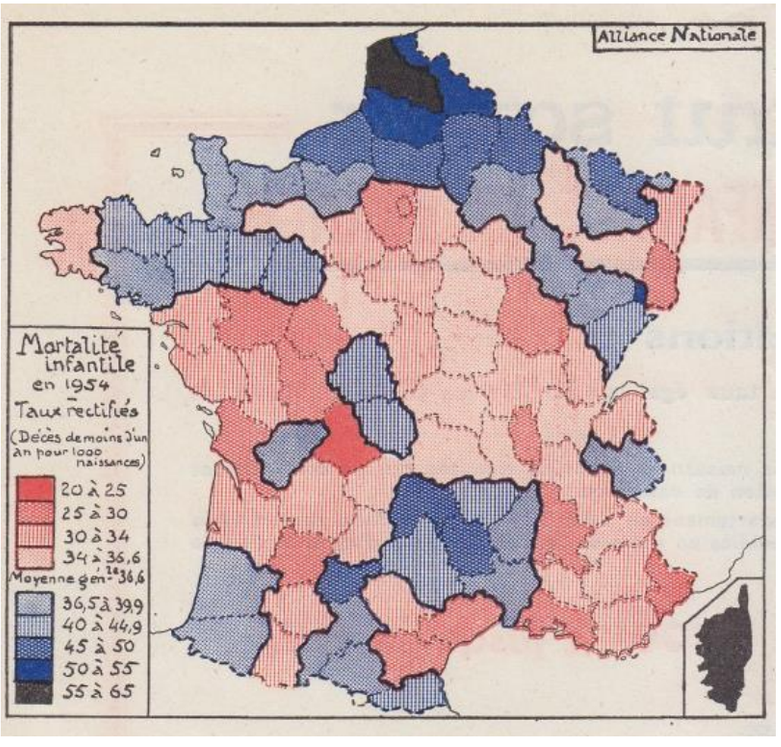

AD70, Préfecture, Cabinet du Préfet, 289W16

14. Construction d'un centre départemental de protection maternelle et infantile à Belfort, 1955

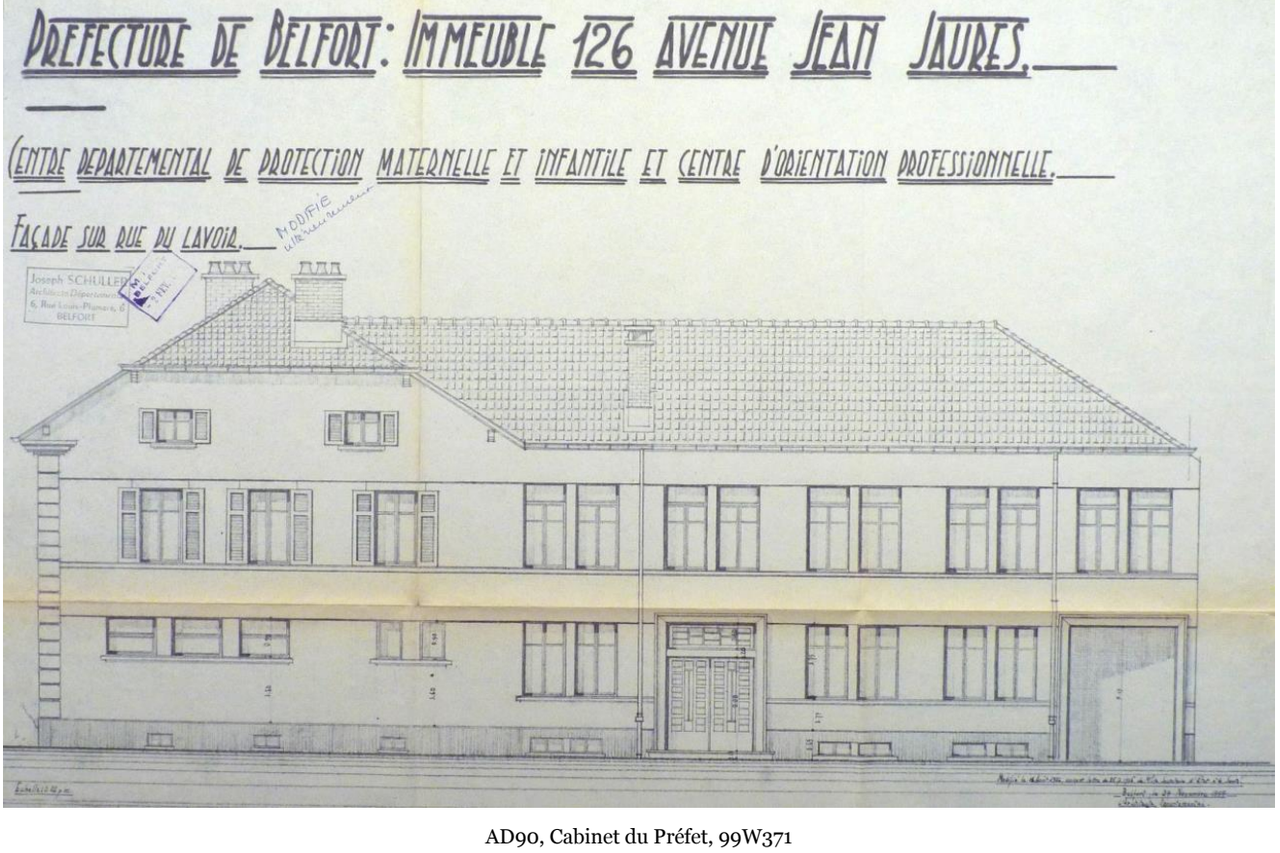

AD90, Cabinet du Préfet, 99W371

Face à des taux de mortalité infantile toujours élevés, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'une vraie politique en faveur de la mère et l'enfant est mise en place dans tous les départements. Le Conseil général du Territoire de Belfort installe un dispensaire avenue Jean-Jaurès à Belfort (quartier ouvrier) en 1948, dans des locaux jusque là occupés par un dispensaire privé.

15. L’hôpital Jean Minjoz de Besançon

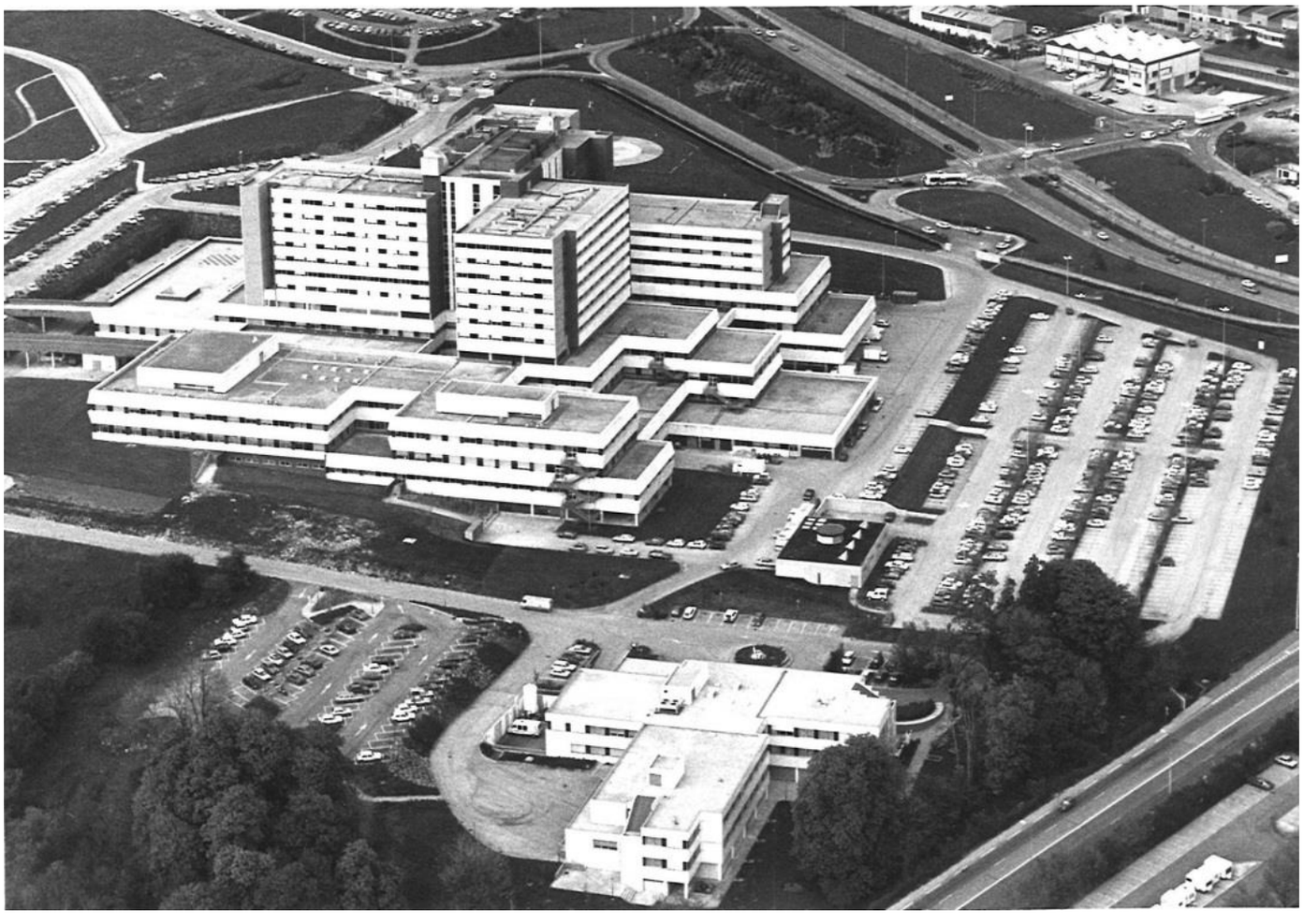

AMBes, 6Fi261 (Tous droits réservés)

La réalisation du centre hospitalier régional et universitaire (CHRU) dans le quartier de Planoise a été particulièrement longue et compliquée. Si sa naissance officielle date d'une ordonnance d'État de 1958, son avant-projet est resté en discussion jusqu'en 1974. Les travaux n'ont finalement commencé qu'en 1977, pour s'achever en 1982. Son coût initial avait été estimé à 141 millions de francs en 1975. En définitive, il aura coûté environ 340 millions. L'hôpital Jean Minjoz a été conçu pour abriter 719 lits.

2.2 - Le progrès social

16. Rapport des Renseignements généraux de Montbéliard sur les élections aux comités d'entreprise, 1945

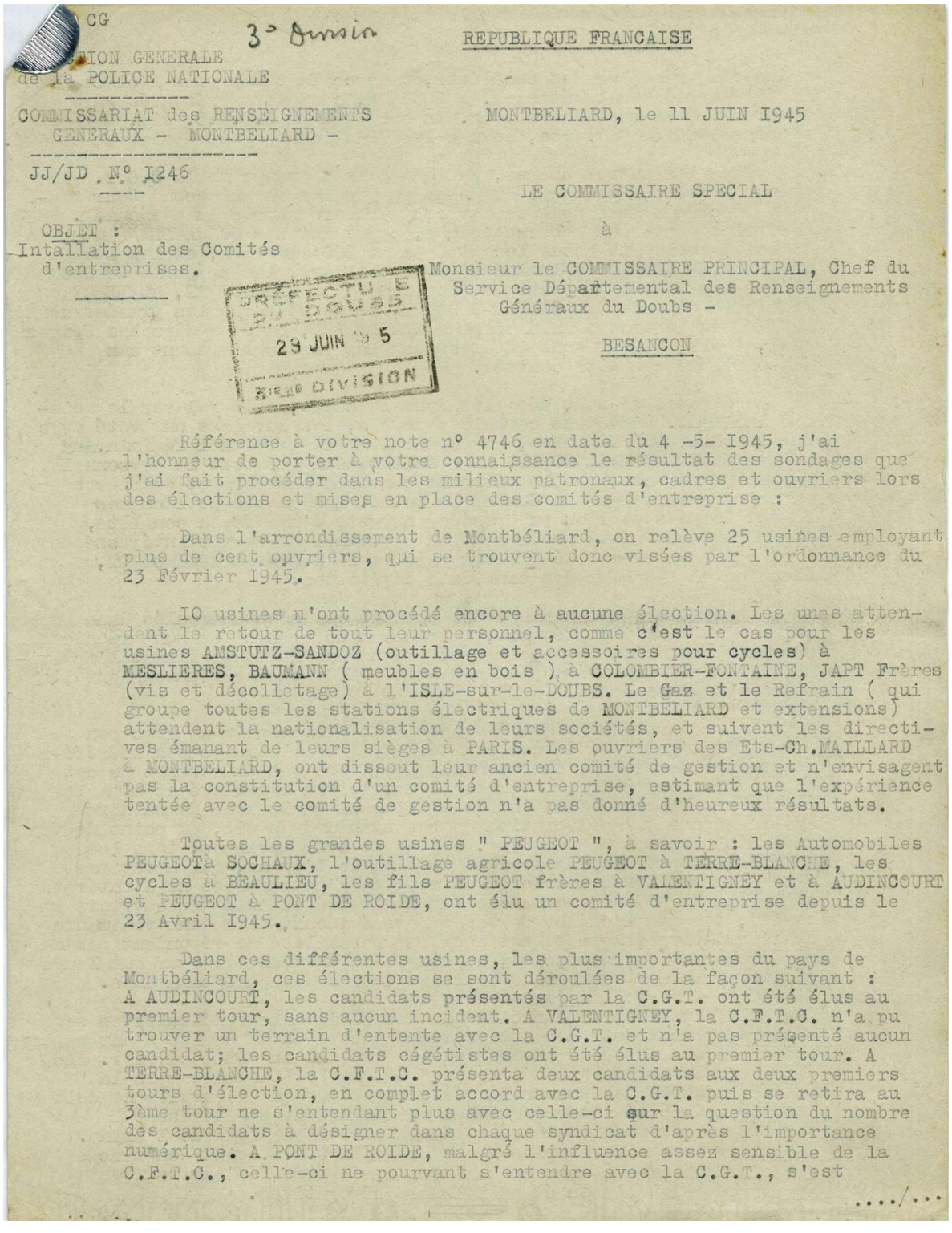

CG
ION GENERALE
de la POLICE NATIONALE

COMMISSARIAT des RENSEIGNEMENTS
GENERAUX - MONTBELIARD -

JJ/JD N° 1246

3e Bureau

REPUBLIQUE FRANCAISE

MONTBELIARD, le 11 JUIN 1945

LE COMMISSAIRE SPECIAL

à

Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef du Service Départemental des Renseignements Généraux du Doubs -

BESANCON

OBJET :
Installation des Comités d'entreprises.

PREFECTURE DU DOUBS
29 JUIN 45
2e BUREAU DIVISION

Référence à votre note n° 4746 en date du 4 -5- 1945, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le résultat des sondages que j'ai fait procéder dans les milieux patronaux, cadres et ouvriers lors des élections et mises en place des comités d'entreprise :

Dans l'arrondissement de Montbéliard, on relève 25 usines employant plus de cent ouvriers, qui se trouvent donc visées par l'ordonnance du 23 Février 1945.

10 usines n'ont procédé encore à aucune élection. Les unes attendent le retour de tout leur personnel, comme c'est le cas pour les usines AMSTUTZ-SANDOZ (outillage et accessoires pour cycles) à MESLIERES, BAUMANN (meubles en bois) à COLOMBIER-FONTAINE, JAPT Frères (vis et décolletage) à l'ISLE-sur-le-DOUBS. Le Gaz et le Refrain (qui groupe toutes les stations électriques de MONTBELIARD et extensions) attendent la nationalisation de leurs sociétés, et suivent les directives émanant de leurs sièges à PARIS. Les ouvriers des Ets-Ch.MAILLARD à MONTBELIARD, ont dissout leur ancien comité de gestion et n'envisagent pas la constitution d'un comité d'entreprise, estimant que l'expérience tentée avec le comité de gestion n'a pas donné d'heureux résultats.

Toutes les grandes usines " PEUGEOT ", à savoir : les Automobiles PEUGEOT à SOCHAUX, l'outillage agricole PEUGEOT à TERRE-BLANCHE, les cycles à BEAULIEU, les fils PEUGEOT frères à VALENTIGNEY et à AUDINCOURT et PEUGEOT à PONT DE ROIDE, ont élu un comité d'entreprise depuis le 23 Avril 1945.

Dans ces différentes usines, les plus importantes du pays de Montbéliard, ces élections se sont déroulées de la façon suivant : A AUDINCOURT, les candidats présentés par la C.G.T. ont été élus au premier tour, sans aucun incident. A VALENTIGNEY, la C.F.T.C. n'a pu trouver un terrain d'entente avec la C.G.T. et n'a pas présenté aucun candidat; les candidats cégétistes ont été élus au premier tour. A TERRE-BLANCHE, la C.F.T.C. présenta deux candidats aux deux premiers tours d'élection, en complet accord avec la C.G.T. puis se retira au 3ème tour ne s'entendant plus avec celle-ci sur la question du nombre des candidats à désigner dans chaque syndicat d'après l'importance numérique. A PONT DE ROIDE, malgré l'influence assez sensible de la C.F.T.C., celle-ci ne pouvant s'entendre avec la C.G.T., s'est

..../...

AD25 56W1

Dans l'esprit du programme du Conseil National de la Résistance qui prônait « la participation des travailleurs à la direction de l'économie », l'ordonnance du 22 février 1945 institue dans toutes les entreprises un comité d'entreprise ou un comité d'établissement de composition tripartite (patrons, syndicats, salariés élus). Toutefois, à la grande déception des organisations syndicales, ses prérogatives ne sont dans un premier temps que sociales et les élections ne soulèvent pas un grand intérêt. Par la loi du 16 mai 1946, le ministre du Travail, le communiste Ambroise Croizat, fit compléter ce dispositif en l'élargissant aux entreprises de 50 salariés et plus et en rendant obligatoire la consultation du comité d'entreprise en matière de gestion et de marche de l'entreprise.

17. Motion pour le relèvement des prestations sociales, 1958

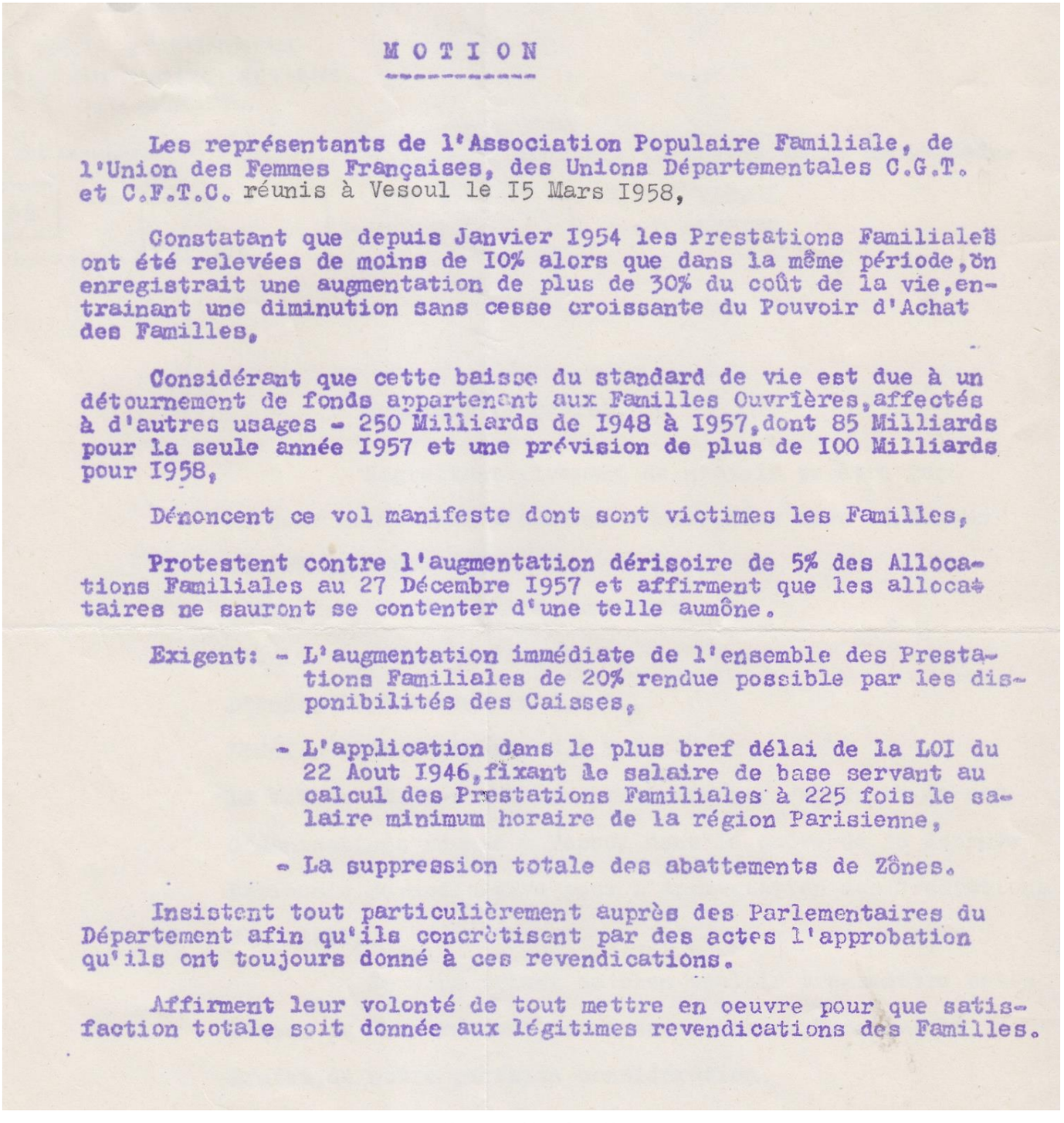

MOTION

Les représentants de l'Association Populaire Familiale, de l'Union des Femmes Françaises, des Unions Départementales C.G.T. et C.F.T.C. réunis à Vesoul le I5 Mars I958,

Constatant que depuis Janvier I954 les Prestations Familiales ont été relevées de moins de I0% alors que dans la même période, on enregistrait une augmentation de plus de 30% du coût de la vie, entrainant une diminution sans cesse croissante du Pouvoir d'Achat des Familles,

Considérant que cette baisse du standard de vie est due à un détournement de fonds appartenant aux Familles Ouvrières, affectés à d'autres usages - 250 Milliards de I948 à I957, dont 85 Milliards pour la seule année I957 et une prévision de plus de I00 Milliards pour I958,

Dénoncent ce vol manifeste dont sont victimes les Familles,

Protestent contre l'augmentation dérisoire de 5% des Allocations Familiales au 27 Décembre I957 et affirment que les allocataires ne sauront se contenter d'une telle aumône.

Exigent: - L'augmentation immédiate de l'ensemble des Prestations Familiales de 20% rendue possible par les disponibilités des Caisses,

- L'application dans le plus bref délai de la LOI du 22 Aout I946, fixant le salaire de base servant au calcul des Prestations Familiales à 225 fois le salaire minimum horaire de la région Parisienne,

- La suppression totale des abattements de Zônes.

Insistent tout particulièrement auprès des Parlementaires du Département afin qu'ils concrètisent par des actes l'approbation qu'ils ont toujours donné à ces revendications.

Affirment leur volonté de tout mettre en oeuvre pour que satisfaction totale soit donnée aux légitimes revendications des Familles.

AD70, Préfecture, Cabinet du Préfet, 289W6

Le 15 mars 1958, plusieurs organisations syndicales réunies à Vesoul, dont l'Association populaire familiale, l'Union des femmes françaises, la CGT et la CFTC présentent une motion dans laquelle elles exigent le relèvement des prestations familiales en raison de la baisse du pouvoir d'achat des familles consécutive à l'augmentation du coût de la vie. L'État est, quant à lui, accusé d'utiliser ces fonds sociaux à d'autres fins qui ne sont pas précisées dans le document. Créée à l'occasion du premier plan de reconstruction de 1945, la Sécurité sociale est mise en œuvre par Pierre Laroque sur le modèle « bismarckien » avec une gestion par les partenaires sociaux et le financement des cotisations à la charge des employeurs et des salariés. Le 27 octobre 1946, le préambule de la constitution de la IVe République reconnaît le droit à tous à « la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui (…) se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

18. Réalisation d'une crèche à Belfort, années 1970

Au début des années 1950, l'habitat insalubre de la vieille ville et les besoins croissants de nouveaux logements commandent à la municipalité de Belfort d'établir un programme de construction immobilière sur les anciens glacis du château, à l'est de la ville. De lotissement, les Glacis deviennent une zone à urbaniser en priorité (ZUP) en 1964. Dix ans plus tard, en 1974, le quartier compte près de mille logements neufs, un centre commercial, deux groupes scolaires et une crèche. Un centre culturel complète l'équipement en 1977. La crèche de l'avenue d'Altkirch, qui compte 60 places, ouvre ses portes en décembre 1975. Elle est la cinquième crèche collective ouverte à Belfort.

AMBelf, photothèque, 8Fi388 © Ph. D.

19. Le centre d'aide par le travail (CAT) de Besançon, 1969

AMBes 870W2 (Tous droits réservés)

Créé en 1962 à l'initiative de l'Association d'entraide par le travail, le CAT a pour objectif l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail. Implanté rue des Chalets, l'établissement accueille environ 125 personnes rémunérées au niveau du SMIC et faisait fonctionner des ateliers de menuiserie, de tapisserie et de sellerie. Suite à de graves difficultés financières, il ferme en 1977. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) décide de poursuivre l'expérience et relance le CAT en 1978, en préservant la plupart des emplois existants.

20. Aides versées par la municipalité de Belfort aux familles touchées par les mouvements de grève, 1958

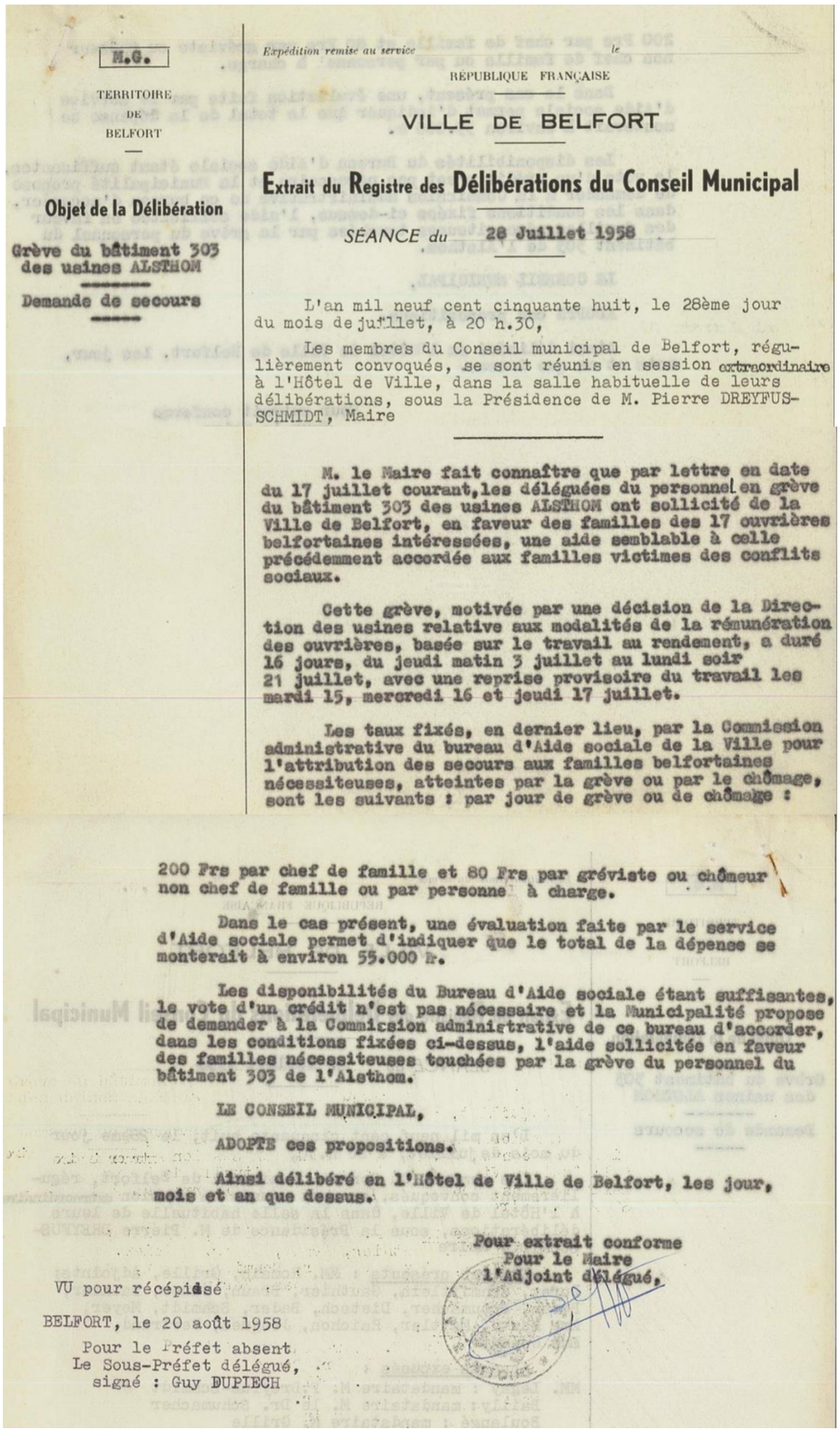

M.G.

TERRITOIRE DE BELFORT

Objet de la Délibération

Grève du bâtiment 303 des usines ALSTHOM

Demande de secours

Expédition remise au service le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du 28 Juillet 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit, le 28ème jour du mois de juillet, à 20 h.30,

Les membres du Conseil municipal de Belfort, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ~~extraordinaire~~ à l'Hôtel de Ville, dans la salle habituelle de leurs délibérations, sous la Présidence de M. Pierre DREYFUS-SCHMIDT, Maire

M. le Maire fait connaître que par lettre en date du 17 juillet courant, les déléguées du personnel en grève du bâtiment 303 des usines ALSTHOM ont sollicité de la Ville de Belfort, en faveur des familles des 17 ouvrières belfortaines intéressées, une aide semblable à celle précédemment accordée aux familles victimes des conflits sociaux.

Cette grève, motivée par une décision de la Direction des usines relative aux modalités de la rémunération des ouvrières, basée sur le travail au rendement, a duré 16 jours, du jeudi matin 3 juillet au lundi soir 21 juillet, avec une reprise provisoire du travail les mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 juillet.

Les taux fixés, en dernier lieu, par la Commission administrative du bureau d'Aide sociale de la Ville pour l'attribution des secours aux familles belfortaines nécessiteuses, atteintes par la grève ou par le chômage, sont les suivants : par jour de grève ou de chômage :

200 Frs par chef de famille et 80 Frs par gréviste ou chômeur non chef de famille ou par personne à charge.

Dans le cas présent, une évaluation faite par le service d'Aide sociale permet d'indiquer que le total de la dépense se monterait à environ 55.000 Fr.

Les disponibilités du Bureau d'Aide sociale étant suffisantes, le vote d'un crédit n'est pas nécessaire et la Municipalité propose de demander à la Commission administrative de ce bureau d'accorder, dans les conditions fixées ci-dessus, l'aide sollicitée en faveur des familles nécessiteuses touchées par la grève du personnel du bâtiment 303 de l'Alsthom.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE ces propositions.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Pour le Maire
l'Adjoint délégué,

VU pour récépissé

BELFORT, le 20 août 1958

Pour le Préfet absent
Le Sous-Préfet délégué,
signé : Guy DUPIECH

AMBelf, sous-série 7F, travail, 7F24

Le 3 juillet 1958, le chronométrage intenable que la direction d'Alsthom veut imposer à l'atelier de bobinage de moteurs provoque le débrayage des ouvrières. Le travail ne reprend qu'après le retrait du projet au terme de 18 jours de lutte. Le manque à gagner engendre d'importantes difficultés financières pour ces ouvrières de condition modeste. Consciente que la bonne santé de l'usine conditionne la bonne santé de la ville, la Municipalité décide d'aider financièrement les employées par le biais du bureau d'aide sociale. Cette disposition n'est pas une nouveauté : une subvention avait déjà été votée lors des grèves de 1950. Ce sera encore le cas lors de la « grève du centenaire », en 1979 : outre une aide de 100 000 francs, la Ville soutient les salariés d'Alsthom par de nombreuses actions (intervention politique, gratuités diverses, opération « ville morte »…).

21. L'action sociale de la ville de Besançon, 1975

DU PATERNALISME
AU DROIT A LA SOLIDARITÉ COMMUNALE :

Un minimum social garanti pour les Bisontins

Le projet du conseil municipal de Paris d'instituer un minimum garanti pour les personnes âgées avait provoqué les foudres du Gouvernement. A Besançon, la ville a créé un minimum social garanti pour tous les Bisontins. On passe ainsi du paternalisme à un droit communal à la solidarité. C'est une révolution. Et la preuve que, si la commune le veut, c'est possible.

AMBes, 568W99 (Tous droits réservés)

Le progrès social des années d'après-guerre ne profite pas à l'ensemble de la population. Le bureau d'aide sociale de Besançon constate ainsi que les personnes âgées en sont exclues. Pour leur venir en aide, la ville décide de leur verser, à partir de 1968, une allocation financière en complément des aides légales déjà en place. La prestation, appelée « Minimum social garanti », sera étendue aux parents isolés en 1974, puis aux familles et aux personnes seules en 1975. Cette mesure locale a largement inspiré le « revenu minimum d'insertion », mis en place au niveau national en 1988.

2.3 - La revendication du partage des fruits de la Croissance

22. Grève des ouvriers de l'usine Idéal Standard de Dole, *Les Dépêches*, 25 octobre 1963

Pour le 5e jeudi consécutif

GRÈVE, HIER à l'Idéal Standard où les ouvriers de l'atelier de coulage ont débrayé

Notre photo. — Les ouvriers de l'atelier de coulage, en grève.

MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ dans d'autres ateliers de l'entreprise

Conflit, aussi, à l'Idéal-Standard. Comme ils l'avaient fait les quatre jeudis précédents, les ouvriers de l'atelier de coulage (ils sont environ 80) ont cessé le travail, hier. Par mesure de solidarité, des ouvriers d'autres ateliers se sont joints au mouvement et toute la journée des piquets de grève ont été mis en place à l'usine.

Mercredi soir, il y avait pourtant eu un petit espoir, car, la direction avait consenti à recevoir les membres du comité d'établissement et les délégués du personnel ouvrier qu'accompagnait M. Lamy-Charrier, secrétaire départemental de la C.G.T., mais ce fut seulement pour prendre note des revendications et les transmettre à la direction générale à Paris. Dans la soirée également, les mandants du personnel devaient venir expliquer à M. Mosser, sous-préfet de Dole, les raisons de leur mécontentement.

Ces raisons, M. Gonthier, membre du comité d'établissement, devait à nouveau les exposer aux grévistes rassemblés pour un meeting, rue Chifflot, hier matin :

« Nous voulons, disait-il notamment, obtenir un relèvement de 10 % du prix des pièces, et 10 % sur tous les salaires de l'usine.

« Les travailleurs estiment que l'Idéal-Standard peut payer puisque sa situation est excellente. En effet, le volume des commandes dépasse les capacités de production.

« Lors du dernier comité central d'entreprise, on a comparé l'élévation du salaire horaire moyen à l'Idéal-Standard (masse des salaires divisée par le nombre d'heures travaillées) à celle résultant de l'enquête trimestrielle nationale. De la sorte, on s'est rendu compte que de janvier 60 à juillet 63, le salaire moyen a augmenté sur le plan national de 32,6 % et le salaire moyen Idéal-Standard de 25,2 % seulement. Dans le même temps, selon le budget type de la commission supérieure des conventions collectives, le coût de la vie augmentait de 27,1 %.

« D'autre part, précisait encore M. Gonthier, l'Idéal-Standard est l'une des cents premières entreprises de France. Elle a vu, en trois ans, son patrimoine augmenter de 1 milliard 500 millions d'anciens francs, ses bénéfices passer de 1 milliard 700 millions en 60, à 2 milliards 100 millions en 62.

« Nous pensons que ces chiffres suffisent pour que nous puissions dire qu'il est possible que l'Idéal-Standard, en réduisant faiblement ses profits, permette aux ouvriers qui créent sa richesse, de rattraper la moyenne nationale et d'améliorer dans le même temps leurs conditions de vie. Les travailleurs sont décidés à l'obtenir, par leur combativité et leur unité ».

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W645

Durant la période de croissance, les conflits sociaux sont nombreux. Après avoir relevé le défi de la Reconstruction, les ouvriers, mieux informés, revendiquent des augmentations de salaires afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat dues à l'inflation. Toutefois, ces conflits durent peu car des négociations entre ouvriers, syndicats et patronat assurent leur règlement, parfois avec l'arbitrage d'un représentant de l'État.

Chapitre 3 : Les transformations des campagnes

3.1 - Les difficultés de l'après-guerre

23. Revendications de l'Union des femmes françaises, 1948

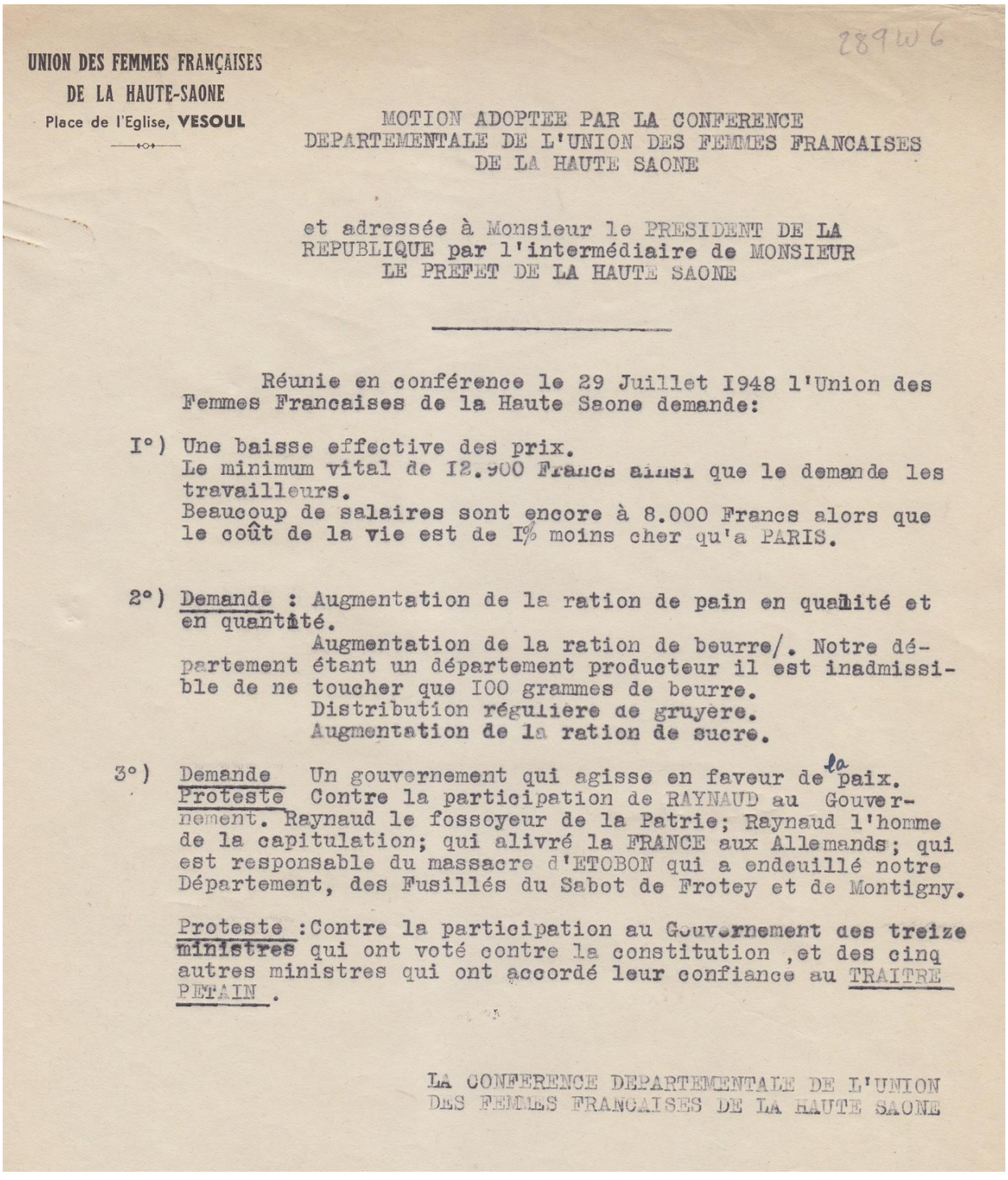

289W6

UNION DES FEMMES FRANÇAISES
DE LA HAUTE-SAONE
Place de l'Eglise, VESOUL

MOTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE
DEPARTEMENTALE DE L'UNION DES FEMMES FRANCAISES
DE LA HAUTE SAONE

et adressée à Monsieur le PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE par l'intermédiaire de MONSIEUR
LE PREFET DE LA HAUTE SAONE

Réunie en conférence le 29 Juillet I948 l'Union des Femmes Francaises de la Haute Saone demande:

I°) Une baisse effective des prix.
Le minimum vital de I2.900 Francs ainsi que le demande les travailleurs.
Beaucoup de salaires sont encore à 8.000 Francs alors que le coût de la vie est de I% moins cher qu'a PARIS.

2°) Demande : Augmentation de la ration de pain en qualité et en quantité.
Augmentation de la ration de beurre/. Notre département étant un département producteur il est inadmissible de ne toucher que I00 grammes de beurre.
Distribution régulière de gruyère.
Augmentation de la ration de sucre.

3°) Demande Un gouvernement qui agisse en faveur de la paix.
Proteste Contre la participation de RAYNAUD au Gouvernement. Raynaud le fossoyeur de la Patrie; Raynaud l'homme de la capitulation; qui alivré la FRANCE aux Allemands; qui est responsable du massacre d'ETOBON qui a endeuillé notre Département, des Fusillés du Sabot de Frotey et de Montigny.

Proteste :Contre la participation au Gouvernement des treize ministres qui ont voté contre la constitution ,et des cinq autres ministres qui ont accordé leur confiance au TRAITRE PETAIN .

LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE L'UNION
DES FEMMES FRANCAISES DE LA HAUTE SAONE

AD70, Préfecture, Cabinet du Préfet, 289W6

Créée en décembre 1944, à l'initiative du Parti communiste français et issue des comités féminins de la Résistance, l'Union des femmes françaises présente dans cette motion adressée au président de la République par l'intermédiaire du préfet, des revendications politiques claires qui orientent son action. Outre des préoccupations économiques qui rappellent que le rationnement est encore en vigueur en 1948, l'association cible directement des personnalités liées, selon elle, à la défaite de 1940 et au gouvernement de Vichy, telles Paul Reynaud, alors ministre de l'Économie nationale et des Finances, qui doit, en dépit de sa déportation, faire face à l'hostilité que suscite la droite à l'époque. L'association rappelle aussi le martyr des résistants fusillés en Haute-Saône encore très vif au sortir de la guerre et revendique enfin son action pour la paix dans le cadre du début de la Guerre froide.

24. Affiche du Parti communiste dénonçant le manque de pain, 1946

PARTI COMMUNISTE. — Fédération du Doubs et du Territoire de Belfort

FACE A LA CRISE DU PAIN

Une grave menace pèse sur nos populations.
Le pain manque et nous sommes encore à deux mois et demi de la prochaine récolte.

APPEL DE

Léon NICOD, Conseiller Général du Doubs, Conseiller de la République.
Paul GAY, Conseiller Général du Doubs, Maire de Dasle.
Charles FABRIZI, 1er Adjoint au Maire de Besançon. Président de l'Amicale des Elus Communistes du Doubs.
André ROMAIN, 1er Adjoint au Maire de Belfort.
TILLY, Conseiller Général du Territoire de Belfort.

et des maires, des adjoints
et tous les élus communistes du Doubs et du Territoire de Belfort

POURQUOI CETTE CRISE ?

Dans ses déclarations optimistes de février, M. Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture, avait annoncé que l'Amérique assurerait notre soudure sans réduction de ration.

A la vérité, les promesses américaines ne couvraient que la **moitié** de notre déficit. Il appartenait donc au **ministre responsable** de prévoir et de proposer, dès février, les mesures que dictait la situation.

Les communistes ont été les seuls, à l'époque, à alerter les pouvoirs publics par la voix de Waldeck-Rochet. Ils ont été seuls à demander des mesures contre le laisser-aller et contre le gaspillage.

Les communistes avaient raison, mais on a négligé leurs avertissements.

L'ALLEMAGNE PASSE AVANT LA FRANCE

Non seulement l'Amérique a fait connaître qu'elle se voyait dans l'obligation de réduire notre allocation pour relever les attributions à l'Allemagne, mais le Ministère de l'Agriculture a envoyé, de décembre à mars, 242.000 quintaux de farine française en Allemagne.

RESULTAT : dans notre zone d'occupation, la ration de pain des Allemands a été augmentée depuis le 1er mars, alors qu'on diminue la nôtre.

POURQUOI MOINS DE BLE EN FRANCE ?

Si nous manquons de pain, c'est aussi et surtout parce que la France ne produit plus suffisamment de blé pour assurer le pain à tous les Français.

Et pourquoi cette diminution de notre production de blé ?

Parce que le blé est devenu une culture qui ne paie plus, surtout pour les petits et moyens exploitants.

Il est abandonné au profit de productions plus rémunératrices, notamment les céréales secondaires et les cultures fourragères.

RESULTAT : la superficie des emblavures en blé a diminué d'un million d'hectares depuis 1938.

LES PROPOSITIONS COMMUNISTES

Il aurait fallu pratiquer une politique agricole conséquente en payant le blé à son prix et en empêchant la hausse exagérée de certaines autres denrées. C'est ce qu'a proposé le Parti Communiste Français.

Le 25 février et le 28 juin 1946, le groupe parlementaire communiste déposait à l'Assemblée Nationale Constituante des propositions de résolution demandant au Gouvernement de rétablir la loi du 15 août 1936, qui donne le pouvoir au Conseil Central de l'Office du Blé de fixer le prix du blé en fonction des prix de revient.

Le Parti Communiste demandait en outre une majoration de prix pour les petits et moyens producteurs, dont les frais de production sont plus élevés et les rendements plus faibles.

Malheureusement, nous n'avons pas été suivis.

SOLIDARITE NATIONALE

La situation est grave. Il faut :

— Arrêter tout gaspillage et réserver tout le blé et la farine pour le pain ;
Réprimer les agissements des trafiquants et des spéculateurs ;
Veiller, en un mot, à ce que la ration quotidienne de chaque Français soit assurée.

Le manque de pain, en effet, servirait de prétexte aux exploiteurs du mécontentement populaire pour jeter bas les institutions démocratiques et atteindre la République.

Les consommateurs fermeront l'oreille aux excitations des diviseurs qui tentent de creuser un fossé entre la ville et la campagne.

PRODUCTEURS, LIVREZ VOTRE BLE !

Pour aider à faire la soudure, les communistes, qui sont résolument opposés aux mesures de coercition renouvelées de Vichy, telles que l'envoi de gendarmes dans les greniers de petits paysans, s'adressent, une fois de plus, solennellement aux producteurs de blé en leur demandant de livrer tout ce qui leur reste.

Nous faisons confiance à leur esprit de solidarité nationale sachant qu'ils accompliront librement leur devoir de Français.

La solution est, plus que jamais, dans l'alliance des travailleurs des villes et des champs, alliance qui est la condition du relèvement de la France dans le respect de son indépendance et dans la sauvegarde de la République.

Imprimerie du « Comtois » — Besançon

AD25 340W63

Le maintien du rationnement au sortir de la guerre fut l'une des plus grandes désillusions des Français qui pensaient souvent que les prélèvements allemands étaient le seul facteur responsable de la pénurie alimentaire. La décision du ministre du Ravitaillement Christian Pineau de supprimer la carte de pain en novembre 1945 devait desserrer les contraintes alimentaires mais il eut des effets contre-productifs : la mise en vente libre du pain provoqua une forte hausse de la consommation et une crise grave d'approvisionnement des boulangeries. La carte de pain dut être rétablie dès le 28 décembre 1945, mais avec une ration officielle diminuée. Le PCF, première force politique nationale, se montra tiraillé entre ses responsabilités gouvernementales et la dénonciation d'une mesure nécessaire mais très impopulaire. Il faudra attendre 1949 pour que disparaissent les dernières restrictions alimentaires.

3.2 -D'une agriculture de subsistance à une agriculture productiviste

25. Sélection de semences améliorées, 1949

La création de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) en 1946 marque le rôle déterminant de l'État dans la poursuite des efforts de modernisation de l'agriculture initiés durant la décennie précédente. Il s'agit non seulement de répondre à la pénurie de l'après-guerre, mais aussi de redresser l'agriculture nationale face à ces concurrents américains et européens et de rattraper le retard pris en matière de productivité. L'amélioration des semences et la diffusion du progrès génétique dans les campagnes est la principale mission de cet organisme. L'augmentation importante des rendements, moins de 20 quintaux/ha en 1950 à près de 50 quintaux/ha en 1975 pour le blé, assure l'autosuffisance de la France dès la fin des années 1950 et en fait depuis une puissance exportatrice.

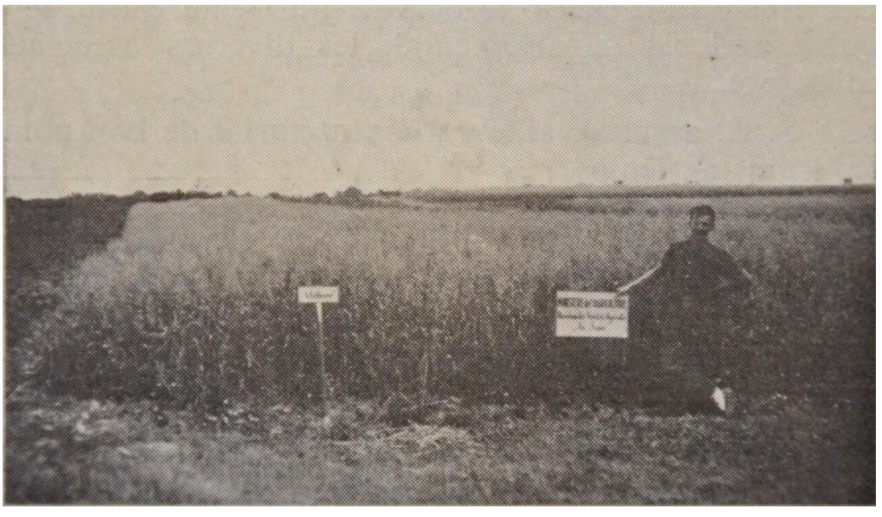

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W584

26. Tract publicitaire de l'entreprise Labourier de Mouchard

AD39, fonds privé Labourier, non classé, 72J (Tous droits réservés)

Dès 1945, le Commissariat au Plan fait de la mécanisation des exploitations agricoles une priorité pour accroître la productivité. L'État donne l'impulsion déterminante en assurant un protectionnisme au profit des constructeurs français afin de limiter les importations de tracteurs anglo-saxons favorisées dans un premier temps par le Plan Marshall, en assurant la détaxe du carburant utilisé par les agriculteurs et en finançant, grâce au Crédit agricole, l'achat des tracteurs par une multiplication de prêts à 5 % sur 5 ans. La production nationale de tracteurs passe de 860 en 1945 (12 % du marché) à plus de 93 000 en 1958 (90 %) où, aux côtés de grandes entreprises comme Massey-Fergusson (plus de 30 000 tracteurs) et Renault (plus de 21 000), on retrouve de petits industriels comme l'entreprise Labourier, installée près de Dole, qui produit 741 tracteurs en 1958 (8e rang des constructeurs en France). Avec 150 salariés, cette entreprise a adapté son activité de constructeur de tracteurs routiers à la forte demande en tracteurs agricoles et adopté les nouveaux principes de l'industrie que sont la standardisation et le travail à la chaîne pour accroître sa productivité. En France, le nombre de tracteurs passe de 30 000 à 950 000 entre 1945 et 1963.

27. Moissonneuse en démonstration dans la plaine de Saône, 1949

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W584

28. Affiche pour le Salon de la machine agricole, 1954

AMBelf, sous-série 3F, agriculture, 3F1-2 (Tous droits réservés)

La « révolution de la machine agricole» s'impose rapidement dans les campagnes après avoir fait la preuve de son efficacité à réduire considérablement le temps de travail de l'agriculteur et à assumer les tâches les plus variées et les plus pénibles grâce aux différents outils agricoles développés en partenariat avec les constructeurs de tracteurs (prise de force…). Les séances de démonstration de matériels agricoles en plein champ, encouragées par l'État, et le Salon du machinisme agricole qui se tient en France, le pays où la croissance du secteur est la plus forte, se révèlent déterminants pour la diffusion et le succès du machinisme agricole.

L'achat du tracteur fait basculer le paysan dans la modernité. En moins d'une génération, la traction mécanique l'emporte sur la force animale, et la valeur symbolique du tracteur individuel est renforcée par l'échec relatif des Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) mises en place en 1958. Le développement du machinisme agricole conduit au remembrement des terres, crée de nouveaux emplois dans les campagnes mais condamne les exploitations les moins viables, ce qui libère une importante main d'œuvre pour l'industrie et les services.

29. Remembrement de parcelles agricoles sur la commune de Gendrey, 1816-1968

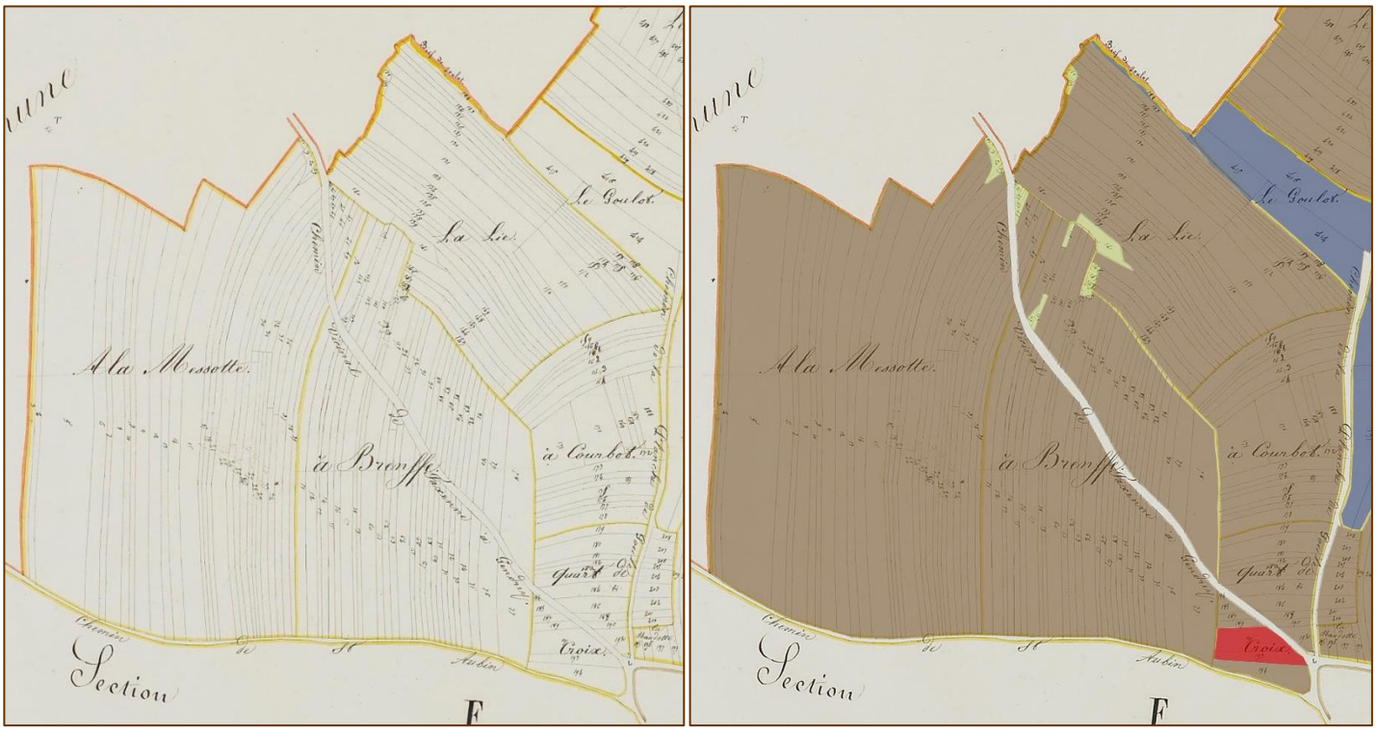

AD 39, fonds du Cadastre, section A « Le Fièvre » (extrait et version colorisée par masses de culture), 3Pplan 2633

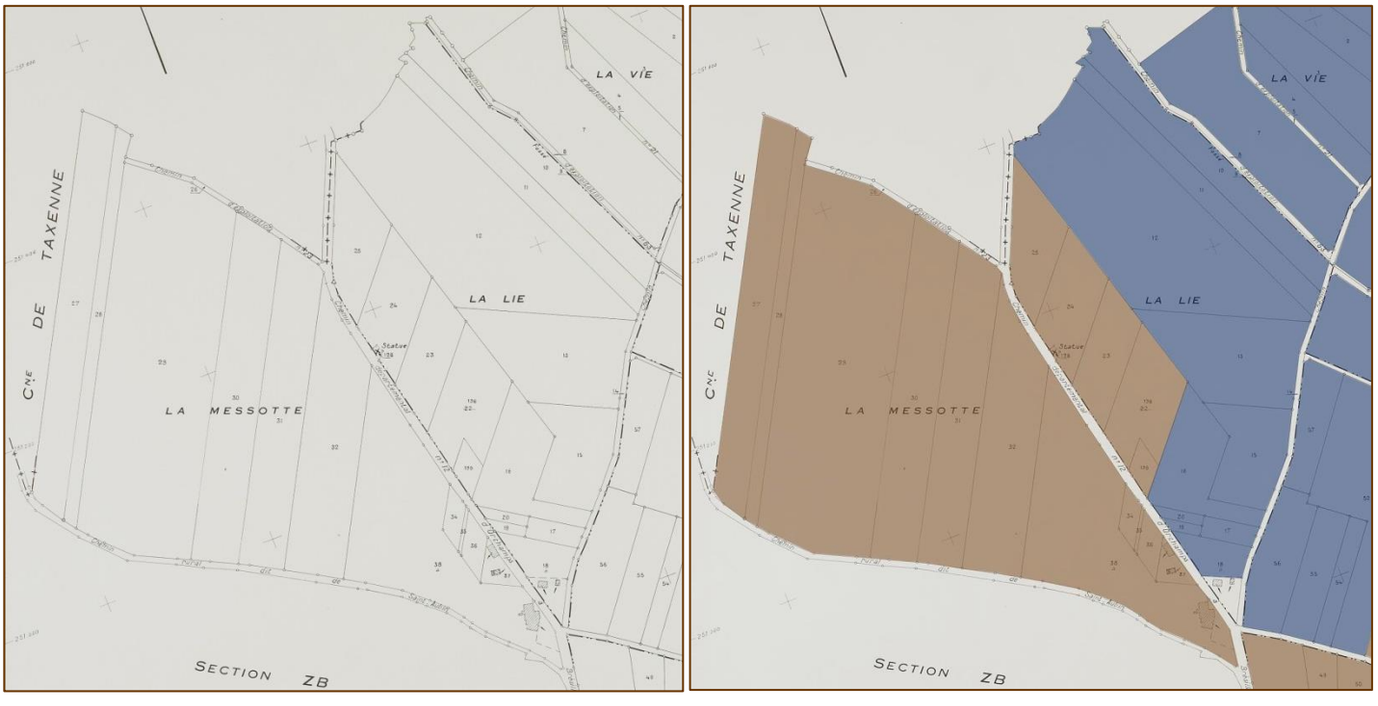

AD39, fonds du Cadastre, section A « Le Fièvre » après remembrement (extrait et version colorisée par masses de culture), 27fi1200

Terres labourées
Prés
Vignes
Forêts
Taillis simples, friche

Héritage ancien adapté aux méthodes de culture traditionnelles d'une agriculture de subsistance et à des structures sociales de petits exploitants, le petit parcellaire en lanières ne correspond plus aux exigences imposées par la mécanisation des exploitations agricoles. Amorcé dans les années 1950 dans le Jura, le remembrement des terres visant à rassembler les parcelles en unités plus grandes, bouleverse le paysage en faisant disparaître les haies et les taillis, les murets et les anciens chemins. Il est également facilité par la disparition des exploitations les plus petites, moins viables, ou le départ en retraite des exploitants les plus âgés. À Gendrey, les terres labourées, largement dominantes au XIXe siècle, cèdent une place plus grande aux pâturages, signe d'une meilleure productivité céréalière et du développement de l'élevage laitier.

30. Copie d'élève décrivant une exploitation agricole, vers 1965

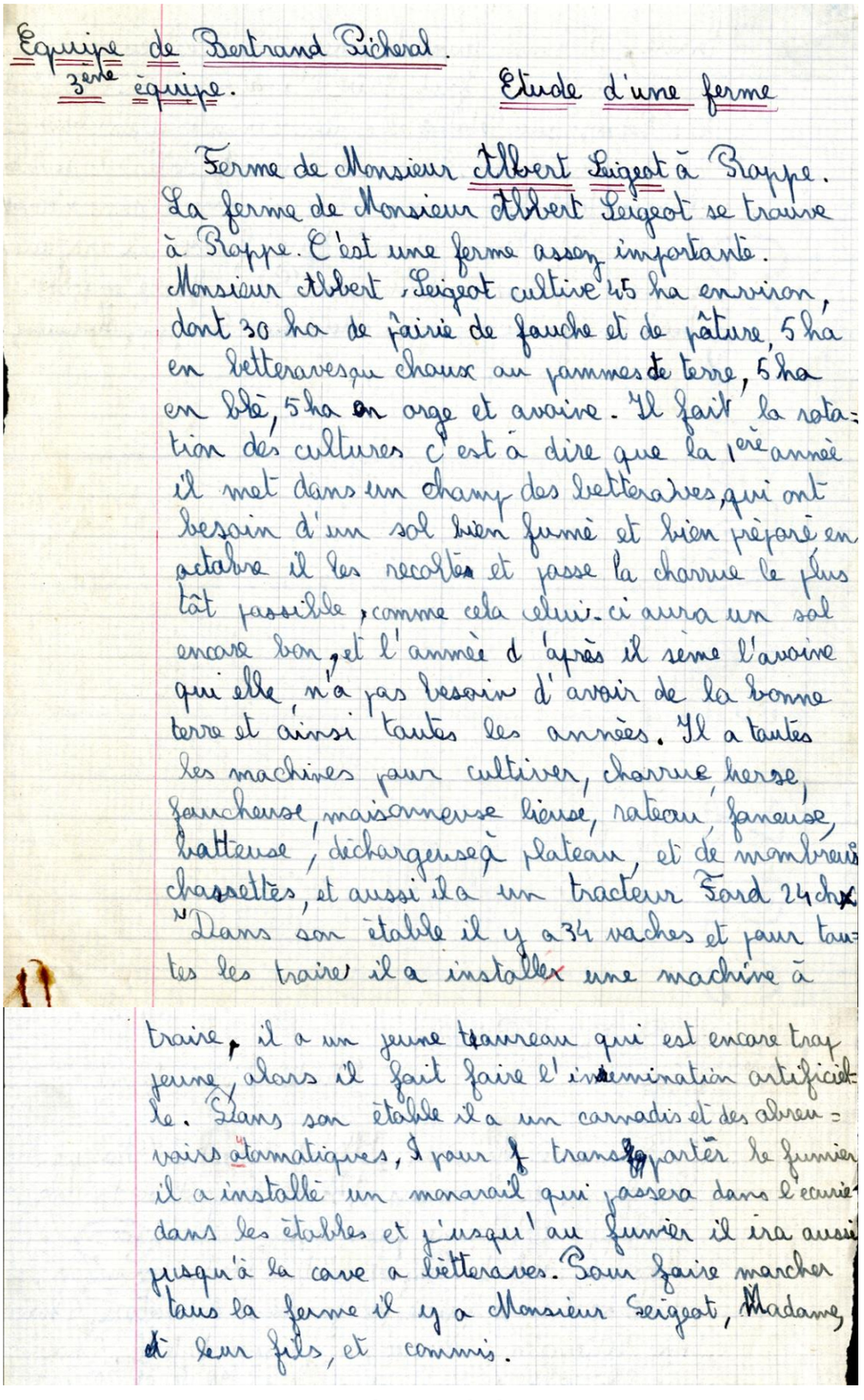

Equipe de Bertrand Picheral.
3ème équipe.

Etude d'une ferme

Ferme de Monsieur Albert Seigeot à Roppe.
La ferme de Monsieur Albert Seigeot se trouve à Roppe. C'est une ferme assez importante. Monsieur Albert Seigeot cultive 45 ha environ, dont 30 ha de pairie de fauche et de pâture, 5 ha en betteraves ou choux ou pommes de terre, 5 ha en blé, 5 ha en orge et avoine. Il fait la rotation des cultures c'est à dire que la 1ère année il met dans un champ des betteraves, qui ont besoin d'un sol bien fumé et bien préparé en octobre il les recolte et passe la charrue le plus tôt possible, comme cela celui-ci aura un sol encore bon, et l'année d'après il sème l'avoine qui elle n'a pas besoin d'avoir de la bonne terre et ainsi toutes les années. Il a toutes les machines pour cultiver, charrue, herse, faucheuse, maisonneuse lieuse, rateau, faneuse, batteuse, déchargeuse à plateau, et de nombreuses chassettes, et aussi il a un tracteur Ford 24 chx. Dans son étable il y a 34 vaches et pour toutes les traire il a installé une machine à traire, il a un jeune taureau qui est encore trop jeune, alors il fait faire l'insémination artificielle. Dans son étable il a un carnadis et des abreuvoirs automatiques, pour transporter le fumier il a installé un monorail qui passera dans l'écurie dans les étables et jusqu'au fumier il ira aussi jusqu'à la cave a betteraves. Pour faire marcher tous la ferme il y a Monsieur Seigeot, Madame, et leur fils, et commis.

AD90, Fonds Georges Shouler, 135J23

Une ferme de 45 hectares (bien au-delà de la moyenne départementale), pratiquant la polyculture mais où on retrouve les produits traditionnels - pomme de terre et chou dont la culture diminue – et l'élevage. Durant les Trente Glorieuses, l'agriculture vivrière tend à disparaître, et le nombre d'exploitations est divisé par deux alors que le nombre de tracteurs est multiplié par dix. La modernisation de l'activité agricole est présente dans cette description : tracteur et rail, machine à traire, et l'insémination artificielle dont la pratique s'est fortement développée dans les années 1950 et 1960. L'activité agroalimentaire est présente dans le département : notamment avec la brasserie de Lachapelle-sous-Rougemont (15 000 hectolitres vendus en 1960), qui ferme ses portes néanmoins quelques années plus tard, et surtout la laiterie qui est la plus grande de la région.

31. Affiche pour le financement de l'installation des jeunes agriculteurs, 1955

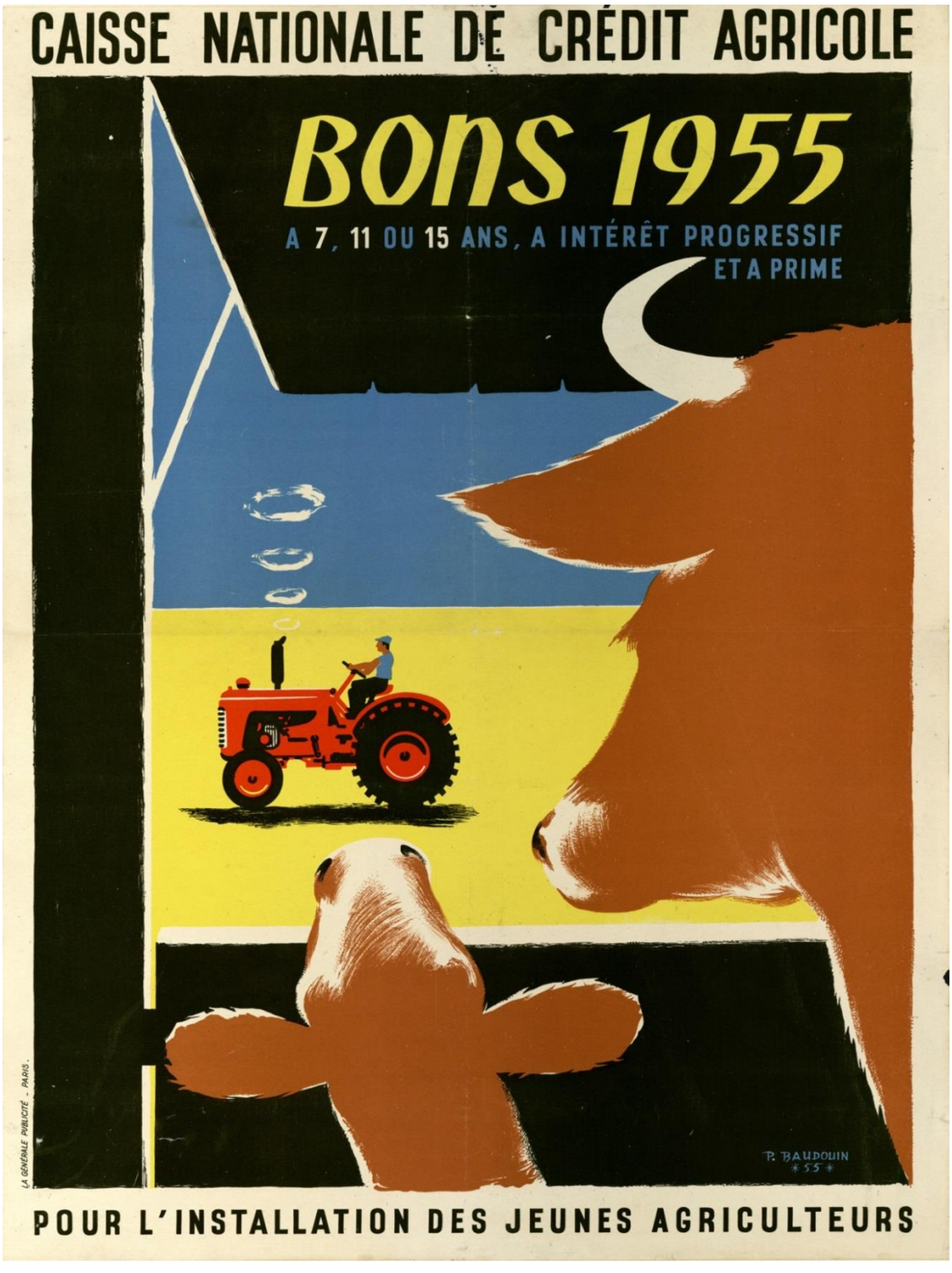

AD70, Préfecture, 12Fi30

Dès les années 1950, le gouvernement et les banques incitent les jeunes agriculteurs à reprendre l'exploitation familiale afin de lutter contre l'exode rural qui touche les campagnes. Cette affiche de la caisse nationale du Crédit agricole souligne l'effort fait par les banques pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer. Les bons à intérêt progressif, disponibles tous les six mois, offrent des taux d'intérêt variant de 2,75 à 4,25 %. En effet, pendant les Trente Glorieuses, l'agriculture opère une « révolution silencieuse ». La part de la population travaillant dans le secteur primaire passe de 27,5 % en 1950 à 11,4 % en 1970. La modernisation de l'agriculture provoque une augmentation des rendements et des changements importants. La concurrence, attisée par la surproduction mondiale, conduit les exploitations les moins rentables à la fermeture. Progressivement, les paysans les plus expérimentés se transforment en véritables chefs d'entreprise, et s'endettent pour agrandir et moderniser leurs exploitations. Les autres quittent le monde rural et partent travailler en ville.

32. Programme d'action du Comité interprofessionnel du Gruyère de Comté, 1968

COMITE INTERPROFESSIONNEL DU GRUYERE DE COMTE

PROGRAMME D'ACTION

Dans la famille des gruyères français (Emmental, Comté, Beaufort) la production et la commercialisation du Comté a toujours posé des problèmes spécifiques et plus aigus que pour les autres catégories. C'est la raison pour laquelle le décret N° 63575 du 11 Juin 1963 (J.O. du 15 Juin 1963) a créé un "Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté" (C.I.G.C.) doté de la personnalité civile et lui a confié la mission suivante :

- procèder à toutes études sur la production et la commercialisation du gruyère de Comté et centraliser à cet effet tous renseignements d'ordre économique, technique et pratique.

- apporter aux exploitants agricoles, aux fruitières, aux laiteries, aux affineurs et négociants toute assistance technique et pratique utile pour l'amélioration de la qualité du gruyère de Comté et une meilleure rentabilité des activités professionnelles intéressées, par la production et la commercialisation de ce fromage.

- veiller à l'application des décisions et textes relatifs à l'appellation d'origine "Gruyère de Comté" ou "Comté".

- informer les consommateurs tant français qu'étrangers de la qualité du gruyère de Comté de façon à étudier les débouchés ouverts à ce fromage.

- présenter aux pouvoirs publics toutes mesures de nature à améliorer la production et la commercialisation du gruyère de "Comté".

Cette mission intègre donc toutes les actions et interventions à mener depuis la production de l'herbe jusqu'à la mise en marché le tout dans le cadre de l'interprofession et le C.I.G.C. constitue le seul interlocuteur valable en matière de Comté du point de vue technique, économique, commercial etc... et il conviendrait que les pouvoirs publics le considèrent comme tel et lui donnent, très rapidement, tous les moyens de la politique qu'il doit mener afin d'obtenir très rapidement des résultats concrets indispensables.

Les membres du C.I.G.C. proposés par les Organisations professionnelles représentatives (exploitants agricoles, producteurs de lait, coopératives laitières, industriels fromagers, commerçants en produits laitiers, organismes de défense des appellations d'origine) ont été nommés par un arrêté du 13 Novembre 1967, de M. le Ministre de l'Agriculture (J.O. du 2 décembre 1967).

.../....

AD25 1147W72

Dix ans après la création d'une Appellation d'origine contrôlée (AOC) dont le Comté fut le premier fromage bénéficiaire en France, c'est Edgar Faure, alors député du Doubs et ministre de l'agriculture, qui installa le Comité interprofessionnel du Gruyère de Comté (CIGC) en janvier 1968. À cette date, 80 % du lait comtois, qui fournit la moitié du produit agricole régional, est transformé en fromage. Ces formes d'organisation de la « filière comté » traduisent une intégration de l'agriculture aux circuits commerciaux qui passe par un rapprochement entre ses divers acteurs (paysans, fruitières coopératives, affineurs), par l'affirmation d'une identité du produit (l'usage désormais systématique du nom « Comté » pour le différencier des gruyères) et par la définition précise de règles communes visant à protéger la qualité du produit.

3.3 - La crise du monde rural

33. Rapport du sous-préfet de Saint-Claude sur la situation agricole dans le Haut-Jura, 1961

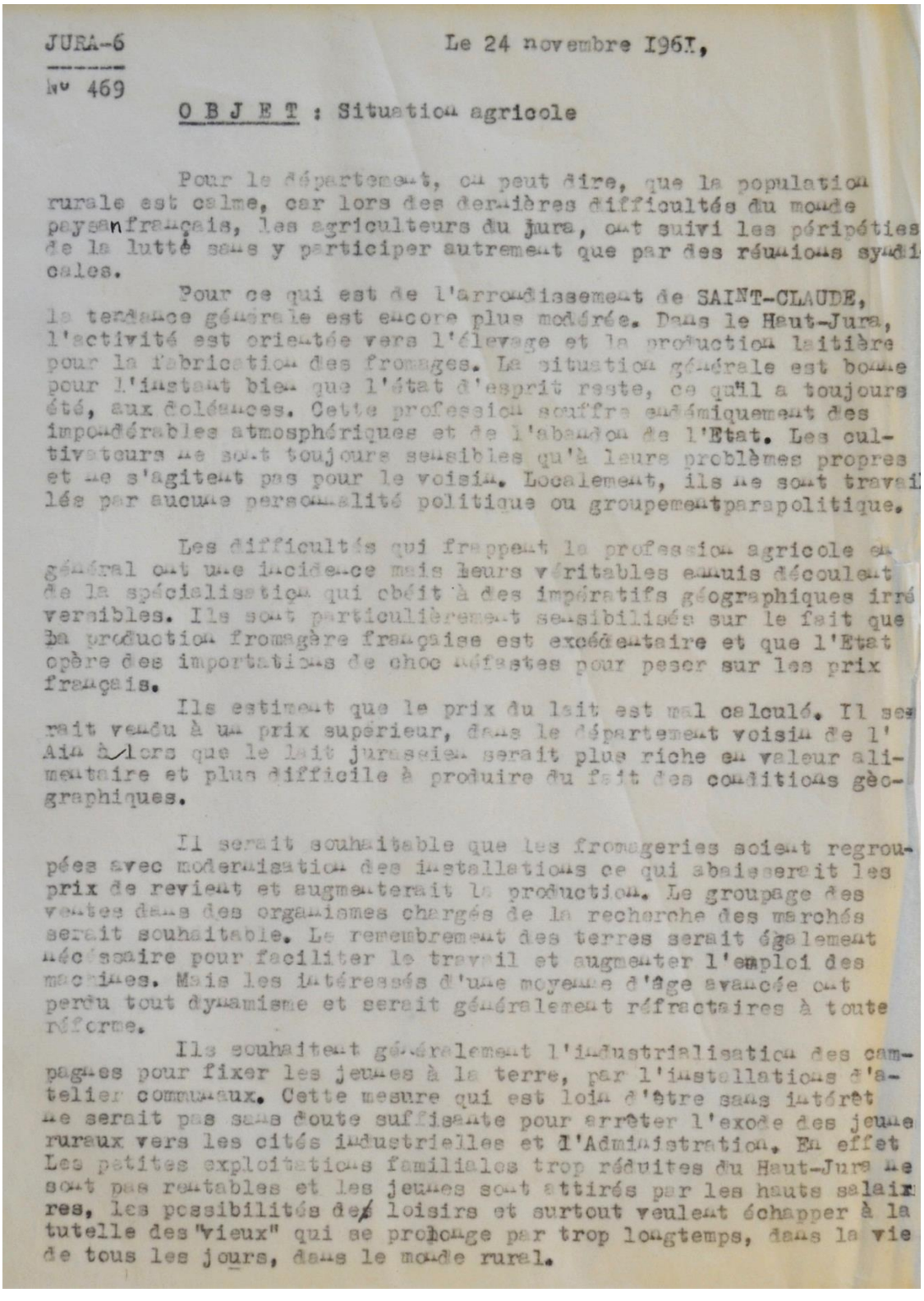

JURA-6

Le 24 novembre 1961,

Nº 469

OBJET : Situation agricole

Pour le département, on peut dire, que la population rurale est calme, car lors des dernières difficultés du monde paysan français, les agriculteurs du Jura, ont suivi les péripéties de la lutte sans y participer autrement que par des réunions syndicales.

Pour ce qui est de l'arrondissement de SAINT-CLAUDE, la tendance générale est encore plus modérée. Dans le Haut-Jura, l'activité est orientée vers l'élevage et la production laitière pour la fabrication des fromages. La situation générale est bonne pour l'instant bien que l'état d'esprit reste, ce qu'il a toujours été, aux doléances. Cette profession souffre endémiquement des impondérables atmosphériques et de l'abandon de l'Etat. Les cultivateurs ne sont toujours sensibles qu'à leurs problèmes propres et ne s'agitent pas pour le voisin. Localement, ils ne sont travaillés par aucune personnalité politique ou groupement parapolitique.

Les difficultés qui frappent la profession agricole en général ont une incidence mais leurs véritables ennuis découlent de la spécialisation qui obéit à des impératifs géographiques irréversibles. Ils sont particulièrement sensibilisés sur le fait que la production fromagère française est excédentaire et que l'Etat opère des importations de choc néfastes pour peser sur les prix français.

Ils estiment que le prix du lait est mal calculé. Il serait vendu à un prix supérieur, dans le département voisin de l'Ain alors que le lait jurassien serait plus riche en valeur alimentaire et plus difficile à produire du fait des conditions géographiques.

Il serait souhaitable que les fromageries soient regroupées avec modernisation des installations ce qui abaisserait les prix de revient et augmenterait la production. Le groupage des ventes dans des organismes chargés de la recherche des marchés serait souhaitable. Le remembrement des terres serait également nécessaire pour faciliter le travail et augmenter l'emploi des machines. Mais les intéressés d'une moyenne d'âge avancée ont perdu tout dynamisme et seraient généralement réfractaires à toute réforme.

Ils souhaitent généralement l'industrialisation des campagnes pour fixer les jeunes à la terre, par l'installations d'ateliers communaux. Cette mesure qui est loin d'être sans intérêt ne serait pas sans doute suffisante pour arrêter l'exode des jeunes ruraux vers les cités industrielles et l'Administration. En effet Les petites exploitations familiales trop réduites du Haut-Jura ne sont pas rentables et les jeunes sont attirés par les hauts salaires, les possibilités de loisirs et surtout veulent échapper à la tutelle des "vieux" qui se prolonge par trop longtemps, dans la vie de tous les jours, dans le monde rural.

AD39, Direction départementale des Renseignements généraux, 1782W371

La modernisation de l'agriculture a d'importantes conséquences sociales. Alors qu'en 1958, les agriculteurs représentent encore le quart de la population active, de nombreuses exploitations familiales ne résistent pas aux exigences de rentabilité de cette modernisation. L'agriculture doit aussi faire face aux inégalités des conditions de production d'une région à l'autre et à la désaffection des jeunes générations pour un métier très exigeant et moins séduisant que les emplois salariés créés en ville. Plus de 7 millions en 1945, les paysans ne sont plus que 2 millions en 1975, une évolution qui inquiète les pouvoirs publics et que les services de l'État suivent de près.

34. Tract d'un syndicat d'exploitants agricoles du Jura, 1961

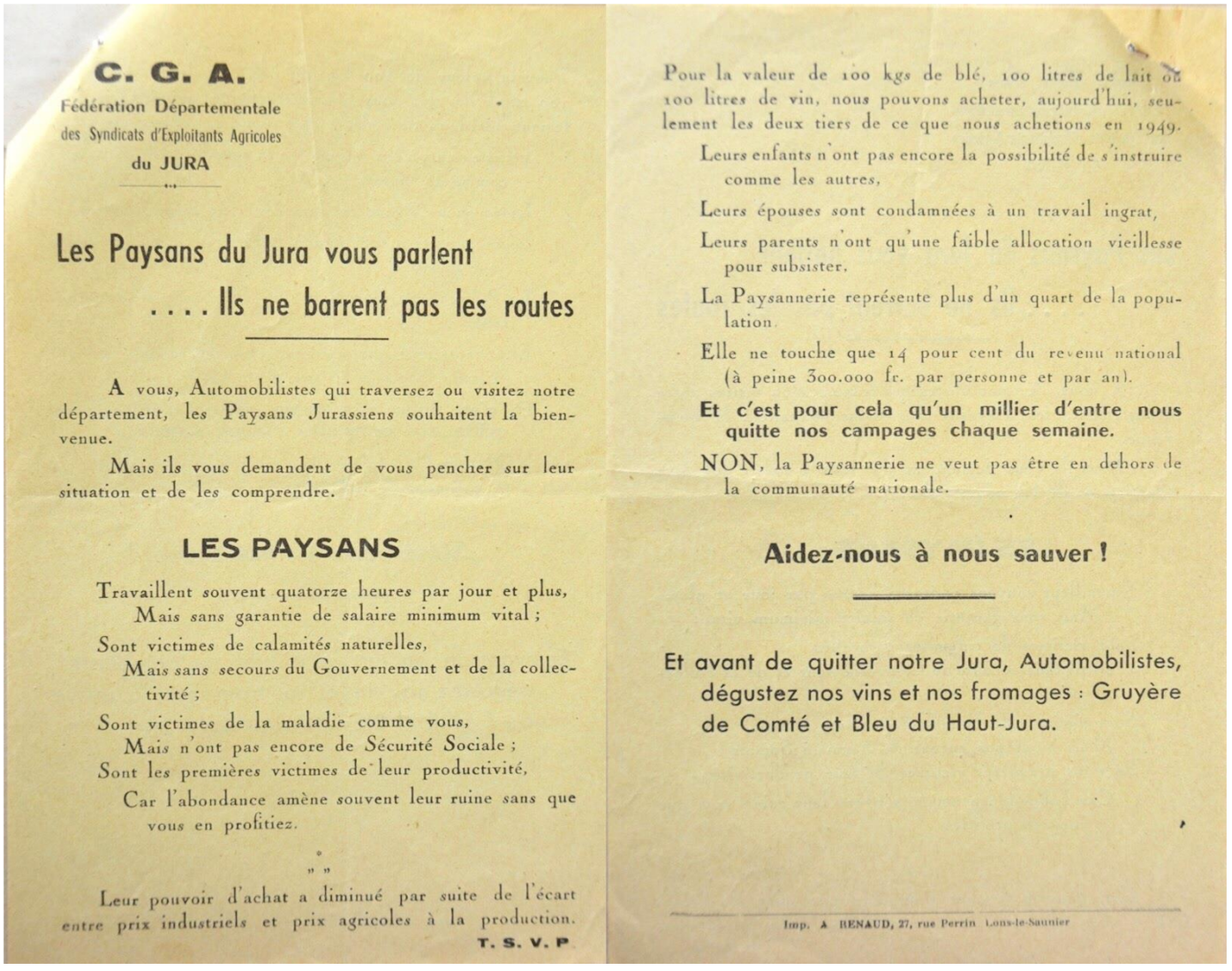

C. G. A.

Fédération Départementale
des Syndicats d'Exploitants Agricoles
du JURA

Les Paysans du Jura vous parlent
.... Ils ne barrent pas les routes

A vous, Automobilistes qui traversez ou visitez notre département, les Paysans Jurassiens souhaitent la bienvenue.

Mais ils vous demandent de vous pencher sur leur situation et de les comprendre.

LES PAYSANS

Travaillent souvent quatorze heures par jour et plus,
Mais sans garantie de salaire minimum vital ;

Sont victimes de calamités naturelles,
Mais sans secours du Gouvernement et de la collectivité ;

Sont victimes de la maladie comme vous,
Mais n'ont pas encore de Sécurité Sociale ;

Sont les premières victimes de leur productivité,
Car l'abondance amène souvent leur ruine sans que vous en profitiez.

Leur pouvoir d'achat a diminué par suite de l'écart entre prix industriels et prix agricoles à la production.

T. S. V. P

Pour la valeur de 100 kgs de blé, 100 litres de lait ou 100 litres de vin, nous pouvons acheter, aujourd'hui, seulement les deux tiers de ce que nous achetions en 1949.

Leurs enfants n'ont pas encore la possibilité de s'instruire comme les autres,

Leurs épouses sont condamnées à un travail ingrat,

Leurs parents n'ont qu'une faible allocation vieillesse pour subsister.

La Paysannerie représente plus d'un quart de la population.

Elle ne touche que 14 pour cent du revenu national (à peine 300.000 fr. par personne et par an).

Et c'est pour cela qu'un millier d'entre nous quitte nos campages chaque semaine.

NON, la Paysannerie ne veut pas être en dehors de la communauté nationale.

Aidez-nous à nous sauver !

Et avant de quitter notre Jura, Automobilistes, dégustez nos vins et nos fromages : Gruyère de Comté et Bleu du Haut-Jura.

Imp. A. RENAUD, 27, rue Perrin Lons-le-Saunier

AD39, Direction départementale des Renseignements généraux, 1782W371

Face aux bouleversements des mentalités et des structures sociales ainsi qu'aux difficultés du secteur agricole, les syndicats agricoles s'activent pour négocier des accompagnements avec le gouvernement. Face à la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) plutôt conservatrice, le gouvernement s'appuie sur le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) pour renouveler les instances agricoles et cogérer la modernisation avec l'objectif de maintenir les prix, réformer la structure agricole - création des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) en 1960 - accompagnée de mesures sociales et le développement des secteurs agro-alimentaire et de la distribution pour assurer les débouchés.

35. Extrait du discours du ministre de l'Agriculture Edgar Pisani en visite dans le Jura, 30 mars 1963

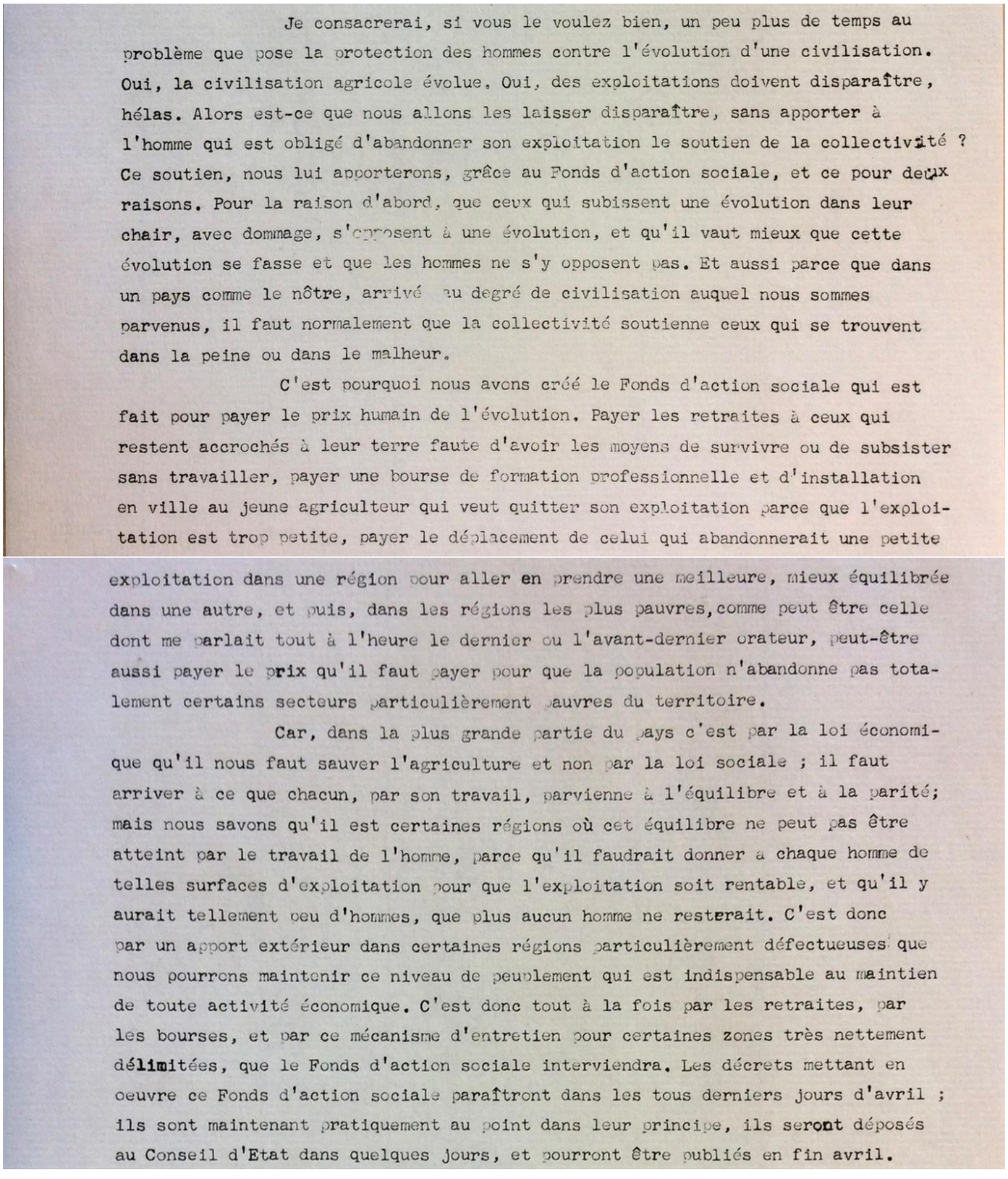

Je consacrerai, si vous le voulez bien, un peu plus de temps au problème que pose la protection des hommes contre l'évolution d'une civilisation. Oui, la civilisation agricole évolue. Oui, des exploitations doivent disparaître, hélas. Alors est-ce que nous allons les laisser disparaître, sans apporter à l'homme qui est obligé d'abandonner son exploitation le soutien de la collectivité ? Ce soutien, nous lui apporterons, grâce au Fonds d'action sociale, et ce pour deux raisons. Pour la raison d'abord, que ceux qui subissent une évolution dans leur chair, avec dommage, s'opposent à une évolution, et qu'il vaut mieux que cette évolution se fasse et que les hommes ne s'y opposent pas. Et aussi parce que dans un pays comme le nôtre, arrivé au degré de civilisation auquel nous sommes parvenus, il faut normalement que la collectivité soutienne ceux qui se trouvent dans la peine ou dans le malheur.

C'est pourquoi nous avons créé le Fonds d'action sociale qui est fait pour payer le prix humain de l'évolution. Payer les retraites à ceux qui restent accrochés à leur terre faute d'avoir les moyens de survivre ou de subsister sans travailler, payer une bourse de formation professionnelle et d'installation en ville au jeune agriculteur qui veut quitter son exploitation parce que l'exploitation est trop petite, payer le déplacement de celui qui abandonnerait une petite exploitation dans une région pour aller en prendre une meilleure, mieux équilibrée dans une autre, et puis, dans les régions les plus pauvres, comme peut être celle dont me parlait tout à l'heure le dernier ou l'avant-dernier orateur, peut-être aussi payer le prix qu'il faut payer pour que la population n'abandonne pas totalement certains secteurs particulièrement pauvres du territoire.

Car, dans la plus grande partie du pays c'est par la loi économique qu'il nous faut sauver l'agriculture et non par la loi sociale ; il faut arriver à ce que chacun, par son travail, parvienne à l'équilibre et à la parité; mais nous savons qu'il est certaines régions où cet équilibre ne peut pas être atteint par le travail de l'homme, parce qu'il faudrait donner à chaque homme de telles surfaces d'exploitation pour que l'exploitation soit rentable, et qu'il y aurait tellement peu d'hommes, que plus aucun homme ne resterait. C'est donc par un apport extérieur dans certaines régions particulièrement défectueuses que nous pourrons maintenir ce niveau de peuplement qui est indispensable au maintien de toute activité économique. C'est donc tout à la fois par les retraites, par les bourses, et par ce mécanisme d'entretien pour certaines zones très nettement délimitées, que le Fonds d'action sociale interviendra. Les décrets mettant en oeuvre ce Fonds d'action sociale paraîtront dans les tous derniers jours d'avril ; ils sont maintenant pratiquement au point dans leur principe, ils seront déposés au Conseil d'Etat dans quelques jours, et pourront être publiés en fin avril.

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W35

Une indemnité volontaire de départ est créée en 1962 pour encourager les départs en retraite des exploitants les plus âgés au profit des jeunes et faciliter les remembrements. Elle est gérée par le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles. D'autres aides sociales sont mises en place en 1963 pour venir en aide aux exploitants les plus en difficulté et faciliter la transition vers une agriculture de plus en plus productive mais de moins en moins exigeante en main d'œuvre. C'est ce que certains ont appelé « la fin des paysans ».

36. Carte des aides aux zones agricoles déshéritées du Jura, 1967

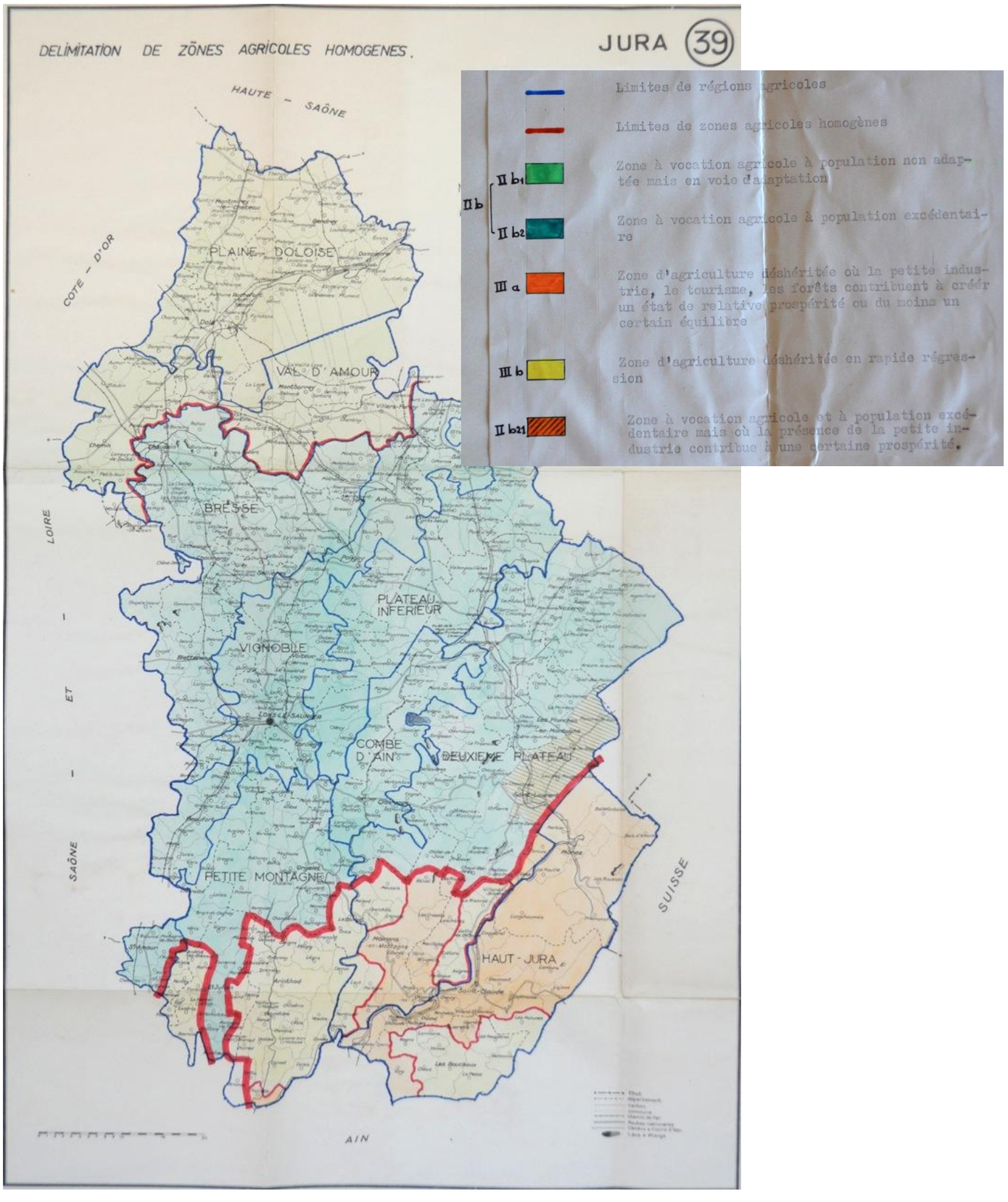

AD39, Préfecture, Service de la coordination et de l'action économique, 258W126

Cette carte, tracée par la Commission départementale des structures agricoles qui réunit des représentants du ministère de l'Agriculture et des organisations syndicales agricoles, définit les zones d'urgence pour l'attribution des aides. Elle les concentre sur les exploitations de moyenne montagne du Haut-Jura et de la Petite Montagne qui connaissent des difficultés d'exploitation et un exode rural plus importants. Elle ne prend pas en compte les secteurs du Haut-Jura concernés par le Plan d'aménagement touristique, ni les petits bourgs ruraux qui ont conservé une activité industrielle, ni au grand regret des syndicats agricoles, la Bresse jurassienne, vieillissante et sans perspectives importantes de développement touristique.

Chapitre 4 : La croissance économique

4.1 - Un phénomène sans précédent

37. Le développement industriel dans le Doubs de 1945 à 1965

LE COMTOIS

le DOUBS 20 ans après 1945 - 1965

1945 : UNE SITUATION DRAMATIQUE

par Jean MAIREY
ancien commissaire de la République

M. Bernard VAUGON, préfet de Franche-Comté

Au cours des dix dernières années

88 implantations

d'industries nouvelles

ont créé des milliers d'emplois

AMP 2F3

38. Rapport de gendarmerie sur le développement économique dans le Jura, 1969

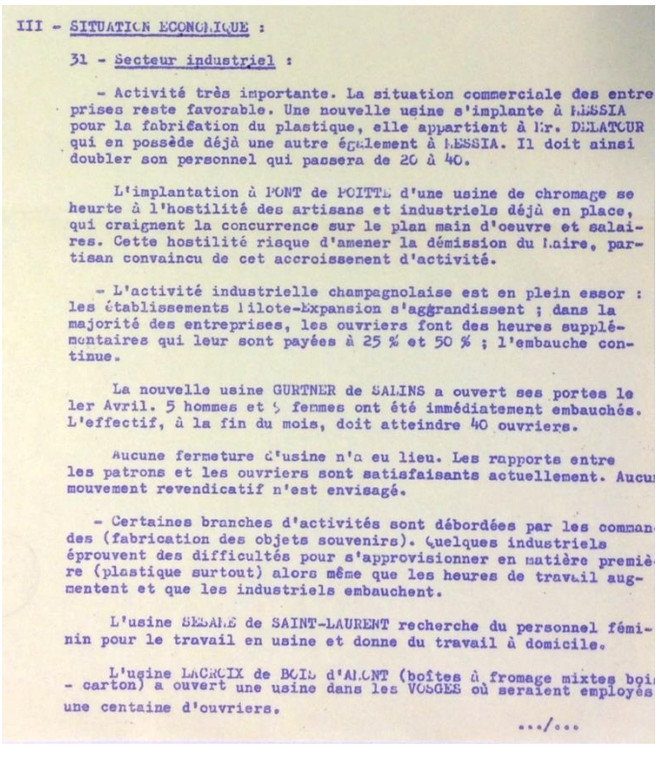

III - SITUATION ECONOMIQUE :

31 - Secteur industriel :

- Activité très importante. La situation commerciale des entreprises reste favorable. Une nouvelle usine s'implante à ILLSIA pour la fabrication du plastique, elle appartient à Mr. DILATOUR qui en possède déjà une autre également à ILLSIA. Il doit ainsi doubler son personnel qui passera de 20 à 40.

L'implantation à PONT de POITTE d'une usine de chromage se heurte à l'hostilité des artisans et industriels déjà en place, qui craignent la concurrence sur le plan main d'oeuvre et salaires. Cette hostilité risque d'amener la démission du Maire, partisan convaincu de cet accroissement d'activité.

- L'activité industrielle champagnolaise est en plein essor : les établissements Filote-Expansion s'aggrandissent ; dans la majorité des entreprises, les ouvriers font des heures supplémentaires qui leur sont payées à 25 % et 50 % ; l'embauche continue.

La nouvelle usine GURTNER de SALINS a ouvert ses portes le 1er Avril. 5 hommes et 5 femmes ont été immédiatement embauchés. L'effectif, à la fin du mois, doit atteindre 40 ouvriers.

Aucune fermeture d'usine n'a eu lieu. Les rapports entre les patrons et les ouvriers sont satisfaisants actuellement. Aucun mouvement revendicatif n'est envisagé.

- Certaines branches d'activités sont débordées par les commandes (fabrication des objets souvenirs). Quelques industriels éprouvent des difficultés pour s'approvisionner en matière première (plastique surtout) alors même que les heures de travail augmentent et que les industriels embauchent.

L'usine BESARE de SAINT-LAURENT recherche du personnel féminin pour le travail en usine et donne du travail à domicile.

L'usine LACROIX de BOIS d'AMONT (boîtes à fromage mixtes bois - carton) a ouvert une usine dans les VOSGES où seraient employés une centaine d'ouvriers.

.../...

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W310

Durant les Trente Glorieuses, l'identité forte de la Franche-Comté dans le domaine industriel est confirmée. Les créations d'entreprises sont nombreuses et aux côtés de grands groupes comme Alsthom ou Peugeot, on trouve un tissu très dense de PME-PMI qui travaillent souvent en sous-traitance pour les premiers. Ce secteur de l'économie emploie jusqu'à 45 % de la population active régionale pour 38 % en France en 1968, et assure le plein emploi. La pénurie de main d'œuvre est la crainte la plus importante des employeurs locaux ; aussi le recours à la main d'œuvre féminine et immigrée est important et les salaires plutôt élevés. De nombreuses zones industrielles sont créées pour accueillir ce mouvement, même dans des centres urbains de faible importance, mais c'est Besançon et le nord de la région qui connaissent le développement le plus important. C'est ce que cherche à mesurer la carte des emplois industriels réalisée en 1965 pour la préparation du Ve Plan.

39. Carte des créations d'emplois industriels en Franche-Comté de 1954 à 1964

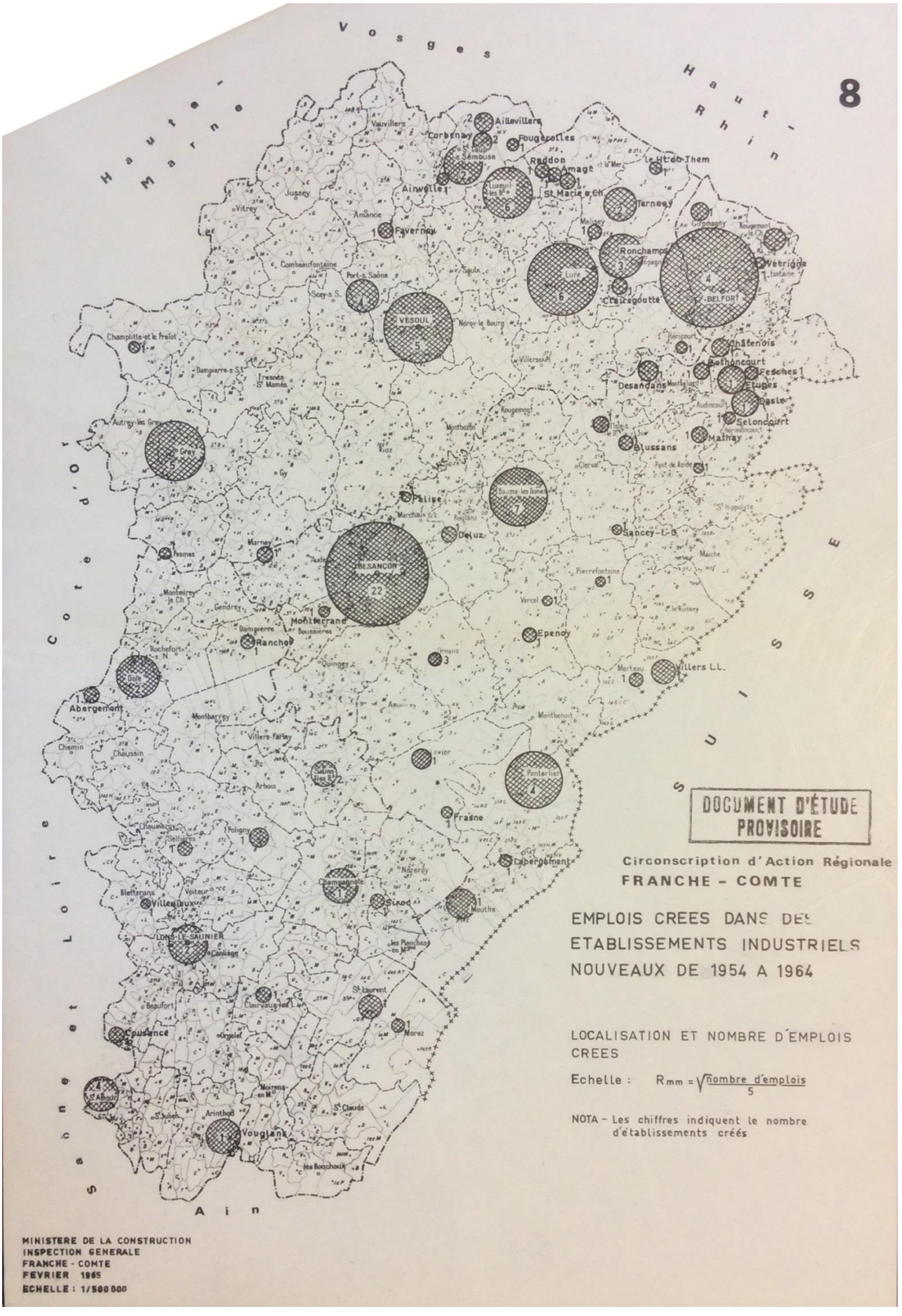

AD39, Préfecture, Service de la coordination et de l'action économique, 160W90

4.2 - Des sites et des secteurs emblématiques

40. Brochure de l'entreprise Alsthom de Belfort, 1965

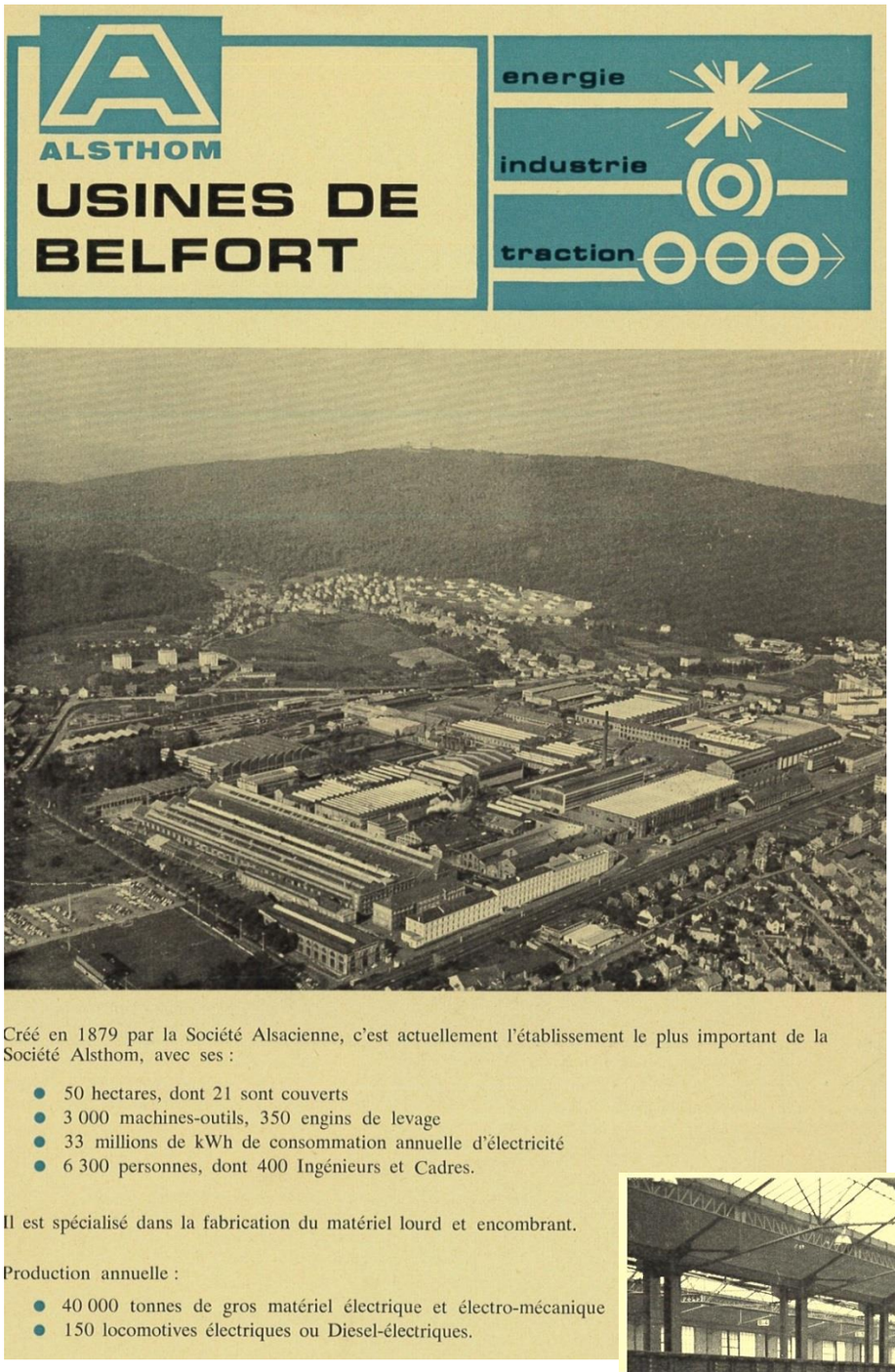

AMBelf, Fonds Alice Blum, 25Z15 (Tous droits réservés)

Les nouvelles frontières de 1871 avaient placé Belfort dans une position économique stratégique : ville limitrophe avec l'Allemagne, elle était devenu le point de chute de nombreux industriels alsaciens désireux de conserver leurs débouchés en France. La Société alsacienne de constructions mécaniques (devenue Alsthom en 1928) s'était établie à Belfort en 1879 ; elle fabrique des locomotives, des machines textiles, du matériel électrique… exportés dans le monde entier. Elle compte 9 000 employés en 1955. C'est une locomotive belfortaine qui pulvérise le record du monde de vitesse le 28 mars 1955 avec 331 km/h. Toutefois, cette réussite exceptionnelle ne résiste pas à la crise des années 1970, à la baisse des commandes et à la concurrence étrangère. La « grève du centenaire » de 1979 est le symbole du déclin irrémédiable qui s'amorce.

Vue du Hall de Gros Usinage.

41. Photographie des ateliers Alsthom à Belfort, 1970-1971

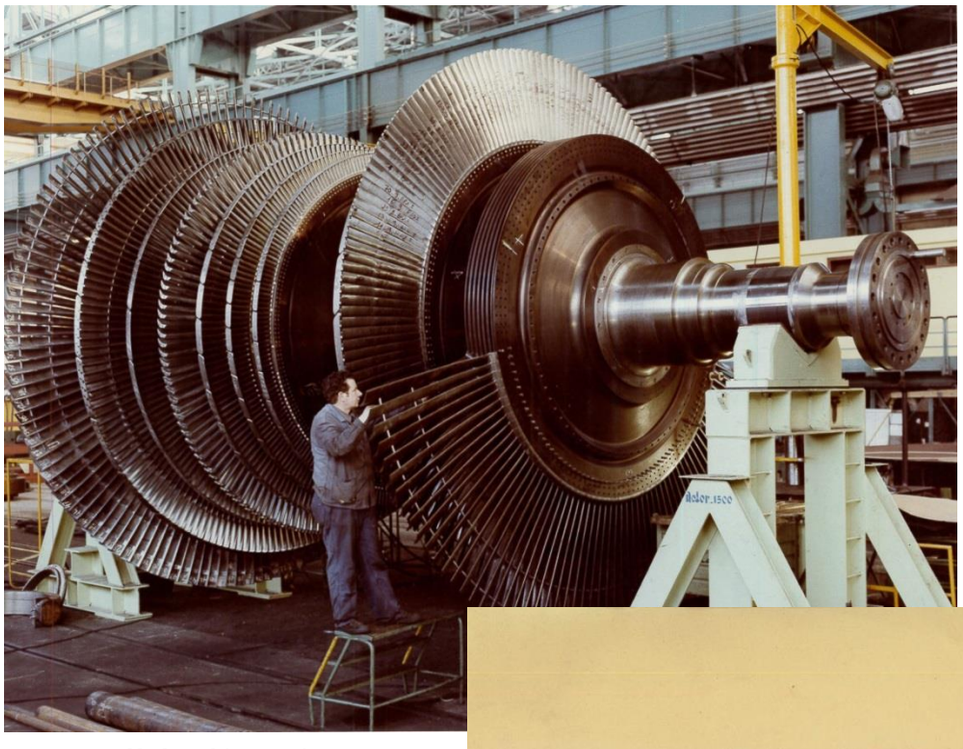

AmBelf, photothèque, 8Fi380
(Tous droits réservés)

42. Discours du Président de la République en visite dans l'usine Alsthom de Belfort, 1959

À la fin des années 1950, le groupe Alsthom possède 6 usines en France dont Belfort représente 58 % du chiffre d'affaire et 80 % des exportations. 60 % du charbon français est extrait par des machines Alsthom. L'entreprise est l'un des fleurons de l'industrie française et suscite l'intérêt des plus hautes personnalités. Ce n'est pas un hasard si le général de Gaulle, en voyage officiel à Belfort le 19 novembre 1959, choisit de réserver sa première visite à Alsthom. L'allocution du président met l'accent sur l'excellence et la puissance de l'entreprise qui, malgré le contexte algérien délicat, constitue non seulement l'un des socles de l'industrie nationale mais aussi un motif sérieux d'optimisme et de confiance en l'avenir.

Belfort, le 19 Novembre 1959

ALLOCUTION de MONSIEUR le PRESIDENT de la REPUBLIQUE FRANCAISE
au PERSONNEL de l'USINE ALSTHOM de BELFORT

Mesdames, Messieurs, mon premier mot est pour vous dire combien je suis touché de votre aimable accueil sur le lieu de votre travail, combien j'ai été impressionné, du reste, par l'énormité, par la qualité aussi de ce que vous faites dans cette très grande entreprise qui est une des principales de l'activité nationale; et puis aussi, puisque j'ai le plaisir de vous voir, un mot sur nos affaires, sur nos affaires françaises qui auraient pu certainement cette année tourner assez mal, au point de vue de notre raison, de notre espérance, au point de vue aussi de notre économie, de notre situation sociale, au point de vue de l'Algérie et puis au point de vue de la paix du monde. Eh bien, je crois que cette année aura été en réalité décisive dans le bon sens; je crois que pour ce qui est de notre raison, de notre espérance nationale, les choses sont maintenant bien établies; je crois que pour ce qui est de notre économie, nous avons dépassé le cap de nos craintes et, au lieu que nous soyons dans le marasme, dans le chômage et dans les faillites, comme quelques uns l'avaient annoncé, nous sommes en réalité en train de repartir ou de partir vers une grande expansion et, par conséquent, vers une grande prospérité.

Au point de vue de l'Algérie, je crois que nous avons trouvé le chemin qui nous mène à la paix, et qui nous mène, après la paix, à la réconciliation (Applaudissements) - et, au point de vue de la paix du monde, je serais fort étonné que l'année qui vient ne nous apporte pas une grande, une humaine, une fraternelle détente internationale.

Alors voilà ce que je vous dis en passant, en ajoutant pour finir ce que je vous ai dit au début, c'est-à-dire l'impression que vous m'avez produite, l'impression que tout ce qui est là, les choses et les hommes, ont produite sur celui qui est à la tête de l'Etat, dans la tâche qui est la mienne, qui m'a été confiée par la Nation, je vous assure que quand on passe chez ALSTHOM et qu'on peut voir ce que j'ai vu, eh bien on en repart avec plus de courage et plus de réconfort qu'avant.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs. Tous mes voeux pour vous, pour les vôtres et Vive la FRANCE, si vous voulez bien !...

AMBelf, sous-série 7F, travail, 7F25

43. L’usine chimique Solvay à Tavaux, 1959

AD39, « La grande industrie chimique : Les usines Solvay, Damparis », Documentation aérienne pédagogique Lapie, Saint-Maur, 6Fi16 (Tous droits réservés)

L'usine chimique Solvay, installée à Tavaux-Damparis en 1930, connaît son plus fort développement après la Seconde Guerre mondiale, passant de une à quatre unités de production. Implantée sur les berges du canal du Rhône au Rhin par où arrive le charbon nécessaire aux fours à chaux et à la centrale thermique visible au second plan, elle exploite les carrières de calcaire de Damparis et la saumure, amenée de Grozon par saumoduc et traitée par électrolyse (1er plan), pour produire du carbonate de soude, de la soude caustique, du chlore et d'autres produits de base destinés à l'industrie des plastiques (PVC) et exportés par voie ferrée. Avec ses 2 600 employés dans les années 1960, l'usine Solvay est le site industriel le plus important du Jura et le premier employeur du département.

44. Les usines automobiles Peugeot à Sochaux, 1971

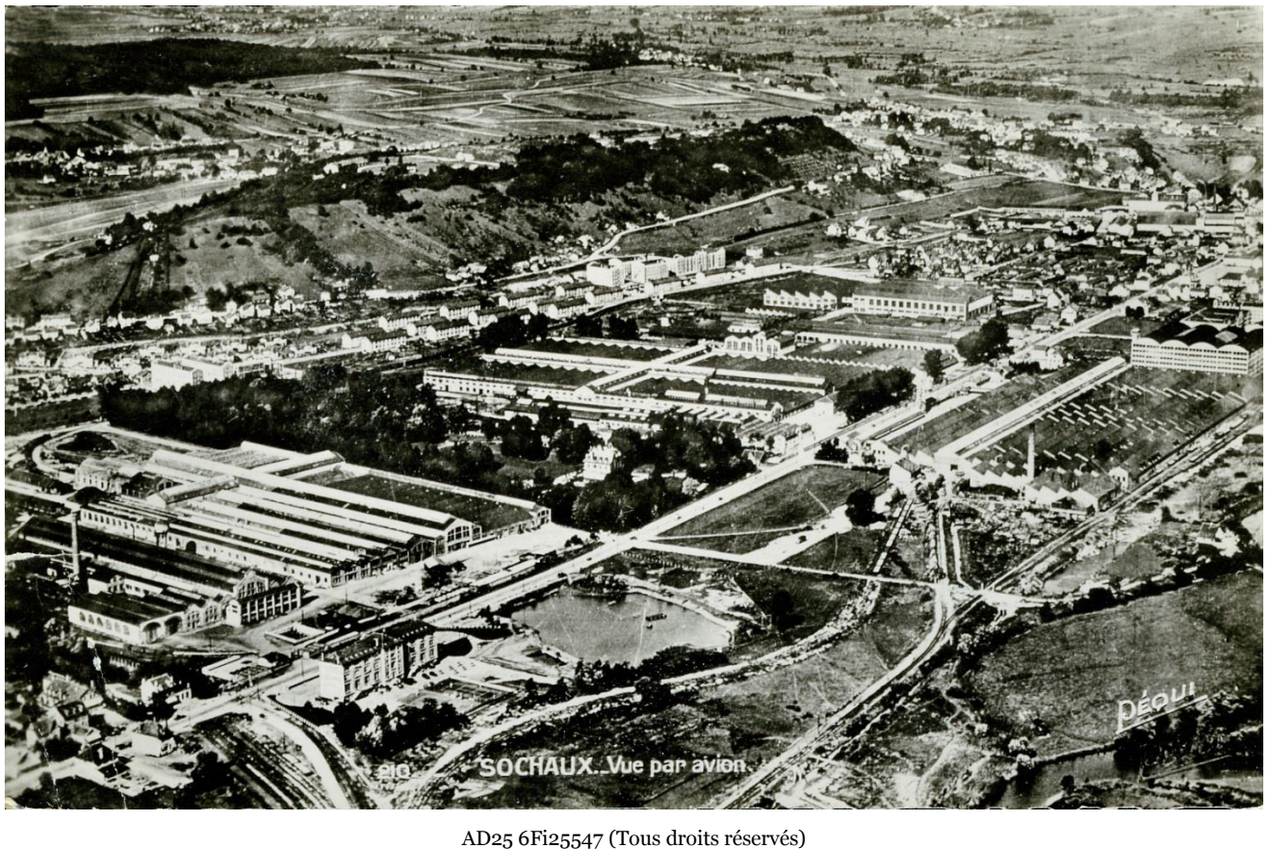

AD25 6Fi25547 (Tous droits réservés)

45. Les chaines de montage de l'usine Peugeot de Sochaux, années 1950-1960

1-Chaîne de montage des boîtes de vitesses C.2., 1954

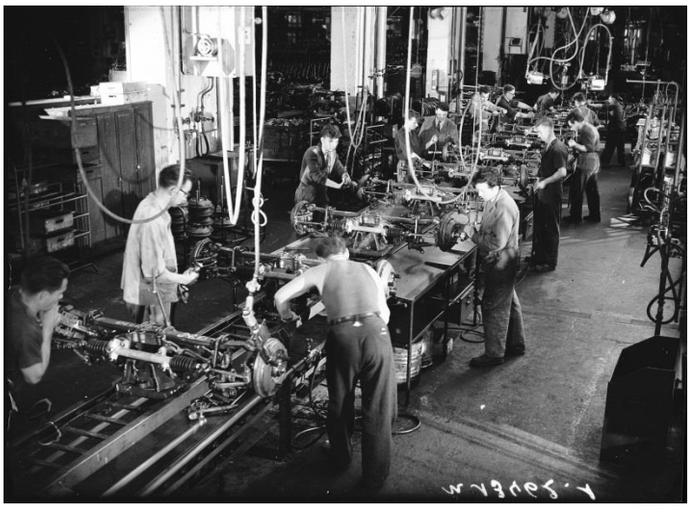

2-Chaîne de montage des moyeux avant côté droit, 1954

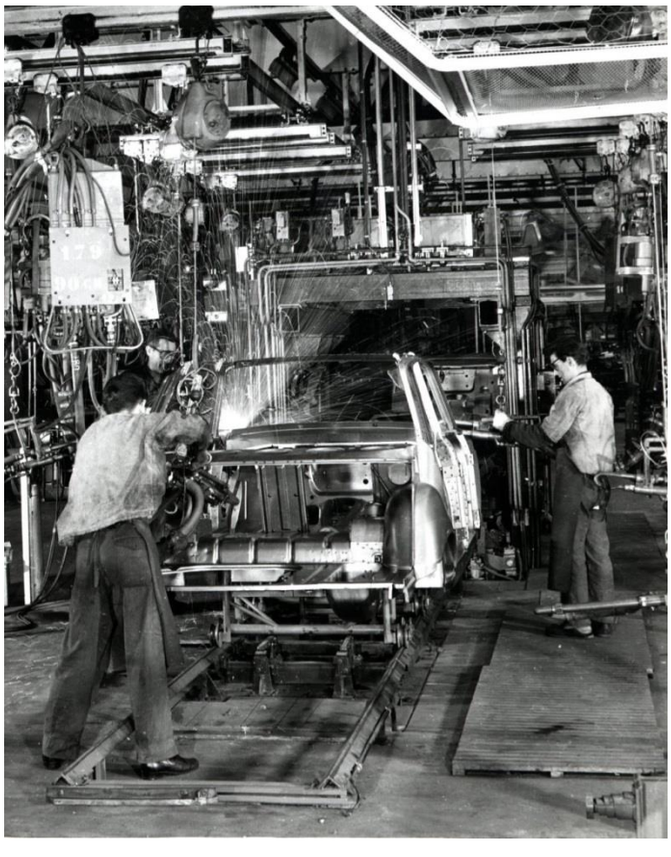

3-Emboutissage et assemblage des pavillons par soudure électrique

4-Finition de la Peugeot 404, usine de montage de Sochaux, années 1960-1970

1-2-3 : Fonds de dotation Peugeot pour la mémoire de l'histoire industrielle - Tous droits réservés,
4 : Musée de L'Aventure Peugeot - Tous droits réservés

Dans les années 1930, l'usine Peugeot produit 56 000 véhicules et occupe 12 000 personnes. La production en série et le travail à la chaîne apparaissent entre les deux guerres à l'imitation de Ford. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la production est relancée et dépasse en 1950 le niveau record d'avant-guerre. Dès 1959, plus de 40 % de la production est exportée et la production dépasse 200 000 unités. Entre 1950 et 1960, les effectifs ouvriers augmentent au rythme de 4 % par an et se stabilisent autour de 40 000 personnes à la fin des années 1970, avec un apport important d'étrangers. Peugeot fait alors figure de mono-industrie dans le pays de Montbéliard.

46. Rapport du Centre d'études économiques régional sur la lunetterie, 1975

SECTION I : LA LUNETTERIE

I°/ Analyse de la situation actuelle

A) SITUATION ACTUELLE

Effectif : 3.000 salariés - classement en Zone I -: Industries traditionnelles - taux moyen annuel d'expansion : 20 %

a) Offre : à l'origine offre constituée par la monture de lunettes.

-actuellement offre comprend en grande partie des produits totalement prêts à la vente

-diversification (monture de lunettes en matière plastique)

b) Demande : caractérisée par son développement récent (mode, loisirs, santé)

c) Chiffres (données statistiques)

Evolution des CA (HT) totaux en millions de Frs.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
en millions de F.	79,8	92,5	113,5	136,6	162,7	207
CA(HT)à l'exportation :	28,4	32,8	46,3	66,8	92,00	121,2

Effectif (répartition)

1972

Ouvriers	2.229	82,5 %
Cadres et employés :	489	17,5 %

d) Situation commerciale

	FRANCE	EXPORTATION
MOREZ	35,9 %	64,1 %

AD39, Préfecture, Mission économique, 1110W117

47. Modèle de lunettes de sport

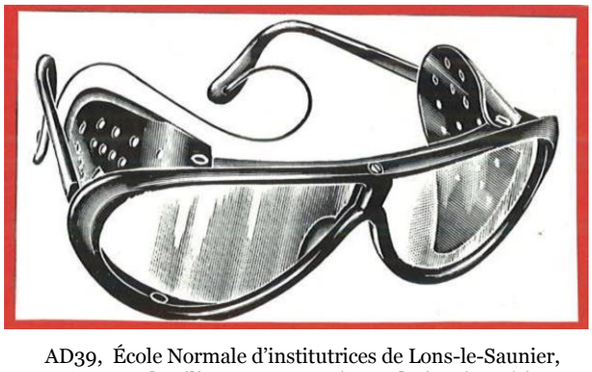

AD39, École Normale d'institutrices de Lons-le-Saunier, travaux des élèves, 1505W22 (Tous droits réservés)

La lunetterie, une activité jurassienne traditionnelle qui a établi son centre à Morez à la fin du XVIIIe siècle, s'est parfaitement bien adaptée aux évolutions des techniques et du marché durant les Trente Glorieuses. Le développement de l'utilisation des matières plastiques pour les montures, en lien avec les industries de la vallée de la Bienne, stimule la créativité des fabricants qui proposent non seulement les traditionnelles prothèses mais aussi des lunettes d'agrément selon la mode ou de loisirs, à l'instar de ce modèle destiné aux sports d'hiver. Le chiffre d'affaire du secteur ne cesse de progresser, largement tiré vers le haut par la croissance des exportations.

48. L'horlogerie à Besançon : Les ateliers Lip, années 1960-1970

AMBes, Fonds privé LIP, 5Z172 (Tous droits réservés)

Depuis la fin du XVIIIe siècle, Besançon est une capitale horlogère. En 1880, 90 % des montres produites en France y sont fabriquées. Fondée en 1867, Lip est une des entreprises emblématiques de ce savoir-faire. Après 1945, sous l'impulsion de son président Fred Lip, elle est l'un des fleurons de l'industrie horlogère française : en 1952, Lip invente ainsi la première montre électrique mondiale. Pour accueillir les 1 500 employés, une usine, alors la plus moderne d'Europe, est inaugurée à Palente en 1960.

49. Salon international de l'horlogerie et de la micromécanique, 1968

À l'heure où l'industrie horlogère entre dans une profonde crise au début des années 1970, elle produit plus de la moitié des montres françaises et constitue encore un tiers des emplois du secteur industriel régional. Des firmes horlogères comme Lip et Kelton-Timex comptent alors plus de 1 000 salariés, parmi les plus qualifiés de l'industrie. La reconversion de ce savoir-faire horloger, vieux de plus de deux siècles, passe par les microtechniques et la mécanique de précision. Le premier salon international du secteur, désormais appelé Micronora, se tient en 1968 et bénéficie d'un développement régulier et d'une forte notoriété.

AD25 24Fi0380

4.3 - Des secteurs traditionnels s'adaptent…

50. Reconversion d'une usine de jouets en bois, *Le Progrès*, 26 mars 1961

ANCIENNE FABRIQUE DE JOUETS...

L'usine Collet-Ragot de Chaux-des-Crotenay a su répondre aux exigences de la vie moderne

Elle livre maintenant des meubles en matière plastique et des caravanes de camping en contreplaqué

L'AUTOMOBILISTE qui emprunte la R.N. 5 est surpris de découvrir, avant le croisement de Pont-de-la-Chaux, petit hameau de La Chaux-du-Crotenay, au détour d'une colline, un panneau publicitaire peu banal : une chaise chromée perchée au sommet d'une sorte de mât et, en dessous, une inscription invitant les automobilistes à visiter, au petit village de La Chaux-des-Crotenay, l'usine-exposition Ragot-Collet.

Cette usine était anciennement une modeste fabrique de jouets qui périclita par suite de la vogue des produits en matière plastique, vendus à des prix d'ailleurs très inférieurs.

Aussi, en 1957, les propriétaires actuels reconvertirent d'une façon spectaculaire et salutaire la production de cette usine. Ils abandonnèrent radicalement la fabrique des jouets et se lancèrent « corps et âmes » dans la fabrication des meubles de cuisine en tubes chromés et en revêtement de plastique stratifié.

Actuellement, la marche de cette usine est particulièrement florissante.

Une gamme étendue

Deux bâtiments principaux composent cette fabrique, l'un où est fabriqué tout ce qui est menuiserie et où on aperçoit un important matériel à travailler le bois (entre autres une raboteuse de dimensions respectables ; l'autre où sont « travaillés » les tubes et où on revêt le bois de plastique stratifié.

L'opération la plus délicate est sans contredit le cintrage et le soudage des pieds de tables ou de chaises. Une seule opération est effectuée à l'extérieur : le chromage, car il demande un outillage coûteux et une technique très particulière.

Dans une pièce spécialement aménagée, le visiteur peut admirer toute la « panoplie » des produits fabriqués dans cette petite usine jurassienne (tables, chaises, portes-habits pour salle des fêtes, buffets, éléments de cuisine, etc.).

Une innovation : la caravane

Mais depuis le début de cette année, MM. Ragot et Coplet ont augmenté la « gamme » de leur fabrication.

Se rendant compte de la grande vogue du camping et du caravaning, ils se sont mis à fabriquer des caravanes.

Celles-ci sont pourvues d'un confort extrêmement moderne (un lit de 120 cm., quatre lits de 60 cm., W.-C., table, gaz, etc.).

L'intérieur et l'extérieur sont en contreplaqué.

Quant à la suspension, ils ont adopté le système Weidhart.

Six « maisons roulantes » d'un poids de 700 kilos seront prêtes fin juin à prendre la route.

Mais considérant le nombre des demandes, il est à prévoir que l'année prochaine la production sera triplée.

Bientôt, sur la nationale 5, à proximité de La Chaux-des-Crotenay, les automobilistes pourront voir se profiler à l'horizon du mât publicitaire une petite caravane miniature.

Bernard ANCEL.

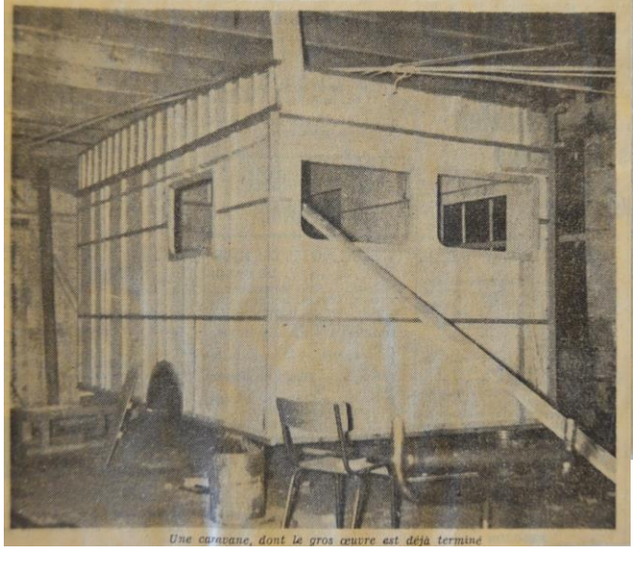

Une caravane, dont le gros œuvre est déjà terminé

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W586

L'entreprise Collet-Ragot qui se trouvait sur un segment traditionnel de l'industrie jurassienne adapte sa production à la demande née du développement de la société de consommation et de loisirs. Dans les années 1950, la demande en meubles en bois traditionnels s'effondre au profit de meubles stratifiés en Formica, plus fonctionnels, au design plus moderne et aux coloris plus variés qui permettent de personnaliser son intérieur dans les différentes pièces de l'habitation. Les nouveaux savoir-faire de l'entreprise sont également exploités dans le domaine des loisirs et du nomadisme estival qui se développent à la même époque. Par le confort qu'elle apporte en vacances, la caravane est aussi un indicateur de l'élévation du niveau de vie de la population. L'entreprise Collet-Ragot a suivi l'exemple de nombreux autres fabricants en France mais elle n'est pas parvenue à s'imposer au niveau industriel.

51. La reconversion d'une usine de textiles à Belfort, vers 1970

AD90, Fonds de documents numérisés, 1Num (Tous droits réservés)

Lorsqu'en 1960 a lieu le regroupement des activités textiles de l'entreprise Dollfus-Mieg & Compagnie (DMC) à Mulhouse, le site belfortain est racheté par la Compagnie française des machines Bull, qui y transfère de Saint-Ouen des chaines de montage électromécaniques. Différents bâtiments sont construits, et la grande halle de 1878 (surnommée la cathédrale) sert de lieu de stockage, puis de reconditionnement, et enfin de fabrication pour les ordinateurs et imprimantes en 1973. Bull choisit en partie le site de Belfort pour la présence déjà nombreuse d'une main d'œuvre féminine dans les anciennes usines DMC. De 1 460 employés en 1961, les effectifs passent à 2 600 en 1985. En 1964, Bull est racheté par General Electric, puis Honeywell en 1970. L'entreprise ferme après avoir rencontré des difficultés économiques en 1992.

4.4 - D'autres périclitent

52. Fermeture de la fonderie Audemar à Dole, 1955

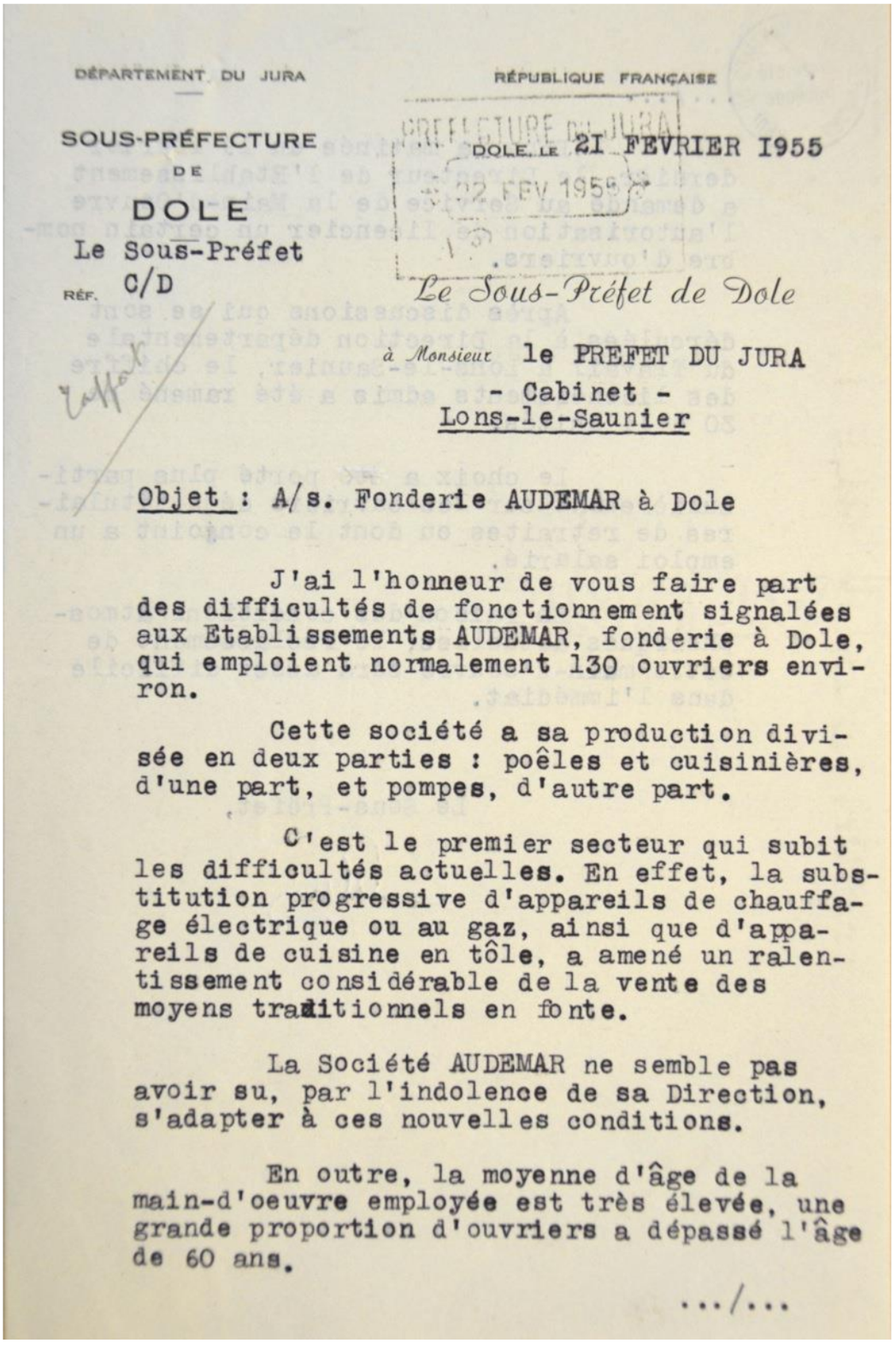

DÉPARTEMENT DU JURA — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE

Le Sous-Préfet

RÉF. C/D

PREFECTURE DU JURA 22 FEV 1955

DOLE, LE 21 FEVRIER 1955

Le Sous-Préfet de Dole

à Monsieur le PREFET DU JURA
- Cabinet -
Lons-le-Saunier

Objet : A/s. Fonderie AUDEMAR à Dole

J'ai l'honneur de vous faire part des difficultés de fonctionnement signalées aux Etablissements AUDEMAR, fonderie à Dole, qui emploient normalement 130 ouvriers environ.

Cette société a sa production divisée en deux parties : poêles et cuisinières, d'une part, et pompes, d'autre part.

C'est le premier secteur qui subit les difficultés actuelles. En effet, la substitution progressive d'appareils de chauffage électrique ou au gaz, ainsi que d'appareils de cuisine en tôle, a amené un ralentissement considérable de la vente des moyens traditionnels en fonte.

La Société AUDEMAR ne semble pas avoir su, par l'indolence de sa Direction, s'adapter à ces nouvelles conditions.

En outre, la moyenne d'âge de la main-d'oeuvre employée est très élevée, une grande proportion d'ouvriers a dépassé l'âge de 60 ans.

.../...

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W579

La fonderie Audemar, fondée au XIXe siècle, est emblématique d'un secteur en crise, faute d'avoir su s'adapter à l'évolution de la demande. Les poêles et les cuisinières en fonte alimentés au bois ou charbon sont remplacées irrémédiablement par le développement du chauffage central, moins contraignant, dans les habitations et par les cuisinières à gaz ou électriques en tôle émaillée, plus pratiques et moins encombrantes. Après avoir tenté de replier son activité sur les pompes industrielles, la fonderie Audemar ferme définitivement ses portes en 1961.

53. Communiqué de presse de la Préfecture du Jura après l'annonce de la fermeture des salines de Montmorot, 1965

SITUATION DES SALINES DE MONTMOROT

Les Salines de MONTMOROT, d'une superficie de 8,50 ha. environ, sont situées à la limite des communes de LONS-le-SAUNIER et de MONTMOROT.

Les installations industrielles comprennent des bâtiments avec leurs divers appareils de fabrication et des voies ferrées reliées à la S.N.C.F. par un embranchement particulier.

Le personnel comprenait environ 120 personnes classées en 8 catégories allant du pêcheur de sel au manoeuvre. En raison de départs récents, il reste un peu moins de 100 personnes, employées dans l'établissement, dont la pyramide des âges est assez défavorable au reclassement.

La fermeture des Salines de MONTMOROT doit intervenir au 2° trimestre de l'année 1966.

En effet, une concentration financière s'est opérée autour de la Société Salinière de l'Est qui a absorbé, depuis 1960, onze sociétés de LORRAINE et de FRANCHE-COMTE productrices de sel gemme et de sel ignigène. La concentration des diverses activités de la Société s'est faite à VARANGEVILLE, près de NANCY. La nouvelle unité aura une puissance de production dont la capacité sera de l'ordre de 500.000 T. chaque année.

Il s'agit-là d'une mesure que la Société Salinière de l'Est déclare indispensable pour des raisons techniques et économiques :

- Emplacement excentré de LONS-le-SAUNIER par rapport à la région à desservir :
- Absence d'une voie d'eau à proximité de l'usine qui permettrait de réduire considérablement les frais de transport d'une fabrication pondéreuse ;
- Evolution technologique qui rend nécessaire la concentration de toute la production salinière dans un petit nombre de centres
  . Lorraine, pour le sel gemme,
  . Région méditerranéenne, pour le sel de mer ;
- Concurrence accrue au sein du Marché Commun, les unités de production de nos partenaires étant beaucoup plus importantes.

Le préfet du Jura en visite sur le site des salines de Montmorot, 1965

AD39, Préfecture, Service de la coordination et de l'action économique, 258W150

La fermeture des salines de Montmorot marque la fin d'une activité industrielle emblématique du bassin lédonien. La fermeture de ce site appartenant au groupe des Salines de l'Est, qui ne recevait plus les investissements nécessaires à sa modernisation depuis 1956 s'avère inéluctable. Produisant 27 000 tonnes de sel en 1963, les méthodes de production sont dépassées et ne sont plus assez rentables face à la concurrence allemande et hollandaise dans le cadre du Marché commun. Les travaux, dont une partie est encore réalisée à la force des bras, sont pénibles et ne séduisent plus une main d'œuvre jeune. Les prix de revient sont pénalisés par les coûts de transport trop élevés. L'État accompagne cette fermeture en veillant à l'indemnisation et au reclassement des ouvriers dans d'autres secteurs. La fermeture de ces activités traditionnelles, aussi symboliques soient-elles, est toutefois largement compensée par les créations d'emplois dans les secteurs industriel et tertiaire.

Chapitre 5 : Une société de consommation et de loisirs

5.1 - Une offre de plus en plus abondante

54. Compte-rendu à la Préfecture du Jura de l'organisation de la 1re foire-exposition de Lons-le-Saunier, 1950

Ville de LONS-le-SAUNIER.

COPIE

Comité Permanent des Fêtes de Bienfaisance, du Commerce et de l' Industrie -

Le 25 NOVEMBRE 1950.

Monsieur le PREFET du JURA
LONS-le-SAUNIER.

Monsieur le PREFET,

Comme suite à votre courrier du 3 Novembre, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous le compte rendu de la Foire-Exposition que nous avons organisée du 8 au I6 Juillet I950.

1°) - EXPOSANTS

Sur I73 exposants, nous comptions :

- 47 Commerçants de LONS-le-SAUNIER.
- 3I " du Département du JURA.
- 95 " de l'extérieur.

Ces I73 exposants occupaient 204 stands et I.20I m2 de surface à l'air libre.

- Exposants de LONS-le-SAUNIER : 69 Stands et I74 m2 air libre.
- Exposants du JURA : 3I " et 427 m2 " "
- Exposants de l'Extérieur :I04 " et 600 m2 " "

2°) - NATURE des PRODUITS EXPOSES

Les produits exposés étaient très variés :

Meubles et coffres-forts.
Sanitaire, chauffage central et domestique.
Frigidaires, aspirateurs, cireuses.
Machines à coudre, machines à laver.
Toute la gamme des petits appareils ménagers.
Balais essoreur, produits d'entretien.
Tapis, tapis mousse, linoléum.
Linge de maison.
Tissus, confections, fourrures.
Miroiterie, coutellerie, horlogerie.
Photographie, bijouterie fantaisie.
Parfumerie, librairie.
Appareils électro-médicaux.
Machines à écrire, matériel de bureau.
Articles de sport.
Bicyclettes, vélo-moteur, moto-scooter.
Accessoires automobiles.
Matériel d'alimentation.
Meubles de jardin, graines, arbres.

AD39, Préfecture, Service de la coordination et de l'action économique, 7W65
Affiche AD39, Préfecture, 1ère direction, bureau de la règlementation générale, 1002W38

Le renouveau de la foire de Lons-le-Saunier en 1950 marque la fin des temps de pénurie de l'après-guerre et l'entrée progressive des ménages dans la société de consommation. Ceux-ci trouvent exposés dans les stands tous les équipements modernes nécessaires pour alléger les tâches de la vie quotidienne ou améliorer le confort de la maison. Les loisirs qui se démocratisent occupent également une place importante parmi les produits exposés. L'équipement des ménages, en réduisant le temps consacré aux tâches domestiques, contribue à la progression du travail salarié féminin et représente un pilier important de la croissance économique des années suivantes.

55. Publicité pour une machine à laver, *Le Pontissalien*, 1954

L'expansion économique et la hausse des salaires jouent sur l'augmentation des niveaux de vie. La société de consommation s'implante en s'appuyant sur le développement du crédit et la publicité. L'électroménager (réfrigérateur, aspirateur, machine à laver entre autres…) arrive dans les ménages et apporte un confort domestique. Il permet aux femmes de se dégager du temps pour une activité professionnelle. À en croire cette publicité parue dans *Le Pontissalien* en 1954, la machine à laver Lavix coûte 60 000 francs pour le modèle de base alors que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de l'époque n'est qu'à 20 000 francs par mois. Le recours au crédit se révèle bien souvent indispensable pour s'équiper.

AMP 41 Per39

56. Publicité de l'entreprise bisontine Lip, 1967

AMBes, Fonds privés Lip, 5Z168 (Tous droits réservés)

Cette entreprise a été pionnière dans la promotion de ses montres : dépôt de la marque et inscription des trois lettres sur le cadran dès 1908, affichage public et acquisition d'espaces publicitaires dans des magazines dès 1911… Dans les années 1960, ses publicités sont partout (presse, radio, télévision), et ce jusqu'en Afrique. Elles doivent beaucoup à Fred Lip, président de l'entreprise et petit-fils du fondateur, qui n'a pas hésité à se mettre en scène dans des articles promotionnels. La montre présentée ici, la Nautic-Ski Electronic, a été commercialisée en 1967 pour célébrer le bicentenaire de l'entreprise Lip.

57. Publicité pour le Coupé 304 Peugeot, 1972

Extrapolée de la 204, la 304 vise à occuper le créneau des cylindrées moyennes. De son aînée, elle conserve l'empattement et la partie centrale de la caisse. Par contre, la poupe a été allongée et la proue modernisée, évoque, avec ses phares trapézoïdaux, celle de la 504. Les cabriolets et coupés 304 se substituent en 1970 à leurs homologues 204. Ils deviendront 304 S en 1972 avec une puissance portée à 75 chevaux et une vitesse maximum de 160 km/h.
La 304 fut produite de 1969 à 1979 en 1 178 425 exemplaires, dont 60 186 coupés. Elle existait dans les versions suivantes : berline, cabriolet, coupé, break familial et commercial.

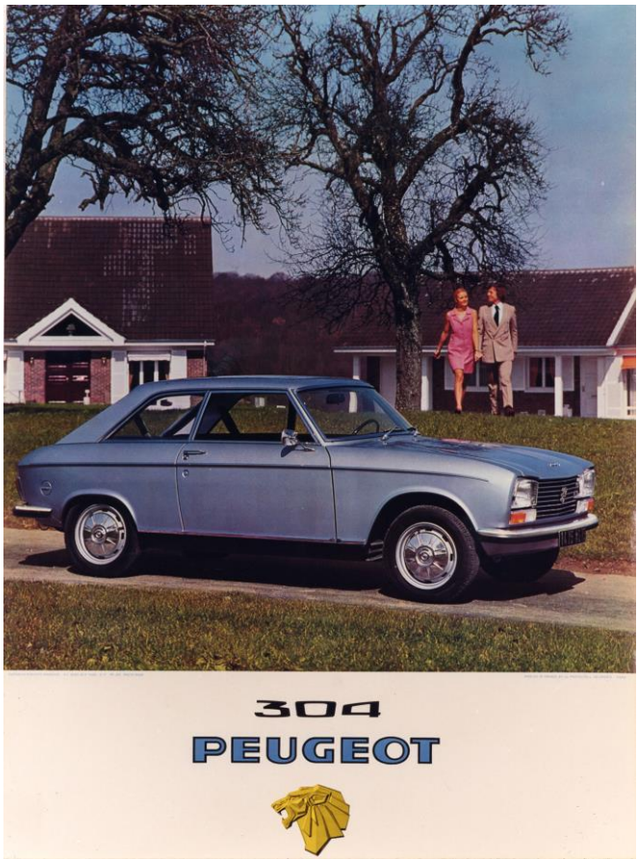

Musée de L'Aventure Peugeot

5.2 - La transformation des commerces

58. Demande d'autorisation pour la transformation de la vitrine d'une boucherie-charcuterie à Dole, 1963

AD39, Direction départementale de l'Équipement, 1029W22

Les petits commerces se transforment et se modernisent pour s'adapter aux nouveaux goûts de leur clientèle, tel ce boucher-charcutier de Dole qui fait une demande pour rénover sa devanture située dans le centre historique de la ville. Il souhaite remplacer sa devanture traditionnelle en boiseries de chêne et en calcaire par une large vitrine, des matériaux et un style plus modernes. Le lamé vert clair lui sera toutefois refusé par l'architecte des bâtiments de France qui préconisera également un lettrage plus discret.

59. Intérieur d'une épicerie à Nozeroy, 1953

AD39, Fonds privé Marthelet, 28Fi988 (Tous droits réservés)

À l'intérieur de cette épicerie de Nozeroy, on peut constater l'arrivée dans les campagnes d'une offre plus abondante de produits et la même recherche de modernité. Dans un local assez vaste, éclairé aux néons et fraîchement rénové, les produits extrêmement variés sont rangés sur des étagères munies d'étiquettes en plastique amovibles pour l'affichage des prix. Au fond, trônent les vendeurs qui ont troqué le tablier pour une blouse blanche, prêts à servir les clients.

5.3 - L'essor de la consommation de masse

Illustrations tirées du rapport d'activité de la société de grande distribution CEDIS de Besançon, 1974

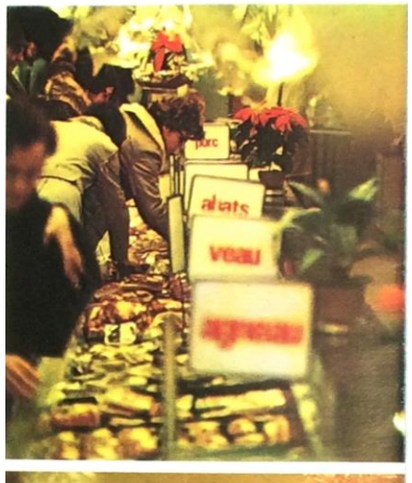

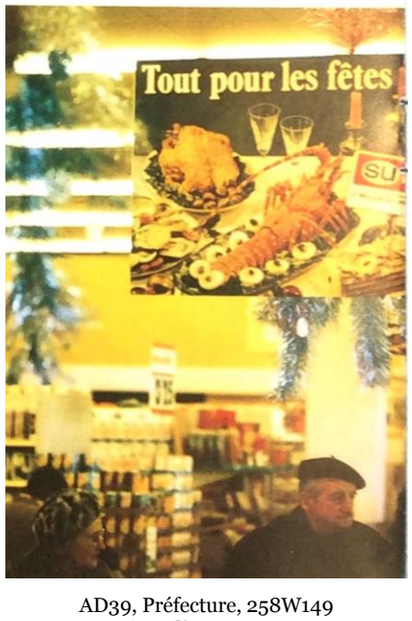

AD39, Préfecture, 258W149
© Cedis Besançon

60. Bilan des créations de supermarchés et hypermarchés en Franche-Comté, 1970

BILAN DES CREATIONS DE SUPERMARCHES ET D'HYPERMARCHES EN FRANCHE-COMTE

1° Ensemble de la région : Nombre de supermarchés + hypermarchés selon l'année de création
Surfaces et emplois créés.

Source : Institut du Libre Service.

SURFACES	DATE DE CREATION avant 1962	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
- de 500 m2	3	-	-	3	2	1	3	1	-	13
de 500 à 1000 m2	-	1	1	2	-	3	2	2	3	14
de 1000 à 2500 m2	-	-	-	-	1	-	-	1	2	4
2500 m2 et plus (hypermarchés)	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
NOMBRE TOTAL.....	3	1	1	5	3	4	5	4	7	33
SURFACE TOTAL.....	1 400	760	720	2 850	2 020	2 400	2 530	3 090	4 500	20270
TOTAL DES EMPLOIS CREES	80	70	30	150	100	150	110	175	480	1345

2° Situation par département au 1.1.70

DOUBS = 18 supermarchés + 2 hypermarchés
JURA = 5 -
HAUTE-SAONE = 2 -
TERRIT. DE BELFORT = 6 -

AD25 333W56

L'implantation de grandes surfaces commerciales a été relativement tardive et d'abord modeste en Franche-Comté. En 1969, l'ensemble de la région n'en compte que 33 et si leur nombre va doubler en 5 ans, le chiffre d'affaire des hypermarchés ne représente que 13 % du total en 1975. Les deux premiers hypermarchés ouvrent sur d'anciens terrains agricoles de la banlieue bisontine en 1969, 6 ans après celui de Sainte-Geneviève-des-Bois (actuel département de l'Essonne), le premier en France. Leur apparition constitue une révolution du mode de consommation et traduit des tendances de fond de la société : la hausse du pouvoir d'achat, la volonté de disposer d'un éventail accru de choix, la démocratisation de l'automobile…

61. Le premier hypermarché à Besançon, 1970

AD25 6Fi25056 (Tous droits réservés)

5.4 - L'entrée dans la société des loisirs

62. Projet d'aménagement du Ballon d'Alsace, 1949

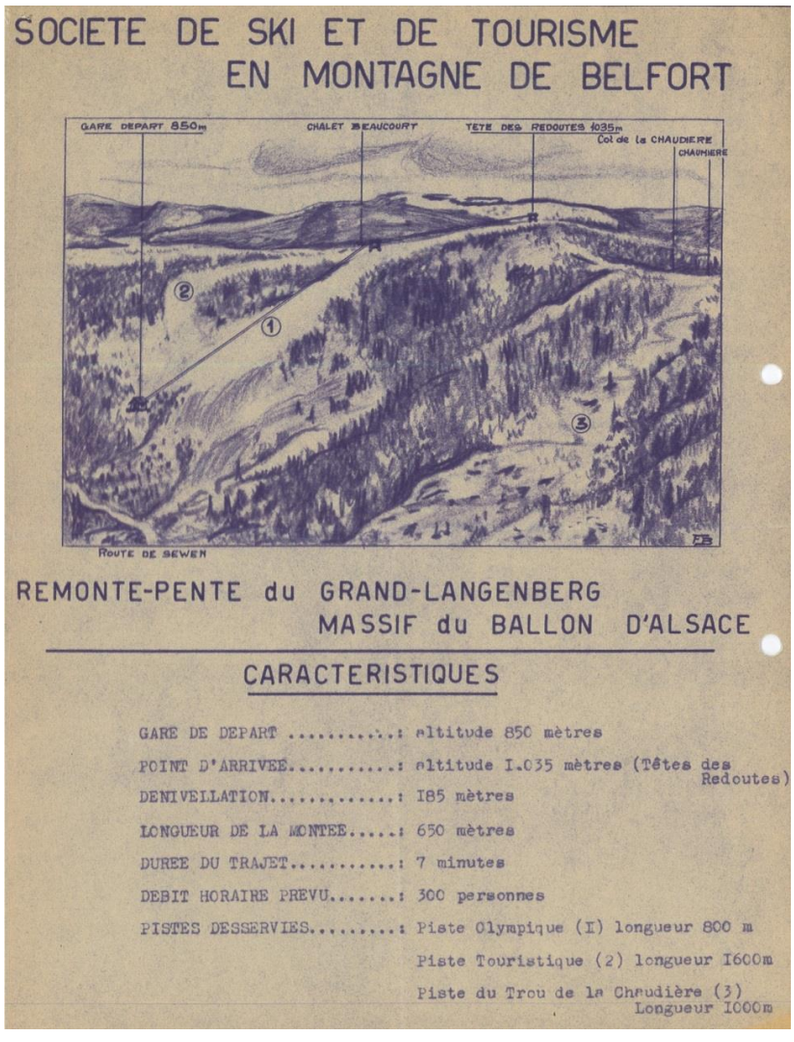

AMBelf, Fonds de la Société de ski et de tourisme en montagne de Belfort, 22Z21 (Tous droits réservés)

La Société de ski et de tourisme en montagne de Belfort, fondée en 1908, est à l'origine de la construction du refuge du Plain de la Gentiane, du tracé des pistes de ski du Ballon d'Alsace et de l'aménagement de nombreux sentiers de randonnée. Le Ballon d'Alsace est la station de sports d'hiver la plus proche de Paris, à seulement 6 heures de route. Un traineau y avait été installé en 1938 et permettait de remonter 4 à 5 skieurs. En 1950, un fil-neige est construit mais cet équipement, peu pratique, n'est pas suffisant. La Société décide donc de construire un remonte-pente fixe au Grand Langenberg. Le financement est assuré par une souscription réalisée auprès des membres de l'association. Ce sont eux également, tous bénévoles, qui installent les pylônes de bois et fabriquent les sellettes destinées à tirer les skieurs en haut des pistes. Le remonte-pente est mis en service à l'hiver 1953. Il sera remplacé par une installation métallique en 1964.

63. Le Ballon d'Alsace, vers 1965

Si les premiers concours de ski au Ballon d'Alsace et le premier hôtel (visible sur la carte postale au premier plan) datent du début du XXe siècle, les aménagements touristiques de masse, sont beaucoup plus tardifs. Il faut attendre la fin des années 1930 pour que se développe, à la faveur des congés payés, la fréquentation hivernale du massif. Les aménagements existants sur le massif relèvent alors tous du Club alpin ou de la Société de ski et de tourisme de montagne.
À partir des années 1960, de nouveaux hébergements voient le jour, ce sont des colonies de vacances de municipalités et de comités d'établissement des grandes entreprises de la région.

AD90, Carte postale, 64Fi02 (Tous droits réservés)

64. Plan d'aménagement touristique du Haut-Jura, 1960

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W578

65. Le massif de la forêt du Massacre à Prémanon

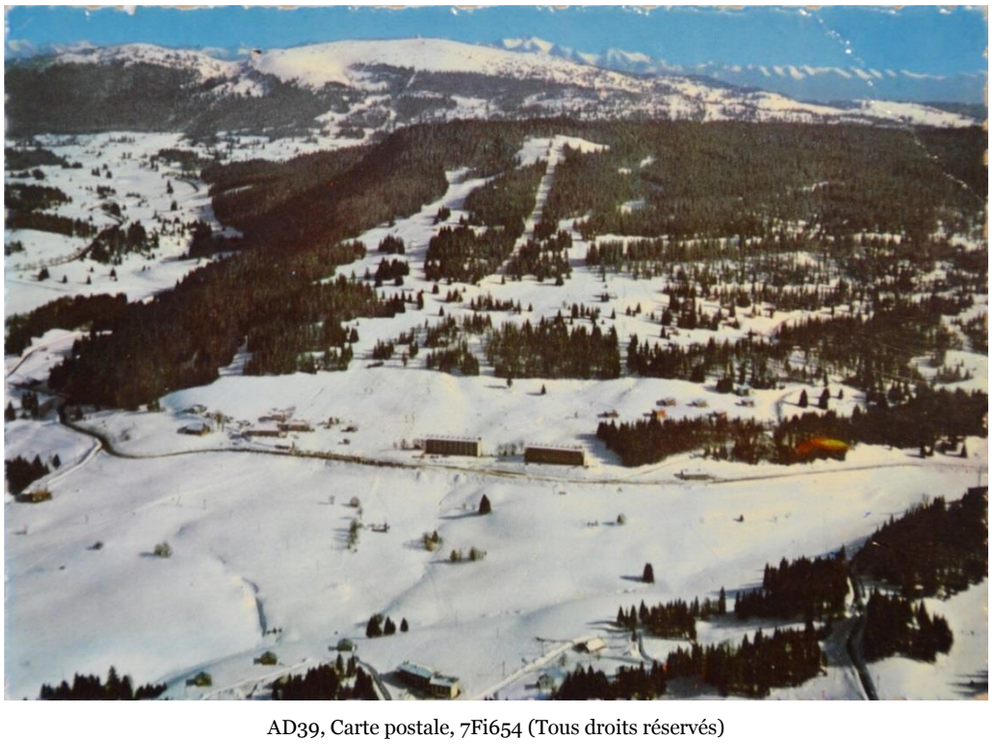

AD39, Carte postale, 7Fi654 (Tous droits réservés)

En 1960, le Conseil général du Jura instaure la Régie départementale du Haut-Jura en partenariat avec l'État afin de compenser le déclin de l'agriculture et l'exode rural qui touchent cette zone de moyenne montagne par le développement d'une activité touristique de complément durant l'hiver. Lors de l'aménagement de la station des Rousses sur les communes de Bois-d'Amont, des Rousses, de Prémanon et de Lamoura, la priorité est donnée au ski alpin qui nécessite de gros aménagements sur le massif du Massacre où s'étend le domaine skiable, tels les remontées mécaniques, les pistes, les hébergements collectifs et les chalets individuels, sans réelle prise en compte de l'impact sur l'environnement et sur les paysages.

66. Pistes de ski et remonte-pente au Tabagnoz à Prémanon, 1962

AD39, Photographie Henri Leclerc pour le concours « Le Jura touristique, fonds de la Préfecture, 6Fi46 (Tous droits réservés)

Relativement onéreux en raison du coût de l'hébergement et du matériel, les sports d'hiver restent longtemps réservés à une clientèle citadine plutôt aisée et peu nombreuse tandis que les classes populaires privilégient un tourisme d'été sur le littoral. Il faut attendre les troisième et quatrième semaines de congés payés accordées en 1956 et 1969 pour voir se développer un tourisme de masse d'hiver dans le massif jurassien. Les créations de l'école des neiges de Lamoura en 1958 pour accueillir les classes de neige, du centre de vacances des Jacobeys à Prémanon en 1964 pour les colonies de vacances, d'une école de ski à Prémanon en 1969 et du village de vacances de Lamoura en 1970 ont fortement contribué au développement d'un tourisme scolaire, social et familial plus populaire en initiant de nombreux jeunes et en rendant plus accessibles les sports d'hiver.

67. L'école des neiges de Lamoura

AD39, Carte postale, 7Fi655 (Tous droits réservés)

68. Le Village de vacances de Lamoura, 1968

M. Jean-Jacques ROBERT - Président du Syndicat

Je vous remercie d'avoir si aimablement répondu à notre invitation. Votre présence, aujourd'hui, est le gage de l'intérêt que vous portez à notre entreprise. Nous y sommes sensibles, membres délégués au Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA et nous vous souhaitons la bienvenue.

Certaines personnalités amies, retenues par leurs obligations se sont excusées ; je leur sais gré des sentiments qu'elles ont témoignés à cette occasion.

o
o o

Dès 1965, les élus du Haut-Jura ont lancé l'idée de la création d'un Village de Vacances à LAMOURA, orientant ainsi le tourisme social dans cette région privilégiée. M. le Maire et le Conseil Municipal de LAMOURA, M. JOLLY, Directeur de l'Ecole des Neigas, la Régie Départementale du Haut-Jura, avec le concours de M. Albert JOUVENT, Directeur de l'Equipement, acquirent rapidement la conviction que la beauté du site, l'enneigement favorable, puisqu'à 1 150 m ici il correspond à 500 m de plus dans les Alpes, conviendrait aux cent jours d'hiver d'une part, et que le printemps et l'été ensoleillés, un air vivifiant dans cette zone de pâturage et de bois de sapins favoriseraient les deux cents autres jours.

Le Conseil Général du Jura apporte son appui ; il décide aussitôt d'accorder sa garantie départementale puis il préconise et favorise financièrement l'acquisition par la Régie des 30 ha de terrain nécessaire. A ce moment là, six cents dossiers quittent le Jura, pour différentes collectivités de France.

o
o o

Notre génération doit faire face à une extension prodigieuse, aux besoins en services collectifs, puisqu'en vingt ans il nous a fallu construire autant d'équipements de toutes sortes que ce que les générations précédentes nous ont légué.

La collectivité est devenue responsable de tout : après l'éducation, les transports, la construction, la vie culturelle, c'est maintenant l'humain et les loisirs. Dans chaque commune, chaque conseil a dû se pencher et doit se pencher encore sur le cas de générations d'adolescents, de jeunes hommes et de jeunes femmes épris et tentés par les joies sportives de la neige ; sur le cas de générations d'anciens, qui au soir d'une vie de labeur, avaient eux aussi le temps et le besoin de congés ; sur le cas de toutes les générations intermédiaires ivres d'un besoin de changer d'air avec la vie quotidienne dans les grandes villes.

o
o o

Ce dossier de LAMOURA, arrivant pour étude, fit jaillir l'étincelle. C'est pourquoi de tous les coins de France, seize communes donnèrent leur

AMSCA.O216.201.206

adhésion : ANGERS, CHALON-sur-SAONE, CHAUNY, LONGJUMEAU, LORIENT, MARLYèle-ROI, RENNES, SATROUVILLE, SURESNES, SAINT-DIZIER, TROYES et un Syndicat de communes du département de l'ESSONNE, avec BONDOUFLE, COURCOURONNES, EVRY, MENNECY et RIS-ORANGIS.

Sur les conseils de l'élément moteur de qualité que nous trouvions en la personne de M. MAC GRATH, Préfet du Jura, le Syndicat Intercommunal fut constitué. C'est le plus important de France : 700 000 habitants au recensement dernier ; c'est le plus original car il avait su séduire à la fois des villes comme RENNES et ANGERS avec 180 000 et 140 000 habitants, et des villages comme BONDOUFLE et COURCOURONNES avec 260 et 164 habitants. Ainsi, chacun des membres du Syndicat apportera sa pierre à l'édifice commun, tant avec son folklore pour l'animation qu'avec ses moyens pour la cogestion.

An Avril 1967, un concours fut lancé. MM. DAVID, DUBOIN, MALATRAIT, VERPILLAT, architectes, San-Claudiens, furent retenus pour un projet de 968 lits répartis en quatre bâtiments de 44 lits, en sept bâtiments de 88 lits et en un bâtiment de 176 lits - les bâtiments étant reliés entre eux par une galerie, appréciée en hiver - un bâtiment central où 800 repas pourront être servis simultanément dans des salles séparées, tandis que des réunions folkloriques, cultuelles ou culturelles vont se tenir dans une autre salle , 1 000 places, des salles de jeux, une bibliothèque, discothèque et derrière ces bâtiments une aire sportive avec tennis, plateau d'éducation et une piscine. Dans les bâtiments propres à chaque ville, des unités de 2 ou 3 lits avec système individuel de douches et toilettes peuvent par un jeu de portes se transformer en un appartement familial pour 5, 7, 8 personnes ; au rez-de-chaussée, une salle de séjour, avec bar, kitchnette.

L'accrochage de ces bâtiments, comme vous l'avez vu, s'est fait d'une manière très agréable avec le mouvement du terrain, la vue est dégagée sur les pistes et où que l'on se tourne, le regard se porte sur les sapins.

Ce programme a été estimé à 14 millions de francs, grâce à vous et à votre confiance, M. le Commissaire, grâce à la dotation d'une exceptionnelle importance que vous avez bien voulu nous consentir et dont il faut souligner l'ampleur : 2 150 000 Fr ; le Crédit National et le Crédit Hôtelier nous ont accordé un prêt de 8 400 000 Fr en 20 ans à un taux privilégié de 3, 50% ; la Caisse des Dépôts enfin s'inscrira pour le solde.

C'est alors le calendrier :

- 18 Décembre 1967 - constitution du Syndicat
- Mai 1968 - avant-projet
- Mars 1968 - avant-projet
- Avril - projet
- Mai - 1er appel d'offres
- 22 Juillet - ouverture du chantier.

Ainsi, aujourd'hui, après 9 mois d'existence, nous pouvons vous dire que nous serons couverts en décembre 1968 et prêts à fonctionner en décembre 1969.

AMSC 10D114

69. Bâtiment principal du Village de vacances de Lamoura

Une des pièces majeures de l'aménagement touristique du Haut-Jura est le village de vacances de Lamoura, œuvre d'un groupe d'architectes sanclaudiens. À l'occasion de la pose de la première pierre, le 27 septembre 1968, le président du syndicat intercommunal qui gère le projet détaille sa genèse, résultat d'un montage financier original : il associe en effet une vingtaine de communes, majoritairement de la région parisienne et de l'ouest de la France, dont les habitants seront reçus en priorité. L'implication des collectivités dans le tourisme social ira décroissant, jusqu'à la mise en vente du village en 2015-2016.

AD39, Carte postale, 7Fi1821 (Tous droits réservés)

70. Plan d'aménagement de l'étang des Forges à Belfort, 1962

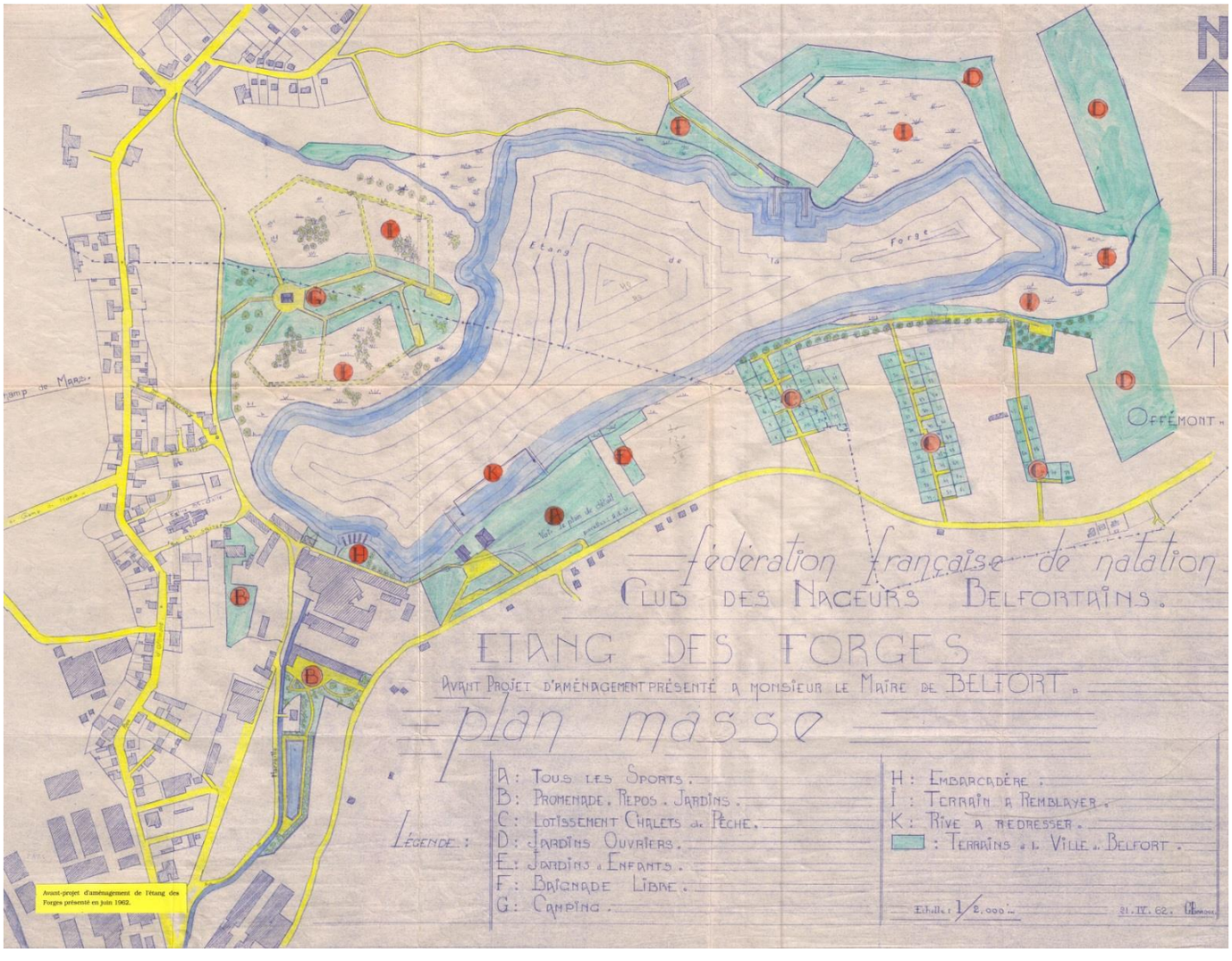

AMBelf, biens communaux, fonciers et immobiliers, 1N113, © Gabriel Pannoux

71. Projet d'une auberge de jeunesse à Belfort, 1962

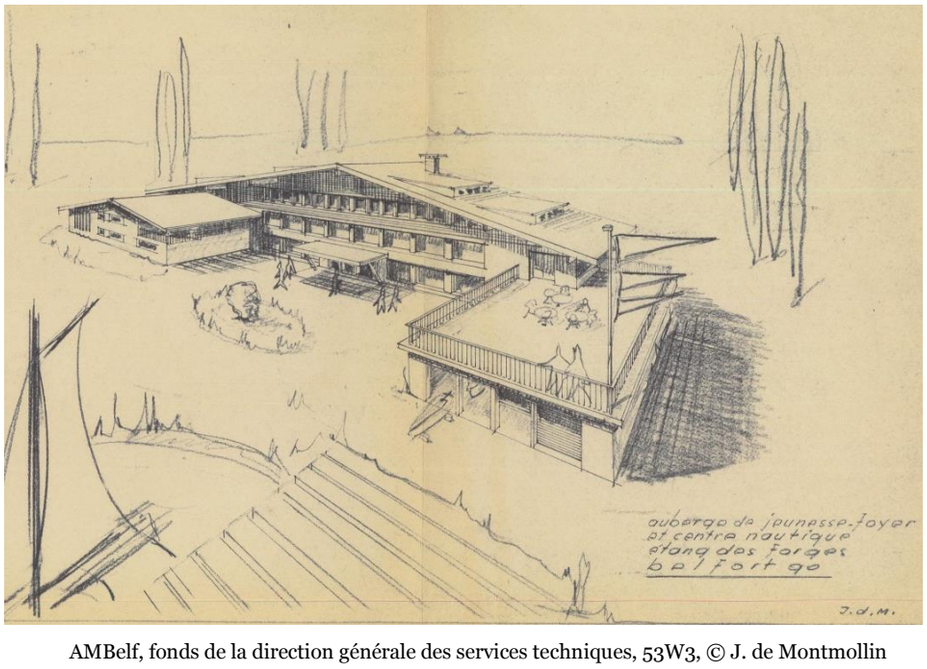

AMBelf, fonds de la direction générale des services techniques, 53W3, © J. de Montmollin

Les eaux de l'étang dit « des forges » connurent plusieurs utilités au cours des siècles : élevage de poissons, forge, teinturerie puis centrale laitière. En parallèle à ces usages industriels, la retenue d'eau fut aménagée dès le début du XXe siècle à des fins de détente et de loisirs : pontons, plongeoirs, cabines, point de restauration et promenades. Au début des années 1960, les équipements vétustes et la demande croissante de loisirs par la population incitent la municipalité à adhérer au programme d'aménagement proposé par le Club des nageurs belfortains : base nautique, bassins de natation, terrains de sport, bâtiment d'accueil, restaurant, camping, auberge de jeunesse. Ce projet de pôle de loisirs, probablement trop ambitieux, sera finalement limité à l'aménagement d'une base nautique (1974), d'une promenade et d'un camping international (années 1990). La piscine de plein air sera aménagée dans un autre quartier de Belfort.

72. Construction de la piscine municipale de Saint-Claude, 1963

AMSC M203.440.24

Avant l'ouverture de la piscine du Martinet en 1964, les habitants de Saint-Claude ne disposaient que d'une baignade en rivière au Gour des Abeilles, aménagée sur la Bienne en 1946 avec gabions et plongeoirs, essentiellement pour l'apprentissage de la natation par les enfants des écoles. La construction de la piscine municipale se fait conjointement avec l'aménagement d'un camping, sur des terrains appartenant à la commune voisine de Villard-Saint-Sauveur, faisant ainsi de cet équipement récréatif et pédagogique, un atout touristique pour le territoire.

Chapitre 6 : Urbanisation, équipement, aménagement du territoire

6.1 - La crise du logement

73. Destruction de logements insalubres de la vieille ville de Belfort, 1968

AMBelf, photothèque, 8Fi324 (Tous droits réservés)

La vieille ville de Belfort est située au pied du château, enserrée dans les limites des fortifications de Vauban. Les ruelles y sont étroites et sombres, les maisons vétustes et humides. En 1960, 64 % des logements sont jugés médiocres et 21 % mauvais. Le niveau d'insalubrité est tel que l'on pense tout raser et reconstruire à neuf. Mais les points de vue divergent entre les adeptes de la modernité et les défenseurs du patrimoine. Finalement, c'est une opération conjointe de rénovation (démolition suivie d'une reconstruction à neuf) et de restauration qui est engagée, permettant à la fois d'apporter une solution à l'urgence et de conserver à la vieille ville une partie de son caractère historique. Les travaux engagés en 1964 se terminent au début des années 1980. Plus de 200 maisons, soit 640 logements ont été concernés et 1 700 personnes relogées.

74. Projet de construction de logements destinés au personnel d'entreprises locales, 1948

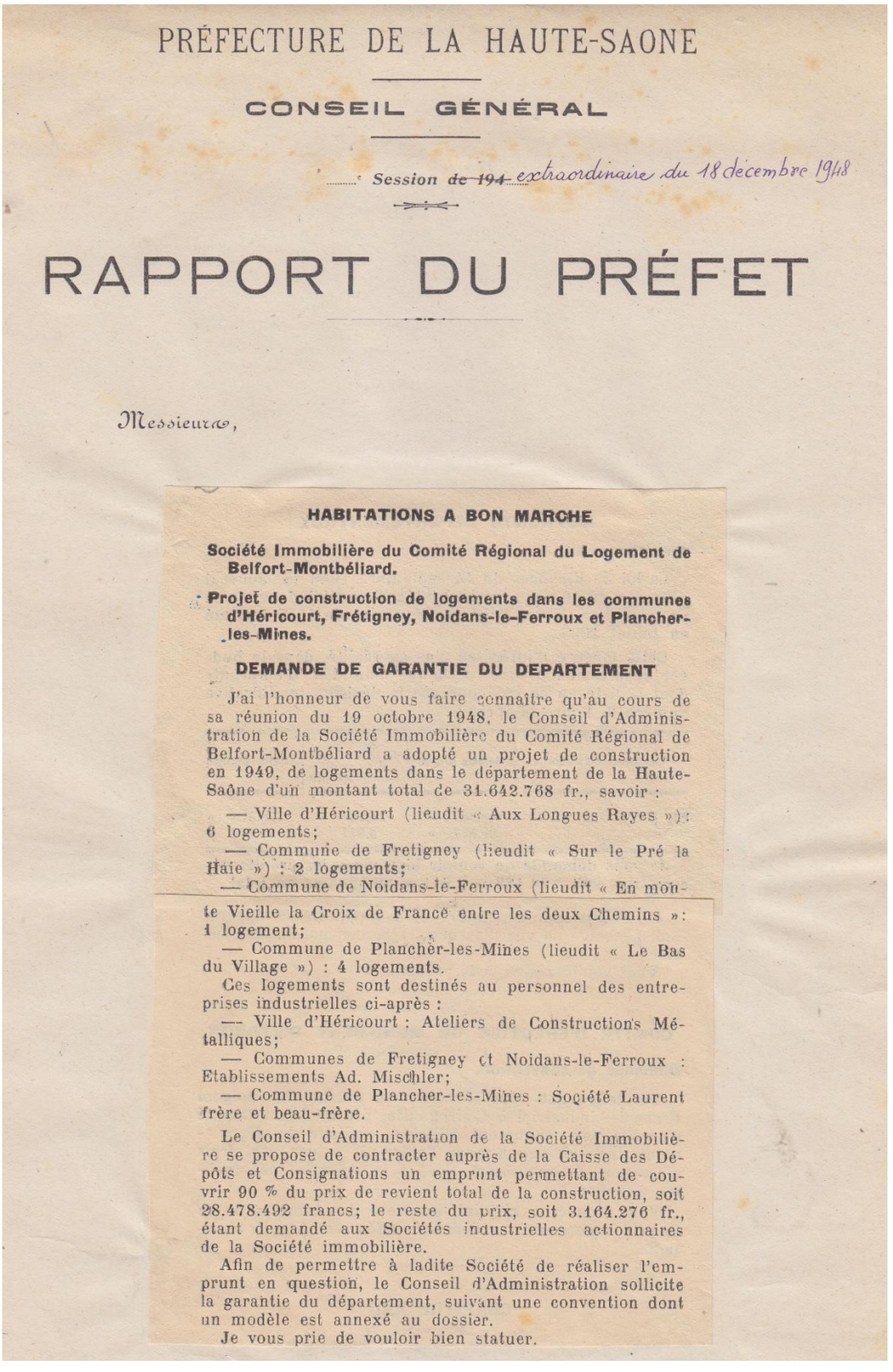

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

CONSEIL GÉNÉRAL

Session ~~de 194~~ extraordinaire du 18 décembre 1948

RAPPORT DU PRÉFET

Messieurs,

HABITATIONS A BON MARCHE

Société Immobilière du Comité Régional du Logement de Belfort-Montbéliard.

Projet de construction de logements dans les communes d'Héricourt, Frétigney, Noidans-le-Ferroux et Plancher-les-Mines.

DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au cours de sa réunion du 19 octobre 1948, le Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Comité Régional de Belfort-Montbéliard a adopté un projet de construction en 1949, de logements dans le département de la Haute-Saône d'un montant total de 31.642.768 fr., savoir :

— Ville d'Héricourt (lieudit « Aux Longues Rayes ») : 6 logements;

— Commune de Fretigney (lieudit « Sur le Pré la Haie ») : 2 logements;

— Commune de Noidans-le-Ferroux (lieudit « En monte Vieille la Croix de France entre les deux Chemins » : 1 logement;

— Commune de Plancher-les-Mines (lieudit « Le Bas du Village ») : 4 logements.

Ces logements sont destinés au personnel des entreprises industrielles ci-après :

— Ville d'Héricourt : Ateliers de Constructions Métalliques;

— Communes de Fretigney et Noidans-le-Ferroux : Etablissements Ad. Mischler;

— Commune de Plancher-les-Mines : Société Laurent frère et beau-frère.

Le Conseil d'Administration de la Société Immobilière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt permettant de couvrir 90 % du prix de revient total de la construction, soit 28.478.492 francs; le reste du prix, soit 3.164.276 fr., étant demandé aux Sociétés industrielles actionnaires de la Société immobilière.

Afin de permettre à ladite Société de réaliser l'emprunt en question, le Conseil d'Administration sollicite la garantie du département, suivant une convention dont un modèle est annexé au dossier.

Je vous prie de vouloir bien statuer.

AD70, Préfecture, 185W16

En octobre 1958, le registre des délibérations du Conseil général de la Haute-Saône rapporte le projet de la construction de trois immeubles collectifs à Vesoul qui comporteront en tout 24 logements destinés à loger les familles des entreprises locales. En effet, l'essor démographique et industriel ainsi que la période de reconstruction d'après-guerre déclenchent en France, à partir de 1945, un immense besoin de logements sociaux, les habitations à bon marché (HBM) qui deviendront en 1950 les habitations à loyer modéré (HLM). De 1945 à 1975, la population de Vesoul gagne près de 6 500 habitants. Ces logements sociaux sont destinés en Franche-Comté à héberger entre autres les populations d'ouvriers d'entreprises en plein développement comme Peugeot.

75. Les « Castors », 1954

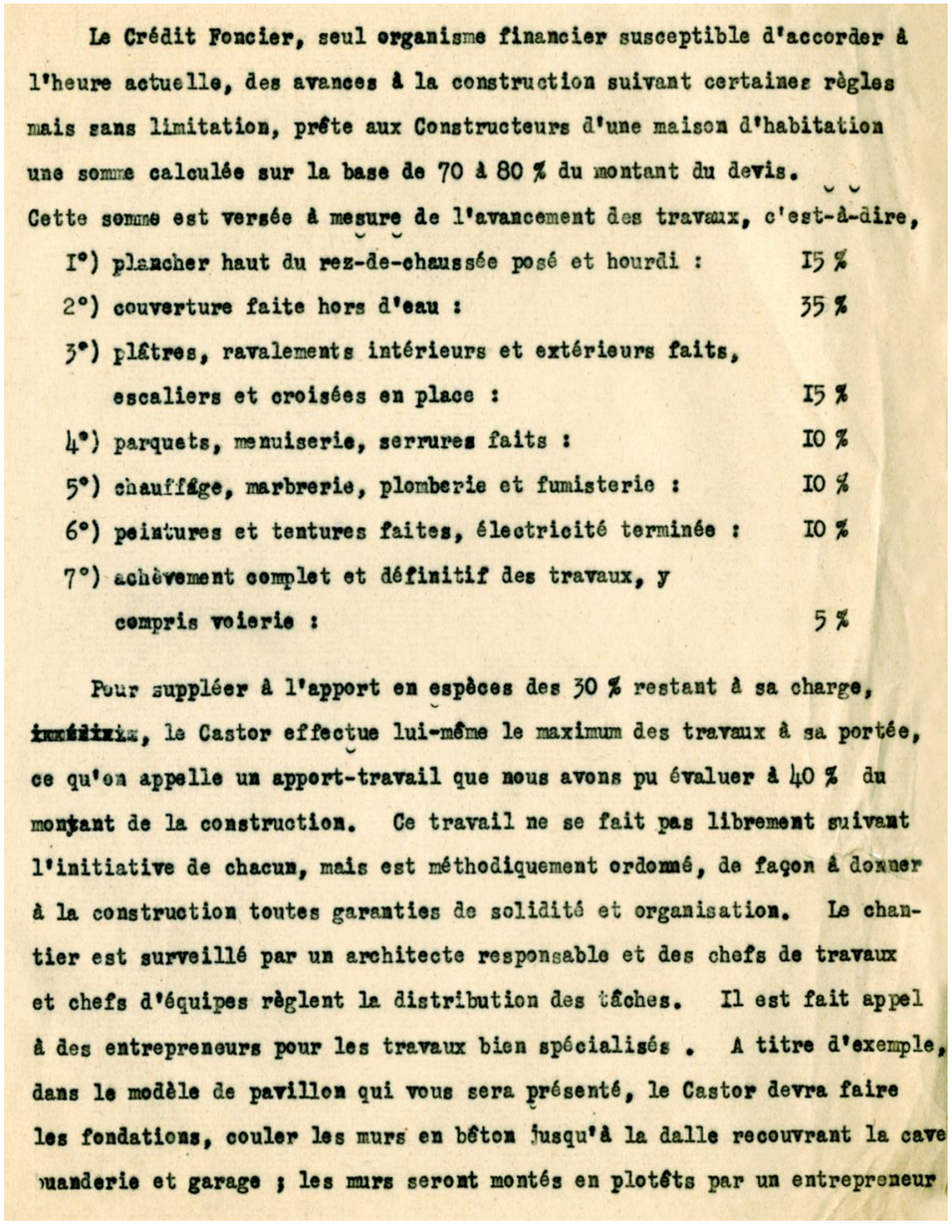

Le Crédit Foncier, seul organisme financier susceptible d'accorder à l'heure actuelle, des avances à la construction suivant certaines règles mais sans limitation, prête aux Constructeurs d'une maison d'habitation une somme calculée sur la base de 70 à 80 % du montant du devis.

Cette somme est versée à mesure de l'avancement des travaux, c'est-à-dire,

I°) plancher haut du rez-de-chaussée posé et hourdi :	I5 %
2°) couverture faite hors d'eau :	35 %
3°) plâtres, ravalements intérieurs et extérieurs faits, escaliers et croisées en place :	I5 %
4°) parquets, menuiserie, serrures faits :	I0 %
5°) chauffage, marbrerie, plomberie et fumisterie :	I0 %
6°) peintures et tentures faites, électricité terminée :	I0 %
7°) achèvement complet et définitif des travaux, y compris voierie :	5 %

Pour suppléer à l'apport en espèces des 30 % restant à sa charge, le Castor effectue lui-même le maximum des travaux à sa portée, ce qu'on appelle un apport-travail que nous avons pu évaluer à 40 % du montant de la construction. Ce travail ne se fait pas librement suivant l'initiative de chacun, mais est méthodiquement ordonné, de façon à donner à la construction toutes garanties de solidité et organisation. Le chantier est surveillé par un architecte responsable et des chefs de travaux et chefs d'équipes règlent la distribution des tâches. Il est fait appel à des entrepreneurs pour les travaux bien spécialisés . A titre d'exemple, dans le modèle de pavillon qui vous sera présenté, le Castor devra faire les fondations, couler les murs en béton jusqu'à la dalle recouvrant la cave buanderie et garage ; les murs seront montés en plotêts par un entrepreneur

AMP 5Num838

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la crise du logement en ville est aigüe en raison du rapide développement économique et démographique que connaît la France. Des associations d'auto-constructions, appelées "Les Castors", sont créées dans les années 1950 dans toute la France afin de permettre aux familles modestes d'accéder à la propriété. Le principe est de mettre en commun des ressources financières et techniques pour construire des habitations, ensemble, les uns pour les autres, pendant les heures de loisirs, les dimanches et pendant les congés. Le document présenté explique le financement et les travaux qui sont à la charge des "Castors" de Pontarlier. Ces derniers étaient animés par un fabuleux esprit d'équipe, d'entraide et de dévouement qui n'est pas sans lien avec la tradition coopérative des Comtois des plateaux et de la montagne.

Les fondations

AMP 5Num842 (Tous droits réservés)

Le quartier achevé

AMP 5Num843 (Tous droits réservés)

76. La crise du logement à Saint-Claude, 1962

DÉPARTEMENT DU JURA -- VILLE DE SAINT-CLAUDE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION EXTRAORDINAIRE - SEANCE DU 27 JUILLET 1962 - 20 h. 30

LE PROBLEME DU LOGEMENT

La répartition des 100 logements du groupe de l'Avenue de la Gare a dirigé vers les bureaux de la Municipalité un tel nombre de mécontents que le Député-Maire jugé bon d'en saisir le Conseil Municipal .

L'équité de la répartition n'est pas contestée mais ce sont les déceptions des 230 évincés qui sont exposées, à journée faite, au Maire et à ses adjoints ; Des mères de famille éplorées viennent supplier qu'on visite leur habitat, de jeunes ménages déclarent ne pouvoir vivre plus longtemps dans les combles où ils se sont réfugiés et les employeurs, bien que s'exprimant moins vivement, sont venus exposer les graves conséquences qu'engendrera pour toutes les industries locales cette crise du logement ; non seulement elle supprime toute possibilité de faire appel à des cadres moyens et supérieurs nécessaires à la mise en oeuvre de nouvelles techniques mais elle incite les ouvriers qualifiés à chercher ailleurs le moyen de loger décemment leur famille .

Tout semble donc concorder pour établir que la crise du logement, loin de se résorber, ne fait que s'aggraver à Saint-Claude et cette situation, déjà bien connue mais surgissant avec plus d'acuité maintenant que les possibilités de résorbtion par la location du groupe de la Gare sont épuisées, provoque les plus vives alarmes du Conseil Municipal .

Aussi prie-t-il la Municipalité avec la plus vive insistance de tout mettre en oeuvre pour que l'Office communal puisse mettre en chantier au moins 150 logements au cours de l'année 1963 . Ce nombre semble un minimum, dans l'avenir immédiat, pour éviter de voir s'amorcer un mouvement d'émigration qui mettrait en danger toute l'organisation de la Cité .

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations .

Le Maire

AMSC 8O31

77. Affiche dénonçant la crise du logement

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W648

La crise du logement n'est pas due à Saint-Claude à une augmentation de la population, qui est au contraire inférieure de 10 % à son maximum de 1926, ni à l'absence de nouvelles constructions. Mais, dans une ville où l'habitat ancien, voire vétuste, et la population ouvrière sont majoritaires, l'accroissement du parc locatif social n'a pas encore suivi les nouvelles aspirations des habitants, et surtout des plus jeunes classes d'âge contemporaines du baby-boom, à davantage de confort. Dans un contexte de quasi plein emploi, le patronat et les autorités redoutent également une fuite de la main d'œuvre liée aux mauvaises conditions de logement.

6.2 - *Les grands programmes de construction de logements*

78. Aménagement de la ZUP de Planoise à Besançon, 1966

MB/JT

MINISTERE de l'EQUIPEMENT

Direction de l'Aménagement Foncier
et de l'Urbanisme

Sous-Direction des Opérations Foncières

AF/OF 3

Fonds de Développement
Economique et Social

Séance du Comité 2 ter du 15 mars 1966

Z.U.P. de BESANÇON-PLANOISE (Doubs)

°
°
°

Le dossier programme de la Z.U.P. de Besançon-Planoise a été pris en considération par le Comité 2 ter du Fonds de Développement Economique et Social au cours de la séance du 13 novembre 1964. Le Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs transmettant le dossier bilan de cette opération le 19 janvier 1966, avec avis très favorable, insiste tout particulièrement sur la poussée démographique exceptionnelle que connait l'agglomération bisontine et qui rend le développement de cette ville comparable à celui de Grenoble. Il précise que la population de Besançon est passée de 63 500 habitants en 1946 à 73 450 en 1954 et à 102 000 en 1962 soit un accroissement de 60% pour la période 1946-1962. Depuis le dernier recensement l'expansion démographique non seulement continue mais a tendance à s'accentuer puisqu'elle atteindrait 4000 à 5000 unités par an. Le Préfet indique que le chiffre actuel de la population bisontine "atteint et même dépasse 115.000 habitants et devrait atteindre 155.000 habitants dés 1970".

L'effort local dans le domaine de la construction des logements s'est traduit au cours des 5 dernières années par les chiffres suivants :

1961	943	logements
1962	996	"
1963	1776	"
1964	895	"
1965	1867	"

soit une moyenne annuelle de 1295 logements.

Les demandes de logements en instance sont de l'ordre de 3500.

AD25 333W29

79. Le quartier de Planoise en construction

AMBes, Documents figurés, 6Fi378 (Tous droits réservés)

C'est afin de répondre à la demande exceptionnelle de logements, consécutif à l'accroissement démographique et à l'urbanisation, qu'est mise en place la procédure des zones à urbaniser en priorité (ZUP) dans de nombreuses villes françaises entre 1959 et 1967. À Besançon, après le lancement des programmes des quartiers satellites de Montrapon, Orchamps ou Palente dès la fin des années 1950, un arrêté est pris en juin 1962 pour la construction sur d'anciens terrains militaires et agricoles situés à l'écart de la ville d'un grand ensemble de 8 600 logements avec leurs équipements. Le chantier entamé en janvier 1965 fut financé par la ville (70 %) et l'État (30 %). Il fut confié à l'architecte Maurice Novarina et permit d'accueillir 20 000 habitants en 1977.

80. Plan-masse de la ZUP de Belfort, 1966-1967

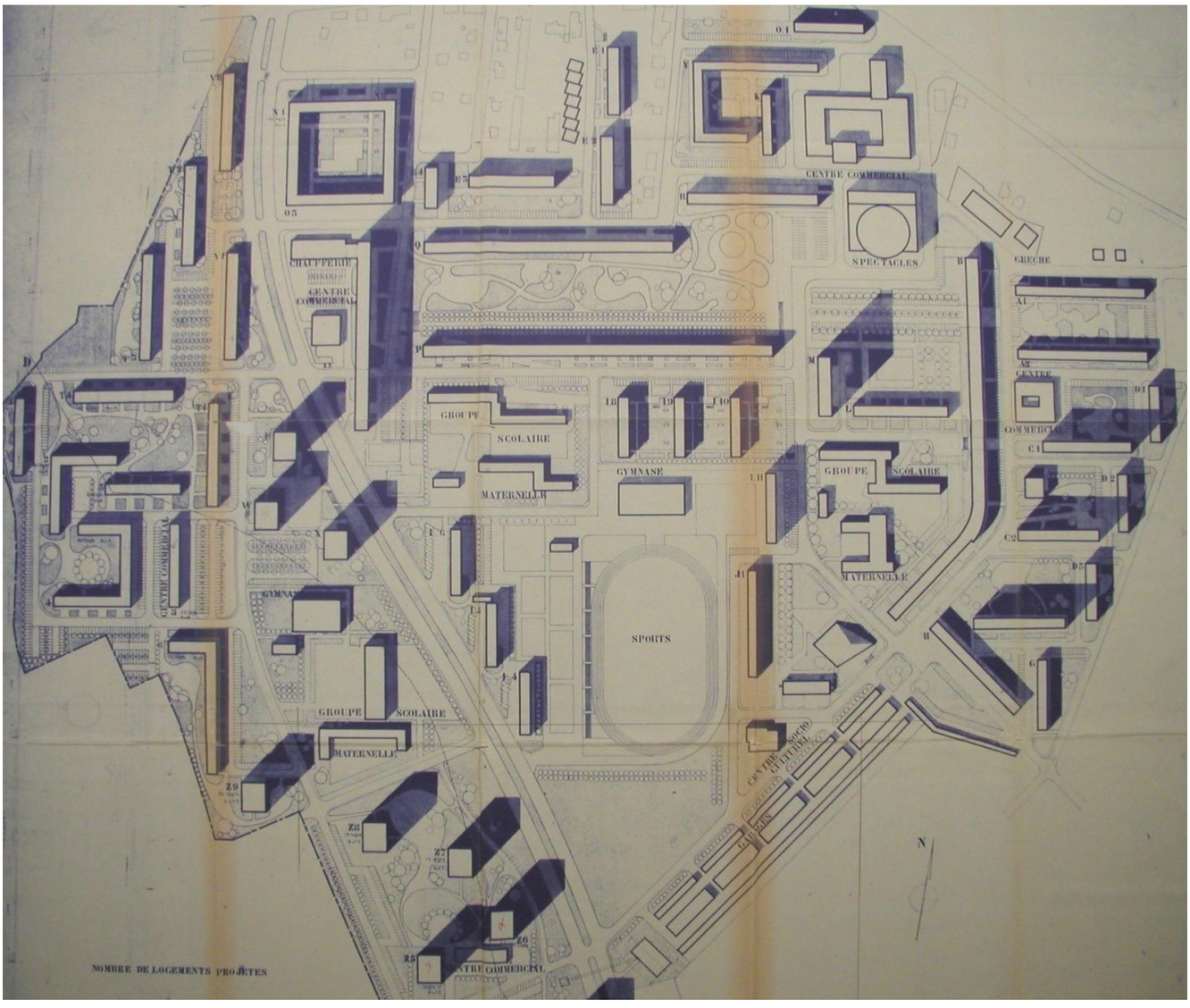

AD90, Fond des architectes Oudard, 166J1715 (Tous droits réservés)

81. Le chantier de la ZUP de Belfort, années 1960

AMBelf, photothèque, 7Fi255, © Ciné-photo Roger Lion

Comme dans la plupart des villes françaises, c'est par la construction de grands ensembles que l'on veut résoudre le problème du manque de logements : il s'agit de la planification par les pouvoirs publics de logements à caractère social et à moindre coût, confiés à des entrepreneurs privés. En 30 ans, presque 11 000 logements apparaissent à Belfort, alors que 3 700 avaient été construits dans les 30 années précédentes. Le projet du quartier des Résidences est voté par la municipalité en 1953 et approuvé par la préfecture en 1957. L'objectif est de 3 000 logements pour 12 000 personnes. Les travaux débutent en 1958 et avancent très rapidement : 1 863 logements sont terminés à la fin de l'année 1963. Le projet est alors complété par une « 3e tranche» du fait de la forte demande, et dix ans plus tard tout est achevé. Trois tranches sont construites dans la « ZUP » des Résidences ; l'immeuble phare est celui dit « la locomotive », avec 260 appartements (il sera détruit en 2000), les autres étant de taille plus modeste. À l'est de la ville, au quartier des Glacis, les travaux commencent en 1969, mais une moitié seulement du projet sera réalisée, du fait d'un changement de municipalité en 1977. Des quartiers du même type sont construits notamment à Giromagny et à Delle.

82. Délibération du Conseil municipal de Montbéliard créant la « Petite Hollande », 1962

28 MAI 1962

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nouvelle zône d'habitation de la Petite Hollande- demande de classement en ZUP

A Montbéliard, même, plusieurs opèrations de construction ont été réalisées, dont la plus importante est celle de la Chiffogne qui compte environ 1200 logements, habités depuis 3 ans au moins. Depuis aucune opèration importante n'a suivi (en raison des programmes en cours sur d'autres localités de la région). Mais maintenant Montbéliard souffre d'un retard sérieux et n'est plus en mesure de faire face aux nombreuses demandes de logements enregistrées journellement.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a prévu l'aménagement dans le quartier de la Petite Hollande d'une importante zône nouvelle d'habitation. Ce quartier semble bien convenir à cet effet car il se trouve à la jonction des voies les plus importantes de la région et il constituera un centre facilement accessible pour toutes les communes du District urbain, d'autre part il se trouvera à proximité et en liaison directe avec le principal lieu de travail pour la main d'oeuvre régionale.

L'étude de cette nouvelle zône d'habitation a été confiée à la Société d'Equipement du Doubs. Les enquètes effectuées par cet organisme, aussi bien que par le Comité d'expansion et par l'architecte urbaniste régional, font ressortir pour les proches années à venir des besoins importants en logements 7.000 au minimum, de sorte que lors d'une réunion qui s'est tenue le 9 mai à la Sous-Préfecture entre les services officiels et les divers organismes constructeurs, le projet de la Petite Hollande a été retenu comme nécessaire pour faire face aux besoins prévus (concurremment avec d'autres programmes car à lui seul il ne comblerait pas la totalité de ces besoins).

Dans ces conditions, le Maire estime qu'il convient de poursuivre activement l'étude du projet, et en raison de son importance de demander que cette nouvelle zône d'habitation soit classée comme zône à urbaniser en priorité.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de ses Commissions- après en avoir délibéré,

Approuve l'exposé ci-dessus, confirme sa décision de création d'une nouvelle zône d'habitation dans le quartier de la Petite Hollande et demande qu'elle soit en raison de son importance, classée en "zône à urbaniser en priorité".

Mr. le Maire précise que d'ailleurs cette zône ne comprendra pas seulement des logements (en nombre pouvant varier de 2000à 5000), mais aussi un ensemble sportif (dont les bassins de natation) un centre culturel (avec notamment une salle des fêtes) un centre commercial, un centre administratif (pour administrations à caractère régional).

D'autre part, cette importante opèration ne fera pas négliger d'autres également importantes: Mittan, rénovation de vieux quartiers. Elle nécessitera une nouvelle liaison Centre ville - Petite Hollande (passage au-dessus du canal) si le classement demandé est obtenu, le financement de cette liaison routière sera assuré au titre de la Z.U.P. de ce fait la liaison prévue pour les Grands Jardins serait classée n°1 pour le financement au titre du Fonds spécial d'investissement routier (tranche urbaine).

Monsieur LANG constate que nous avons au programme un certain nombre de grands projets, il voudrait que l'on étudie leurs répercussions à échéances plus ou moins longue sur les finances municipales.

AMM 1D56

83. La « Petite Hollande » à Montbéliard : la piscine, 1970

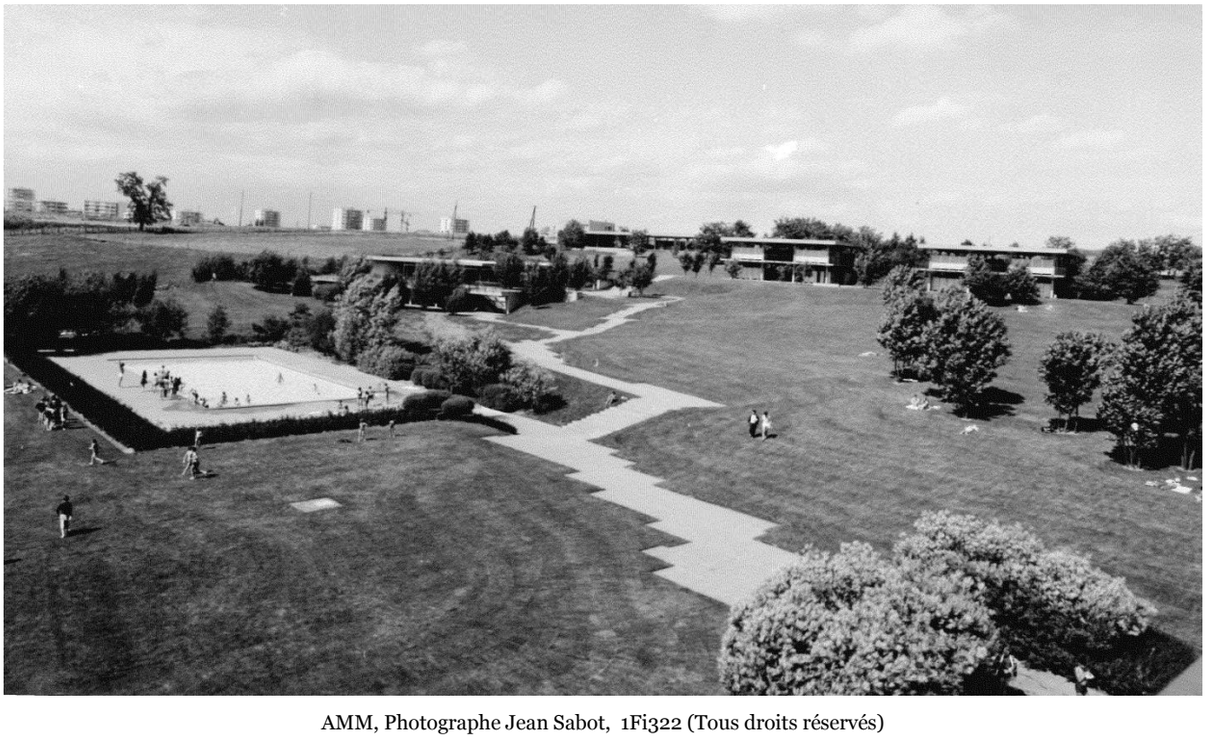

AMM, Photographe Jean Sabot, 1Fi322 (Tous droits réservés)

84. Le centre commercial des Hexagones, 1979

AMM, Photographe André Aubert, 1Fi653 (Tous droits réservés)

85. Le centre des Impôts et la Sécurité sociale, 1976

AMM 1Fi3931 (Tous droits réservés)

Le 28 mai 1962, le conseil municipal de Montbéliard demande le classement du quartier de la Petite Hollande en zone à urbaniser en priorité (ZUP). Le projet présenté alors est ambitieux et il est le reflet d'une période d'expansion et d'optimisme : conçu comme une ville autonome, le nouveau quartier est doté d'équipements administratifs (centre des impôts), scolaires, sportifs (piscine), socio-culturels et commerciaux (centre des Hexagones). Si la plupart des logements prévus sont réalisés, le projet est néanmoins mis à mal dans les années 1970.

6.3- Les débuts de la périurbanisation : vers un nouveau modèle d'habitat ?

86. Plan pour la création d'un lotissement sur d'anciennes parcelles agricoles, vers 1970

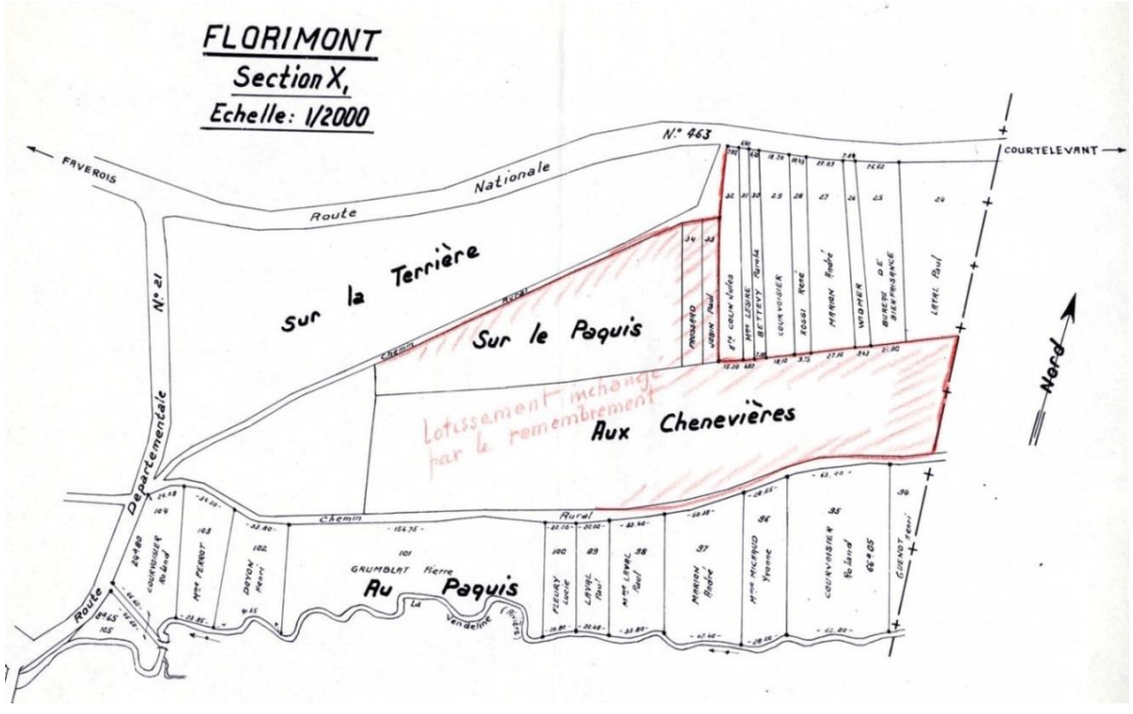

AD90, Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt, 40 W 25

Le processus d'urbanisation des terres agricoles, la « rurbanisation », a aussi débuté dans les années 1960. Le Préfet Jean Clauzel déplore ainsi que « le processus de « banlieusardisation » est déjà engagé dans le Territoire ». Il touche les communes autour de Belfort, mais aussi des villages du sud du département comme Florimont ou Faverois, près de Delle. Des terrains agricoles sont déclassés pour devenir constructibles et de petits lotissements voient le jour en périphérie des villages.

87. Lotissement de maisons individuelles à Faverois, vers 1965

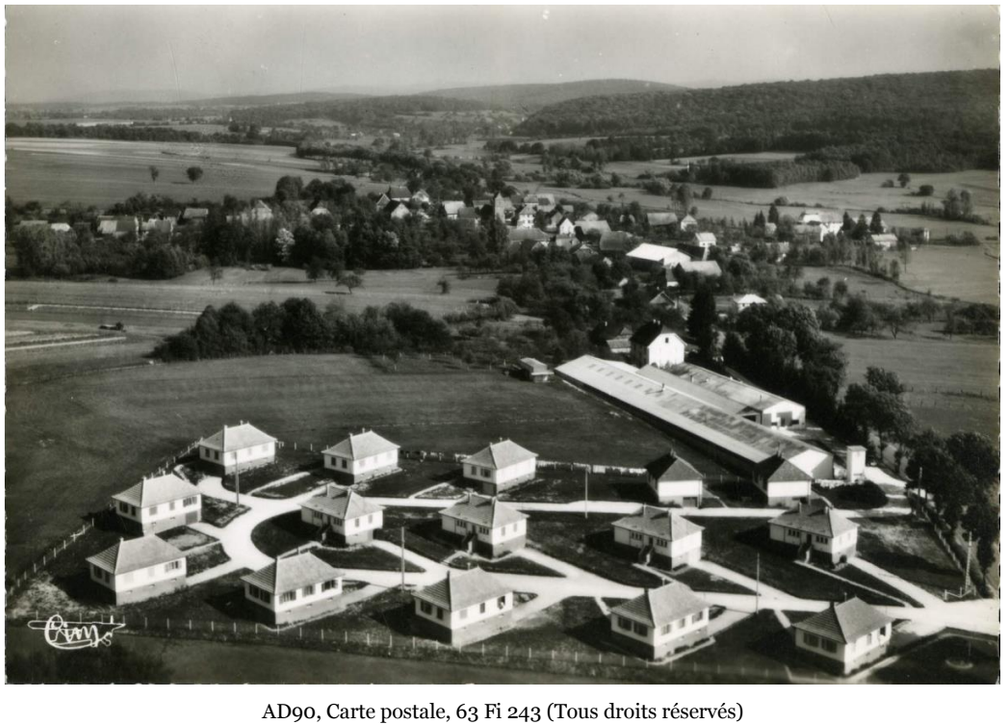

AD90, Carte postale, 63 Fi 243 (Tous droits réservés)

88. Publicité pour une maison individuelle, *Les Dépêches*, 1969

AD39, Presse, *Les Dépêches*, Pr409

Cette publicité cherche à faire de la maison individuelle un bien de consommation courante, facilement accessible grâce au crédit et à l'inflation mais, entre 1949 et 1974, même si elle représente déjà 41 % des logements construits en France, son coût reste prohibitif pour de nombreux foyers. Toutefois, la progression de ce type de logement est très révélatrice de l'augmentation du niveau de vie des ménages.

89. Création d'un lotissement à Arinthod, 1957-1960

AD39, Carte postale, 7Fi1537 (Tous droits réservés)

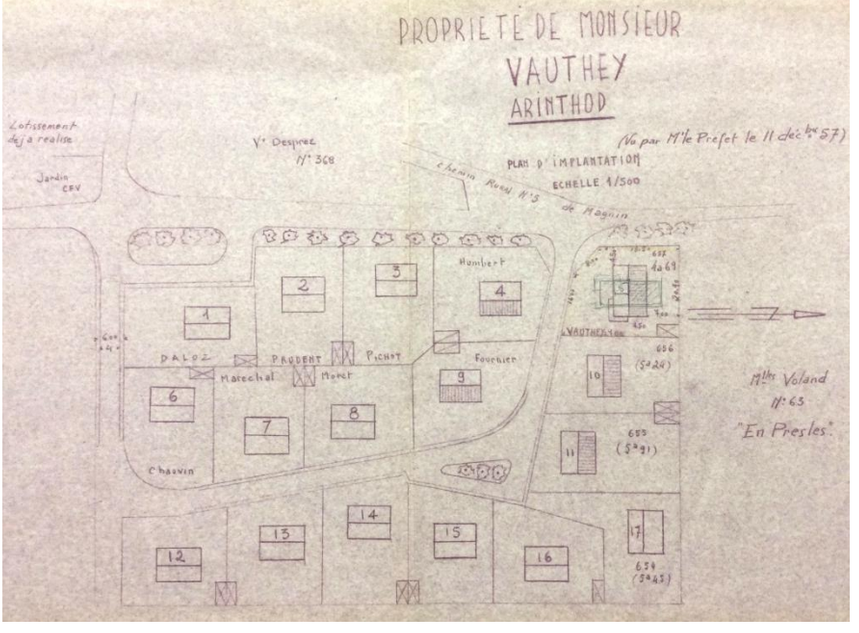

AD39, Direction départementale de l'équipement, 1029w14

90. Plan d'une maison individuelle dans le lotissement d'Arinthod, 1957-1960

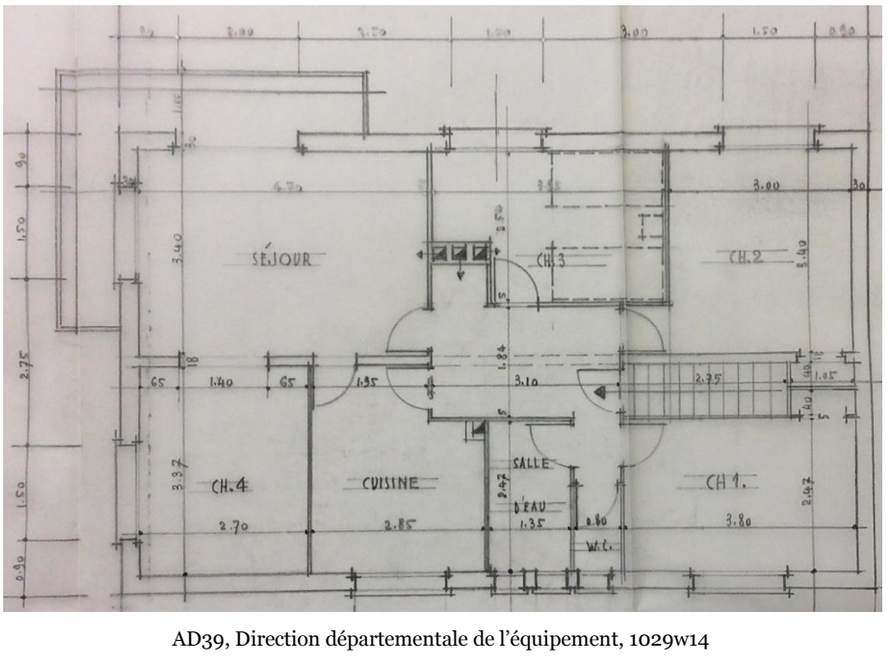

AD39, Direction départementale de l'équipement, 1029w14

Pour certaines communes rurales, le rêve des ménages d'accéder à la propriété individuelle est une aubaine ; il maintient les jeunes actifs au village ou attire une population nouvelle et pérennise les investissements en équipements collectifs. Pour cela, des espaces prélevés sur les terres agricoles sont aménagés et viabilisés.

La maison individuelle, plus spacieuse - plus de 100 m² en moyenne contre 68 m² en logement collectif, avec des espaces aménageables et un jardin privatif, correspond bien à la nouvelle société de consommation et de loisirs plus individualiste mais ce modèle ne l'emporte sur le logement collectif qu'après 1975.

6.4- Un effort d'aménagement considérable

91. Projet de construction d'une cité administrative à Belfort, 1957-1965

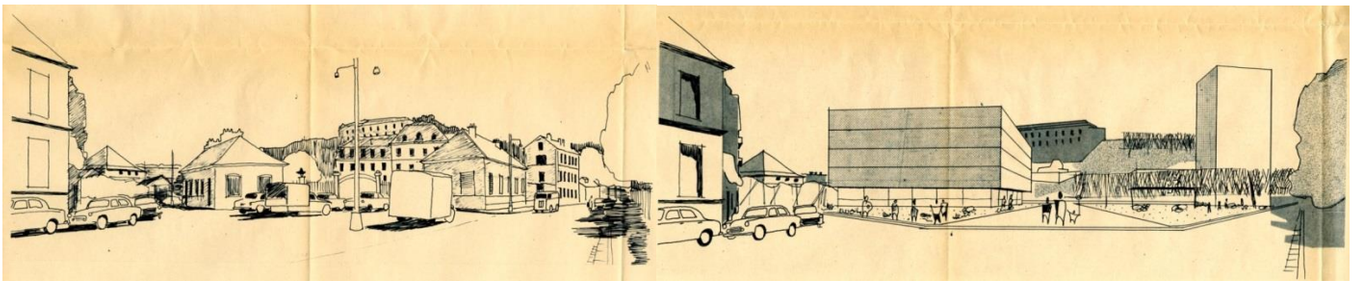

AD90, Préfecture, fonds du service de coordination et d'action économique, 29W443 (Tous droits réservés)

Dès l'après-guerre, les autorités locales s'attachent à regrouper les services administratifs de l'État dans un seul quartier, en prévoyant la construction d'une cité administrative complète. La ville de Belfort bénéficiant de grands terrains militaires déjà partiellement désaffectés, c'est sur un de ces espaces que le projet est élaboré, en limite de la vieille ville de Vauban. Un grand nombre d'études, de plans, plans parcellaires, maquettes sont élaborés au cours des années 1950 et 1960. Ce plan ronéotypé de 1957 figure par des rehauts peints l'implantation projetée des principaux services de l'État. On y voit l'emplacement de la caserne Vauban qui servait de bureaux aux administrations, et qui est aujourd'hui le siège du Conseil départemental. La grande cité administrative n'a pas vu le jour, et si en effet les différents services ont été logés dans des constructions neuves, ce fut dans d'autres quartiers, et pas de façon groupée comme ce projet le prévoyait.

92. Le projet de construction du boulevard nord de Besançon, 1959

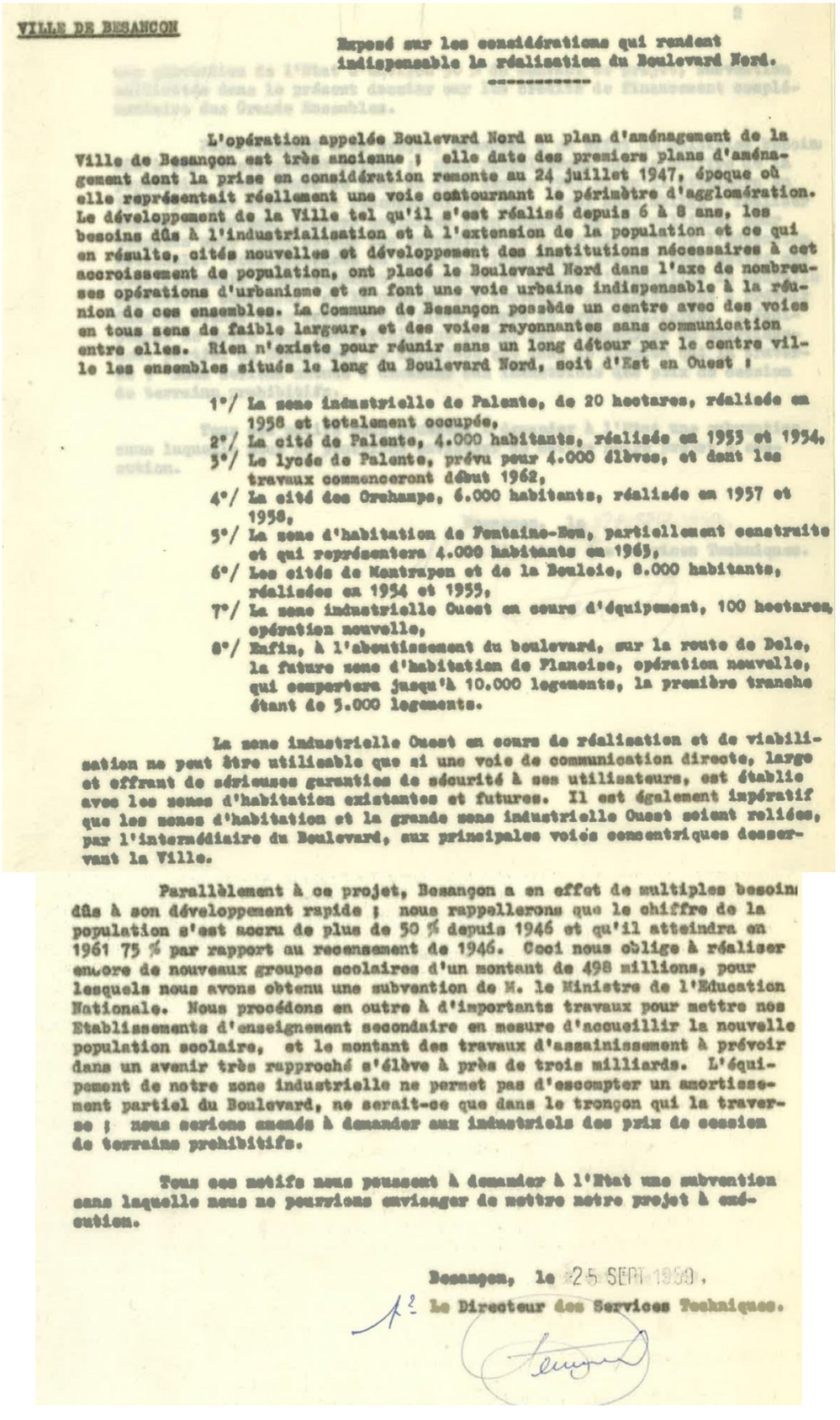

VILLE DE BESANCON

Exposé sur les considérations qui rendent indispensable la réalisation du Boulevard Nord.

L'opération appelée Boulevard Nord au plan d'aménagement de la Ville de Besançon est très ancienne ; elle date des premiers plans d'aménagement dont la prise en considération remonte au 24 juillet 1947, époque où elle représentait réellement une voie contournant le périmètre d'agglomération. Le développement de la Ville tel qu'il s'est réalisé depuis 6 à 8 ans, les besoins dûs à l'industrialisation et à l'extension de la population et ce qui en résulte, cités nouvelles et développement des institutions nécessaires à cet accroissement de population, ont placé le Boulevard Nord dans l'axe de nombreuses opérations d'urbanisme et en font une voie urbaine indispensable à la réunion de ces ensembles. La Commune de Besançon possède un centre avec des voies en tous sens de faible largeur, et des voies rayonnantes sans communication entre elles. Rien n'existe pour réunir sans un long détour par le centre ville les ensembles situés le long du Boulevard Nord, soit d'Est en Ouest :

1°/ La zone industrielle de Palente, de 20 hectares, réalisée en 1958 et totalement occupée,
2°/ La cité de Palente, 4.000 habitants, réalisée en 1953 et 1954,
3°/ Le lycée de Palente, prévu pour 4.000 élèves, et dont les travaux commenceront début 1962,
4°/ La cité des Orchamps, 6.000 habitants, réalisée en 1957 et 1958,
5°/ La zone d'habitation de Fontaine-Ecu, partiellement construite et qui représentera 4.000 habitants en 1965,
6°/ Les cités de Montrapon et de la Bouloie, 8.000 habitants, réalisées en 1954 et 1955,
7°/ La zone industrielle Ouest en cours d'équipement, 100 hectares, opération nouvelle,
8°/ Enfin, à l'aboutissement du boulevard, sur la route de Dole, la future zone d'habitation de Planoise, opération nouvelle, qui comportera jusqu'à 10.000 logements, la première tranche étant de 5.000 logements.

La zone industrielle Ouest en cours de réalisation et de viabilisation ne peut être utilisable que si une voie de communication directe, large et offrant de sérieuses garanties de sécurité à ses utilisateurs, est établie avec les zones d'habitation existantes et futures. Il est également impératif que les zones d'habitation et la grande zone industrielle Ouest soient reliées, par l'intermédiaire du Boulevard, aux principales voies concentriques desservant la Ville.

Parallèlement à ce projet, Besançon a en effet de multiples besoins dûs à son développement rapide ; nous rappellerons que le chiffre de la population s'est accru de plus de 50 % depuis 1946 et qu'il atteindra en 1961 75 % par rapport au recensement de 1946. Ceci nous oblige à réaliser encore de nouveaux groupes scolaires d'un montant de 498 millions, pour lesquels nous avons obtenu une subvention de M. le Ministre de l'Education Nationale. Nous procédons en outre à d'importants travaux pour mettre nos Etablissements d'enseignement secondaire en mesure d'accueillir la nouvelle population scolaire, et le montant des travaux d'assainissement à prévoir dans un avenir très rapproché s'élève à près de trois milliards. L'équipement de notre zone industrielle ne permet pas d'escompter un amortissement partiel du Boulevard, ne serait-ce que dans le tronçon qui la traverse ; nous serions amenés à demander aux industriels des prix de cession de terrains prohibitifs.

Tous ces motifs nous poussent à demander à l'Etat une subvention sans laquelle nous ne pourrions envisager de mettre notre projet à exécution.

Besançon, le 25 SEPT 1959.

Le Directeur des Services Techniques.

AMBes, fonds contemporains, 354W246

Ce projet est relativement ancien, car il était déjà proposé par l'architecte Maurice Boutterin dans son plan d'ensemble d'extension et d'embellissement de la ville en 1938. En 1959, Besançon est en plein développement : industries et nouveaux quartiers d'habitation (Palente, Montrapon et La Bouloie) s'installent en périphérie et accueillent une population nombreuse. La nécessité de relier ces nouveaux ensembles devient indispensable. Achevé en 1964, le boulevard nord relie Palente à la route de Dole. Il sera prolongé jusqu'à Planoise à la fin des années 1960.

93. Le projet de construction de l'autoroute A36, 1971

I - L'INTERET ECONOMIQUE de l'AUTOROUTE A 36

Depuis plusieurs années, la réalisation de l'autoroute A 36 a été réclamée comme l'équipement prioritaire du Doubs, tant par ses élus que par ses responsables économiques et administratifs - quelle que soit leur origine géographique, professionnelle ou politique et même par ceux d'entre eux qui n'étaient pas directement concernés par son tracé.

Une telle unanimité prouve l'intérêt économique de cette voie et démontre que le désenclavement qu'elle réalisera ne se limitera pas aux communes traversées.

°

En effet, l'autoroute conditionne la poursuite du développement du Doubs.

Sur les 99 kms de son tracé dans le département, l'A 36 emprunte un axe qui, d'ores et déjà, concentre :

- plus de la moitié de la population du Doubs avec ses principales agglomérations : Besançon (122.448 habitants), le district urbain de Montbéliard (126.000 habitants), Baume-les-Dames (5.500 habitants), Clerval (1.000 habitants), Saint-Vit (1.500 habitants) ;

- les industries qui figurent parmi les plus dynamiques :

. les usines du groupe Peugeot (soit environ 43.000 salariés),

. l'horlogerie et la micromécanique qui emploient 12.000 personnes à Besançon, avec notamment Lip et Kelton,

. également à Besançon l'usine de produits chimiques de la Rhodiacéta (2.800 salariés) ou les établissements de confection Weil (1.500 salariés), etc ...

Or, cet axe a connu, au cours des vingt dernières années, une expansion remarquable qui est responsable, en partie, de l'actuelle progression démographique et économique de l'ensemble du département :

- progression démographique, dans la mesure où la population des agglomérations de Besançon et du Pays de Montbéliard a augmenté en valeur relative de 70 % depuis 1946 - ce qui représente en valeur absolue sensiblement plus de la moitié de l'accroissement total de la population du département (114.000 habitants sur 128.000).

- progression économique, puisque le nombre des emplois industriels créés depuis 1954 dans ces mêmes villes est égal - à quelques unités près - à celui de la totalité du Doubs (soit 28.000 emplois).

Ainsi, la réalisation de l'autoroute A 36 stimulera les industries locales, améliorera les liaisons entre les principales villes du département, en même temps qu'elle renforcera l'unité de la Région dont les villes situées à ses extrémités sont attirées parfois plus par l'Alsace ou la Bourgogne que par Besançon ...

Le second intérêt de l'autoroute A 36 - qui dépasse celui exclusif du département - est de constituer, selon le jargon des économistes, un "axe d'aménagement du territoire" ou un "équipement structurant" : en effet, elle desservira les grands pôles industriels et urbains de la France de l'Est, en reliant entre eux l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Lyonnais.

Enfin, l'autoroute A 36 drainera vers le Doubs et la Franche-Comté une partie accrue du trafic international qui s'effectue entre l'Europe du Nord et l'Europe Méditerranéenne.

Déjà, de nombreux "poids lourds" étrangers assurant les échanges économiques entre l'Allemagne et la péninsule ibérique, empruntent notre réseau saturé et de qualité médiocre - malgré les récents et très importants travaux dits de "renforcement coordonné" qui ont permis la "mise hors gel" des R.N. 73, 83 et 19.

L'axe Mulhouse-Beaune constitue également le lieu de passage des dizaines de milliers de touristes en quête de soleil, en provenance d'Allemagne et des Pays scandinaves.

Qu'il s'agisse du transit des marchandises ou du tourisme, ce flux est appelé, lorsque l'autoroute sera terminée, à un développement spectaculaire qui accroîtra les potentialités économiques du Doubs.

AD25 1569W425

Les 237 kilomètres du tracé de l'A36, appelée « La Comtoise », qui relient Mulhouse à Beaune et desservant Belfort, Besançon et Dole, n'ont été ouverts qu'en 1986. L'essor du réseau autoroutier français date de la fin des années 1950 grâce au cadre législatif qui introduit le régime de la concession et permet le recours au péage comme moyen de financement des tronçons concédés par l'État. La France ne dispose toutefois que de 1 000 km d'autoroutes en 1967 et celles-ci sont exclusivement de nature radiale, centrées sur Paris. Pourtant dès la fin des années 1960, les élus locaux qui voient dans cet équipement la condition du développement industriel et le moyen de renforcer l'unité de la région en appellent à l'État centralisé, seul responsable de l'aménagement du territoire, pour développer le réseau au sein des régions.

94. Un échangeur de l'A36 à la hauteur de Belfort, vers 1975

AD90, Carte postale, 64Fi114 (Tous droits réservés)

95. Projet de canal à grand gabarit du Rhône au Rhin, 1968

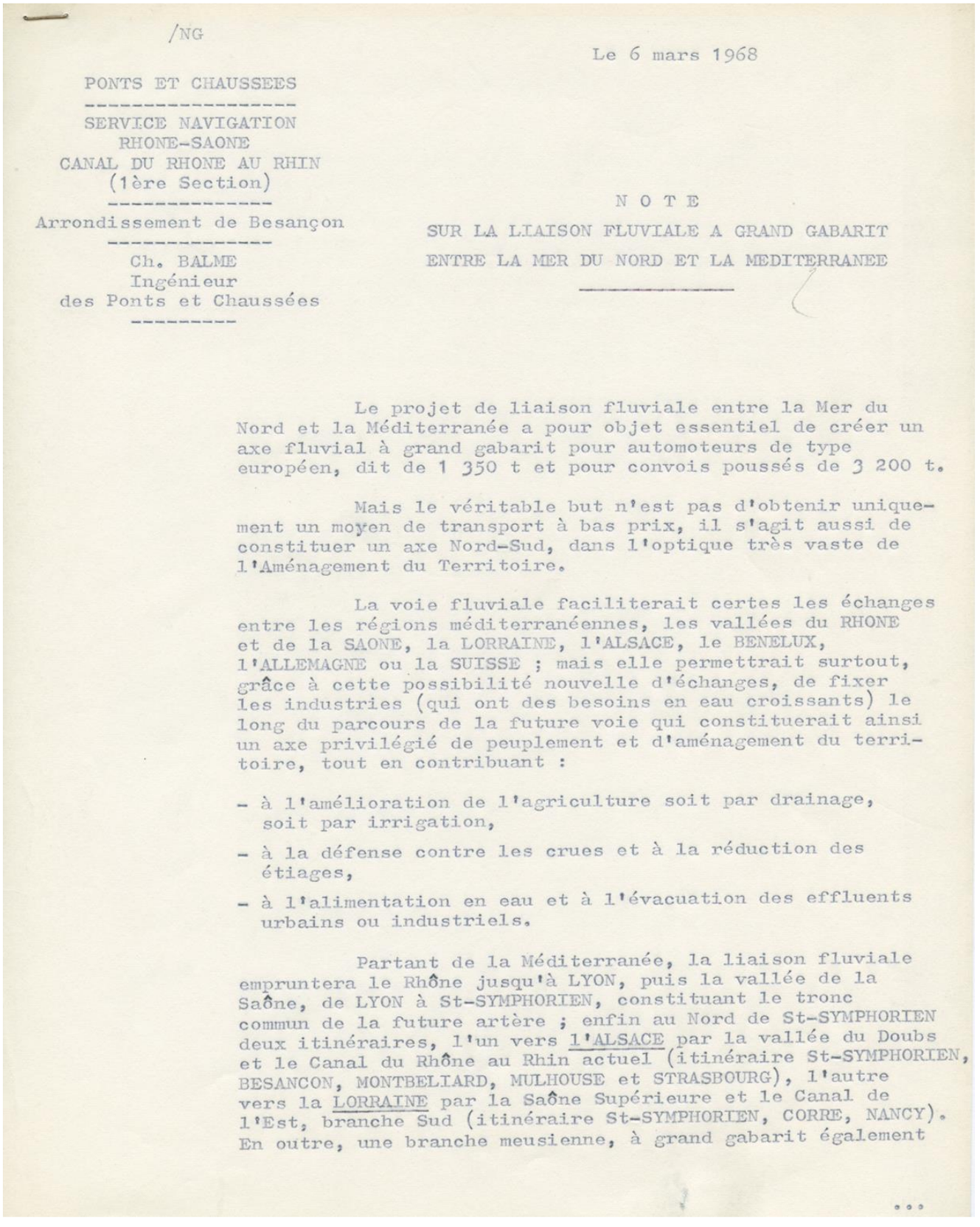

/NG

Le 6 mars 1968

PONTS ET CHAUSSEES
SERVICE NAVIGATION
RHONE-SAONE
CANAL DU RHONE AU RHIN
(1ère Section)
Arrondissement de Besançon

Ch. BALME
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

N O T E
SUR LA LIAISON FLUVIALE A GRAND GABARIT
ENTRE LA MER DU NORD ET LA MEDITERRANEE

Le projet de liaison fluviale entre la Mer du Nord et la Méditerranée a pour objet essentiel de créer un axe fluvial à grand gabarit pour automoteurs de type européen, dit de 1 350 t et pour convois poussés de 3 200 t.

Mais le véritable but n'est pas d'obtenir uniquement un moyen de transport à bas prix, il s'agit aussi de constituer un axe Nord-Sud, dans l'optique très vaste de l'Aménagement du Territoire.

La voie fluviale faciliterait certes les échanges entre les régions méditerranéennes, les vallées du RHONE et de la SAONE, la LORRAINE, l'ALSACE, le BENELUX, l'ALLEMAGNE ou la SUISSE ; mais elle permettrait surtout, grâce à cette possibilité nouvelle d'échanges, de fixer les industries (qui ont des besoins en eau croissants) le long du parcours de la future voie qui constituerait ainsi un axe privilégié de peuplement et d'aménagement du territoire, tout en contribuant :

- à l'amélioration de l'agriculture soit par drainage, soit par irrigation,
- à la défense contre les crues et à la réduction des étiages,
- à l'alimentation en eau et à l'évacuation des effluents urbains ou industriels.

Partant de la Méditerranée, la liaison fluviale empruntera le Rhône jusqu'à LYON, puis la vallée de la Saône, de LYON à St-SYMPHORIEN, constituant le tronc commun de la future artère ; enfin au Nord de St-SYMPHORIEN deux itinéraires, l'un vers l'ALSACE par la vallée du Doubs et le Canal du Rhône au Rhin actuel (itinéraire St-SYMPHORIEN, BESANCON, MONTBELIARD, MULHOUSE et STRASBOURG), l'autre vers la LORRAINE par la Saône Supérieure et le Canal de l'Est, branche Sud (itinéraire St-SYMPHORIEN, CORRE, NANCY). En outre, une branche meusienne, à grand gabarit également

...

AD25 1569W422

Véritable « serpent de mer » de l'histoire contemporaine comtoise, le projet d'élargissement de la liaison fluviale entre le Rhône et le Rhin, via la Saône et le Doubs, devait permettre la navigation de péniches de 140 m de long (pour 40 m aujourd'hui) entre la mer du Nord et la Méditerranée. La mise en grand gabarit sur 230 km et concernant directement 111 communes de la région avait été inscrite au Plan de 1961 mais le projet échoua après 40 années de négociations et d'enquêtes. Les perspectives agricoles (irrigation) et industrielles (en faire un axe d'aménagement structurant pour l'économie locale) ne suffirent pas à convaincre riverains, défenseurs de l'environnement et même industriels. La vocation du canal est désormais essentiellement touristique.

96. Construction du barrage hydroélectrique de Vouglans, 1968

AD39, carte postale, 7Fi777 (Tous droits réservés)

Pour subvenir aux besoins croissants en énergie du pays, EDF entreprend à Vouglans à partir de 1956, comme ailleurs dans les Alpes, des études pour remplacer les deux centrales électriques installées sur l'Ain par un barrage hydroélectrique et une retenue de 600 millions de m³ d'eau, la troisième de France. Le chantier nécessite près de 700 000 m³ de béton et emploie 500 personnes logées sur place pendant 5 ans. La nouvelle usine électrique, entrée en service en 1968, produit 300 millions de kwh par an, doublant la production de la dizaine d'usines déjà établies sur l'Ain.

97. Construction du pont de la Pyle enjambant la vallée de l'Ain bientôt inondée

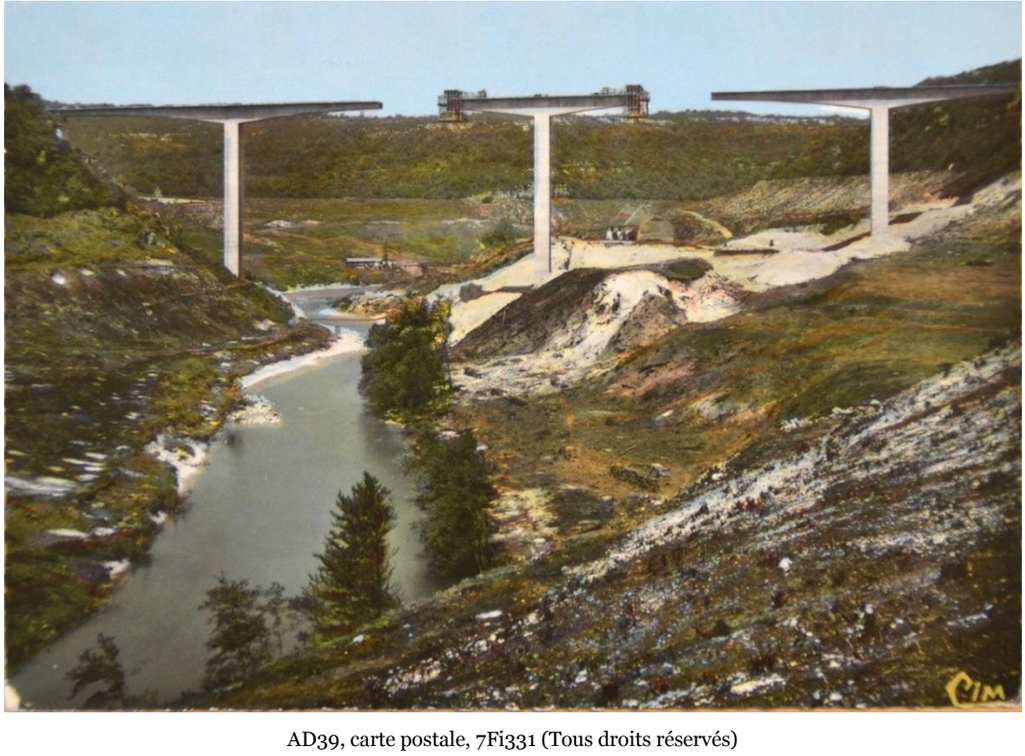

AD39, carte postale, 7Fi331 (Tous droits réservés)

Pour suppléer les ponts submergés, EDF entreprend également la construction du nouveau pont de la Pyle. Achevé en 1968 et réalisé en béton précontraint, une technique novatrice, ce pont enjambe avec légèreté sur près de 400 m de long et à 70 m de hauteur, la future vallée inondée après deux ans et demi de travaux.

Chapitre 7 : Une nouvelle société

7.1 - La nouvelle condition des femmes

98. Affiche invitant les femmes à assister à une réunion du Parti communiste, 1946

Extrait d'un tract communiste, 1958

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W711

L'acquisition de droits politiques est la condition essentielle de l'amélioration de la condition des femmes et de leur engagement dans le débat public au lendemain de la guerre. Après l'ordonnance du 21 avril 1944 qui reconnait aux femmes le droit de voter et d'être élues, celles-ci entrent massivement dans les organes législatifs. Ainsi, l'Assemblée constituante élue en octobre 1945 compte trente-trois femmes dont une majorité de communistes. Malheureusement, les scrutins suivants verront diminuer sensiblement la présence des femmes dans l'hémicycle. Mathilde Filloz, contrôleuse des postes, syndicaliste CGT, secrétaire fédérale du PCF et ancienne résistante se présente au premier scrutin législatif de la IVe République, le 10 novembre 1946. La campagne est l'occasion d'expliciter les droits sociaux énoncés dans le préambule de la nouvelle constitution. Cette élection constitue l'apogée du PCF en France (28 % des suffrages et un tiers des sièges), mais aucune femme n'est élue dans la région.

Parti Communiste Français

FEMMES

Venez toutes, samedi 26 octobre

à 15 heures

SALLE DE L'ANCIENNE POSTE

où

Léon NICOD

Député du Doubs, Conseiller général

Mathilde FILLOZ

Candidate

Vous parleront du ravitaillement,
de vos droits nouveaux et de leurs modalités d'application.

Les Canditats.

AD25 340W77

99. Rapport des Renseignements généraux sur l'Union des femmes françaises de Port-sur-Saône, 1951

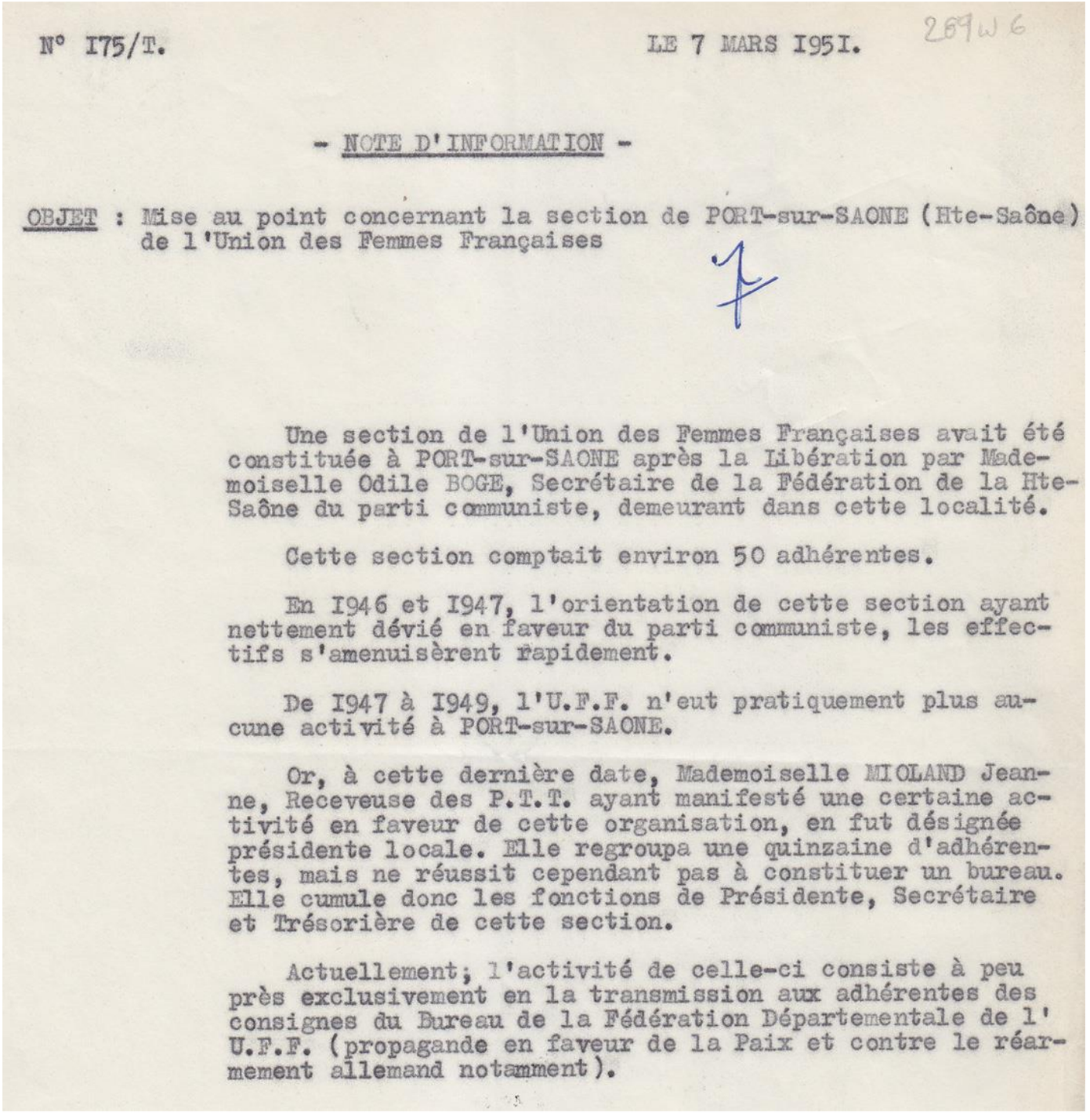

289W6

N° I75/T. LE 7 MARS I95I.

- NOTE D'INFORMATION -

OBJET : Mise au point concernant la section de PORT-sur-SAONE (Hte-Saône) de l'Union des Femmes Françaises

Une section de l'Union des Femmes Françaises avait été constituée à PORT-sur-SAONE après la Libération par Mademoiselle Odile BOGE, Secrétaire de la Fédération de la Hte-Saône du parti communiste, demeurant dans cette localité.

Cette section comptait environ 50 adhérentes.

En I946 et I947, l'orientation de cette section ayant nettement dévié en faveur du parti communiste, les effectifs s'amenuisèrent rapidement.

De I947 à I949, l'U.F.F. n'eut pratiquement plus aucune activité à PORT-sur-SAONE.

Or, à cette dernière date, Mademoiselle MIOLAND Jeanne, Receveuse des P.T.T. ayant manifesté une certaine activité en faveur de cette organisation, en fut désignée présidente locale. Elle regroupa une quinzaine d'adhérentes, mais ne réussit cependant pas à constituer un bureau. Elle cumule donc les fonctions de Présidente, Secrétaire et Trésorière de cette section.

Actuellement; l'activité de celle-ci consiste à peu près exclusivement en la transmission aux adhérentes des consignes du Bureau de la Fédération Départementale de l'U.F.F. (propagande en faveur de la Paix et contre le réarmement allemand notamment).

AD70, Préfecture, Cabinet du Préfet, 289W6

Issue des comités féminins de la Résistance, l'Union des femmes françaises est créée en décembre 1944, à l'initiative du Parti communiste français. Son premier congrès, en juin 1945, rend hommage aux femmes héroïques de la Résistance, Danièle Casanova et Berthie Albrecht, avec le mot d'ordre « plus jamais ça ! », et voit les déléguées françaises et étrangères poser les bases de leur action future, en affirmant leur détermination à lutter pour l'égalité des droits avec les hommes, aussi bien dans le domaine politique qu'économique. Forte de 180 000 membres en novembre 1944, elle en affiche 627 000 en septembre 1945. Elle devient pendant les années de Guerre froide sous la houlette de Jeannette Vermeersch, une organisation communiste de masse. Odile Bogé, déportée et résistante célèbre en Haute-Saône, est à l'origine de la création de la section de Port-sur-Saône. Dans le cadre de la Guerre froide et de la surveillance des activités du parti communiste français, les Renseignements généraux de Haute-Saône s'intéressent de très près à l'influence de cette association, même si celle-ci semble moins active au début des années 1950.

100. La féminisation du travail dans l'industrie horlogère, années 1960-1970

AMBes, fonds privés Lip, 5Z172 (Tous droits réservés)

Les Trente Glorieuses voient l'entrée massive des femmes dans le salariat au point de représenter le tiers de la population active. Dans l'industrie, elles occupent le plus souvent des postes d'ouvrières spécialisées cantonnées à des travaux monotones et minutieux, comme par exemple dans l'horlogerie (cf document 48), où elles sont préférées à une main d'œuvre immigrée moins éduquée, mais c'est dans les services qu'elles occupent la majorité des nouveaux emplois créés tout en restant fortement limitées à des tâches subalternes, à l'instar des caissières de ce supermarché bisontin. Le travail salarié des femmes contribue largement à l'augmentation du niveau de vie des ménages, mais confrontées dans tous les secteurs aux inégalités de salaires (plus de 30 % en moyenne) et aux promotions difficiles, elles voient cependant le législateur prendre en compte en 1965 (autorisation de travailler sans l'accord du mari) et en 1972 (égalité de rémunération) le rôle de plus en plus important qu'elles jouent dans la société.

101. L'emploi féminin dans la grande distribution, 1970

AD39, Préfecture, Service de la coordination et de l'action économique, 258w149 © Cedis Besançon

102. Magazine féminin de la CGT destiné aux ouvrières de l'usine Rhodiaceta de Besançon, 1965

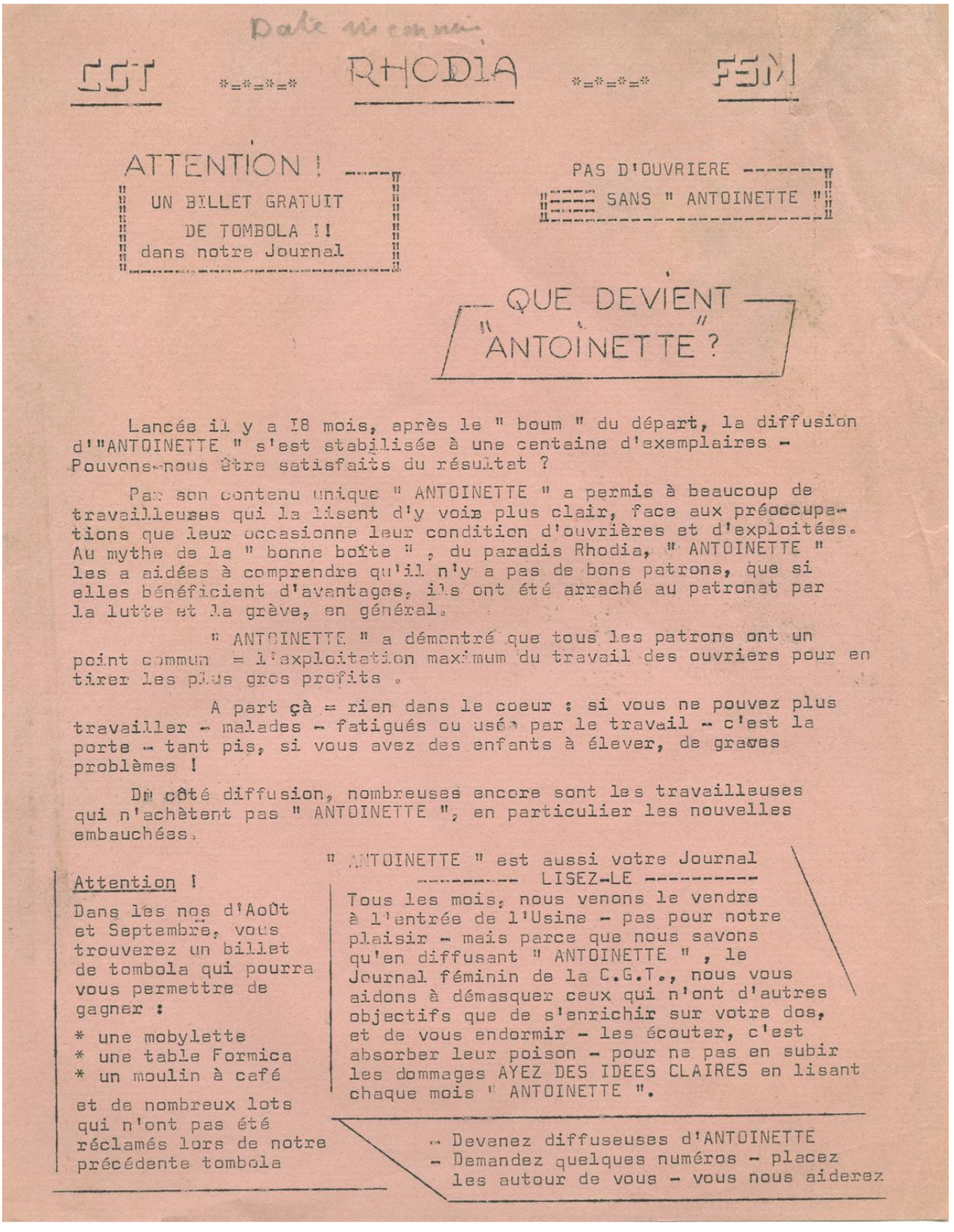

Date inconnue

CGT *=*=*=* RHODIA *=*=*=* FSM

ATTENTION !

UN BILLET GRATUIT DE TOMBOLA !! dans notre Journal

PAS D'OUVRIERE SANS " ANTOINETTE "

QUE DEVIENT "ANTOINETTE" ?

Lancée il y a I8 mois, après le " boum " du départ, la diffusion d'"ANTOINETTE " s'est stabilisée à une centaine d'exemplaires - Pouvons-nous être satisfaits du résultat ?

Par son contenu unique " ANTOINETTE " a permis à beaucoup de travailleuses qui la lisent d'y voir plus clair, face aux préoccupations que leur occasionne leur condition d'ouvrières et d'exploitées. Au mythe de la " bonne boîte " , du paradis Rhodia, " ANTOINETTE " les a aidées à comprendre qu'il n'y a pas de bons patrons, que si elles bénéficient d'avantages, ils ont été arraché au patronat par la lutte et la grève, en général.

" ANTOINETTE " a démontré que tous les patrons ont un point commun = l'exploitation maximum du travail des ouvriers pour en tirer les plus gros profits .

A part çà = rien dans le coeur : si vous ne pouvez plus travailler - malades - fatigués ou usé par le travail - c'est la porte - tant pis, si vous avez des enfants à élever, de graves problèmes !

Du côté diffusion, nombreuses encore sont les travailleuses qui n'achètent pas " ANTOINETTE ", en particulier les nouvelles embauchées.

Attention !

Dans les nos d'Août et Septembre, vous trouverez un billet de tombola qui pourra vous permettre de gagner :

* une mobylette
* une table Formica
* un moulin à café

et de nombreux lots qui n'ont pas été réclamés lors de notre précédente tombola

" ANTOINETTE " est aussi votre Journal

LISEZ-LE

Tous les mois, nous venons le vendre à l'entrée de l'Usine - pas pour notre plaisir - mais parce que nous savons qu'en diffusant " ANTOINETTE " , le Journal féminin de la C.G.T., nous vous aidons à démasquer ceux qui n'ont d'autres objectifs que de s'enrichir sur votre dos, et de vous endormir - les écouter, c'est absorber leur poison - pour ne pas en subir les dommages AYEZ DES IDEES CLAIRES en lisant chaque mois " ANTOINETTE ".

- Devenez diffuseuses d'ANTOINETTE
- Demandez quelques numéros - placez les autour de vous - vous nous aiderez

AD25 95J190

Antoinette, mensuel féminin de la CGT créé en 1955, accompagna pendant 34 ans les femmes syndicalistes dans leur vie professionnelle. Dans un monde de militants et de responsables syndicaux encore très majoritairement masculin, ce magazine reflète l'effort précoce de la CGT pour organiser, informer et mobiliser les militantes en les incitant à s'emparer des revendications égalitaires sur les salaires, les carrières et les conditions de travail. Il faudra attendre mai 1968 pour qu'il aborde également les questions sociales plus spécifiquement féminines et féministes de la contraception ou du partage des tâches domestiques.

103. Carte humoristique faisant la promotion de la pilule contraceptive

AD70, carte postale, 6num7-1 (Tous droits réservés)

Cette carte humoristique de Hoviv fait la promotion de la pilule contraceptive autorisée en France depuis la loi Neuwirth de 1967. Auparavant, les femmes qui avortaient risquaient non seulement la prison depuis une loi de 1920 mais aussi des complications très graves liées aux mauvaises conditions dans lesquelles se pratiquaient les accouchements clandestins. La pilule est inventée dans les années 1950 aux États-Unis et commercialisée pour la première fois en Allemagne fédérale en 1956. Il faudra attendre 1974 pour que la contraception soit véritablement libéralisée et remboursée par la Sécurité sociale, ce qui constitue une avancée considérable dans la reconnaissance des droits de la femme.

104. Défilé de mode à Dole, 1950

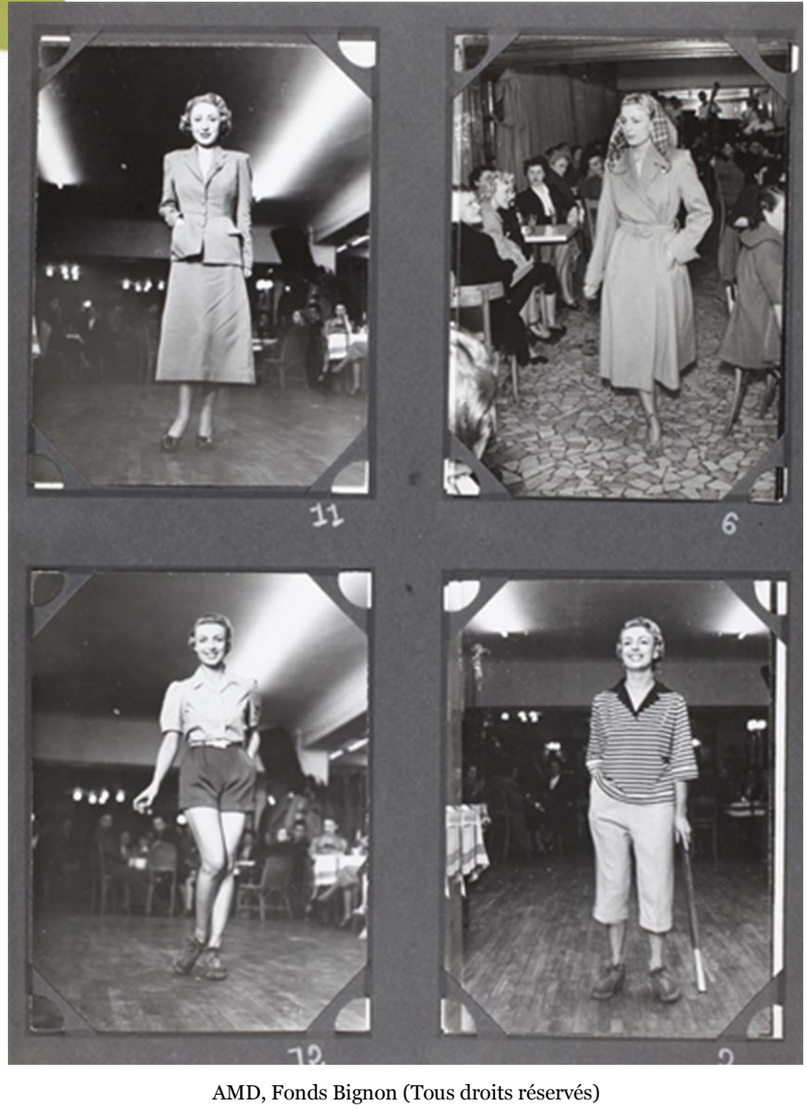

AMD, Fonds Bignon (Tous droits réservés)

Le samedi 18 mars 1950, quelques privilégiés assistent à une « présentation de modèles de couture » comme il est inscrit sur la couverture de l'album du photographe dolois André Bignon, auteur des clichés. Le défilé a lieu au Nouvel Hôtel (aujourd'hui Pub Northwich), 2 Place Grévy. La guerre est finie, les femmes délaissent les vêtements de travail pour endosser des tenues beaucoup plus féminines et élégantes, tout en adoptant les cheveux courts et les tenues autrefois réservées aux hommes comme le pantalon et le short.

7.2 - L'accès massif de la jeunesse à l'enseignement secondaire et supérieur

105. La population scolaire en Franche-Comté en 1962 et 1968

POPULATION TOTALE PAR SEXE ET PAR AGE.

Source I.N.S.E.E. RP 62/RP 68

AGE	1962 H N	1962 F N	1962 T N	1962 T %	1968 H N	1968 H %	1968 F N	1968 F %	1968 T N	1968 T %	EVOLUTION 68-62 (en %) H	EVOLUTION 68-62 (en %) F	EVOLUTION 68-62 (en %) T
0 - 14 ans	127 547	121 956	249 503	26,9	130 656	26,8	126 704	25,2	257 360	26,0	+ 2,44	+ 3,89	+ 3,15
15 - 24 ans	69 055	63 880	132 935	14,3	85 796	17,6	80 240	15,9	166 036	16,7	+ 24,24	+ 25,61	+ 24,90
25 - 49 ans	143 494	137 923	281 417	30,3	156 248	32,0	148 244	29,5	304 492	30,7	+ 8,89	+ 7,48	+ 8,20
50 - 64 ans	75 225	80 546	155 771	16,8	67 080	13,7	72 636	14,4	139 716	14,1	- 10,83	- 9,82	- 10,31
65 ans et plus	40 916	68 066	108 982	11,7	48 396	9,9	75 396	15,0	123 792	12,5	+ 18,28	+ 10,77	+ 13,59
(dont 75 ans & +)	(15 019)	(27 950)	(42.969)	(4,0)	(15 180)	(3,0)	(30 508)	(6,0)	(45 688)	(4,0)	(+ 1,07)	(+ 9,15)	(+ 6,33)
TOTAL.....	456 237	472 371	928 608	100	488 176	100	503 220	100	991 396	100	+ 7,00	+ 6,53	+ 6,76

AD25 333W56

La très forte augmentation de la population scolarisée durant les années 1960 est d'abord la conséquence du baby-boom, ce que montre l'accroissement des élèves de moins de 14 ans. Mais elle a surtout pour cause l'allongement de la scolarisation et c'est, par conséquent, surtout l'enseignement secondaire qui subit cette massification. Ainsi, la population scolaire comtoise de 15 à 24 ans a été multipliée par 2,3 entre 1962 et 1968. Une ordonnance de 1959 avait certes prolongé l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans à partir de 1967, mais elle épousait plus que provoquait les progrès de la scolarisation dont les principaux ressorts sont la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse, l'élévation du niveau de vie et le développement, surtout dans les classes intermédiaires, d'une idéologie de la réussite individuelle.

106. Préfabriqué dans une école primaire de Lons-le-Saunier, *Les Dépêches*, 17 septembre 1964

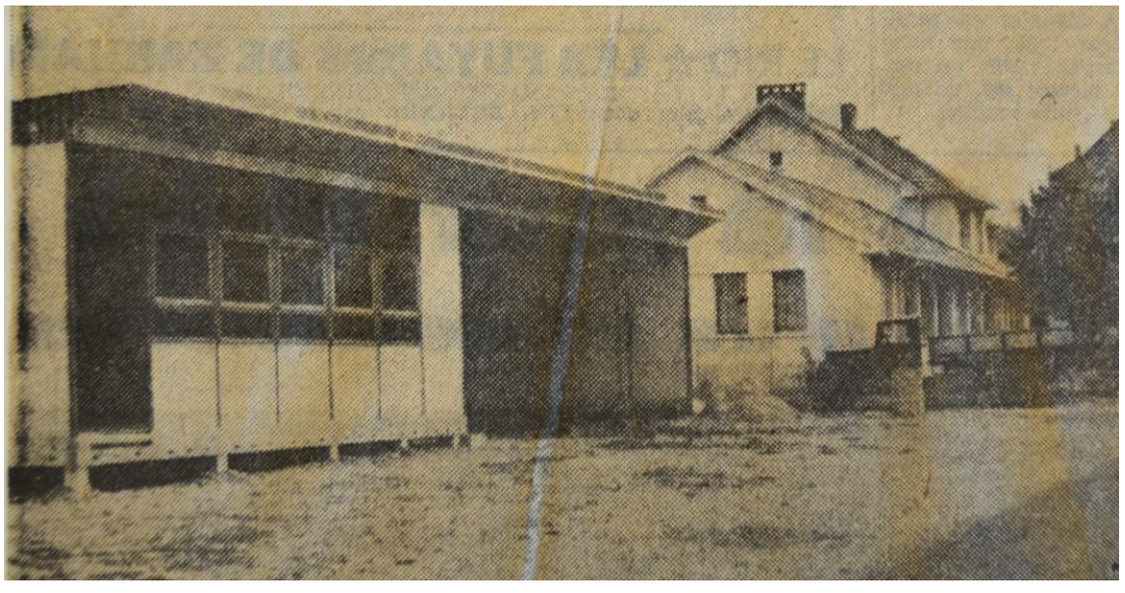

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W521

Pour accueillir une population scolaire en forte croissance, de nombreuses salles de classes préfabriquées sont implantées dans les cours des établissements primaires et secondaires. Peu confortables car mal isolées, ces salles perdureront assez longtemps avant que des travaux d'agrandissement ou de construction de nouveaux établissements ne soient entrepris dans le cadre du IVe plan.

107. Construction du collège des Clairs Soleils de Besançon, 1969

AMBes, fonds contemporains, 870W6 (Tous droits réservés)

Conséquences du baby-boom, les décennies 1960-1970 sont marquées par la construction de nombreux collèges et lycées. En 1969, Besançon vient de construire deux collèges à Planoise et un à Clairs-Soleils, et en projette dans les quartiers de Palente, Montrapon, Saint-Claude, La Butte-Saint-Ferjeux et Les Vaites. Quant à la construction du lycée Pergaud dans le nouveau quartier de Palente, elle s'est avérée une nécessité, les seuls lycées généraux existants (Victor Hugo pour les garçons et Pasteur pour les filles) étant surchargés et contraints de refuser des élèves.

108. Le lycée Pergaud de Besançon, 1964

AMBes, carte postale, CP/B/P61/0197 (Tous droits réservés)

7.3 - Une jeunesse en quête de liberté

109. Quelle place pour les jeunes ?, 1956

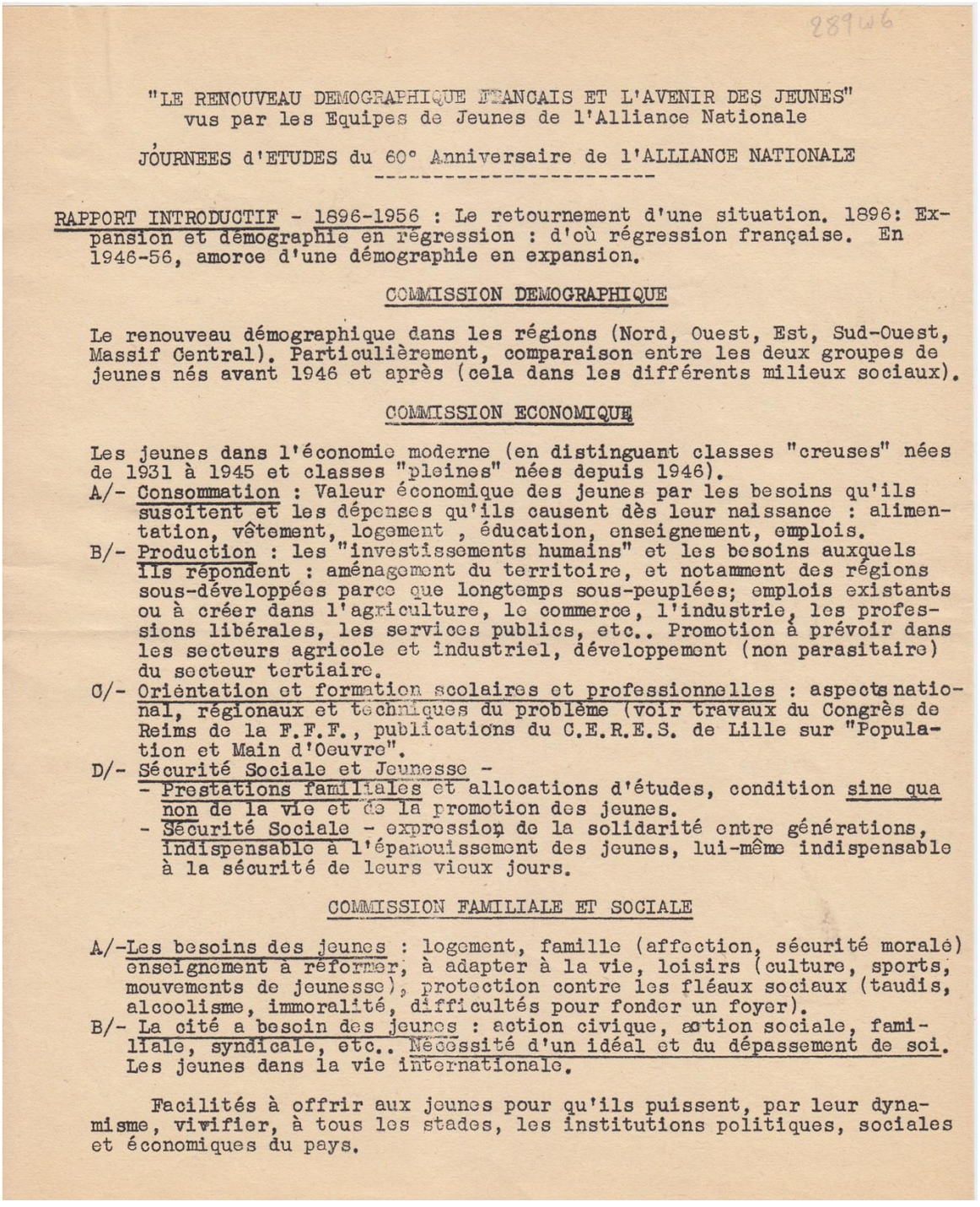

289W6

"LE RENOUVEAU DEMOGRAPHIQUE FRANCAIS ET L'AVENIR DES JEUNES"
vus par les Equipes de Jeunes de l'Alliance Nationale

JOURNEES d'ETUDES du 60° Anniversaire de l'ALLIANCE NATIONALE

RAPPORT INTRODUCTIF - 1896-1956 : Le retournement d'une situation. 1896: Expansion et démographie en régression : d'où régression française. En 1946-56, amorce d'une démographie en expansion.

COMMISSION DEMOGRAPHIQUE

Le renouveau démographique dans les régions (Nord, Ouest, Est, Sud-Ouest, Massif Central). Particulièrement, comparaison entre les deux groupes de jeunes nés avant 1946 et après (cela dans les différents milieux sociaux).

COMMISSION ECONOMIQUE

Les jeunes dans l'économie moderne (en distinguant classes "creuses" nées de 1931 à 1945 et classes "pleines" nées depuis 1946).

A/- Consommation : Valeur économique des jeunes par les besoins qu'ils suscitent et les dépenses qu'ils causent dès leur naissance : alimentation, vêtement, logement , éducation, enseignement, emplois.

B/- Production : les "investissements humains" et les besoins auxquels ils répondent : aménagement du territoire, et notamment des régions sous-développées parce que longtemps sous-peuplées; emplois existants ou à créer dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, les professions libérales, les services publics, etc.. Promotion à prévoir dans les secteurs agricole et industriel, développement (non parasitaire) du secteur tertiaire.

C/- Orientation et formation scolaires et professionnelles : aspects national, régionaux et techniques du problème (voir travaux du Congrès de Reims de la F.F.F., publications du C.E.R.E.S. de Lille sur "Population et Main d'Oeuvre".

D/- Sécurité Sociale et Jeunesse -
- Prestations familiales et allocations d'études, condition sine qua non de la vie et de la promotion des jeunes.
- Sécurité Sociale - expression de la solidarité entre générations, indispensable à l'épanouissement des jeunes, lui-même indispensable à la sécurité de leurs vieux jours.

COMMISSION FAMILIALE ET SOCIALE

A/-Les besoins des jeunes : logement, famille (affection, sécurité morale) enseignement à réformer, à adapter à la vie, loisirs (culture, sports, mouvements de jeunesse), protection contre les fléaux sociaux (taudis, alcoolisme, immoralité, difficultés pour fonder un foyer).

B/- La cité a besoin des jeunes : action civique, action sociale, familiale, syndicale, etc.. Nécessité d'un idéal et du dépassement de soi. Les jeunes dans la vie internationale.

Facilités à offrir aux jeunes pour qu'ils puissent, par leur dynamisme, vivifier, à tous les stades, les institutions politiques, sociales et économiques du pays.

AD70, Préfecture, Cabinet du Préfet, 289W6

A l'occasion du 60ème anniversaire de l'Alliance nationale, une place non négligeable est accordée aux jeunes dans la société française, en particulier ceux nés après 1946 qui constituent une tranche d'âge importante dans le renouveau démographique français. La commission économique se préoccupe déjà, dans un souci d'aménagement du territoire, des régions les moins bien équipées en infrastructures d'accueil et de formation de la jeunesse. Après les privations de la guerre, la société française se relève et redéfinit les bases de la consommation grâce à l'intervention de l'État, un « État-providence ». Ce dernier intervient et légifère largement au sein des domaines économiques et sociaux. Il se traduit par un ensemble de mesures ayant pour but de redistribuer les richesses et de prendre en charge différents risques sociaux comme la maladie, la vieillesse, l'emploi, la famille... L'État-providence est fondé sur la solidarité entre les différentes classes sociales et d'âge, la recherche de la justice sociale, et répond aux besoins économiques et sociaux d'une jeunesse de plus en plus nombreuse.

110. Être jeune dans les grands ensembles de Saint-Claude, 1971

L'ECHO DE CHABOT

OCTOBRE 1971 — Nº 2

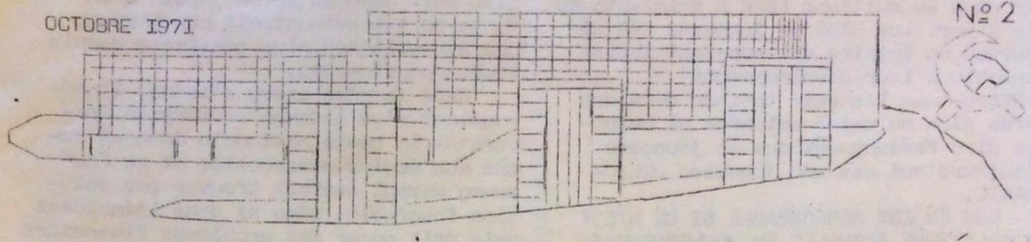

LES JEUNES SONT-ILS COMBLÉS ?

SE MOQUE T-ON DE NOTRE JEUNESSE.....

CERTE OUI !

Où sont les jardins d'enfants, salle de loisir, ciné-club, bibliothèque, qui devraient avoir leur place dans notre cité.

Il est évident que les MILLIARS envolés en fumée à des dépenses inutiles (force de frappe, etc...), serviraient beaucoup plus à la création de maisons de culture qui permettraient le plein épanouissement de notre jeunesse.

NOUS N'EN SOMMES PAS LA POUR LE MOMENT... HELAS !

Le gouvernement et l'orientation politique de la municipalité ne favorise en aucun cas le développement d'une maison de jeunes, bien au contraire ; il suffit de constater de quelle façon sont attribués les subventions et les crédits nécessaires à cet organisme.

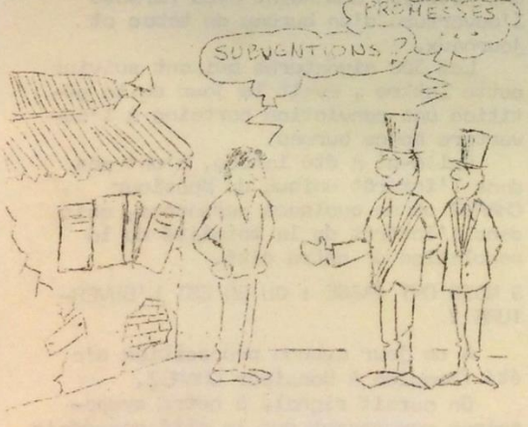

Dans la cité, la municipalité a mis à la disposition des jeunes un local, où la responsabilité incombe à ceux-ci? Dans cette salle, les jeunes peuvent se réunir, soit pour discuter de problèmes actuels, soit pour jouer aux cartes (seules distractions possibles actuellement).

Malheureusement tout n'est pas conforme à leur besoin.

Mais le plus grave n'est pas là ! Il est au niveau de la municipalité qui pour l'instant n'a fait aucun effort probant pour leur venir en aide (ex : repeindre leur local). Ces jeunes ont dû sortir l'argent de leur poche pour la réfection de cette salle, faute de crédit nécessaire.

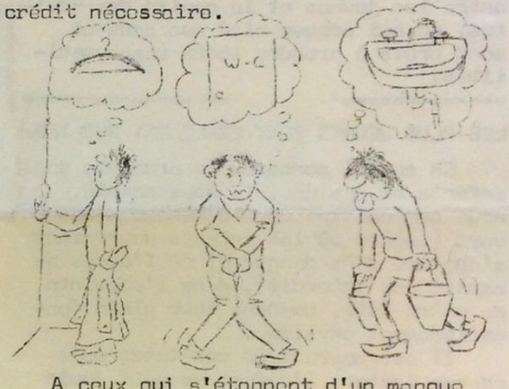

A ceux qui s'étonnent d'un manque de propreté de ce local, il faut que la population sache que la municipalité n'a pas daigné leur donner un seul centime pour l'achat de leurs fournitures (peinture, porte-manteaux, etc...).

Pour assurer le nettoyage les jeunes sont contraints d'aller chercher l'eau dans les appartements de leurs parents, ce qui reconnaissons-le n'est pas fait pour leur faciliter les choses (aucune installation sanitaire existe).

Les jeunes qui n'ont jusqu'à présent aucune distraction, aucun loisir, se voient par la force des choses, contraints de trouver dans des jeux de "MASSACRE" des défoulements physiques. Une orientation plus précise, avec quelques initiateurs compétents, leur permettraient de se diriger sur des voies plus saines.

ET POUR CAUSE C'EST TOUJOURS LE MEME PROBLEME. SUBVENTIONS-FINANCEMENT.

La municipalité exige que les jeunes pratiquent certaines activités justifiant l'obtention d'une subvention municipale.

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W308

Si dans les grands centres urbains, les grands programmes de construction de logements ont été accompagnés d'équipements collectifs commerciaux, sociaux, sportifs et de loisirs, ce n'est pas le cas dans toutes les communes comme le dénonce ce tract du Parti communiste. À Saint-Claude, la priorité a été accordée aux logements qui faisaient cruellement défaut mais la cité Chabod, adossée à la montagne dans l'étroite vallée de la Bienne, est également confrontée au manque de place pour développer des terrains de sports. Quelque peu isolée du centre-ville, elle manque de structures pour accueillir les jeunes ou de commerces de proximité, d'où le mécontentement de ses habitants.

111. « L'Affaire Mercier », 1972

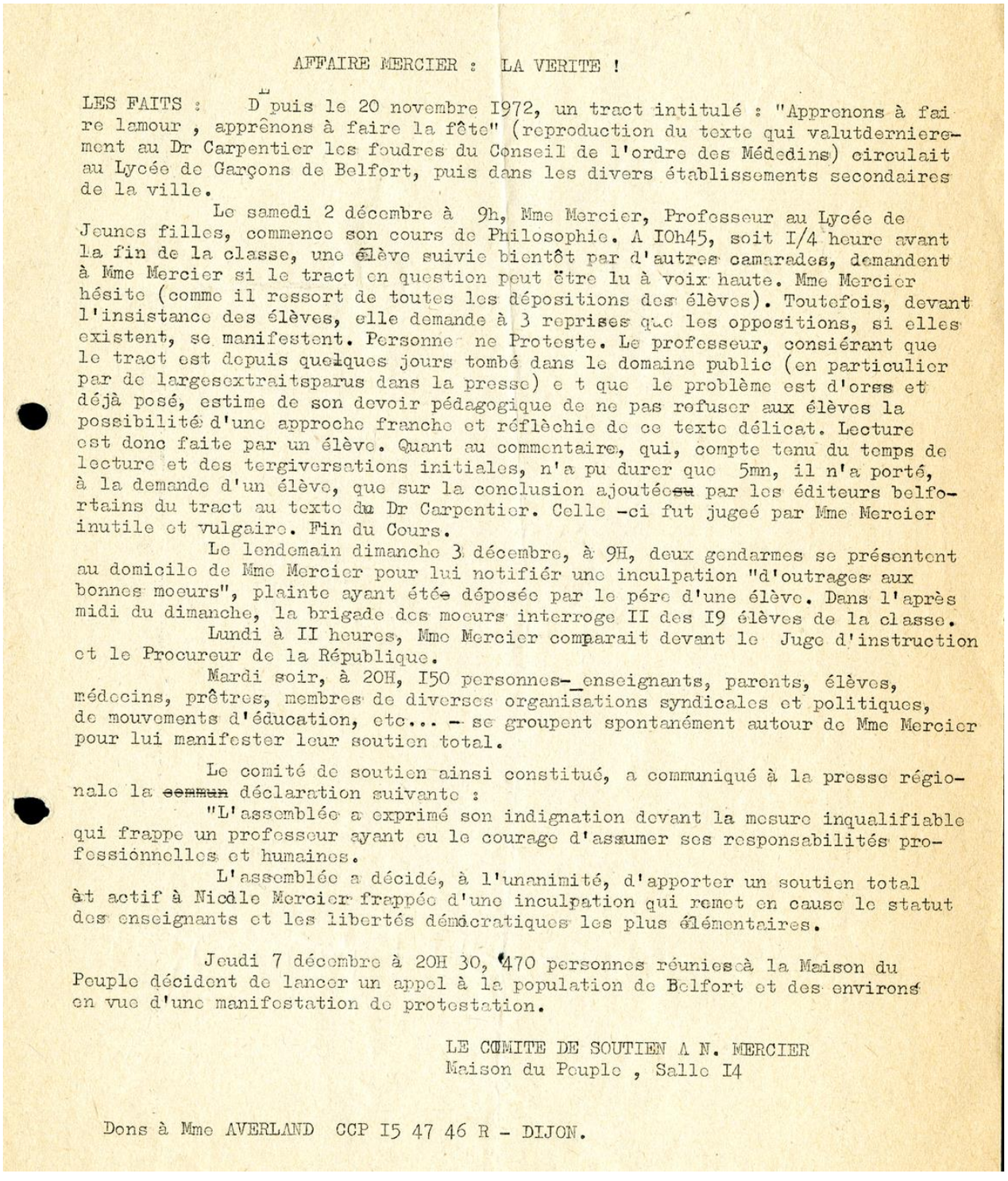

AFFAIRE MERCIER : LA VERITE !

LES FAITS : Depuis le 20 novembre 1972, un tract intitulé : "Apprenons à faire lamour , apprênons à faire la fête" (reproduction du texte qui valutdernièrement au Dr Carpentier les foudres du Conseil de l'ordre des Médedins) circulait au Lycée de Garçons de Belfort, puis dans les divers établissements secondaires de la ville.

Le samedi 2 décembre à 9h, Mme Mercier, Professeur au Lycée de Jeunes filles, commence son cours de Philosophie. A IOh45, soit I/4 heure avant la fin de la classe, une élève suivie bientôt par d'autres camarades, demandent à Mme Mercier si le tract en question peut être lu à voix haute. Mme Mercier hésite (comme il ressort de toutes les dépositions des élèves). Toutefois, devant l'insistance des élèves, elle demande à 3 reprises que les oppositions, si elles existent, se manifestent. Personne ne Proteste. Le professeur, considérant que le tract est depuis quelques jours tombé dans le domaine public (en particulier par de largesextraitsparus dans la presse) e t que le problème est d'ores et déjà posé, estime de son devoir pédagogique de ne pas refuser aux élèves la possibilité d'une approche franche et réfléchie de ce texte délicat. Lecture est donc faite par un élève. Quant au commentaire, qui, compte tenu du temps de lecture et des tergiversations initiales, n'a pu durer que 5mn, il n'a porté, à la demande d'un élève, que sur la conclusion ajoutée par les éditeurs belfortains du tract au texte du Dr Carpentier. Celle -ci fut jugeé par Mme Mercier inutile et vulgaire. Fin du Cours.

Le lendemain dimanche 3 décembre, à 9H, deux gendarmes se présentent au domicile de Mme Mercier pour lui notifiér une inculpation "d'outrages aux bonnes moeurs", plainte ayant étée déposée par le pére d'une élève. Dans l'après midi du dimanche, la brigade des moeurs interroge II des I9 élèves de la classe.

Lundi à II heures, Mme Mercier comparait devant le Juge d'instruction et le Procureur de la République.

Mardi soir, à 20H, I50 personnes- enseignants, parents, élèves, médecins, prêtres, membres de diverses organisations syndicales et politiques, de mouvements d'éducation, etc... - se groupent spontanément autour de Mme Mercier pour lui manifester leur soutien total.

Le comité de soutien ainsi constitué, a communiqué à la presse régionale la commun déclaration suivante :

"L'assemblée a exprimé son indignation devant la mesure inqualifiable qui frappe un professeur ayant eu le courage d'assumer ses responsabilités professionnelles et humaines.

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'apporter un soutien total àt actif à Nicôle Mercier frappée d'une inculpation qui remet en cause le statut des enseignants et les libertés démocratiques les plus élémentaires.

Jeudi 7 décembre à 20H 30, 470 personnes réunies à la Maison du Peuple décident de lancer un appel à la population de Belfort et des environs en vue d'une manifestation de protestation.

LE COMITE DE SOUTIEN A N. MERCIER
Maison du Peuple , Salle I4

Dons à Mme AVERLAND CCP I5 47 46 R - DIJON.

AD90, collection de tracts, 75J156

Un samedi de décembre 1972, Nicole Mercier, professeure de philosophie au lycée de jeunes filles de Belfort (mixte comme les autres lycées de la ville), accède à la demande d'une classe de Terminale littéraire : ils souhaitent lire et commenter un tract diffusé dans le lycée de garçons, intitulé « Apprenons à faire l'amour, apprenons à faire la fête ». Il s'agit d'un texte écrit par le docteur Carpentier l'année précédente et diffusé en région parisienne, qui décrit l'acte sexuel, avec une annotation du Comité d'action lycéenne local. Une lecture est faite en classe, accompagnée d'un bref commentaire, après accord unanime de la classe. Nicole Mercier est inculpée d'outrage aux bonnes mœurs dès le lendemain. Il s'avère qu'un père d'élève, militaire, et le procureur du moment, connu pour sa sévérité en terme de mœurs, se sont emparés de l'affaire. L'inculpation soulève une protestation importante : grèves, manifestations de soutien, articles. Le tract du comité de soutien est rédigé après la première grande manifestation du 6 décembre, d'autres suivront. L'agitation lycéenne devient telle que les trois lycées sont fermés par le recteur le 9 décembre. Après quelques semaines de tensions, des articles et titres dans la presse locale et nationale (*Le Nouvel Observateur*, *Le Monde*), une ordonnance de non-lieu est rendue le 2 janvier suivant. Malgré tout Nicole Mercier recevra un « avertissement » du ministre de l'Éducation nationale.

112. Construction de la cité universitaire de la Bouloie à Besançon, années 1970

AMBes, documents figurés, 6Fi302 (Tous droits réservés)

L'accroissement considérable du nombre des étudiants depuis quelques années a posé de nombreux problèmes, notamment celui de leur logement.

A Besançon, le nombre de lits en Cité Universitaire qui était de 340 en 1964 est passé à 1600 en 1966, soit une augmentation de 470 % en deux ans.

Si les problèmes matériels ont pu être résolus dans l'ensemble de manière satisfaisante, il a fallu également se soucier des problèmes humains que posait un tel développement et c'est ainsi que petit à petit le règlement intérieur des Cités Universitaires a été modifié pour être mieux adapté aux voeux des étudiants, dans la mesure où satisfaction pouvait être donnée à ces voeux sans pour autant permettre des abus, qui en définitive auraient nui au travail.

Il fut facile de se rendre compte rapidement que le point sur lequel l'Administration et les représentants étudiants avaient beaucoup de difficultés à se mettre d'accord concernait le droit de visite des jeunes filles dans les chambres des jeunes gens et des jeunes gens dans les chambres des jeunes filles. Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, dans une déclaration qu'il a faite en présidant le Conseil d'Administration du Centre National des Oeuvres Universitaires le 22 février dernier, a parlé de l'évolution certaine et évidente des moeurs de la société et particulièrement de la jeunesse, évolution à laquelle nous assistons depuis quelques années; il a pris une position très nette sur le problème des visites dans les chambres de Cités Universitaires : visites permises des jeunes filles majeures dans les chambres des jeunes gens majeurs avec possibilité pour les parents des jeunes gens mineurs ou des jeunes filles mineures d'autoriser expressément leurs enfants à bénéficier du régime des majeurs.

Certaines Associations d'étudiants, préoccupées d'ailleurs beaucoup plus de problèmes politiques que de l'intérêt véritable de leurs camarades, ont mené avant la déclaration du Ministre et continuent à mener depuis cette déclaration une certaine agitation dans les Cités Universitaires. Ces Associations ne groupent qu'une très faible minorité d'étudiants et n'en entraînent, lors des manifestations qu'elles organisent, qu'un petit nombre; en effet, la grande majorité des étudiants considère être inscrite à l'Université pour y faire des études et se consacre sérieusement à ces études.

Cependant, la minorité agissante empoisonne le climat et empêche, par ses actions intempestives, la mise en place, dans la pratique, d'un nouveau règlement des Cités Universitaires dont se satisferaient tous les étudiants sérieux et qui conviendrait également aux parents. En effet, la position des parents est importante dans ce problème et le Centre Régional des Oeuvres Universitaires a demandé à tous les parents des jeunes filles résidant en Cité Universitaire de définir leur point de vue sur le droit de visite: par 98 % des réponses obtenues, les parents demandent soit le maintien du règlement antérieur, soit l'application du règlement proposé par le Ministre.

D'autre part, les agitateurs se rendant compte du peu d'audience auprès de l'opinion publique de leur revendication sur la liberté sexuelle dans les Cités Universitaires, brandissent d'autres slogans et réclament par exemple la liberté d'expression dans ces Cités Universitaires. Ils sont également de mauvaise foi dans ce domaine, car cette liberté d'expression existe et est prévue par le règlement en vigueur depuis le 1er octobre 1967. Même avant cette date, il n'y a d'ailleurs pas de cas pratique où le Centre Régional des Oeuvres Universitaires ait refusé une quelconque conférence, par exemple.

AD25 1242W66

Dans les années 1960, les effectifs universitaires explosent : toute université confondue, Besançon passe de 3 749 étudiants en 1962 à 8 543 en 1968. De nouveaux types de formations apparaissent. Sur le campus de la Bouloie, un Institut universitaire de technologie (IUT) et une Unité d'enseignement et de recherche (UER) d'éducation physique et sportive sont notamment créés en 1967 et en 1975. À proximité du site, des résidences destinées à héberger les étudiants se construisent dès le début des années 1960, chaque bâtiment accueillant ou des filles ou des garçons.

113. Règlement intérieur de la cité universitaire et revendications, 1968

Les cités universitaires sont un lieu névralgique des agitations étudiantes de la fin des années 1960. Elles sont évidemment bouleversées par l'augmentation considérable du nombre d'étudiants (progression de 210 900 à 748 000 en France entre 1960 et 1970) qui oblige par exemple l'Université bisontine à quadrupler sa capacité d'accueil en lits en deux ans. Mais la contestation de règlements jugés surannés et notamment du principe de séparation des sexes est le principal cheval de bataille d'une jeunesse politisée et avide de liberté. À Besançon comme à Nanterre où cette question est à l'origine du mouvement du 22 mars, la révolte de mai 1968 est précédée de nombreuses anicroches entre l'administration et les étudiants.

7.4 - L'Église face au monde moderne

114. La chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, 1953-1955

AD70, carte postale, 12Fi20 (Tous droits réservés)

À la fin de la guerre, les habitants de la paroisse de Ronchamp et la Commission diocésaine d'art sacré de Besançon, décidèrent la reconstruction de la chapelle et firent appel au célèbre architecte Le Corbusier, alors plutôt connu pour être l'inventeur de l'Unité d'habitation, comme solution aux problèmes de logements de l'après-guerre. C'est son premier projet d'un bâtiment cultuel, bien qu'il eût travaillé en 1929 sur les plans de l'église Saint-Médard de Tremblay-en-France. Elle est érigée à l'emplacement d'un ancien sanctuaire romain et d'une ancienne chapelle reconstruite une première fois dans l'Entre-deux-guerres. La première pierre de la chapelle Notre-Dame-du-Haut est posée le 4 avril 1954 sur la colline de Bourlémont, avec la bénédiction de Mgr Georges Béjot, vicaire capitulaire de Besançon. La construction se termine en 1955 dans un bassin minier subissant la fermeture progressive des houillères de Ronchamp. La chapelle est bénie le 25 juin 1955 par Mgr Marcel-Marie Dubois, alors archevêque de Besançon. Elle est classée monument historique en 1967, puis au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2016.

115. L'église Sainte-Thérèse de Belfort en construction, 1960-1964

Recommandé par la revue *L'Art Sacré*, l'architecte suisse Pierre Dumas propose un modèle-type d'« église économique » en trois formats et obtient le marché de cinq grandes églises dans le nord de la Franche-Comté : Belfort, Bethoncourt, Grand-Charmont, Suarce, Valentigney. Sainte-Thérèse à Belfort est conçue sur un plan ovale, un immense voile de béton en « selle de cheval » couvre le tout, suivant une technique très élaborée. Les vitraux sont remplacés par d'immenses verrières. Le décor intérieur est très dépouillé, et répond aux nouvelles orientations liturgiques qui s'esquissent avec les débats du concile Vatican II.

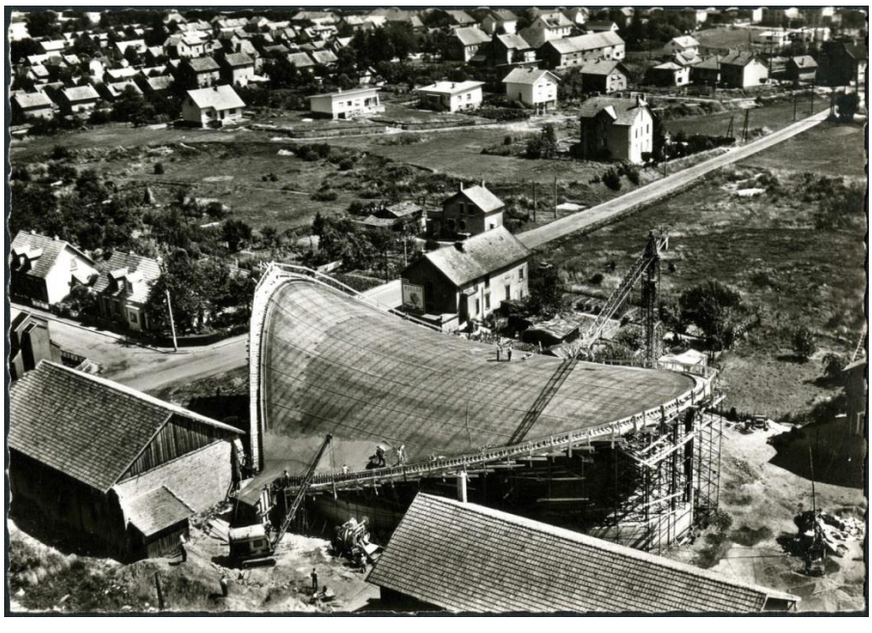

AD90, carte postale 63Fi246 (Tous droits réservés)

116. Répercussions du concile Vatican II sur la liturgie, 1964

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT
Propriété Publique
DU JURA
Per 6

BULLETIN PAROISSIAL de Montmorot

N° 58 : MARS 1964

MES CHERS PAROISSIENS

Voici quelques réflexions sur le renouveau liturgique :

Le concile n'est pas clos, les commissions à Rome, les Evêques en leur diocèse préparent la troisième session de septembre qui sera peut-être la dernière. Les décisions prises concernant la liturgie — c'est-à-dire l'ensemble des prières et des cérémonies qui se déroulent au cours de la célébration de la Messe et de l'administration des sacrements — connaissent un commencement d'application.

L'usage plus étendu de la langue courante, la traduction des oraisons et des textes de l'Ecriture Sainte, l'obligation faite aux Pasteurs de s'inspirer de ces textes pour l'instruction dominicale permettent évidemment une plus grande intelligence de la Parole de Dieu et une meilleure compréhension des signes sacramentels.

Le renvoi conseillé à la fin de la Messe des annonces et avis paroissiaux évitera des distractions qu'ils provoquaient inévitablement au cours de la prière.

Les Messes du soir sont largement autorisées et c'est un fait qu'elles sont mieux fréquentées que celles du matin ; au gré des familles elles seront également possibles pour les funérailles et les mariages célébrés après-midi.

D'autres changements interviendront encore, mais l'Eglise agit avec une prudente et sage lenteur.

Ne disons pas comme d'aucuns « la religion n'est plus la même » : les vérités de la foi demeurent intactes, la saine morale dans l'appréciation du bien et du mal est immuable, mais les pratiques extérieures se modifient suivant l'évolution et les besoins du monde actuel pour le plus grand bien de la communauté chrétienne ; les fidèles ne doivent plus être une masse passive qui se contente de recevoir, d'écouter et d'obéir, mais des

membres agissants, responsables pour leur part de la vitalité et de l'efficacité de l'Eglise, qui poursuit à travers les générations successives l'œuvre du Christ, sa mission de salut, de fraternité et de paix.

AD39, Périodiques, *Bulletin paroissial de Montmorot*, Per6

Lors du concile Vatican II qui se tient à Rome entre 1962 et 1965, l'Église catholique adopte dès 1963 une importante rénovation et simplification de la liturgie qui accorde une plus grande place aux fidèles. La presse paroissiale a pour tâche de diffuser ces nouveaux principes auprès des fidèles et de les rassurer face à ces bouleversements qui bousculent des pratiques religieuses séculaires.

117. Déclaration de l'évêque de Saint-Claude sur la fermeture des salines de Montmorot, *La Croix*, 1965

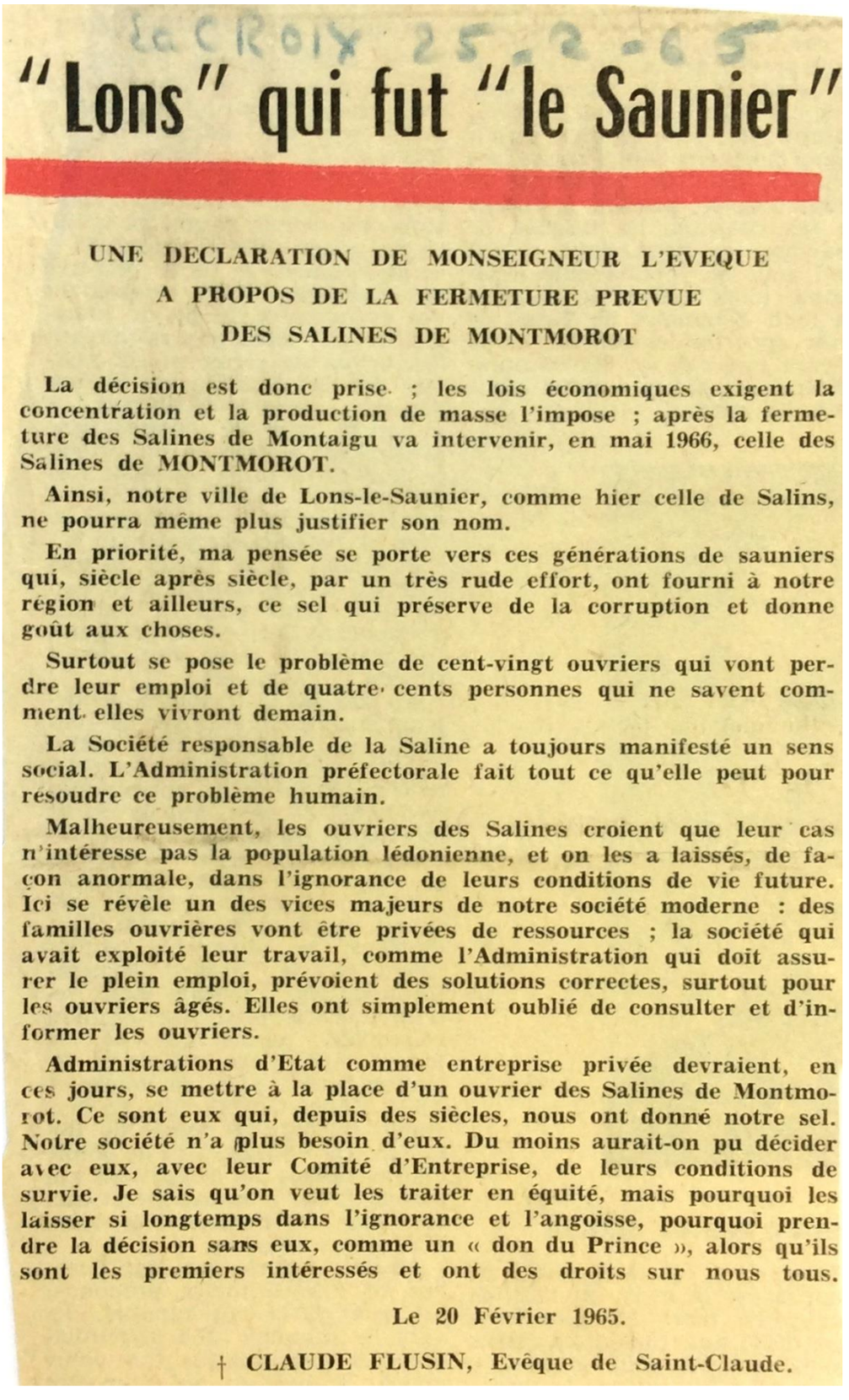

La CROIX 25-2-65

"Lons" qui fut "le Saunier"

UNE DECLARATION DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE A PROPOS DE LA FERMETURE PREVUE DES SALINES DE MONTMOROT

La décision est donc prise ; les lois économiques exigent la concentration et la production de masse l'impose ; après la fermeture des Salines de Montaigu va intervenir, en mai 1966, celle des Salines de MONTMOROT.

Ainsi, notre ville de Lons-le-Saunier, comme hier celle de Salins, ne pourra même plus justifier son nom.

En priorité, ma pensée se porte vers ces générations de sauniers qui, siècle après siècle, par un très rude effort, ont fourni à notre région et ailleurs, ce sel qui préserve de la corruption et donne goût aux choses.

Surtout se pose le problème de cent-vingt ouvriers qui vont perdre leur emploi et de quatre cents personnes qui ne savent comment elles vivront demain.

La Société responsable de la Saline a toujours manifesté un sens social. L'Administration préfectorale fait tout ce qu'elle peut pour resoudre ce problème humain.

Malheureusement, les ouvriers des Salines croient que leur cas n'intéresse pas la population lédonienne, et on les a laissés, de façon anormale, dans l'ignorance de leurs conditions de vie future. Ici se révèle un des vices majeurs de notre société moderne : des familles ouvrières vont être privées de ressources ; la société qui avait exploité leur travail, comme l'Administration qui doit assurer le plein emploi, prévoient des solutions correctes, surtout pour les ouvriers âgés. Elles ont simplement oublié de consulter et d'informer les ouvriers.

Administrations d'Etat comme entreprise privée devraient, en ces jours, se mettre à la place d'un ouvrier des Salines de Montmorot. Ce sont eux qui, depuis des siècles, nous ont donné notre sel. Notre société n'a plus besoin d'eux. Du moins aurait-on pu décider avec eux, avec leur Comité d'Entreprise, de leurs conditions de survie. Je sais qu'on veut les traiter en équité, mais pourquoi les laisser si longtemps dans l'ignorance et l'angoisse, pourquoi prendre la décision sans eux, comme un « don du Prince », alors qu'ils sont les premiers intéressés et ont des droits sur nous tous.

Le 20 Février 1965.

† CLAUDE FLUSIN, Evêque de Saint-Claude.

AD39, Préfecture, Service de la coordination et de l'action économique, 258W150

Les interventions de l'Église dans le domaine politique ou économique sont suffisamment rares pour être signalées et révèlent l'importance de l'impact symbolique de la fermeture des salines pour le bassin lédonien. L'évêque sort de sa réserve et critique l'évolution de la société moderne qui voit les individus perdre la maîtrise de leur existence et les plonge dans la précarité au nom de la logique économique avec l'assentiment de l'État.

Chapitre 8 : Les transformations culturelles

8.1 - L'impact des nouveaux médias

118. Rapport des Renseignements généraux au préfet du Jura sur les moyens d'information, 1969

b) - par la télévision :

Les représentants et commerçants en postes de télévision de Dole ont vendu pour la région 9.500 postes depuis le début de ce mode d'information .

La population de l'arrondissement étant de 68.350 habitants il faut compter I poste pour 7 habitants environ .

La vente s'est faite jusqu'à maintenant à 70 % pour Dole Tavaux Damparis et 30 % pour la zone rurale .

La vente a varié également avec le milieu social : 50 % des postes ont été vendus dans les milieux aisés : commerçants , industriels Cadres . 30 % dans les classes moyennes : ouvriers spécialisés fonctionnaires moyens . 20 % dans les classes moins riches : manoeuvres , agriculteurs .

Jusqu'à maintenant la vente chez les agriculteurs á été trés faible 5 à IO % . Mais elle commence à se développer .

c) - par la radio : la saturation dans ce domaine parait être atteinte .Chaque foyer a un poste de radio fixe ou un transistor ou les deux .

Mais la plupart du temps quand la télévision est installée la radio n'est plus écoutée.

Les stations de l'O.R.T.F. jouissent d'une audience trés limitée sauf en ce qui concerne les informations régionales .

Par contre les détenteurs de postes de radio écoutent presque toujours les postes périphériques en ce qui concerne les informations générales .

3) Conclusion :

a - degrés d'influence des différents organes précités .

Le développement de la télévision ne parait pas avoir réduit l'influence de la presse écrite .

Par contre les informations données par la Radio sont de moins en moins suivies.

b - moyens d'améliorer les rapports avec la Presse.

Les journalistes locaux aimeraient avoir plus de contacts avec les différentes administrations et aussi communication des projets des travaux qui interessent la vie générale de l'arrondissement .
Ils regrettent d'obtenir souvent les renseignements par des personnes non responsables qui peuvent donner des informations erronées

AD39, Sous-préfecture de Dole, 1149W83p

Publicité pour un téléviseur, *Les Dépêches*, 1969

AD39, Presse, *Les dépêches*, Pr 409

En 1969, un peu moins de deux ménages sur trois possèdent un téléviseur, essentiellement en noir et blanc. Ce bien de consommation durable a connu une démocratisation considérable en l'espace d'une quinzaine d'années (1 % des ménages équipés en 1954) et se retrouve plébiscité comme moyen d'information et de loisir. Mais comme le signale ce rapport des Renseignements généraux au préfet, les inégalités restent grandes quant à son accessibilité. Quant au téléviseur couleur vanté par cette publicité, il reste anecdotique (4 % des ménages en 1972) en raison de son coût très élevé (134 % du SMIC de 1969), d'où l'offre d'une vente à crédit.

8.2- La mise en valeur du patrimoine

119. Ouverture du Château de Joux au tourisme, *Le Pontissalien*, 1954

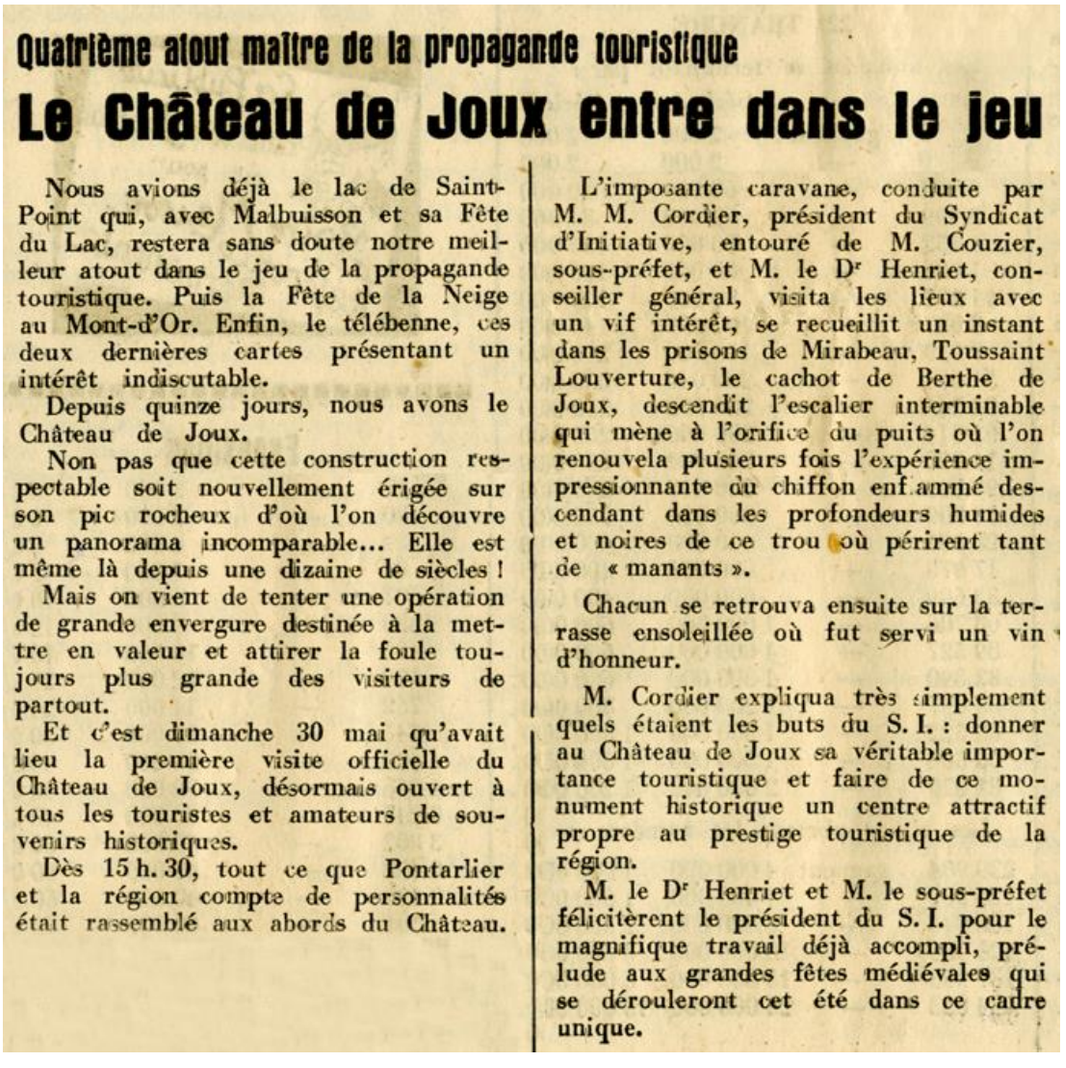

Quatrième atout maître de la propagande touristique

Le Château de Joux entre dans le jeu

Nous avions déjà le lac de Saint-Point qui, avec Malbuisson et sa Fête du Lac, restera sans doute notre meilleur atout dans le jeu de la propagande touristique. Puis la Fête de la Neige au Mont-d'Or. Enfin, le télébenne, ces deux dernières cartes présentant un intérêt indiscutable.

Depuis quinze jours, nous avons le Château de Joux.

Non pas que cette construction respectable soit nouvellement érigée sur son pic rocheux d'où l'on découvre un panorama incomparable... Elle est même là depuis une dizaine de siècles !

Mais on vient de tenter une opération de grande envergure destinée à la mettre en valeur et attirer la foule toujours plus grande des visiteurs de partout.

Et c'est dimanche 30 mai qu'avait lieu la première visite officielle du Château de Joux, désormais ouvert à tous les touristes et amateurs de souvenirs historiques.

Dès 15 h. 30, tout ce que Pontarlier et la région compte de personnalités était rassemblé aux abords du Château.

L'imposante caravane, conduite par M. M. Cordier, président du Syndicat d'Initiative, entouré de M. Couzier, sous-préfet, et M. le Dr Henriet, conseiller général, visita les lieux avec un vif intérêt, se recueillit un instant dans les prisons de Mirabeau, Toussaint Louverture, le cachot de Berthe de Joux, descendit l'escalier interminable qui mène à l'orifice du puits où l'on renouvela plusieurs fois l'expérience impressionnante du chiffon enflammé descendant dans les profondeurs humides et noires de ce trou où périrent tant de « manants ».

Chacun se retrouva ensuite sur la terrasse ensoleillée où fut servi un vin d'honneur.

M. Cordier expliqua très simplement quels étaient les buts du S. I. : donner au Château de Joux sa véritable importance touristique et faire de ce monument historique un centre attractif propre au prestige touristique de la région.

M. le Dr Henriet et M. le sous-préfet félicitèrent le président du S. I. pour le magnifique travail déjà accompli, prélude aux grandes fêtes médiévales qui se dérouleront cet été dans ce cadre unique.

AMP 41Per39

Le Secrétaire d'État à la Guerre autorise, en 1954, le Syndicat d'initiative de Pontarlier et du Haut-Doubs à organiser des visites pour le public au Château de Joux car il n'a plus d'intérêt militaire. Cette démarche place cet ouvrage militaire dans le patrimoine culturel et le rend accessible à tous. Il en est de même à Besançon avec l'ouverture de la Citadelle à partir de 1958. Cet extrait du *Pontissalien* relate la première ouverture au public, début de l'attractivité durable du Château de Joux. 23 000 visiteurs en 1963 puis 26 000 en 1965, il remporte un succès certain qui le place juste derrière le musée de Besançon en terme de fréquentation. En 1964, Pontarlier et La Cluse-et-Mijoux en feront l'acquisition. Des manifestations artistiques et des fêtes populaires renforcent son statut juridique reconnu depuis son ouverture.

120. Projet de création de musées après le rachat de la citadelle de Besançon par la municipalité, 1958

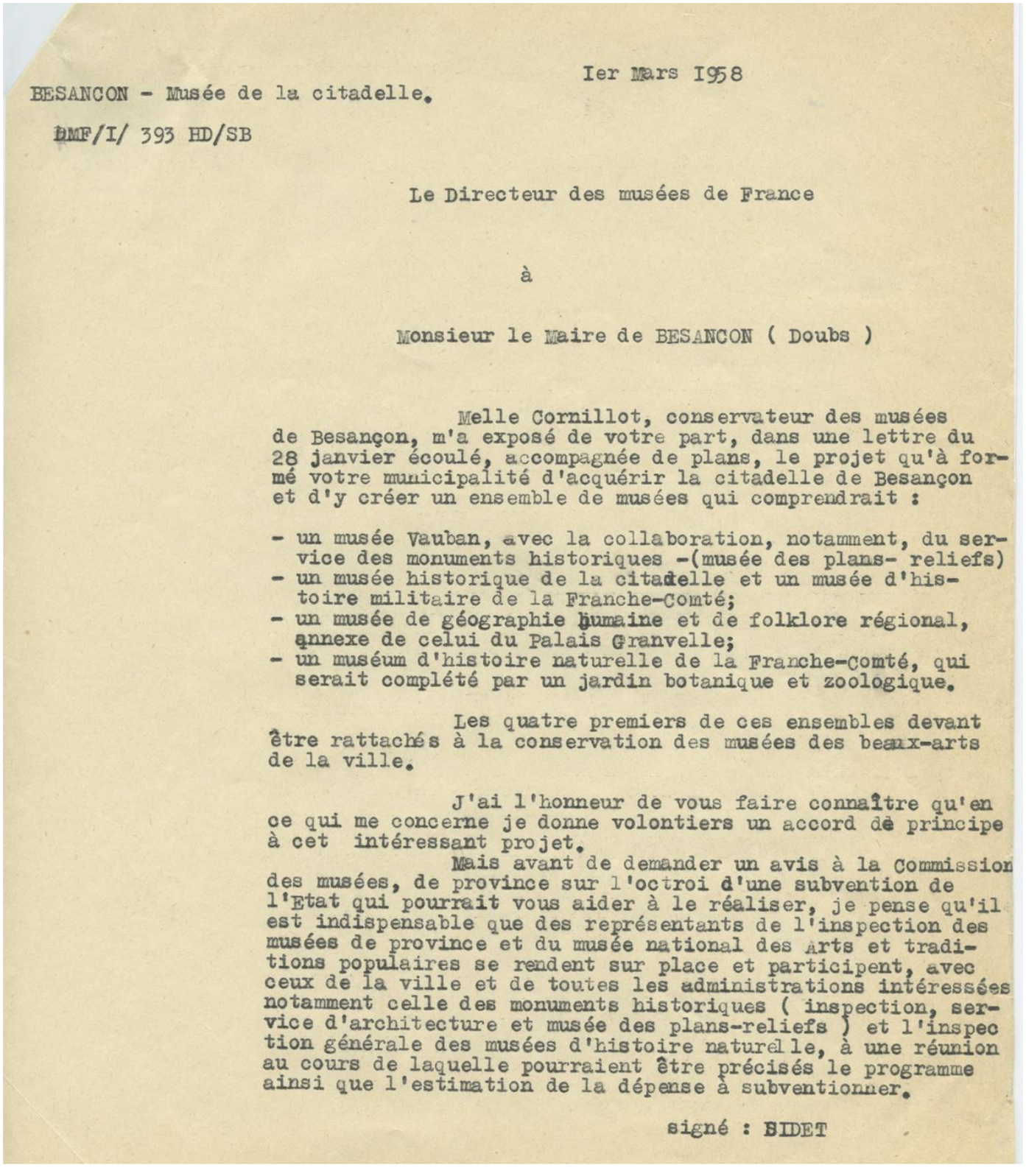

Ier Mars 1958

BESANCON - Musée de la citadelle.

DMF/I/ 393 HD/SB

Le Directeur des musées de France

à

Monsieur le Maire de BESANCON (Doubs)

Melle Cornillot, conservateur des musées de Besançon, m'a exposé de votre part, dans une lettre du 28 janvier écoulé, accompagnée de plans, le projet qu'à formé votre municipalité d'acquérir la citadelle de Besançon et d'y créer un ensemble de musées qui comprendrait :

- un musée Vauban, avec la collaboration, notamment, du service des monuments historiques -(musée des plans- reliefs)
- un musée historique de la citadelle et un musée d'histoire militaire de la Franche-Comté;
- un musée de géographie humaine et de folklore régional, annexe de celui du Palais Granvelle;
- un muséum d'histoire naturelle de la Franche-Comté, qui serait complété par un jardin botanique et zoologique.

Les quatre premiers de ces ensembles devant être rattachés à la conservation des musées des beaux-arts de la ville.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui me concerne je donne volontiers un accord de principe à cet intéressant projet.

Mais avant de demander un avis à la Commission des musées, de province sur l'octroi d'une subvention de l'Etat qui pourrait vous aider à le réaliser, je pense qu'il est indispensable que des représentants de l'inspection des musées de province et du musée national des Arts et traditions populaires se rendent sur place et participent, avec ceux de la ville et de toutes les administrations intéressées notamment celle des monuments historiques (inspection, service d'architecture et musée des plans-reliefs) et l'inspection générale des musées d'histoire naturelle, à une réunion au cours de laquelle pourraient être précisés le programme ainsi que l'estimation de la dépense à subventionner.

signé : BIDET

AD25 2106W110

La citadelle du XVIIe siècle qui domine la vieille ville de Besançon est restée propriété de l'armée jusqu'à son rachat, conclu en mai 1959, par la municipalité. Après avoir hésité sur sa reconversion, le nouveau propriétaire décide d'en faire un lieu de tourisme et de culture. Dès 1958, en coordination avec la Direction des musées de France (DMF) - un service du ministère de l'Instruction publique, puis du ministère de la Culture en 1959 - la Ville commence à échafauder une politique culturelle autonome en étoffant et diversifiant son offre muséale. Celle-ci prend une dimension surtout scientifique et éducative mais également novatrice, en accordant par exemple une place importante aux arts et traditions populaires, puis dix ans plus tard, à la Résistance et la Déportation.

8.3- Démocratisation de la culture savante, culture populaire et soif de modernité

121. L'école municipale de musique de Saint-Claude, 1963

MAIRIE DE SAINT-CLAUDE

Rentrée 1963-
à tr. les fournisseurs
le 18.9.63.

Quelques précisions sur notre

Ecole Municipale de Musique

Au cours d'entretiens divers dans l'année écoulée, la Municipalité s'est aperçue que la population San-Claudienne ne connaissait pas toujours la raison d'être, ni le fonctionnement de cette école, Afin de remédier à cet état de chose nous croyons bon d'apporter les quelques précisions qui suivent.

Il est certain que, de plus en plus, nous devons organiser les loisirs des jeunes en orientant ceux-ci vers des activités saines, celles-ci peuvent se répartir en deux grandes familles : le sport et la culture. Chacun sait que la musique est un des éléments les plus riches sur le plan culturel, or, dans les programmes d'éducation il faut avouer que le temps réservé à son étude est très réduit, sinon inexistant. Afin de permettre à tous ceux qui le désirent, d'acquérir une formation musicale, l'école de musique (qui existait déjà avant 1940 mais qui avait dû interrompre son activité pendant de longues années), a été recrée et complétée par des cours d'instruments : clarinette, flûte, hautbois, trompette d'harmonie, saxophone, etc. . . seul le piano n'a pu encore y être enseigné. Les cours sont donnés tous les jours après l'école, par des professeurs locaux, sous la direction de M. Claudius LACROIX, et aucune participation financière n'est demandée aux parents, l'enseignement est gratuit et les instruments prêtés pendant toute la durée des études. A la sortie de l'école la possibilité de faire de la musique en groupe est offerte d'une part, par la Musique Municipale dans sa formation musique classique, à laquelle nous pensons adjoindre sous peu des formations plus légères : jazz, et musique moderne afin d'intéresser plus encore les jeunes, mais aussi par d'autres formations auxquelles les jeunes peuvent adhérer aussi.

Cette année, l'ouverture de l'école aura lieu le Mardi 1er Octobre à 18 h au dernier sous-sol de l'immeuble des Bains, et ce jour là, tous les élèves devront se présenter. Les inscriptions seront reçues par M. LACROIX tous les soirs de 17 h à 19 h, du lundi 23 au lundi 30 Septembre inclus, à la salle des Commissions, rez-de-chaussée de la Mairie. A cet effet, des imprimés seront distribués dans les écoles, mais cette distribution ne se faisant que dans certains cours, d'autres imprimés seront à la disposition des parents intéressés, au secrétariat de la Mairie.

Parents d'élèves, veuillez réfléchir à cette question, mais pensez bien qu'en faisant apprendre la musique à vos enfants, vous leur apporterez ainsi, non seulement une formation culturelle, mais encore un moyen de passer d'agréables et sains loisirs.

AMSC 1R18 – Fia1073 (Tous droits réservés)

En 1963, la ville de Saint-Claude entreprend de relancer son école municipale de musique, créée en 1924, autant pour suppléer la faiblesse de la formation musicale dans l'enseignement scolaire que pour alimenter les sociétés de musique locales, et notamment l'Harmonie municipale. L'ancien directeur (80 ans) est remplacé l'année suivante par un professionnel formé et les cours d'instruments sont développés, moyennant une participation financière des familles au prorata de leurs revenus. On voit ici l'orchestre des élèves avec le troisième directeur Bernard Dupaquier, vers 1970.

122. Affiche de la compagnie Belfort-Loisirs, 1951

AD90, association « Belfort-Loisirs », 118J14

La compagnie Belfort – Loisirs (CBL) est fondée le 5 octobre 1946 par André Fridez, mécanographe à l'usine Alsthom. En effet, c'est au sortir de la Seconde Guerre mondiale que l'idée naît de rassembler les jeunes pour leur offrir des loisirs éducatifs afin d'améliorer leur culture de différentes façons, de pratiquer du sport et de procurer des loisirs en adoptant la devise : « Art-Joie-Travail ». Il existe donc plusieurs formes d'activités qui évoluent avec le temps : les activités sportives (randonnée pédestre, ski, camping…), culturelles (conférences-débats, visites, projections, théâtre, musique…) et de loisirs (fêtes, manifestations, voyages touristiques).

123. Groupe musical dolois, années 1960

AMD Fonds Bignon (Tous droits réservés)

Au cours des années 1960, les jeunes « yéyés » dolois des *Jewels* se lancent avec enthousiasme dans ce nouveau genre musical. Répertoire exclusivement sixties composé de rocks, slows, madisons, twists. Tous des tubes bien connus de : *Johnny Hallyday, Sylvie Vartan, Ray Charles, Elvis Presley, Richard Anthony, Les Chaussettes Noires, Les Chats Sauvages, Bill Halley, Adamo, Françoise Hardy*. Six musiciens (guitare solo, guitare basse, guitare rythmique, saxophone, clavier et batteur) et une chanteuse forment le groupe. Encore aujourd'hui, les *Jewels* se retrouvent sur les planches pour quelques représentations.

124. « Majorettes » à Dole, années 1970

AMD, fonds Allard (Tous droits réservés)

Période d'émancipation, les Trente Glorieuses voient l'arrivée d'une nouvelle génération de femmes. Par leur tenue à la fois suggestive et martiale, les majorettes sont l'emblème d'une évolution de la société fortement influencée par les États-Unis. Elles symbolisent et promeuvent, à leur manière, la jeunesse, les loisirs et une certaine morale. À Dole, *Les Pastourelles du Val d'Amour*, s'intègrent dans cette société en transformation et se produisent dans les villages alentours. Elles précèdent traditionnellement les défilés à l'occasion de fêtes municipales, accompagnant les fanfares sur des rythmes de marches de parade, notamment à Dole lors du corso.

125. Élection de la « Reine de Dole » en présence de Tino Rossi, 1961

AMD, Fonds Bignon (Tous droits réservés)

Chaque année, la ville de Dole est en liesse et l'élégance est au rendez-vous avec l'élection de la reine et de ses demoiselles d'honneur, une tradition ancienne remise au goût du jour. Un défilé de chars parcourt les rues dans une ambiance festive avec ses lâchés de confettis (le corso). La reine trône fièrement sur l'un d'eux. La ville s'embellit elle-aussi et se pare de fleurs. Les chars, les vitrines et les rues en sont pourvues. En 1961, c'est le chanteur corse Tino Rossi qui est l'invité d'honneur de cette manifestation.

126. Manifestation culturelle du comité d'entreprise de l'usine Rhodiaceta de Besançon, 1966

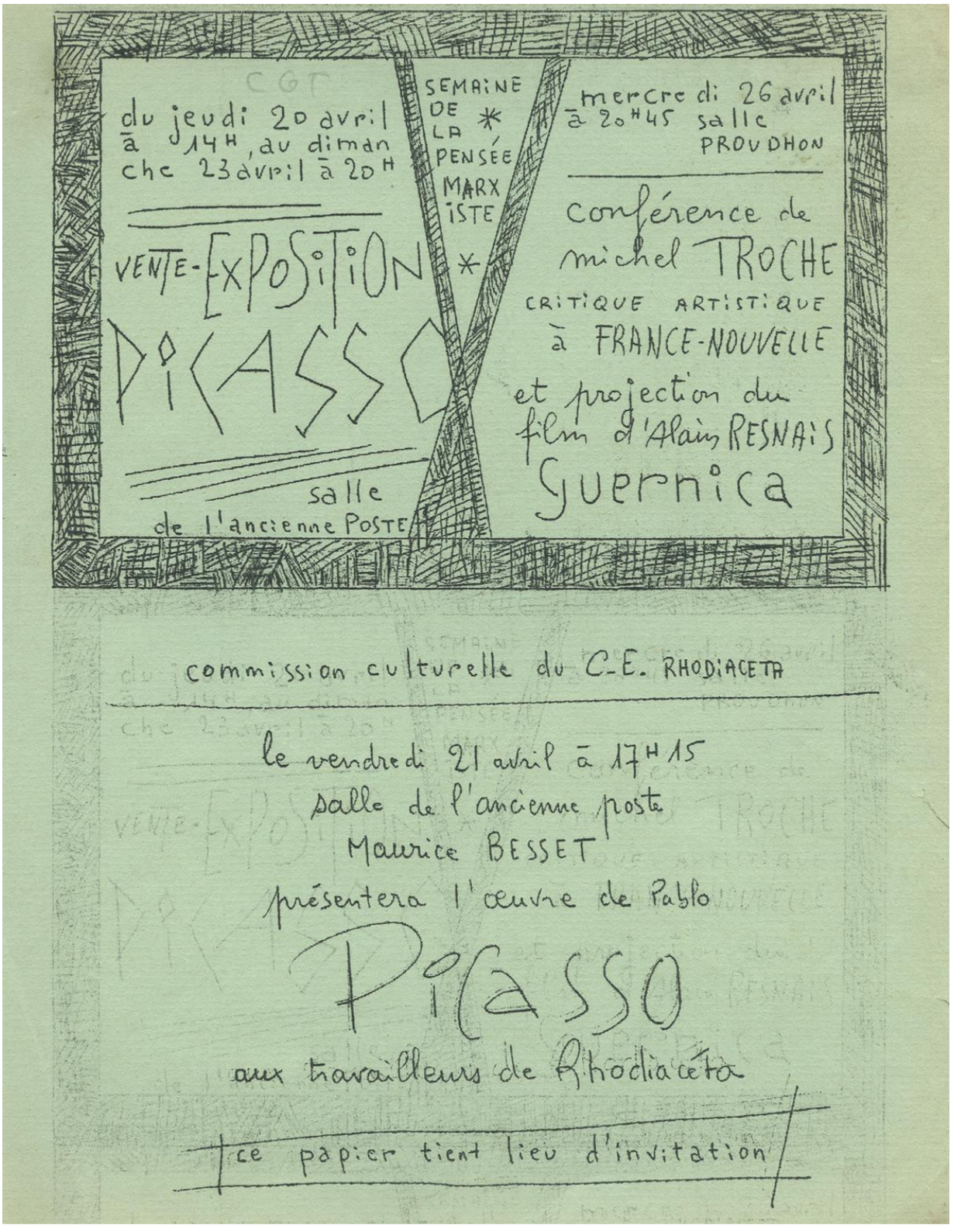

AD25 95J190

Sous la houlette de Pol Cèbe, co-fondateur et animateur du Centre culturel populaire du quartier bisontin de Palente - les Orchamps (CCPPO) mais également ouvrier à la Rhodiaceta, militant syndical et responsable de l'action culturelle du comité d'entreprise, la grande usine des Pré-de-Vaux devient un véritable foyer culturel dans le courant des années 1960. Un idéal d'éducation populaire qui consiste à permettre aux ouvriers d'accéder à toutes les formes de culture y anime la bibliothèque, des expositions ou des conférences données par des historiens de l'art ou des conservateurs de musées proches de la CGT et du PCF. Le point d'orgue de cette aventure fut, à partir de 1967, la constitution sous le patronage du cinéaste français Chris Marker du groupe *Medvekine,* une expérience sociale audiovisuelle qui promeut un cinéma militant.

127. L’art contemporain au service de l’urbanisation à Belfort, 1973

AD90, fonds Gérard Kammerer, 54J28 (Tous droits réservés)

Le groupe « couleur » est créé à Belfort en 1968, et n'est pas sans lien avec les événements de mai. La cheville ouvrière est Gehrard Friedrich Kammerer-Luka, artiste plasticien belfortain. Le groupe vise à mettre de la couleur dans la ville alors jugée trop uniformément grise. Appelé à décorer des locaux administratifs ou universitaires, sa découverte de l'informatique l'amène à la fondation du groupe « Art et ordinateur » en 1972. Le projet concerne le souterrain de la gare, passage sous-rail vétuste fréquenté chaque jour par des milliers de personnes. Le projet présenté ici - le post-it est de la main de Kammerer - a été réalisé ; *L'Est républicain* du 20 août 1975 précise qu'« un mur de signalisation vous invite à descendre, une sculpture modulaire en métal vous accueille à la sortie, après avoir parcouru une soixantaine de mètres ». D'autre part, le groupe est également intervenu dans différents immeubles collectifs des quartiers des Résidences et des Glacis, soit par l’usage de couleurs en façade des immeubles, soit dans les espaces communs. Ainsi, les couleurs à chaque étage de la tour de l'Europe s'inspirent d'un pays européen ou bien le mot « oui » inscrit en différentes langues sur la tour des langues.

8.4 - De nouvelles manifestations culturelles

128. Affiche du 1er Festival de musique de Besançon, 1948

AMBes, fonds modernes, 3R12

La seconde moitié du XXe siècle voit la musique entrer dans la vie quotidienne des Français, l'organisation de festivals et l'industrie florissante du disque favorisant sa démocratisation. La ville de Besançon a organisé en 1948 un des tous premiers festivals en France, les *Eurockéennes* de Belfort, quant à elles, n'ayant été créées qu'en 1989. Depuis 1951, ce festival s'accompagne d'un concours international de jeunes chefs d'orchestre, aujourd'hui internationalement reconnu. Ce festival demeure un événement incontournable à Besançon.

129. Programme du 20e Festival de musique de Besançon, 1968

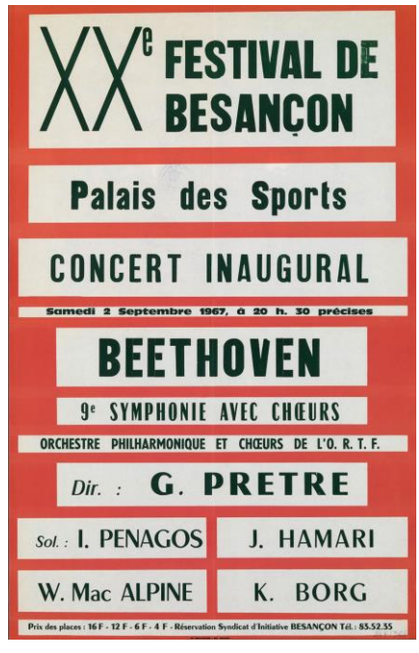

AD25 24Fi0364

130. Affiche du 1er Festival de cinéma de Belfort, 1969

Dans le Territoire de Belfort, une expérience de mutualisation des moyens et de l'expérience de 16 associations culturelles et sociales donne naissance en 1960 au Comité départemental d'éducation populaire. En 1972, le comité fédère 72 associations et prend le nom de Centre de développement et d'animation concerté (CDAC) en 1974. Parmi les réalisations de ce comité, un festival de cinéma en 1969 fait la promotion des premiers films de jeunes réalisateurs. Ce festival existe toujours à Belfort sous le nom d'*Entrevue*.

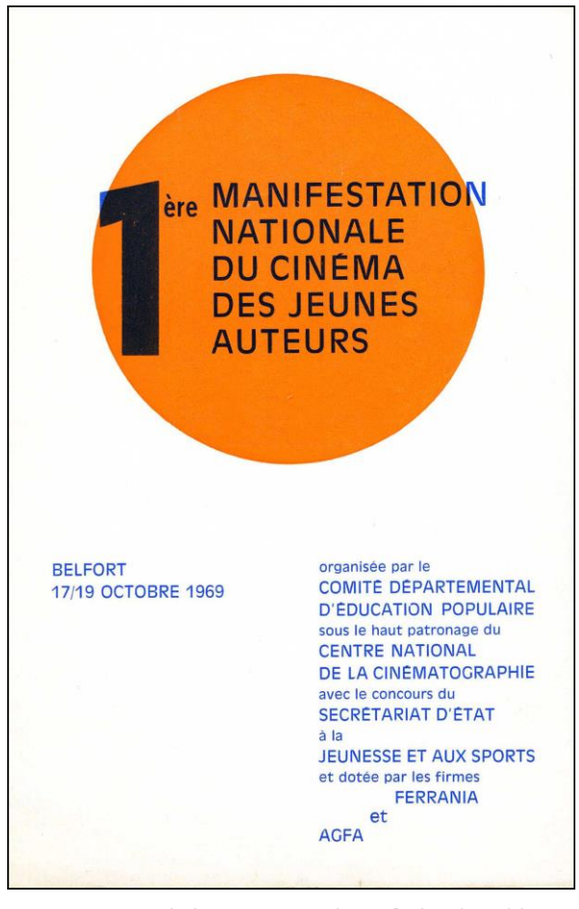

AD90, association CDAC, 49J (Tous droits réservés)

Chapitre 9 : Les limites des Trente Glorieuses

9.1 - Les « Trente Ravageuses ? »

131. Pollution des eaux du Doubs, 1961

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

DIRECTION DEPARTEMENTALE du DOUBS

POLLUTION des EAUX du DOUBS

Monsieur le Conseiller d'Etat, chef du département des Travaux Publics à NEUCHATEL, a appelé l'attention de Mr le Préfet du Doubs sur la pollution des eaux du Doubs entre VILLERS-LE-LAC et le Barrage du Refrain en aval de BIAUFOND8, contaminées par les égouts et détritus de toutes sortes et Mr le Préfet m'a demandé de faire une enquête et de lui faire connaître en ce qui nous concerne les mesures susceptibles de faire disparaître les inconvénients constatés.

Il apparaît que cette pollution ne peut provenir du côté français que des agglomérations de MORTEAU et de VILLERS-LE-LAC.

Il ne semble pas que les constructions neuves de logements soient de nature à causer une pollution notable des eaux du Doubs, en raison de leur nombre relativement faible et des impositions faites aux constructeurs de munir leurs constructions de fosses septiques et filtres épurateurs. Le rejet se fait cependant en milieu naturel sans traitement. La pollution semble provenir surtout des usines existantes.

Cependant, la commune de MORTEAU doit être dotée d'un plan d'aménagement de même que la commune de VILLERS-LE-LAC. Celui de MORTEAU est en cours ; celui de VILLERS-LE-LAC commencera dès le début de 1962.

Les plans d'aménagement comportent des annexes notamment des études d'adduction d'eau et d'assainissement par des techniciens sanitaires. Ces études sont faites en fonction des zones d'habitation et des zones industrielles prévues.

L'avant-projet qui en découlera indiquera l'emplacement d'une station d'épuration ou bassin de décantation qui sera de nature à faire disparaître les inconvénients signalés.

Les données pour VILLERS-LE-LAC et MORTEAU, sont les suivantes :

	Population en 1954	Nbre de lgts existants en 1954	Nbre de lgts autorisés de 1953 à 1960	Nbre de lgts terminés de 1953 à 1960	Moyenne annuelle autor.	Moyenne annuelle term.
VILLERS-LE-LAC	3.657	1.085	222	141	24	18
MORTEAU	4.670	1.478	391	226	50	27

AD25 1963W30

S'il a fallu attendre 1971 pour qu'apparaisse un ministère de l'Environnement chargé de la protection de la nature (dirigé par Robert Poujade dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas), les premiers signes d'une préoccupation environnementale des populations et des pouvoirs publics s'échelonnent le long des deux décennies précédentes. Sous la pression de l'opinion publique, une commission de l'eau au sein du Commissariat au Plan fut ainsi constituée en 1959 afin de remettre à plat la gestion de l'eau et de préparer une nouvelle loi. À cette date, seulement 12 % des Français sont reliés au tout-à-l'égout et les pollutions des cours d'eau, d'origine industrielle et ménagère principalement, sont nombreuses. Il faut attendre les années 1960 pour que le programme d'installation des stations d'épuration prenne son essor alors que le développement rapide des besoins en eau continuait de dégrader la qualité des eaux superficielles.

132. Construction d'une station d'épuration à Besançon, 1969

A la fin des années 1960, avec l'urbanisation du quartier de Planoise et le développement de zones d'activités économiques, les services de l'État demandent à la ville de Besançon de s'équiper d'une station d'épuration. Le site choisi, Port Douvot, est situé à 5 km au sud du centre-ville, en bordure du Doubs. Le terrain permet l'installation d'un équipement capable de collecter et de traiter les eaux usées d'une ville qui compte désormais 100 000 habitants. Mise en service en 1969, la station est agrandie et modernisée dès les années 1976 à 1978, puis régulièrement par la suite.

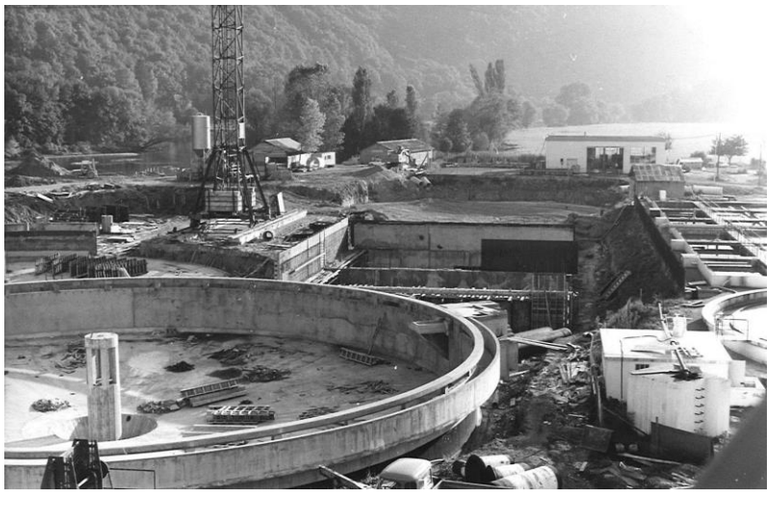

AMBes, fonds contemporains, 668W183-1 (Tous droits réservés)

133. Construction d'immeubles modernes à proximité de la cathédrale de Belfort

AD90, fonds Christian Ehlinger, 50Fi16 (Tous droits réservés)

Le cœur historique de la ville de Belfort comprend au milieu du XXe siècle des bâtiments médiévaux mais aussi de l'époque de Vauban. Les logements et commerces sont pour la plupart peu entretenus. Le quartier est peu à peu abandonné par ceux qui le peuvent, et son délabrement s'accélère. Un plan d'embellissement avait déjà été élaboré en 1927, mais aucune réalisation n'avait eu lieu. Parmi les propositions avait paru celle de raser totalement cette partie de la ville. En 1969, les travaux débutent par des destructions à l'arrière de l'église Saint-Christophe. C'est un pan entier du patrimoine urbain médiéval qui disparait lors de ces travaux de rénovation.

134. La Chartreuse de Vouglans avant sa submersion par les eaux du barrage hydroélectrique

AD39, carte postale, 7Fi557 (Tous droits réservés)

Malgré son inscription au titre des Monuments historiques pour ses bâtiments du XVIIIe siècle en 1927, la Chartreuse de Vaucluse - la seule chartreuse subsistante de Franche-Comté - est submergée par les eaux de la retenue de Vouglans en 1968. Seuls le portail et les pavillons de l'entrée ont été démontés par EDF et remontés à proximité, au-dessus du niveau du lac.

135. Création du secteur sauvegardé de Besançon, 1964

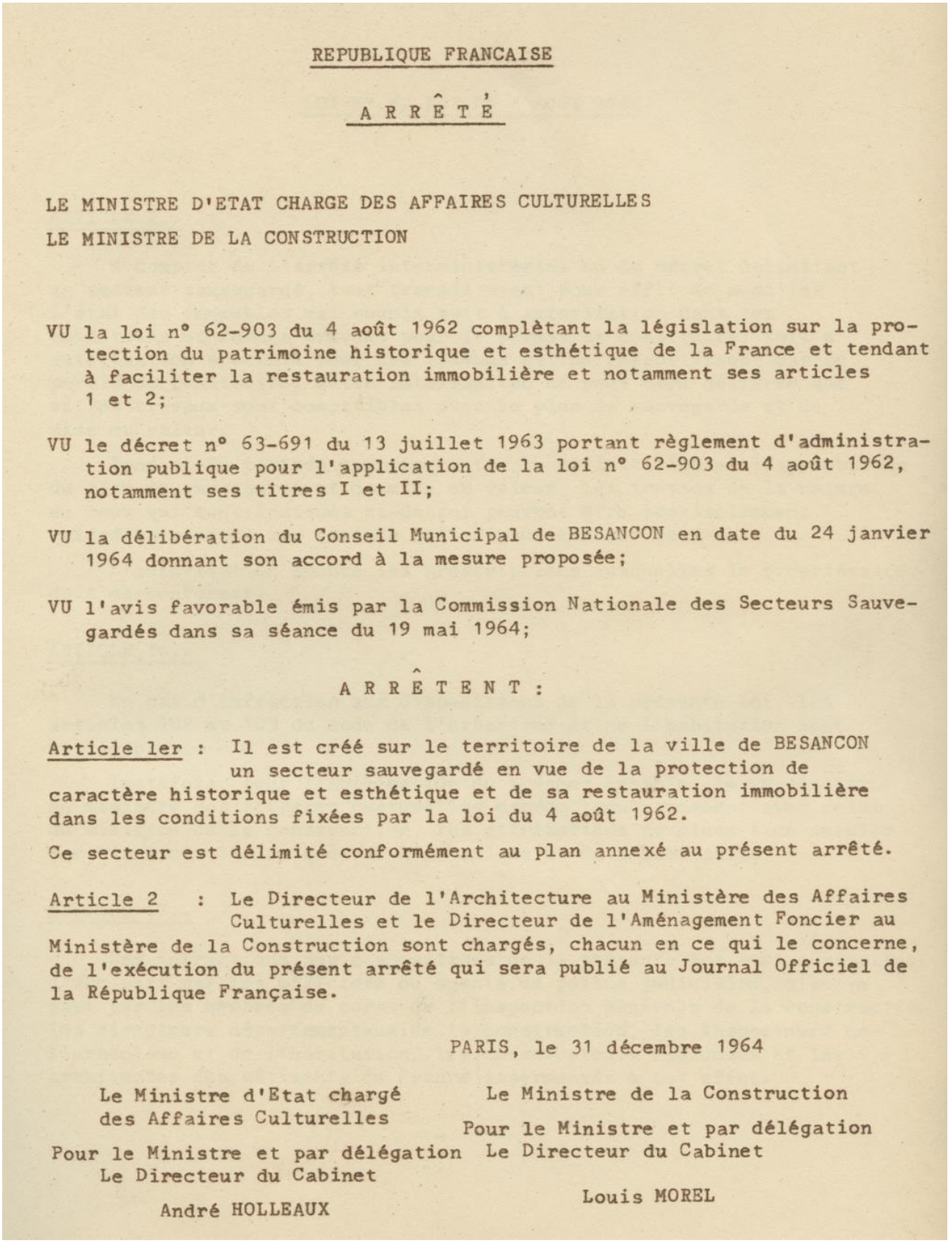

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

LE MINISTRE DE LA CONSTRUCTION

VU la loi n° 62-903 du 4 août 1962 complètant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière et notamment ses articles 1 et 2;

VU le décret n° 63-691 du 13 juillet 1963 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 62-903 du 4 août 1962, notamment ses titres I et II;

VU la délibération du Conseil Municipal de BESANCON en date du 24 janvier 1964 donnant son accord à la mesure proposée;

VU l'avis favorable émis par la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés dans sa séance du 19 mai 1964;

ARRÊTENT :

Article 1er : Il est créé sur le territoire de la ville de BESANCON un secteur sauvegardé en vue de la protection de caractère historique et esthétique et de sa restauration immobilière dans les conditions fixées par la loi du 4 août 1962.

Ce secteur est délimité conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le Directeur de l'Architecture au Ministère des Affaires Culturelles et le Directeur de l'Aménagement Foncier au Ministère de la Construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

PARIS, le 31 décembre 1964

Le Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Cabinet

André HOLLEAUX

Le Ministre de la Construction

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Cabinet

Louis MOREL

AD25 309W20

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les centres villes français sont bouleversés par deux logiques : par une demande croissante de logements et par un idéal hygiéniste exigeant plus de salubrité et d'espace. De nombreuses villes ont alors fait raser des quartiers anciens pour les transformer en secteurs d'activité tertiaire, aérés et largement ouverts à la circulation automobile. La loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, dite loi Malraux, avait deux objectifs : éviter une atteinte irréversible au patrimoine citadin en instituant des mesures juridiques de protection et moderniser les logements anciens pour assurer une qualité d'occupation conforme au mode de vie contemporain. Associant l'État et les villes, la protection s'appuie sur l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui édicte les règles d'urbanisme et d'aménagement du secteur concerné. Le quartier bisontin de Battant est l'un des premiers, après Sarlat en Dordogne, à bénéficier de cette mesure.

136. Vue aérienne du vieux Dole, 1960

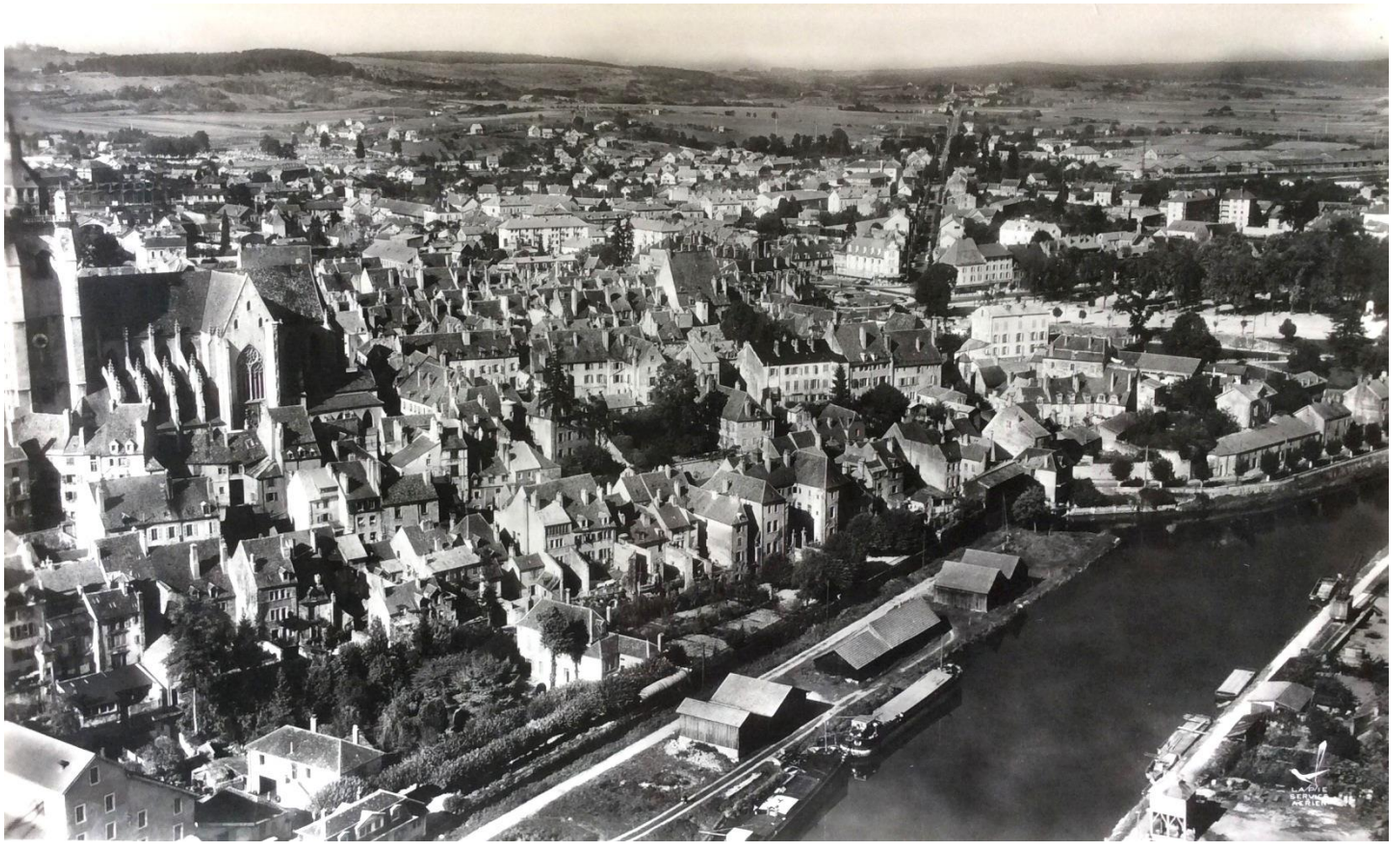

AD39, « La ville de la plaine : Dole », Documentation aérienne pédagogique Lapie, Saint-Maur, 6Fi15 (Tous droits réservés)

137. Un immeuble du secteur sauvegardé de Dole, 1967-1970

AMD, fonds Roland Liot (Tous droits réservés)

Le centre-ville de Dole, concentrant de nombreux immeubles à l'architecture remarquable des XVIe-XVIIIe siècles, bénéficie de la protection de la loi Malraux. Il est transformé en secteur sauvegardé sous la direction de Jean-Pierre Jouve, architecte en chef des Monuments historiques, par l'arrêté interministériel du 27 juin 1967. D'une superficie de 114 ha, ce secteur figure parmi les plus étendus de France. En 1970, il a fait l'objet d'une importante campagne photographique d'où est tiré ce cliché.

9.2 - Les exclus de la croissance

138. La persistance de l'habitat insalubre, 1964

Comité de Vigilance.
D. RENARD
30 avenue de la Gare
St Claude (Jura)

Saint Claude le 8 Décembre 1964

Monsieur le Député Maire de Saint Claude.

Nous vous remercions de votre courrier concernant Madame .Malheureusement un cas plus tragique encore,fait que nous attirons votre attention sur la situation lamentable dans laquelle se trouve la famille ,25 rue de la POYAT

Cette famille composée du père,de la mère et de 8 enfants,vit dans deux petites pièces à peine, soit dix personnes, à peine aérées et qui ne communiquent pas.L'exiguité de ces pièces à fait que lors de la naissance des deux derniers enfants jumeaux il n'a pas été possible de leur installer un berceau,ils ont donc, en sortant de la maternité,été conduits à la pouponnière de Lons le Saunier:Séparation d'avec la famille,allaitement artificiel,ne sont pas faits pour favoriser un bon départ d'enfants déjà fragiles.De plus lorsqu'ils ont du quitter la pouponnière,il a fallu que les parents les mettent en nourrice,ce qui représente une lourde charge pour cette nombreuse famille.Un autre enfant est attendu au printemps.

L'exiguité de ce logement présente un autre danger par la promiscuité qu'il entraine,alors que les ainés des enfants dépassent douze ans.

Les enfants sont tenus très propres,le ménage également.Le père domicilié à Saint Claude depuis de longues années a toujours été un travailleurs régulier.

Nous pensons qu'il est urgent et qu'il doit être possible à nos services de procurer rapidement à cette famille, un logement un peu plus grand,où elle pourra vivre dans des conditions un peu plus normales.

Nous comptons sur votre diligence comme vous l'avez déjà fait,et vous prions de croire,Monsieur le Député Maire, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

La Secrétaire.

D Renard

AMSC 8O2

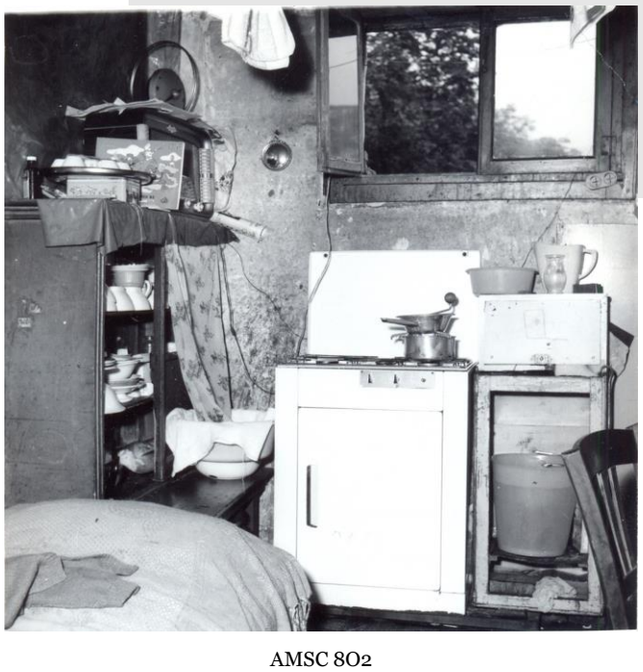

AMSC 8O2

L'amélioration globale de l'offre de logement, débutée dans les années 1950, a laissé vacants dans le centre-ville ancien des appartements vétustes et mal situés. Certains sont alors loués à des travailleurs étrangers n'ayant pas accès au parc locatif de meilleure qualité pour diverses raisons : réticence des propriétaires, inadéquation entre l'offre et la part de leur revenu consacrée au loyer. En vertu du Code de l'urbanisme, les autorités ont néanmoins le pouvoir de réquisitionner des logements inoccupés pour les attribuer à des personnes défavorisées qui en auraient fait la demande, ou qui leur auraient été signalées par les services sociaux ou, comme ici, par des associations.

139. La résorption du bidonville des Founottes à Besançon, 1967

L'apparition de bidonvilles dans les années 1950 est la conséquence, dans la plupart des grandes villes françaises, d'une politique de construction de logement déficiente face à la forte croissance démographique. Le quartier des Founottes à Besançon, où habitent dans des conditions très précaires 300 habitants, est l'excroissance de logements de transit construits par une association d'accueil aux travailleurs algériens en 1950. Le provisoire a duré et deux décennies plus tard, sur l'injonction de l'État (loi Debré de 1964 et loi Vivien de 1970), c'est le bureau d'aide sociale municipal qui fait raser ces masures et reloge les habitants, désormais d'origines plus diverses, dans le nouveau quartier de l'Escale.

AD25 176J6 (Tous droits réservés)

EG/FD

STTI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES

FONDS D'ACTION SOCIALE
POUR LES
TRAVAILLEURS MIGRANTS

PARIS, LE 24 OCT. 1967
14, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE - 17e
TÉL. : 425-15-80

PRÉFECTURE DU DOUBS
Coordination et Courrier
2ème Bureau
N° 2718 /16
1967 OCT 26 09:23

Le Directeur du Fonds d'Action Sociale
pour les Travailleurs Migrants
à
Monsieur le Préfet de la Région
de Franche-Comté
Préfet du Doubs
original -> - Cabinet -
25 - BESANCON

OBJET : Résorption du bidonville des Founottes.

Le bureau d'aide sociale de Besançon m'a transmis, par lettre du 13 octobre 1967, un dossier technique concernant un projet de construction d'une première tranche de 32 logements de transit en maisons individuelles destinés à des familles vivant en bidonville dans le quartier des Founottes à Besançon. Une deuxième tranche de 16 logements en immeuble collectif serait, par la suite, mise en oeuvre.

Le financement de ces 32 logements serait assuré par des prêts d'Etat au titre P.S.R. et des participations du département, de la ville de Besançon et de la Caisse d'allocations familiales. Pour compléter ces sources de financement et assurer l'équilibre de l'opération, il serait demandé un concours du Fonds d'Action Sociale de 150.000 F.

La réalisation de ce projet serait confiée à l'Office Public Municipal d'H.L.M. de la ville de Besançon tandis que la gestion sera assurée par le bureau d'aide sociale dont la tâche consistera essentiellement à promouvoir l'adaptation des familles en vue de leur relogement définitif en H.L.M.

Je suis tout disposé à présenter cette affaire à l'examen de mon conseil d'administration au cours d'une prochaine séance.

AD25 333W46

140. Foyers de travailleurs migrants et cité de transit, 1969

AMBes, fonds contemporains, 870W2 (Tous droits réservés)

L'arrivée de main d'œuvre étrangère se heurte au nombre de logements disponibles. À Besançon, pour y faire face, 3 immeubles réservés aux travailleurs immigrés sont construits rue de l'Amitié entre 1968 et 1974 : Amitié I est un foyer de 240 lits réservés aux hommes célibataires, Amitié II et Amitié III comprennent chacun 40 logements destinés aux familles. Afin de résorber le bidonville des Founottes, la cité de transit de l'Escale, hébergement provisoire composé de 32 logements, est construite à proximité et ouvre dès 1969.

9.3 - La contestation sociale et la crise de 1968

141. Grève des travailleurs de l'usine Rhodiaceta de Besançon, 1967

SAMEDI 11 MARS à 16 HEURES

GRAND MEETING

DEVANT RHODIACETA

Depuis le SAMEDI 25 FÉVRIER les travailleurs de la RHODIA sont en grève.

pour :

— la garantie de leur emploi ;

— la garantie de leurs ressources ;

— des conditions de vie et de travail humaines, mais aussi pour obtenir un **vrai dialogue dans l'entreprise et de véritables négociations de leurs revendications.**

Ils veulent être considérés comme des hommes libres et responsables.

Leur combat, c'est votre combat. Leur victoire sera aussi la vôtre, comme leur défaite serait ressentie par toute la classe ouvrière bisontine.

Les conquêtes arrachées dans une entreprise sont beaucoup plus facilement obtenues dans les autres.

VOUS VOUS DEVEZ DE LES SOUTENIR !
VOUS VOUS DEVEZ D'ÊTRE A LEUR COTÉ !
PARTICIPEZ TOUS ET TOUTES AU GRAND MEETING !
qui se tiendra le SAMEDI 11 MARS à 16 HEURES, devant RHODIA.

En venant à cette manifestation, vous apporterez votre participation au combat des gars de RHODIA et de la classe ouvrière toute entière.

A. G. E. B. - F. E. N. - C. F. D. T. - C. G. T.

L'usine de la Société de soie Chardonnet a été rachetée en 1952 par le groupe lyonnais Rhodiaceta qui agrandit l'usine et la reconvertit à la production de fil polyester et nylon dont elle devient rapidement le leader en France. Pour les 3 000 ouvriers, les salaires sont plus élevés que la moyenne mais les conditions de travail dans la chaleur et l'humidité sont très difficiles. En 1967, l'accroissement de la concurrence internationale, venue notamment d'Asie, conduit la direction à réduire la production et à diminuer les coûts fixes en comptant les jours chômés comme jours de congés, puis à annoncer un plan de licenciement. La grève et l'occupation de l'usine du plus gros employeur de la ville sont massivement soutenues par le reste de la population.

AD25 95J190

AD25 85J50 (Tous droits réservés)

142. Tract d'étudiants de la faculté des Lettres de Besançon, 26 mai 1968

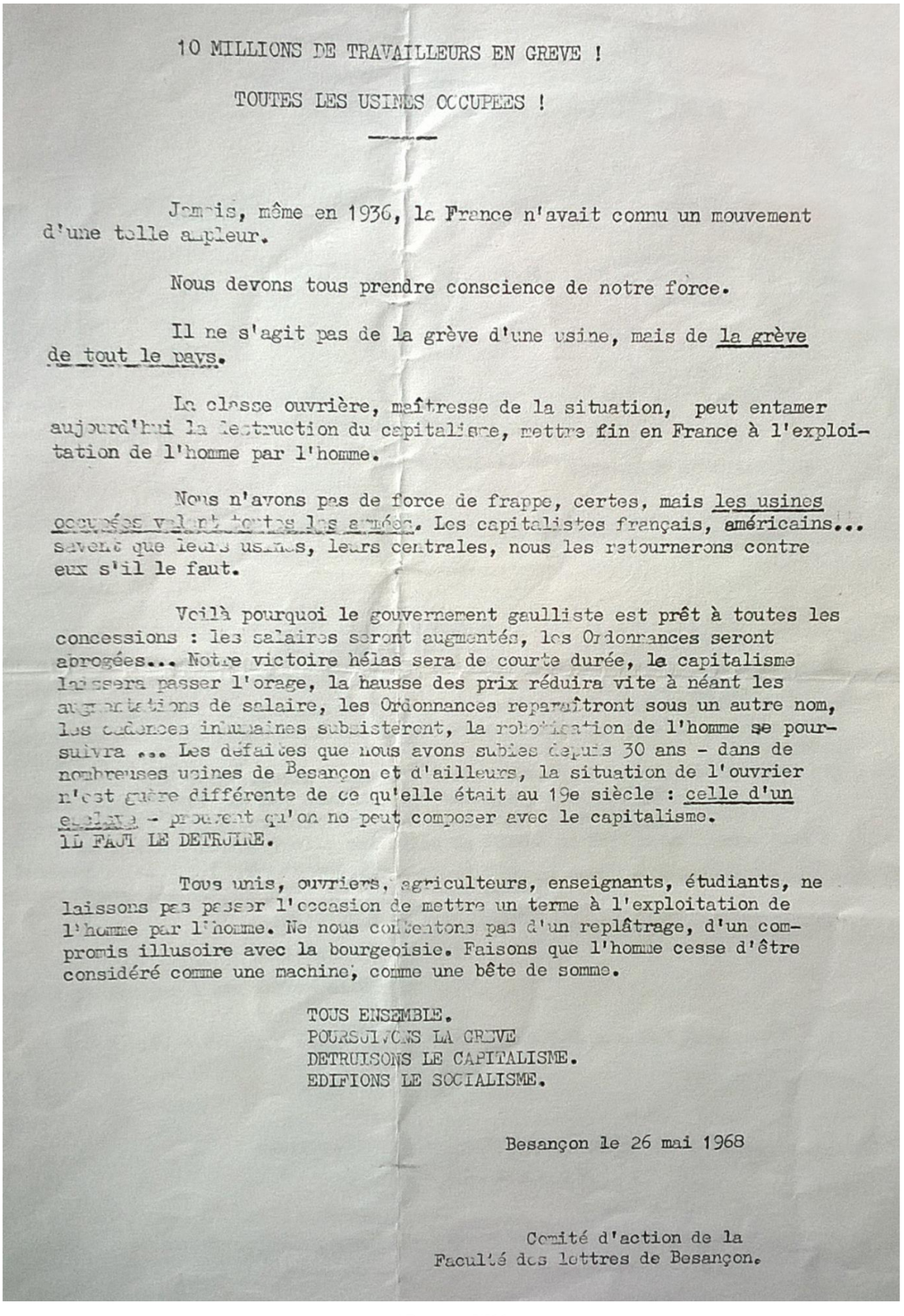

10 MILLIONS DE TRAVAILLEURS EN GREVE !

TOUTES LES USINES OCCUPEES !

Jamais, même en 1936, la France n'avait connu un mouvement d'une telle ampleur.

Nous devons tous prendre conscience de notre force.

Il ne s'agit pas de la grève d'une usine, mais de la grève de tout le pays.

La classe ouvrière, maîtresse de la situation, peut entamer aujourd'hui la destruction du capitalisme, mettre fin en France à l'exploitation de l'homme par l'homme.

Nous n'avons pas de force de frappe, certes, mais les usines occupées valent toutes les armées. Les capitalistes français, américains... savent que leurs usines, leurs centrales, nous les retournerons contre eux s'il le faut.

Voilà pourquoi le gouvernement gaulliste est prêt à toutes les concessions : les salaires seront augmentés, les Ordonnances seront abrogées... Notre victoire hélas sera de courte durée, le capitalisme laissera passer l'orage, la hausse des prix réduira vite à néant les augmentations de salaire, les Ordonnances reparaîtront sous un autre nom, les cadences inhumaines subsisteront, la robotisation de l'homme se poursuivra ... Les défaites que nous avons subies depuis 30 ans - dans de nombreuses usines de Besançon et d'ailleurs, la situation de l'ouvrier n'est guère différente de ce qu'elle était au 19e siècle : celle d'un esclave - prouvent qu'on ne peut composer avec le capitalisme.
IL FAUT LE DETRUIRE.

Tous unis, ouvriers, agriculteurs, enseignants, étudiants, ne laissons pas passer l'occasion de mettre un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme. Ne nous contentons pas d'un replâtrage, d'un compromis illusoire avec la bourgeoisie. Faisons que l'homme cesse d'être considéré comme une machine, comme une bête de somme.

TOUS ENSEMBLE.
POURSUIVONS LA GREVE
DETRUISONS LE CAPITALISME.
EDIFIONS LE SOCIALISME.

Besançon le 26 mai 1968

Comité d'action de la
Faculté des lettres de Besançon.

AD25 1242W66

Le 26 mai 1968, la France est immobilisée par la grève et privée d'essence et de téléphone. Les négociations entre le gouvernement, les syndicats et le patronat ont commencé la veille et aboutissent le lendemain à la signature des accords de Grenelle. Mais comme le montre ce tract, les corps intermédiaires traditionnels (CGT, UNEF...) sont dépassés par leur base et dans de nombreuses usines les assemblées générales rejettent ces accords et votent la poursuite de la grève. Il en est de même à l'Université de Besançon où un Comité d'action étudiant soutient un discours marxiste et révolutionnaire. Il tente également, dans une ville encore très industrielle, d'établir, sans grand succès, une relation avec les ouvriers et même les paysans qu'il invite à s'exprimer dans l'enceinte de l'université.

143. Tract syndical durant la crise de mai 1968

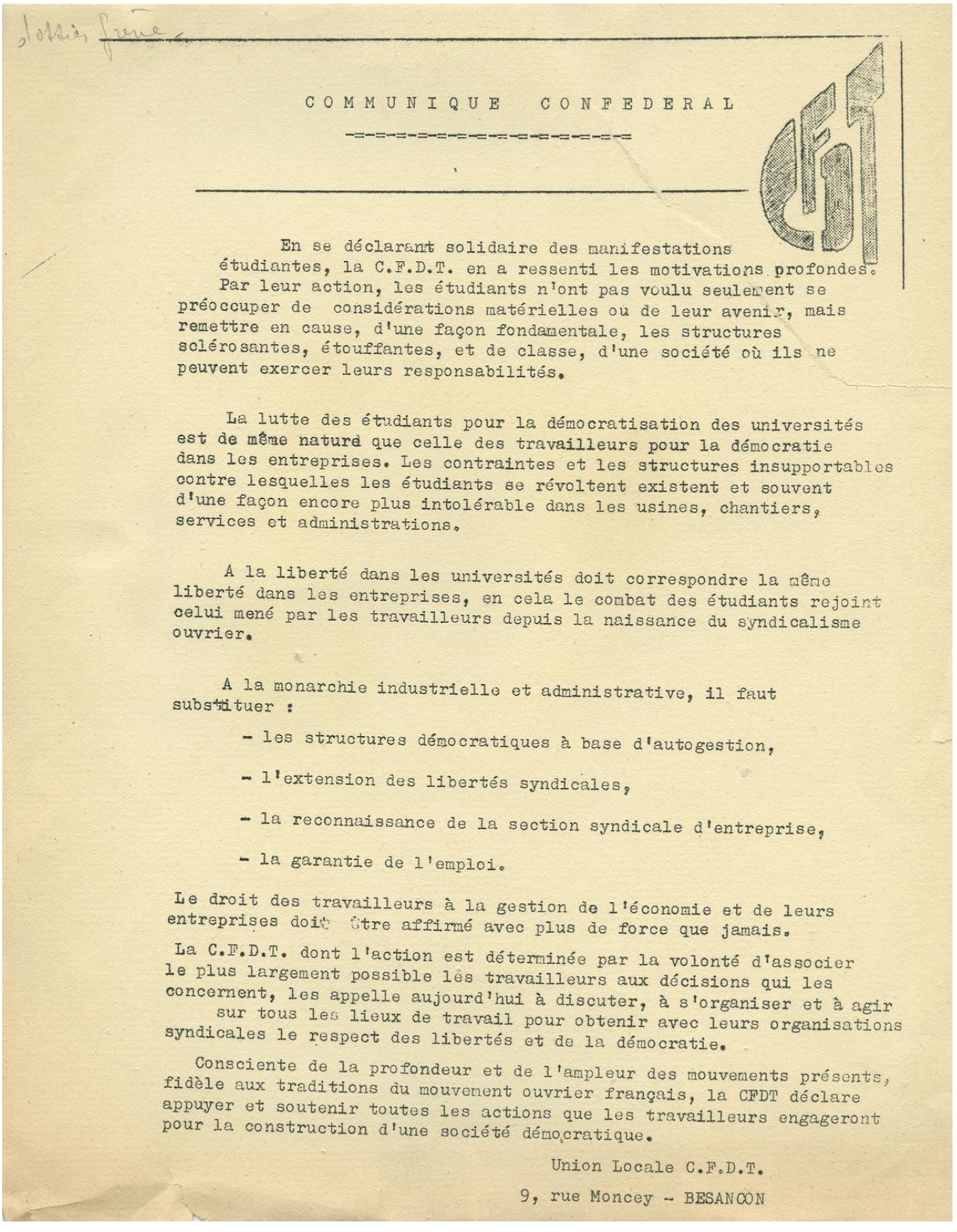

COMMUNIQUE CONFEDERAL

En se déclarant solidaire des manifestations étudiantes, la C.F.D.T. en a ressenti les motivations profondes. Par leur action, les étudiants n'ont pas voulu seulement se préoccuper de considérations matérielles ou de leur avenir, mais remettre en cause, d'une façon fondamentale, les structures sclérosantes, étouffantes, et de classe, d'une société où ils ne peuvent exercer leurs responsabilités.

La lutte des étudiants pour la démocratisation des universités est de même nature que celle des travailleurs pour la démocratie dans les entreprises. Les contraintes et les structures insupportables contre lesquelles les étudiants se révoltent existent et souvent d'une façon encore plus intolérable dans les usines, chantiers, services et administrations.

A la liberté dans les universités doit correspondre la même liberté dans les entreprises, en cela le combat des étudiants rejoint celui mené par les travailleurs depuis la naissance du syndicalisme ouvrier.

A la monarchie industrielle et administrative, il faut substituer :

- les structures démocratiques à base d'autogestion,
- l'extension des libertés syndicales,
- la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise,
- la garantie de l'emploi.

Le droit des travailleurs à la gestion de l'économie et de leurs entreprises doit être affirmé avec plus de force que jamais.

La C.F.D.T. dont l'action est déterminée par la volonté d'associer le plus largement possible les travailleurs aux décisions qui les concernent, les appelle aujourd'hui à discuter, à s'organiser et à agir sur tous les lieux de travail pour obtenir avec leurs organisations syndicales le respect des libertés et de la démocratie.

Consciente de la profondeur et de l'ampleur des mouvements présents, fidèle aux traditions du mouvement ouvrier français, la CFDT déclare appuyer et soutenir toutes les actions que les travailleurs engageront pour la construction d'une société démocratique.

Union Locale C.F.D.T.
9, rue Moncey - BESANCON

AD25 1242W66

La CFDT est un jeune syndicat en 1968 puisque la « déconfessionnalisation » d'une partie de la CFTC et la scission entre les deux tendances date de 1964. La Centrale déclare désormais placer son action dans le cadre de la lutte des classes mais, se différenciant en cela de la CGT, elle prône, comme alternative au capitalisme, l'autogestion des entreprises qui s'inspire d'expériences notamment menées dans la Yougoslavie de Tito. Cet idéal de démocratie sociale l'incite également à s'associer aux revendications libertaires des étudiants et à s'en rapprocher. Des militants CFDT, notamment issus de l'usine Rhodia où ils sont majoritaires, participent ainsi aux assemblées générales étudiantes.

144. Statistiques des mouvements de grève dans le Territoire de Belfort, mai-juin 1968

TERRITOIRE DE BELFORT
CABINET

GREVES DE MAI - JUIN 1968

Nombre de grévistes (et de salariés empêchés de travailler) du secteur privé relevant de l'Inspection du Travail

(Statistique portant sur environ 34 000 salariés)

	Nombre d'établissements		Nombre de grévistes			
	en grève	occupés	Industrie	Bâtiment	Commerce et divers	Total
MOIS DE MAI						
Lundi 13	-	-	3 576	-	-	3 576
Arrêtés faute de courant	-	-	4 838	-	-	4 838
Lundi 20	7	5	11 254			11 254
Mardi 21	27	9	15 342	120	210	15 672
Mercredi 22	33	8	15 342	207	200	15 749
Vendredi 24	39	8	15 659	455	125	16 239
Lundi 27	46	9	15 914	662	554	17 130
Mardi 28	48	10	15 976	714	574	17 264
Mercredi 29	46	10	15 677	714	378	16 769
Jeudi 30	46	10	15 668	815	348	16 831
Vendredi 31	27	9	15 660	15	302	15 977

AD90, fonds des Renseignements généraux, 1792W118

Ce document qui émane du Cabinet du préfet du département fait le bilan des grèves de mai 1968. On constate que c'est dans l'industrie que le mouvement commence et qu'il prend vraiment de l'ampleur à partir du 21 mai. Peu à peu, les employés du secteur du bâtiment et des commerces se joignent aux ouvriers. Ce sont des grèves sans occupation des unités de production, ou des occupations de façon très marginale car, au plus fort de la grève, sur 46 sites concernés, seule une dizaine est occupée par les ouvriers. À partir du 31 mai, le phénomène décroit sensiblement, mais il faut attendre le 12 juin pour qu'il n'y ait plus de grévistes dans le Territoire de Belfort.

145. Les manifestations dans le Jura, mai 1968

Toute l'actualité régionale

Les grèves du 13 mai massivement suivies dans le Jura

- Défilés imposants à Lons et à Dole
- Aucun incident particulier
- Les jeunes étudiants très nombreux dans la rue

Le mouvement de grève lancé par les quatre organisations syndicales C.G.T., C.G.T. F.O., C.F.D.T. et F.E.N., appuyées par les organisations politiques de gauche, a été largement suivi dans l'ensemble du département, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Des meetings ont groupé des milliers de manifestants dans les trois principales villes : Lons, Dole et Saint-Claude.

Des rassemblements de moindre importance ont également eu lieu à Champagnole et à Poligny. Mais, nulle part, on ne signale d'incident. L'intervention de la police a été très discrète.

Fait à signaler : de nombreux jeunes ont participé aux manifestations.

Deux mille manifestants à Lons-le-Saunier

... et cinq mille à Dole

Un communiqué des organisations politiques de gauche

AD39, Direction départementale des Renseignements généraux, 1782W378

Le mouvement de 1968 est largement suivi dans le Jura, davantage à Dole ou à Saint-Claude, des villes plus ouvrières, qu'à Lons-le-Saunier, mais les manifestations se déroulent sans heurts, au point que certains parleront de « révolution tranquille ». Comme partout ailleurs, l'occasion est donnée à de nombreuses personnes de s'initier à l'action politique et syndicale.

146. Les manifestations à Montbéliard, juin 1968

AMM 105W109

147. Tract syndical après les émeutes, juin 1968

Depuis mai 1968, des mouvements de grève ont lieu dans les usines Peugeot. Malgré un vote en faveur de la reprise du travail le 8 juin, les grèves se poursuivent. La tension monte d'un cran le 11 juin, avec l'arrivée des CRS, et ce malgré l'opposition de la municipalité. Les heurts entre police et manifestants font deux morts ce jour-là : Pierre Beylot et Henri Blanchet. Cet événement donne lieu à une opposition idéologique entre syndicats, dans le but d'influencer l'opinion publique. Le mouvement de contestations s'achève dix jours plus tard.

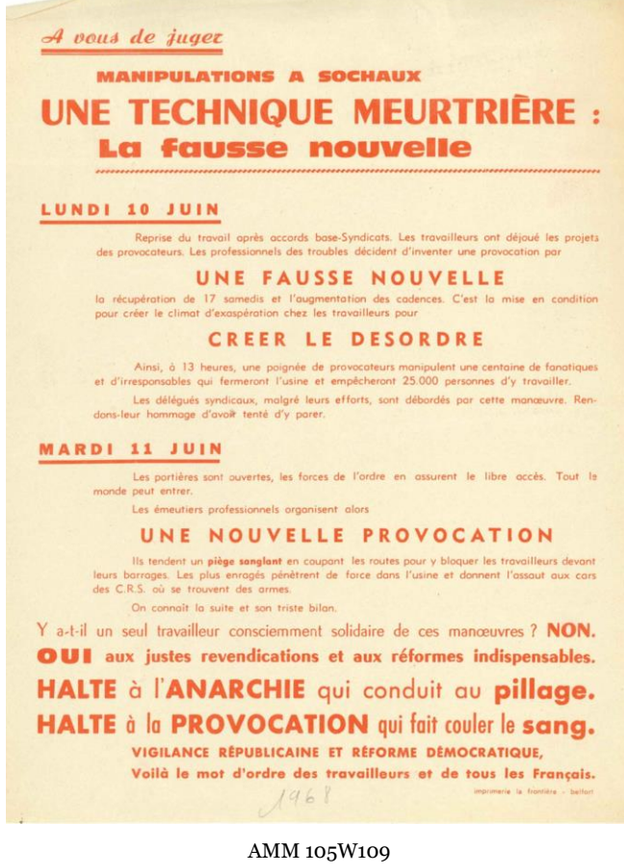

A vous de juger

MANIPULATIONS A SOCHAUX

UNE TECHNIQUE MEURTRIÈRE :
La fausse nouvelle

LUNDI 10 JUIN

Reprise du travail après accords base-Syndicats. Les travailleurs ont déjoué les projets des provocateurs. Les professionnels des troubles décident d'inventer une provocation par

UNE FAUSSE NOUVELLE

la récupération de 17 samedis et l'augmentation des cadences. C'est la mise en condition pour créer le climat d'exaspération chez les travailleurs pour

CREER LE DESORDRE

Ainsi, à 13 heures, une poignée de provocateurs manipulent une centaine de fanatiques et d'irresponsables qui fermeront l'usine et empêcheront 25.000 personnes d'y travailler.

Les délégués syndicaux, malgré leurs efforts, sont débordés par cette manœuvre. Rendons-leur hommage d'avoir tenté d'y parer.

MARDI 11 JUIN

Les portières sont ouvertes, les forces de l'ordre en assurent le libre accès. Tout le monde peut entrer.

Les émeutiers professionnels organisent alors

UNE NOUVELLE PROVOCATION

Ils tendent un **piège sanglant** en coupant les routes pour y bloquer les travailleurs devant leurs barrages. Les plus enragés pénètrent de force dans l'usine et donnent l'assaut aux cars des C.R.S. où se trouvent des armes.

On connaît la suite et son triste bilan.

Y a-t-il un seul travailleur consciemment solidaire de ces manœuvres ? **NON.**

OUI aux justes revendications et aux réformes indispensables.

HALTE à l'ANARCHIE qui conduit au pillage.

HALTE à la PROVOCATION qui fait couler le sang.

VIGILANCE RÉPUBLICAINE ET RÉFORME DÉMOCRATIQUE,
Voilà le mot d'ordre des travailleurs et de tous les Français.

1968

imprimerie la frontière - belfort

AMM 105W109

148. Revue syndicale évoquant les évènements de mai-juin, juillet 1968

IUMÉRO 47 — 0,20 F — JUILLET 1968

CARROSSERIE - PEINTURE
DÉPANNAGE
GEORGES
BRUNO
4, rue du Docteur Quélet
25 - HÉRIMONCOURT
Tél. : 92-11-64

REFLET SYNDICAL

Organe bimestriel
édité par la Section syndicale des Travailleurs de l'automobile de Sochaux et de Bart
C.C.P. DIJON 1-855-22 — C. F. D. T. (C.F.T.C.)

LE LION EST MORT
« Moi ou le Chaos » avait dit de Gaulle !...
Il a failli sombrer avec le « lion ».

DEMAIN sera différent D'HIER

Ce mouvement des profondeurs a pris sa source dans des valeurs du fond de notre peuple. Il exprime un refus. Il porte une espérance.

« Mange, consomme : pain, viande... tiercé, essence et tais-toi !... Oui, tais-toi : donc, on fera ton bonheur, à l'école, à l'Université, à l'usine, dans le pays. »

« Tu dis qu'il y a des défavorisés : vieux, malades, infirmes... N'y pense pas trop, on s'en occupera : le gouvernement, les bonnes œuvres, la Confrérie Saint-Vincent de Paul... l'hospice... les pompes funèbres... »

« Il y a des immigrés et des bidonvilles, mais pourquoi s'en inquiéter, ces étrangers sont nourris et, s'ils grognent, il existe des C.R.S. »

Par Eugène DESCAMP,
Secrétaire Général de la C.F.D.T.

« Pourquoi t'en soucier, tu as la télé, le tiercé, la voiture... un patron « social », un grand-père président de la République. »

Non et non !... C'est ce qu'ont crié les étudiants et les ouvriers. C'est vrai que nous avions le droit et le devoir d'améliorer notre vie et de prétendre à une réduction de la durée du temps de travail, à un emploi et à une retraite.

MERCI, LES JEUNES

Si mai et juin 1968 auront été pour le plus grand nombre des augmentations de salaires et des avantages sociaux, nous nous en réjouissons, car c'est le résultat de l'action syndicale, mais c'est infiniment plus : c'est l'expression d'une révolte du cœur et de l'esprit que mai, juin 1968 ont apportée au monde !...

Nous refusons le combat auquel on nous invite maintenant : gaullistes contre communistes. Nous ne nous reconnaissons ni chez les uns ni chez les autres. Nous ne voulons pas demain voir substituer au directeur capitaliste le directeur communiste, au Général, le secrétaire général du parti, à une information téléguidée de droite succéder une explication téléguidée de gauche.

CHACUN EST CONCERNÉ

Nous voulons la liberté, être traités en hommes et non en objets manipulés. Nous aspirons à la responsabilité. Demain, dans nos usines, ce sera l'affirmation du droit syndical que nous avons conquis, une présence renforcée du mouvement ouvrier dans nos ateliers et administrations. C'est le contrôle ouvrier qui devra s'exercer sur les conditions de travail, de salaires, sur l'activité économique de l'entreprise. Par le syndicalisme d'abord le mouvement ouvrier assumera son destin.

Ne dites pas : ceci ne nous concerne pas. Chacun est concerné. La démission, l'égoïsme de tel ou tel d'entre nous est préjudiciable à l'ensemble.

Qui que vous soyez, lecteur, qui que tu sois, camarade, dites-vous

TABLEAU DE CHASSE
La Direction des usines ne pouvait pas regarder par les fenêtres du Cercle-Hôtel sans apprécier « quand même » le talent d'un O S 2...

MAI JUIN 1968 : UNE ETAPE DANS L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

Il n'est pas possible de relater en quelques lignes, les événements bouleversants du 20 mai au 20 juin, aussi devrons-nous nous contenter des grandes étapes et les situer par semaine.

- LE MOUVEMENT ÉTUDIANT DÉBUT MAI AU 11 MAI

Insatisfaction de la civilisation universitaire, et aussi devant la légalité douteuse de cette décision, la Direction remplace cette mesure par les récupérations complètes de 2 samedis (ceux qui suivent l'Ascension et le lundi de Pentecôte) et une augmentation des horaires de 1 h. 1/4 par semaine.

La colère gronde en France... les usines s'arrêtent et font pro-

A 8 heures, un grand meeting réunit le personnel, la grève avec occupation d'usine est adoptée. Elle devient effective dès 9 heures du matin.

Les Comités de grève sont mis en place, ils siègeront tous les jours jusqu'au 8 juin, le matin un Comité Central désigné par

Le Syndicat C.F.D.T. de Sochaux

Remercie tous les groupes et toutes les personnes (Secouristes Croix-Rouge, volontaires individuels, ambulanciers, etc..., etc...) qui, souvent au risque de leur vie, ont participé activement au secourisme durant la journée du Juin 1968.

Leur courage désintéressé a permis, dans tous les cas, les premiers soins et une évacuation rapide des camarades victimes des forces de répression sociale.

Se faisant l'interprète de beaucoup de Métallos, et également de la population, le Syndicat C. F. D. T. de Sochaux adresse à tous sa gratitude et son Merci le plus chaleureux.

AMM 105W109

À l'issue du mouvement de grèves du printemps 1968, la section syndicale des Travailleurs de l'automobile de Sochaux et de Bart – CFDT édite sa revue bimestrielle en juillet 1968. Cette revue révèle la prise de conscience très rapide de la portée des évènements par les syndicalistes. Le titre « demain sera différent d'hier » laisse entrevoir l'espoir d'une société meilleure. Les graffitis sur le mur font allusion au symbole des usines Peugeot, le Lion, mis à mal par la contestation ouvrière, le tout sur un air populaire repris par Henri Salvador en 1962. Les années de Gaulle touchent à leur fin après ces événements, qui ont vu les manifestants critiquer le pouvoir en place et réclamer davantage de liberté.

149. Tract du Comité d'action lycéen (CAL) du lycée Nodier de Dole, 1970

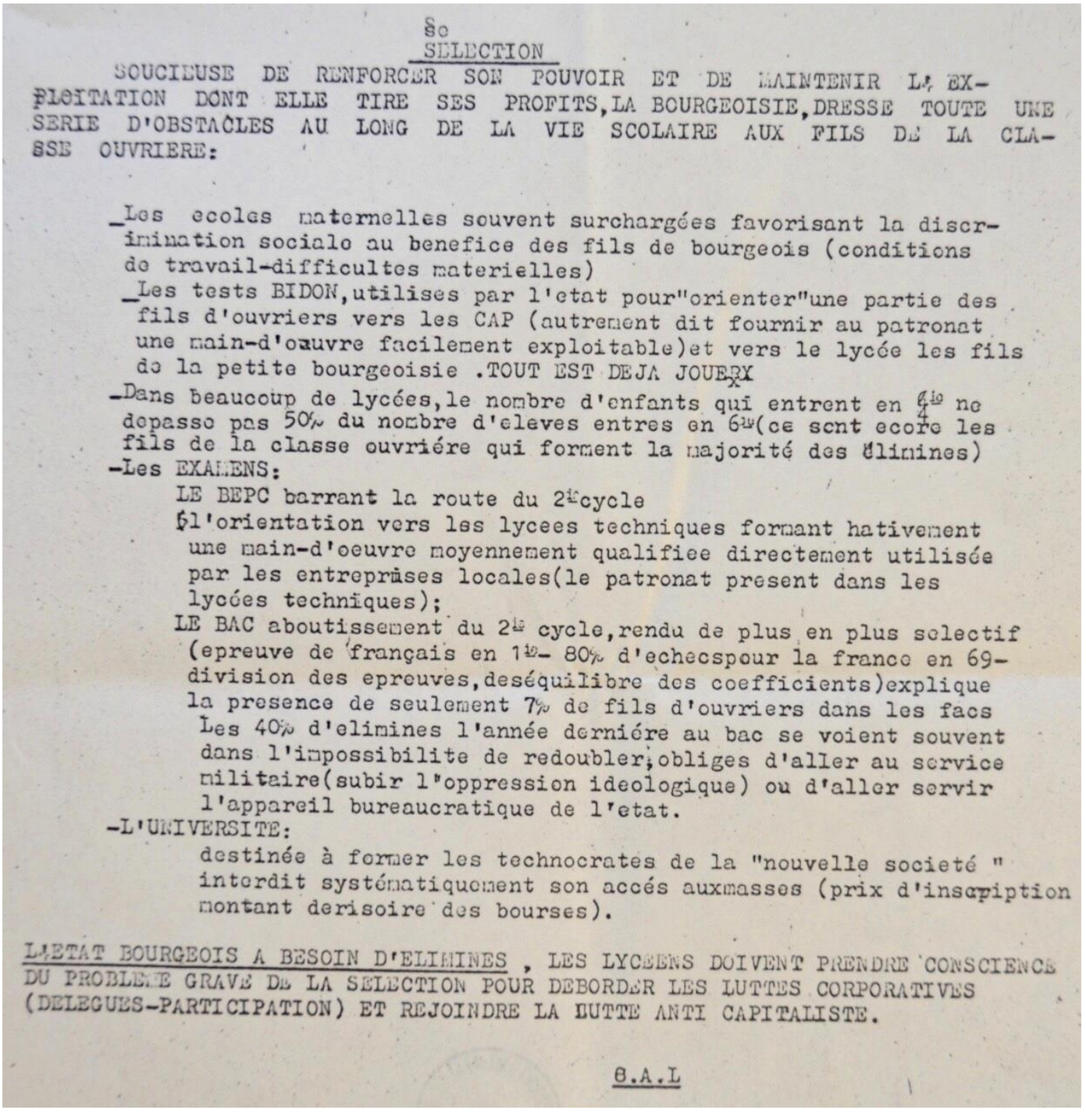

Sc

SELECTION

SOUCIEUSE DE RENFORCER SON POUVOIR ET DE MAINTENIR L' EXPLOITATION DONT ELLE TIRE SES PROFITS, LA BOURGEOISIE, DRESSE TOUTE UNE SERIE D'OBSTACLES AU LONG DE LA VIE SCOLAIRE AUX FILS DE LA CLASSE OUVRIERE:

_Les ecoles maternelles souvent surchargées favorisant la discrimination socialo au benefice des fils de bourgeois (conditions de travail-difficultes materielles)

_Les tests BIDON, utilises par l'etat pour "orienter" une partie des fils d'ouvriers vers les CAP (autrement dit fournir au patronat une main-d'oeuvre facilement exploitable) et vers le lycée les fils de la petite bourgeoisie .TOUT EST DEJA JOUERX

-Dans beaucoup de lycées, le nombre d'enfants qui entrent en 6ème ne depasse pas 50% du nombre d'eleves entres en 6ème (ce sont ecore les fils de la classe ouvriére qui forment la majorité des élimines)

-Les EXAMENS:

LE BEPC barrant la route du 2ème cycle

§l'orientation vers les lycees techniques formant hativement une main-d'oeuvre moyennement qualifiee directement utilisée par les entreprises locales (le patronat present dans les lycées techniques);

LE BAC aboutissement du 2ème cycle, rendu de plus en plus selectif (epreuve de français en 1ère - 80% d'echecspour la france en 69- division des epreuves, deséquilibre des coefficients) explique la presence de seulement 7% de fils d'ouvriers dans les facs Les 40% d'elimines l'année derniére au bac se voient souvent dans l'impossibilite de redoubler, obliges d'aller au service militaire (subir l'oppression ideologique) ou d'aller servir l'appareil bureaucratique de l'etat.

-L'UNIVERSITE:

destinée à former les technocrates de la "nouvelle societé " interdit systématiquement son accés auxmasses (prix d'inscription montant derisoire des bourses).

L'ETAT BOURGEOIS A BESOIN D'ELIMINES , LES LYCEENS DOIVENT PRENDRE CONSCIENCE DU PROBLEME GRAVE DE LA SELECTION POUR DEBORDER LES LUTTES CORPORATIVES (DELEGUES-PARTICIPATION) ET REJOINDRE LA LUTTE ANTI CAPITALISTE.

C.A.L

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W522

Une des conséquences du mouvement de 1968 dans l'Éducation nationale est la création de la fonction de délégué de classe pour représenter les élèves au sein du conseil de classe. Certains lycéens, qui ont participé aux manifestations de 1968, à l'instar des membres du groupuscule d'extrême gauche à l'origine de ce tract, tentent sans succès dans le Jura de politiser l'élection des délégués sous le regard vigilant des Renseignements généraux.

9.4 - Vers la fin d'une époque

150. Désaffection pour les logements HLM à Delle, 1972

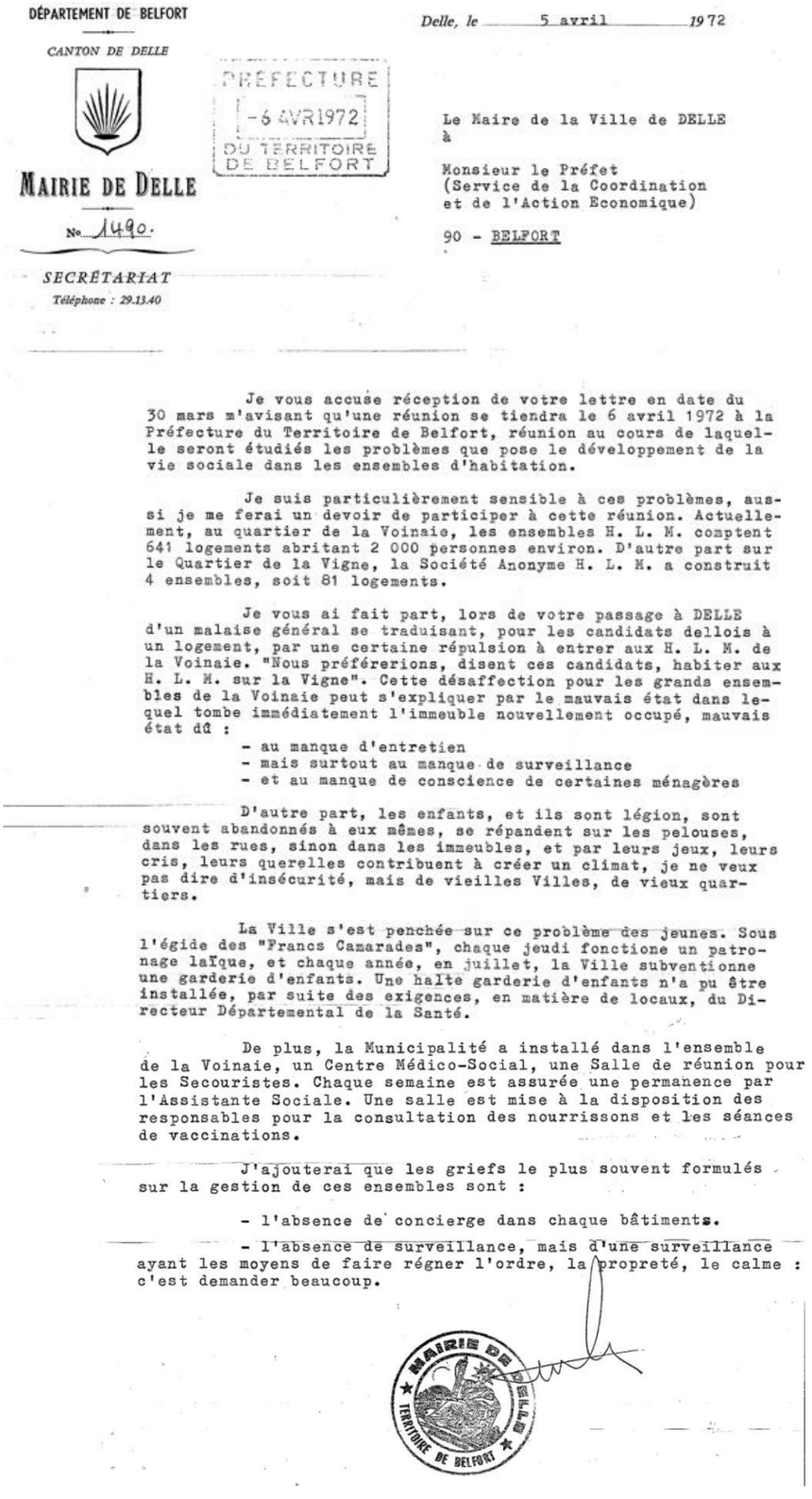

DÉPARTEMENT DE BELFORT

CANTON DE DELLE

MAIRIE DE DELLE

No 1490.

SECRÉTARIAT

Téléphone : 29.13.40

Delle, le 5 avril 1972

PRÉFECTURE
-6 AVR 1972
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

Le Maire de la Ville de DELLE
à

Monsieur le Préfet
(Service de la Coordination
et de l'Action Economique)

90 - BELFORT

Je vous accuse réception de votre lettre en date du 30 mars m'avisant qu'une réunion se tiendra le 6 avril 1972 à la Préfecture du Territoire de Belfort, réunion au cours de laquelle seront étudiés les problèmes que pose le développement de la vie sociale dans les ensembles d'habitation.

Je suis particulièrement sensible à ces problèmes, aussi je me ferai un devoir de participer à cette réunion. Actuellement, au quartier de la Voinaie, les ensembles H. L. M. comptent 641 logements abritant 2 000 personnes environ. D'autre part sur le Quartier de la Vigne, la Société Anonyme H. L. M. a construit 4 ensembles, soit 81 logements.

Je vous ai fait part, lors de votre passage à DELLE d'un malaise général se traduisant, pour les candidats dellois à un logement, par une certaine répulsion à entrer aux H. L. M. de la Voinaie. "Nous préférerions, disent ces candidats, habiter aux H. L. M. sur la Vigne". Cette désaffection pour les grands ensembles de la Voinaie peut s'expliquer par le mauvais état dans lequel tombe immédiatement l'immeuble nouvellement occupé, mauvais état dû :

- au manque d'entretien
- mais surtout au manque de surveillance
- et au manque de conscience de certaines ménagères

D'autre part, les enfants, et ils sont légion, sont souvent abandonnés à eux mêmes, se répandent sur les pelouses, dans les rues, sinon dans les immeubles, et par leurs jeux, leurs cris, leurs querelles contribuent à créer un climat, je ne veux pas dire d'insécurité, mais de vieilles Villes, de vieux quartiers.

La Ville s'est penchée sur ce problème des jeunes. Sous l'égide des "Francs Camarades", chaque jeudi fonctione un patronage laïque, et chaque année, en juillet, la Ville subventionne une garderie d'enfants. Une halte garderie d'enfants n'a pu être installée, par suite des exigences, en matière de locaux, du Directeur Départemental de la Santé.

De plus, la Municipalité a installé dans l'ensemble de la Voinaie, un Centre Médico-Social, une Salle de réunion pour les Secouristes. Chaque semaine est assurée une permanence par l'Assistante Sociale. Une salle est mise à la disposition des responsables pour la consultation des nourrissons et les séances de vaccinations.

J'ajouterai que les griefs le plus souvent formulés sur la gestion de ces ensembles sont :

- l'absence de concierge dans chaque bâtiments.
- l'absence de surveillance, mais d'une surveillance ayant les moyens de faire régner l'ordre, la propreté, le calme : c'est demander beaucoup.

MAIRIE DE DELLE
TERRITOIRE DE BELFORT

AD90, Préfecture, fonds du service de coordination et d'action économique, 56W133

Cette lettre du maire de Delle vient en réponse à la réunion provoquée par le préfet en avril 1972, qui elle-même fait suite à la volonté du ministre Albin Chalandon (1971) de limiter les grands ensembles et d'améliorer la qualité de la vie sociale dans ceux-ci : il parle de « combattre la laideur et la monotonie ». Il s'agit aussi de limiter la ségrégation de lieux qui sont peu appréciés. Une enquête a lieu dans toute les communes sur ces logements, certains encore en construction à ce moment. À Delle, la désaffection pour le quartier de la Voinaie, pourtant récent, est nette. Les réticences illustrent les problèmes que rencontrent très vite ces quartiers où, au fil des années, se logeront majoritairement ceux qui ne peuvent aller le faire ailleurs.

151. Tract critiquant le coût de la vie dans les HLM de Dole, 1971

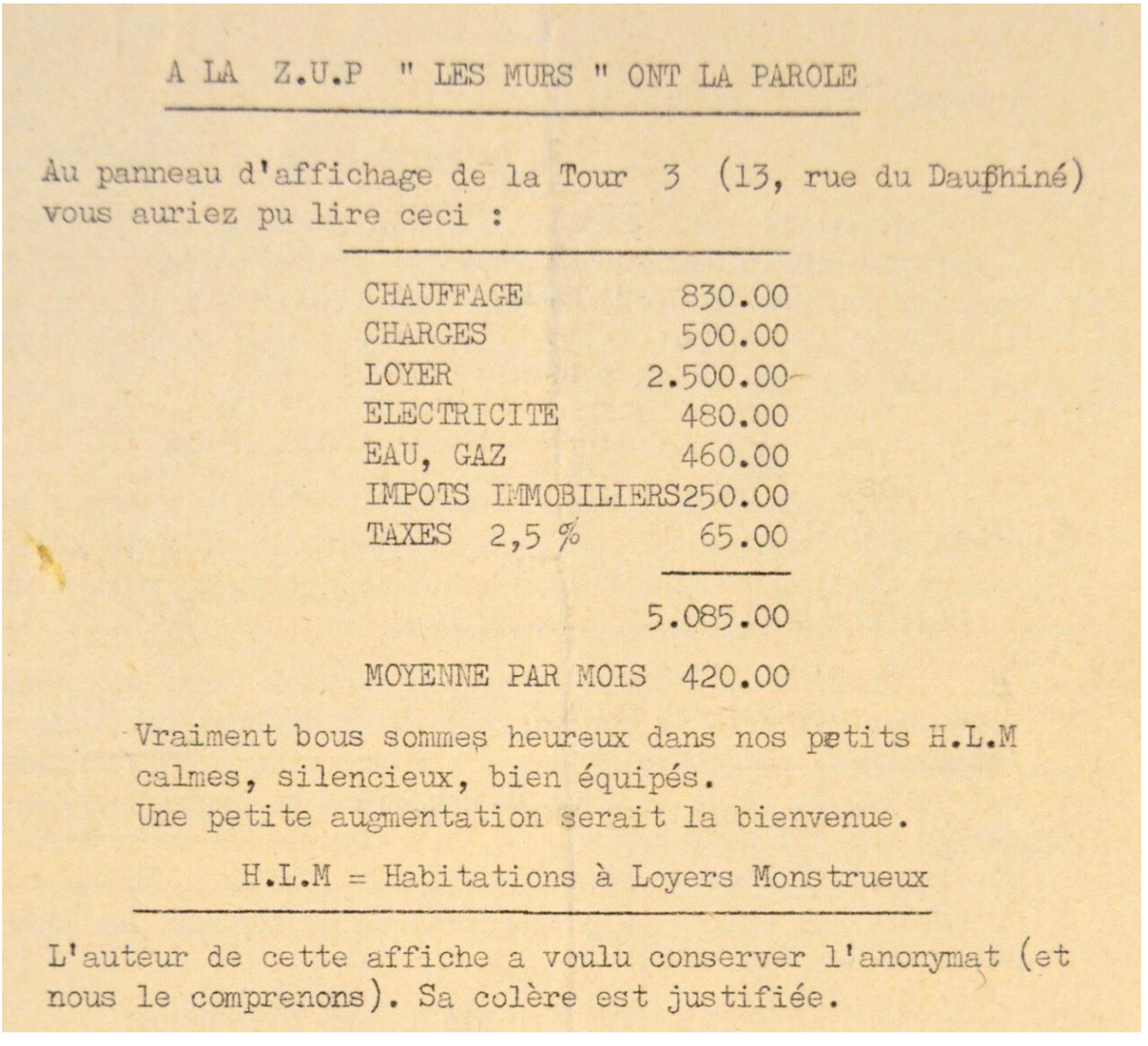

A LA Z.U.P " LES MURS " ONT LA PAROLE

Au panneau d'affichage de la Tour 3 (13, rue du Dauphiné) vous auriez pu lire ceci :

CHAUFFAGE	830.00
CHARGES	500.00
LOYER	2.500.00
ELECTRICITE	480.00
EAU, GAZ	460.00
IMPOTS IMMOBILIERS	250.00
TAXES 2,5 %	65.00
	5.085.00
MOYENNE PAR MOIS	420.00

Vraiment bous sommes heureux dans nos petits H.L.M calmes, silencieux, bien équipés.
Une petite augmentation serait la bienvenue.

H.L.M = Habitations à Loyers Monstrueux

L'auteur de cette affiche a voulu conserver l'anonymat (et nous le comprenons). Sa colère est justifiée.

AD39, Préfecture, Bureau du Cabinet, 247W308

Si les logements HLM offrent une incontestable amélioration de l'habitat en termes d'hygiène et de confort, cette modernité a un coût de plus en plus difficile à supporter, notamment pour les salaires les plus modestes (640 francs par mois en 1971), dans un contexte de forte inflation. C'est un des arguments repris au niveau politique par un tract de la section de Dole du Parti socialiste unifié (PSU).

152. La marche sur Besançon, 1973

AMBes, fonds privés Lip, 5Z180-3

Fondée en 1867, l'entreprise LIP devient l'une des premières manufactures mondiales d'horlogerie, employant jusqu'à 1 800 personnes à Besançon. Victime d'une forte chute de ses ventes dès la fin des années 1960, due notamment à la concurrence asiatique, l'entreprise annonce, en juin 1973, un important plan de licenciement. Les salariés se mettent alors en grève et occupent l'usine de Palente. Le 18 juin, une assemblée générale relance l'entreprise sur le mode de l'autogestion, avec le slogan « *c'est possible : on fabrique, on vend, on se paie* ». Le conflit culmine le 29 septembre 1973, avec « la marche sur Besançon », qui réunit plus de 100 000 manifestants.

AMBes, fonds privés Lip, 5Z266 (Tous droits réservés)

153. Affiche Lip, 23 novembre 1973

Cette lutte sociale prend rapidement une tournure singulière en cela qu'elle mobilise une ville et des sympathisants de la France entière pour soutenir les ouvriers grévistes et un projet autogestionnaire. Dépourvus de capitaux, une délégation d'ouvriers est incitée à signer avec les fournisseurs et des financiers les accords de Dole sur proposition d'un repreneur, Claude Neuschwander, lui-même poussé par Michel Rocard, afin d'expérimenter une nouvelle gestion dans l'esprit de mai 1968.

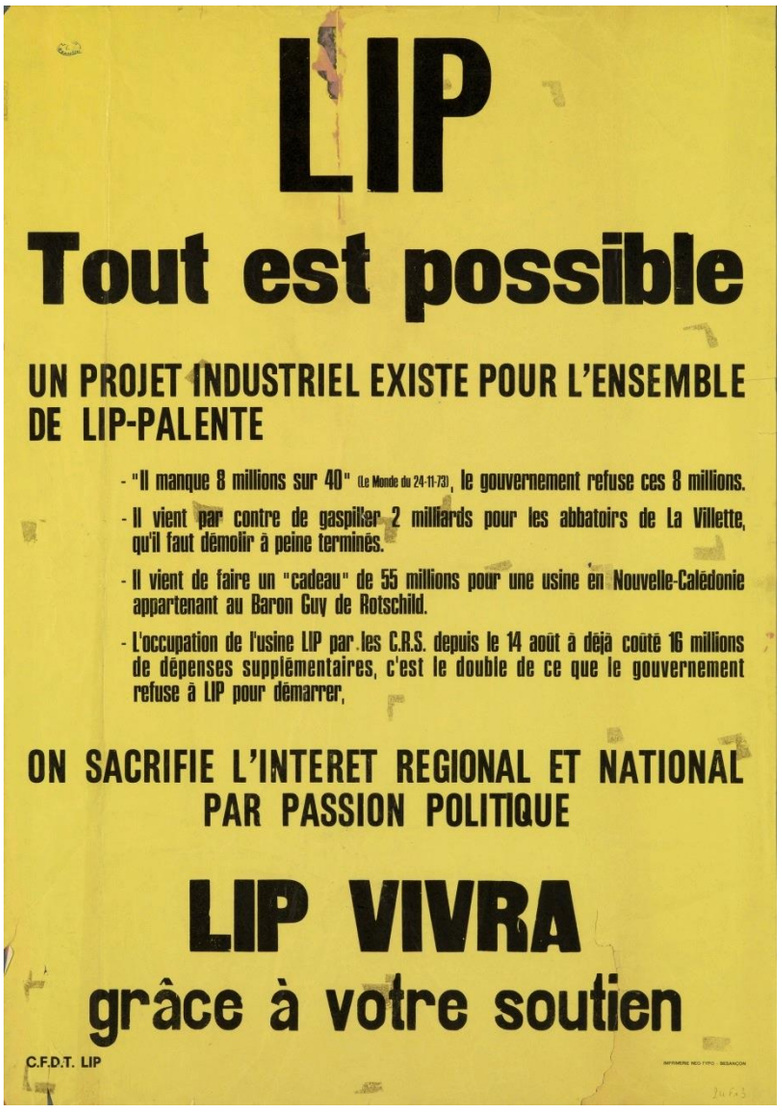

AD25 24Fi3

154. Les accords Lip signés à Dole, 29 janvier 1974

AMD 7Fi © AFP

Du 26 au 28 janvier 1974, les négociations entre la direction de l'entreprise d'horlogerie bisontine LIP et les représentants syndicaux, dont le leader Charles Piaget, se déroulent à la mairie de Dole. Jacques Duhamel, député-maire de la ville, obtient le retrait des CRS en échange de la restitution du «trésor de guerre» ; 7 tonnes de documents, 15 à 20 000 montres et 2 millions de francs. Un accord est signé le 29 janvier. Le plan prévoit 850 réembauches et met un terme à l'occupation de l'usine et aux manifestations commencées 8 mois plus tôt. Malheureusement, cette expérience d'autogestion est un échec et, finalement, l'usine ferme en 1981.

Liste des documents par services d'archives

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS

Affiche du Parti communiste dénonçant le manque de pain, 1946 28
Affiche invitant les femmes à assister à une réunion du Parti communiste, 1946 77
Affiche Lip, 23 novembre 1973 116
Aménagement de la ZUP de Planoise à Besançon, 1966 66
Bilan des créations de supermarchés et hypermarchés en Franche-Comté, 1970 54
Création du secteur sauvegardé de Besançon, 1964 102
Élections aux conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales, 1947 16
Grève des travailleurs de l'usine Rhodiaceta de Besançon, 1967 106
L'évolution démographique en Franche-Comté de 1954 à 1962 11
La pollution des eaux du Doubs, 1961 100
La population scolaire en Franche-Comté en 1962 et 1968 82
La résorption du bidonville des Founottes à Besançon, 1967 105
Le premier hypermarché à Besançon, 1970 54
Le projet de construction de l'autoroute A36, 1971 74
Les usines automobiles Peugeot à Sochaux, 1971 43
Magazine féminin de la CGT destiné aux ouvrières de l'usine Rhodiaceta de Besançon, 1965 80
Manifestation culturelle du comité d'entreprise de l'usine Rhodiaceta de Besançon, 1966 97
Population de la Franche-Comté et de ses quatre départements au 1er janvier de 1963 à 1969 9
Programme d'action du Comité interprofessionnel du Gruyère de Comté, 1968 34
Programme du 20e Festival de musique de Besançon, 1968 99
Projet de canal à grand gabarit du Rhône au Rhin, 1968 75
Projet de création de musées après le rachat de la citadelle de Besançon par la municipalité, 1958 93
Rapport des Renseignements généraux de Montbéliard sur les élections aux comités d'entreprise, 1945 21
Règlement intérieur de la cité universitaire et revendications, 1968 87
Salon international de l'horlogerie et de la micromécanique, 1968 46
Tract d'étudiants de la faculté des Lettres de Besançon, 26 mai 1968 107
Tract syndical durant la crise de mai 1968 108

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA

Affiche dénonçant la crise du logement 65
Bâtiment principal du Village de vacances de Lamoura 59
Carte des aides aux zones agricoles déshéritées du Jura, 1967 38
Carte des créations d'emplois industriels en Franche-Comté de 1954 à 1964 40
Communiqué de presse de la Préfecture du Jura après l'annonce de la fermeture des salines de Montmorot, 1965 50
Compte-rendu à la Préfecture du Jura de l'organisation de la 1re foire-exposition de Lons-le-Saunier, 1950 51
Construction du barrage hydroélectrique de Vouglans, 1968 76
Construction du pont de la Pyle enjambant la vallée de l'Ain bientôt inondée 76
Création d'un lotissement à Arinthod, 1957-1960 71
Déclaration de l'évêque de Saint-Claude sur la fermeture des salines de Montmorot, *La Croix*, 1965 90
Demande d'autorisation pour la transformation de la vitrine d'une boucherie-charcuterie à Dole, 1963 53
Être jeune dans les grands ensembles de Saint-Claude, 1971 85
Extrait du discours du ministre de l'Agriculture Edgar Pisani en visite dans le Jura,30 mars 1963 37
Grève des ouvriers de l'usine Idéal Standard de Dole, *Les Dépêches*,25 octobre1963 26
Intérieur d'une épicerie à Nozeroy, 1953 53
L'école des neiges de Lamoura 57
L'emploi féminin dans la grande distribution, 1970 79
L'usine chimique Solvay à Tavaux, 1959 43
La Chartreuse de Vouglans avant sa submersion par les eaux du barrage hydroélectrique 101
La mise en place de la Sécurité sociale critiquée, 1947 17
La reconversion d'une usine de jouets en bois, *Le Progrès*, 26 mars 1961 47
Le massif de la forêt du Massacre à Prémanon 56
Le plan d'aménagement touristique du Haut-Jura, 1960 56
Les manifestations dans le Jura, mai 1968 109
Les pistes de ski et le remonte-pente au Tabagnoz à Prémanon, 1962 57
Les répercussions du concile Vatican II sur la liturgie, 1964 89
Lettre du Préfet du Jura au Préfet des Bouches-du-Rhône sur les capacités d'accueil des rapatriés dans le Jura, 1962 12
Moissonneuse en démonstration dans la plaine de Saône, 1949 30
Plan d'une maison individuelle dans le lotissement d'Arinthod, 1957-1960 71

Préfabriqué dans une école primaire de Lons-le-Saunier, *Les Dépêches*, 17 septembre 1964 82
Publicité pour une maison individuelle, *Les Dépêches*, 1969 71
Rapport de gendarmerie sur le développement économique dans le Jura, 1969 39
Rapport des Renseignements généraux au préfet du Jura sur les moyens d'information, 1969 91
Rapport du Centre d'études économiques régional sur la lunetterie, 1975 45
Rapport du sous-préfet de Saint-Claude sur la situation agricole dans le Haut-Jura, 1961 35
Réalisations et améliorations dans la protection de la santé publique dans le Jura de 1945 à 1950 18
Remembrement de parcelles agricoles sur la commune de Gendrey, 1816-1968 31
Sélection de semences améliorées, 1949 29
Tract communiste sur la vie quotidienne d'un travailleur portugais à Saint-Claude, 1971 14
Tract critiquant le coût de la vie dans les HLM de Dole, Décembre 1971 114
Tract d'un syndicat d'exploitants agricoles du Jura, 1961 36
Tract du Comité d'action lycéen (CAL) du lycée Nodier de Dole, 1970 112
Tract publicitaire de l'entreprise Labourier de Mouchard 29
Un modèle de lunettes de sport 45
Vue aérienne du vieux Dole, 1960 103

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE HAUTE-SAONE

Affiche pour le financement de l'installation des jeunes agriculteurs, 1955 33
Carte humoristique faisant la promotion de la pilule contraceptive 81
La chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, 1953-1955 88
La mortalité infantile en France, 1954 19
La répartition de la population française, 1954 9
Motion pour le relèvement des prestations sociales, 1958 22
Projet de construction de logements destinés au personnel d'entreprises locales, 1948 63
Propagande de l'Alliance nationale pour la vitalité française, 1959 10
Quelle place pour les jeunes ?, 1956 84
Rapport des Renseignements généraux sur l'Union des femmes françaises de Port-sur-Saône, 1951 78
Revendications de l'Union des femmes françaises, 1948 27

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU TERRITOIRE DE BELFORT

Affiche de la compagnie Belfort-Loisirs, 1951 95
Affiche du 1er Festival de cinéma de Belfort, 1969 99
Construction d'immeubles modernes à proximité de la cathédrale de Belfort 101
Construction d'un centre départemental de protection maternelle et infantile à Belfort, 1955 19
Copie d'élève décrivant une exploitation agricole, vers 1965 32
Désaffection pour les logements HLM à Delle, 1972 113
L'Affaire Mercier, 1972 86
L'art contemporain au service de l'urbanisation à Belfort, 1973 98
L'église Sainte-Thérèse de Belfort en construction, 1960-1964 88
La reconversion d'une usine de textilesà Belfort, vers 1970 48
Le Ballon d'Alsace, vers 1965 55
Lotissement de maisons individuelles à Faverois, vers 1965 70
Plan pour la création d'un lotissement sur d'anciennes parcelles agricoles, vers 1970 70
Plan-masse de la ZUP de Belfort, 1966-1967 67
Projet de construction d'une cité administrative à Belfort, 1957-1965 72
Statistiques des mouvements de grève dans le Territoire de Belfort, mai-juin 1968 109
Un échangeur de l'A36 à la hauteur de Belfort, vers 1975 74
Une maternité à Belfort, 1951-1952 10

ARCHIVES MUNICIPALES DE BELFORT

Affiche pour le Salon de la machine agricole, 1954 30
Aides versées par la municipalité de Belfort aux familles touchées par les mouvements de grève, 1958 24
Brochure de l'entreprise Alsthom de Belfort, 1965 41
Destruction de logements insalubres de la vieille ville de Belfort, 1968 62
Discours du Président de la République en visite dans l'usine Alsthom de Belfort, 1959 42
L'aménagement de l'étang des Forges à Belfort, 1962 60
Le chantier de la ZUP de Belfort, années 1960 67
Photographie des ateliers Alsthom à Belfort 42
Projet d'aménagement du Ballon d'Alsace, 1949 55
Projet d'une auberge de jeunesse à Belfort, 1962 60
Réalisation d'une crèche à Belfort, années 1970 23

ARCHIVES MUNICIPALES DE BESANÇON

Affiche du 1er Festival de musique de Besançon, 1948 99
Construction d'une station d'épuration à Besançon, 1969 100
Construction de Foyers de travailleurs migrants et d'une cité de transit, 1969 105
Construction de la cité universitaire de la Bouloie à Besançon, années 1970 87
Construction du collège des Clairs Soleils de Besançon, 1969 83
L'action sociale de la ville de Besançon, 1975 25
L'hôpital Jean Minjoz de Besançon 20
L'horlogerie à Besançon : Les ateliers Lip, années 1960-1970 46
La féminisation du travail dans l'industrie horlogère, années 1960-1970 79
La marche sur Besançon, 1973 115
Le centre d'aide par le travail (CAT) de Besançon, 1969 23
Le lycée Pergaud de Besançon, 1964 83
Le projet de construction du boulevard nord de Besançon, 1959 73
Le quartier de Planoise en construction 66
Publicité de l'entreprise bisontine Lip, 1967 52

ARCHIVES MUNICIPALES DE DOLE

Défilé de mode à Dole, 1950 81
Élection de la Reine de Dole en présence de Tino Rossi, 1961 96
Groupe musical dolois, années 1960 95
Les accords Lip signés à Dole, 29 janvier 1974 116
Majorettes à Dole, années 1970 96
Un immeuble du secteur sauvegardé de Dole, 1967-1970 103

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD

Délibération du Conseil municipal de Montbéliard créant la Petite Hollande, 1962 68
La Petite Hollande à Montbéliard : la piscine, 1970 68
Le centre commercial des Hexagones, 1979 69
Le centre des Impôts et la Sécurité sociale, 1976 69
Les manifestations à Montbéliard, juin 1968 110
Registre de recensement de Montbéliard, 1968 13
Revue syndicale évoquant les évènements de mai-juin, juillet 1968 111
Tract syndical après les émeutes, juin 1968 110

ARCHIVES MUNICIPALES DE PONTARLIER

Le développement industriel dans le Doubs de 1945 à 1965 39
Les Castors, 1954 64
Les conditions pour le rapprochement familial d'un travailleur italien de Pontarlier,1954 15
Ouverture du Château de Joux au tourisme, *Le Pontissalien*, 1954 92
Publicité parue dans *le Pontissalien* en 1954 52

ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-CLAUDE

Construction de la piscine municipale de Saint-Claude, 1963 61
L'école municipale de musique de Saint-Claude, 1963 94
La crise du logement à Saint-Claude, 1962 65
La persistance de l'habitat insalubre, 1964 104
Le Village de vacances de Lamoura, 1968 58

ARCHIVES ET MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT

Les chaines de montage de l'usinePeugeot de Sochaux, années 1950-1960 44
Publicité pour le Coupé 304 Peugeot, 1972 52

Couverture

Ouvrier de l'entreprise Alsthom de Belfort travaillant sur une turbine, AMBelf, photothèque (Tous droits réservés)

Plaquette de présentation du projet de barrage hydroélectrique d'EDF sur l'Ain à Vouglans, AD39 160W53 (Tous droits réservés)

Liste des contributeurs

Archives départementales du Doubs

Recherche documentaire et notices : François-Xavier Laithier

Numérisation : Gérard Antoni et Christine Mars

Archives départementales de Haute-Saône

Recherche documentaire et notices : Didier Roux

Numérisation : Didier Roux

Archives départementales du Jura

Recherche documentaire et notices : Emmanuel Pauly, Isabelle Bluet et Patricia Guyard

Numérisation : Emmanuel Pauly et Christine Mars

Archives départementales du Territoire de Belfort

Recherche documentaire et notices : Emmanuel Divo et Jean-Christophe Tamborini

Numérisation : Olivier Billot

Archives municipales de Belfort

Recherche documentaire et notices : Fanny Girardot

Numérisation : Fanny Girardot

Archives municipales de Besançon

Recherche documentaire et notices : Michel Hitter, Camille Abbiateci, Sandrine Natter et Fabrice Pacchin

Numérisation : Bérénice Hartwig

Archives municipales de Dole

Recherche documentaire et notices : Sylviane Sauge et Maxime Ferroli

Numérisation : Henri Bertand

Archives municipales de Montbéliard

Recherche documentaire et notices : Mathieu Kalyntchuk et Flora Beaumann

Numérisation : Mathieu Kalyntchuk et Flora Beaumann

Archives municipales de Pontarlier

Recherche documentaire et notices : Annie Brischoux

Numérisation : Émilie Michel

Archives municipales de Saint-Claude

Recherche documentaire et notices : Véronique Blanchet-Rossi

Numérisation : Véronique Blanchet-Rossi

Remerciements :

Emmanuelle Flaccus **(Musée de l'Aventure Peugeot)** et Emilie Genestier **(Centre des Archives de Terre Blanche de l'entreprise Peugeot)**